



**Energie
Saint Barbant**

Projet éolien de Saint-Barbant

Commune de Saint-Barbant
Communauté de communes du Haut-Limousin
Département de la Haute-Vienne (87)

VOLET PAYSAGER *de l'étude d'impact sur l'environnement*

Maître d'ouvrage :

Energie Saint Barbant
98 rue du Château
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Septembre 2016
Note de compléments en mars 2018



Volet paysage et patrimoine du projet éolien de Saint-Barbant

TOME 4.3 DE LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE

Département : Haute-Vienne

Commune : Saint-Barbant

Maître d'ouvrage



**Energie
Saint Barbant**

Réalisation de l'étude

ENCIS Environnement



Préambule

wpd et VSB énergies Nouvelles, développeurs/opérateurs de parcs éoliens, co-développent un projet éolien sur la commune de Saint-Barbant dans le département de la Haute-Vienne (87).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement pour ce nouveau projet.

Ce dossier retrace la démarche employée par les paysagistes et cartographes du bureau d'études pour analyser le paysage, ses sensibilités vis-à-vis d'un parc éolien et sa capacité à absorber un projet nouveau et structurant. Le rôle des paysagistes est aussi de conseiller le porteur de projet pour maintenir une cohérence du paysage vécu et observé, en assurant une lisibilité claire. Une analyse précise permettra enfin au lecteur de comprendre les effets du futur parc éolien dans son contexte.

Table des matières

Partie 1 : Introduction	6	3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude intermédiaire	68
1.1 Les acteurs du projet	8	3.3.1 L'analyse des structures paysagères	68
1.1.1 Le porteur de projet	8	3.3.2 Les perceptions visuelles de l'Aire d'Etude Intermédiaire	71
1.1.2 Les acteurs du territoire	8	3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'Aire d'Etude Intermédiaire	75
1.1.3 Le bureau d'études paysagères	8	3.3.4 Les sites touristiques de l'Aire d'Etude Intermédiaire	80
1.2 Les documents de référence éolien / paysage	9	3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude rapprochée	83
1.2.1 Le Schéma régional éolien	9	3.4.1 La description des motifs paysagers	83
1.2.2 Les préconisations de la DREAL Limousin	10	3.4.2 Les espaces vécus	86
Partie 2 : Méthodologie	12	3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'Aire d'étude rapprochée	94
2.1 Méthodologie générale et définitions	14	3.4.4 Les perceptions sociales du paysage de l'Aire d'étude rapprochée	97
2.1.1 Démarche globale	14	3.5 La description du site d'implantation : l'aire d'étude immédiate	99
2.1.2 Interprétation des termes « paysage » et « patrimoine »	14	3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères	101
2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant	14	Partie 4 : Raison du choix de la variante de projet	104
2.1.4 La définition des perceptions visuelles	15	4.1 Préconisations du projet paysager	106
2.2 Choix des aires d'étude	16	4.2 Choix du secteur d'implantation	106
2.3 Méthodologie détaillée	17	4.3 Choix d'un scénario	107
2.3.1 Analyse de l'état initial	17	4.4 Choix d'une variante de projet	107
2.3.2 Raison du choix de la variante de projet	20	4.4.1 Variante n°1	108
2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	21	4.4.2 Variante n°2	108
2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet	24	4.4.3 Variante n°3	109
2.4 Limites et difficultés rencontrées	24	4.4.4 Analyse comparative des variantes de projet	109
Partie 3 : Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine	26	4.4.5 Synthèse de l'analyse des variantes 1 et 2	119
3.1 Le contexte paysager du territoire	28	4.5 Description de la variante de projet retenue	119
3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire	28	4.5.1 Les éoliennes	119
3.1.2 Les unités paysagères	33	4.5.2 Les aménagements connexes	120
3.1.3 Les perceptions sociales du paysage	39	4.5.3 La description des travaux	120
3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée	42	4.5.4 La description des modalités d'exploitation	120
3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines	42	4.5.5 Plan de masse	120
3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique	50	Partie 5 : Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	122
3.2.3 Le contexte touristique	64	5.1 Considérations générales sur les effets d'un parc éolien	124
		5.1.1 L'objet « éolienne » et le paysage	124
		5.1.2 Principales problématiques éolien/paysage	126
		5.1.3 Les perceptions sociales des paysages éoliens	128
		5.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage	131

5.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude	133
5.3.1 Rappel méthodologique	133
5.3.2 Présentation des photomontages.....	133
5.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet.....	134
5.3.4 Perceptions sociales du nouveau paysage induit par le projet de Saint-Barbant	137
5.3.5 Les effets du projet depuis l'aire éloignée	138
5.3.6 Les effets du projet depuis l'aire intermédiaire.....	148
5.3.7 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée	155
5.3.8 Les effets du projet dans l'aire immédiate.....	163
5.3.9 Les effets cumulés avec les projets connus.....	164
5.4 Synthèse des impacts	167
Partie 6 : Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet	171
6.1 Les mesures d'évitement	173
6.2 Les mesures de réduction.....	173
6.3 Les mesures de compensation.....	176
6.4 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts	177
Table des illustrations	179
Bibliographie.....	184

Partie 1 : Introduction

1.1 Les acteurs du projet

1.1.1 Le porteur de projet

Le projet est développé par wpd, une société spécialisée dans le développement, le financement et l'exploitation de parcs éoliens.

Responsables du projet :

- Elise Desprez, Chef de projets
- Jérémie Bouchez, Responsable d'études

Adresse :

98 rue du Château
92100 Boulogne Billancourt
France

1.1.2 Les acteurs du territoire

Localisé dans le département de la Haute-Vienne (87), en région Limousin, le site du projet se trouve sur la commune de Saint-Barbant. Cette commune fait partie de la Communauté de Communes du Haut-Limousin.

1.1.3 Le bureau d'études paysagères

Le Bureau d'études d'ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de sept années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales liées aux projets de parcs éolien, de centrales photovoltaïques et autres énergies renouvelables. Début 2015, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la coordination et/ou réalisation d'une soixantaine d'études d'impact sur l'environnement (éolien, solaire), d'une quarantaine de volets paysagers d'étude d'impact de projets éoliens et d'une trentaine de dossiers de Zone de Développement Eolien.

Responsables de l'étude

- Paul Dessagne, rédacteur de l'étude (état initial) / Paysagiste DPLG
- Benjamin Pollet, rédacteur de l'étude (impacts et mesures) / Paysagiste concepteur
- Correcteur : Sylvain Le Roux, directeur d'études / Géographe

ENCIS Environnement

1 avenue d'Ester

87069 Limoges

Tel : 05 55 36 28 39

1.2 Les documents de référence éolien / paysage

1.2.1 Le Schéma régional éolien

Le Schéma Régional Eolien est prévu aux articles L.222-1 et suivants et R.222-1 et suivants du Code de l'Environnement. Ce schéma, qui est une annexe du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne » en tenant compte d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que **du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers**, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Les schémas fixent également des objectifs quantitatifs (puissance à installer) et qualitatifs. Ce document basé sur un état des lieux de l'éolien dans la région et sur des analyses techniques et paysagères sera ensuite mis en perspective avec l'ensemble des autres volets du SRCAE. Le SRE dresse un état des lieux des contraintes existantes sur le territoire pour définir des zones à enjeux et des zones favorables. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien.

Le schéma régional éolien du Limousin a été approuvé par arrêté du Préfet de région le 23 avril 2013, après mise à disposition du public du 15 novembre 2012 au 15 janvier 2013. Ce schéma a été annulé pour manque d'évaluation environnementale. Cette partie se base néanmoins sur les sensibilités paysagères du schéma pour identifier les secteurs favorables.

1.2.1.1 Le zonage du SRE

Après un inventaire complet des différents éléments composant le paysage (sites classés / inscrits, ZPPAUP, AVAP, paysages emblématiques et singuliers, patrimoine archéologique,...), et une synthèse des différents enjeux qui y sont associés, le schéma régional éolien Limousin présente une carte de synthèse des zones favorables à l'installation de parcs éoliens. Le site à l'étude est compris dans une zone favorable au développement éolien (cf. carte suivante).

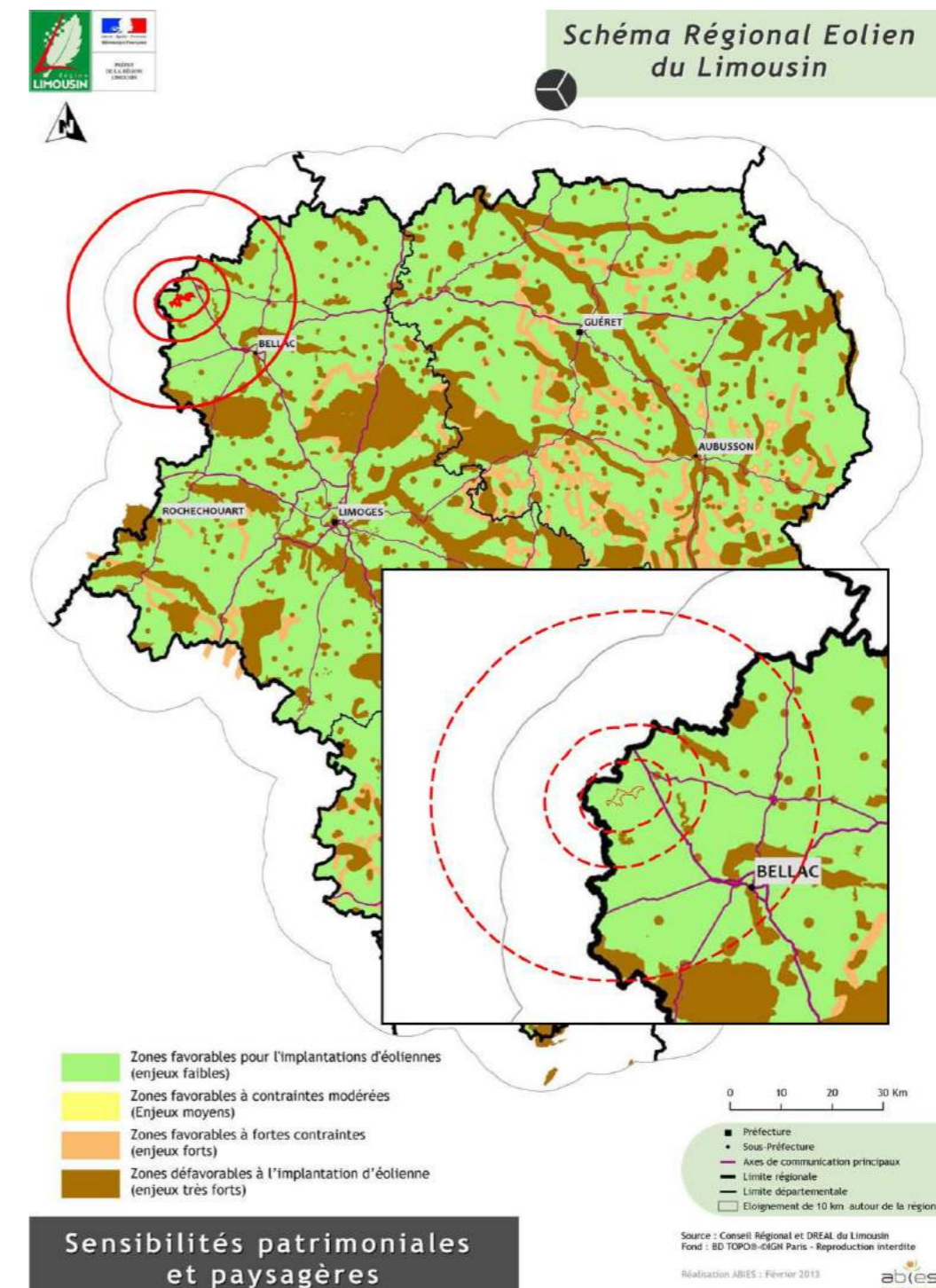
1.2.1.2 Les préconisations paysagères du SRE

Le SRE Limousin contient également des préconisations paysagères d'ordre général, qui sont :

- Le patrimoine : sites classés et/ou inscrits et Monuments Historiques
- Sites emblématiques
- Lignes de crête et sommets isolés
- Rebords paysagers

- Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) ainsi que les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Du point de vue paysager, l'aire d'étude immédiate du projet éolien se trouve donc sur une « zones favorables enjeux faibles ». (cf. carte suivante).



Carte 1 : Zones favorables du SRE Limousin

1.2.2 Les préconisations de la DREAL Limousin

La notice explicative des cartes départementales étudiées par la DREAL Limousin, mise en place dans le cadre du développement de l'éolien, émet plusieurs préconisations :

Les sites classés et inscrits : « L'implantation d'éoliennes dans ces espaces reconnus par une protection réglementaire est incompatible (sites classés) ou fortement à éviter (sites inscrits). Par ailleurs, pour ne pas dévaloriser ces sites protégés, il est conseillé de ne pas installer des parcs éoliens aux abords immédiats de ces sites. Ainsi, pour éviter aux projets éoliens de créer des nuisances paysagères importantes aux sites, il est proposé d'adopter une certaine marge de recul (de 1 à 4 km par exemple, selon la topographie locale); les marges de recul ne sont pas dessinées sur les cartes départementales et doivent être dans chaque cas adaptées au terrain. »

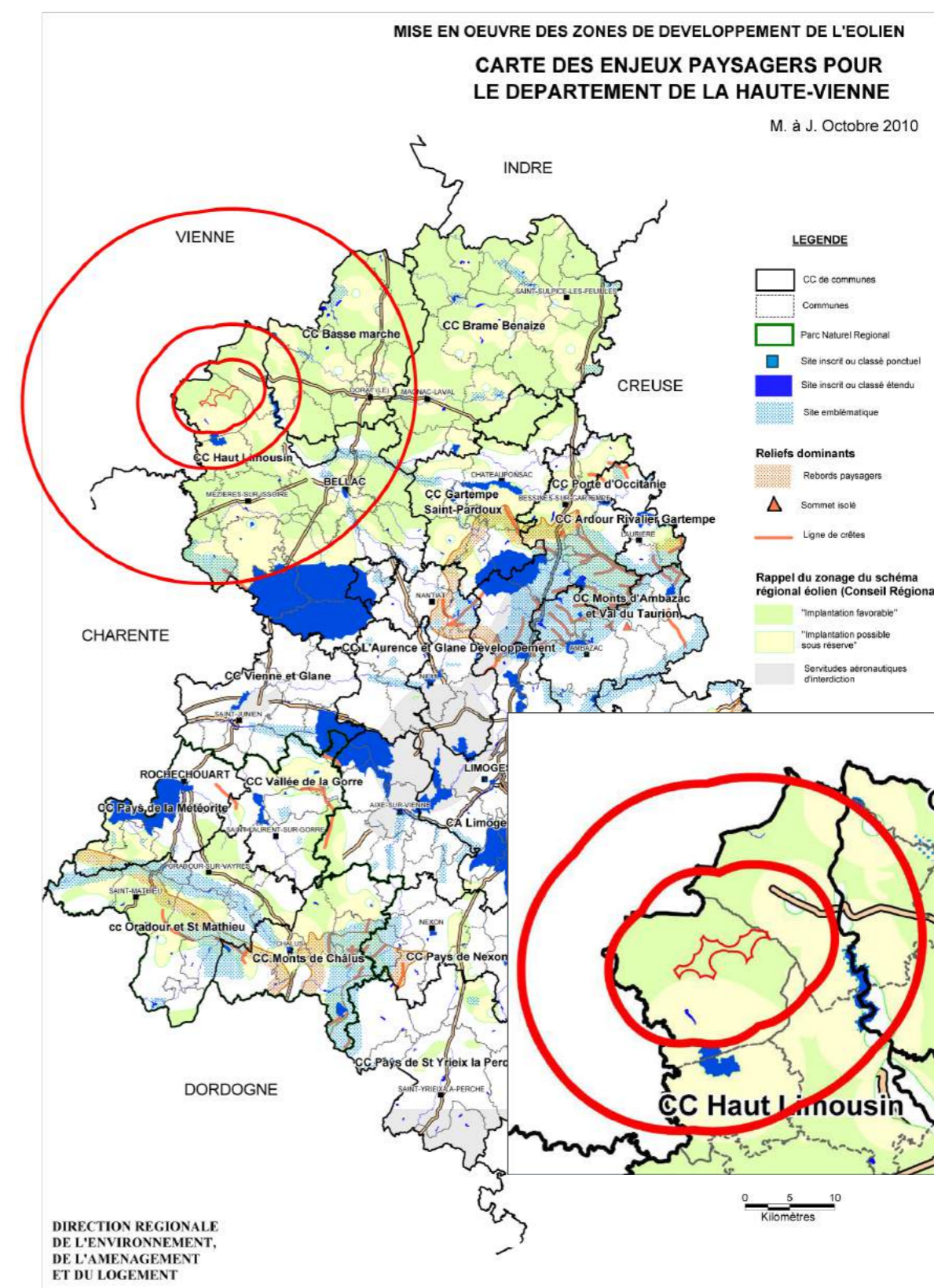
Les sites emblématiques : « Dans ces espaces pittoresques qui ont fait l'objet des savoir-faire locaux, d'une gestion patrimoniale, l'implantation d'éoliennes est très fortement déconseillée et à éviter.

Les lignes de crêtes et les sommets isolés : « L'implantation d'éoliennes est fortement déconseillée et à éviter sur les lignes de crêtes et les sommets isolés du Limousin en raison des risques d'impacts négatifs engendrés (effet de dominance, mauvais rapport d'échelle avec le relief, dénaturation d'espaces, espaces symboliques associés à la mémoire collective locale...). »

Les rebords paysagers : « Il est très souhaitable de ne pas implanter de parcs éoliens sur les rebords paysagers pour éviter l'effet de dominance de ces parcs s'ils étaient construits en contre-plongée de zones habitées. Pour éviter de tels effets, une bande de recul (de l'ordre de 2 km) à partir du rebord paysager est proposée. Cette marge de recul théorique est à adapter aux spécificités du terrain. »

Les Parcs Naturels Régionaux : « Un développement raisonné de l'éolien contribuant à la production d'énergie renouvelable, mais particulièrement respectueux de la qualité des paysages (qui est un élément essentiel de la labellisation PNR) est à mettre en œuvre au sein de ces territoires. »

L'Aire d'Etude Immédiate est située dans une zone d'implantation favorable, sans contrainte majeure en termes d'enjeux paysagers.



Carte 2 : Enjeux paysagers de la Haute-Vienne vis-à-vis de l'éolien (DREAL Limousin)

Partie 2 : Méthodologie

2.1 Méthodologie générale et définitions

2.1.1 Démarche globale

Le volet paysager de l'étude d'impact doit permettre d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire dans lequel il s'insère et de créer un nouveau paysage « de qualité ». Pour répondre à cet objectif, l'étude paysagère comprend les étapes suivantes :

- la présentation de la méthodologie employée pour l'étude,
- l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine,
- le choix et la justification de la variante de projet,
- l'analyse des impacts sur le paysage et le patrimoine,
- la mise en place de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Ce volet paysager est réalisé dans le respect de l'actualisation de 2010 du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.

2.1.2 Interprétation des termes « paysage » et « patrimoine »

D'après le Larousse, la définition du **paysage** est la suivante :

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : paysage forestier, urbain, industriel.
- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : « De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées. »
- Aspect d'ensemble que présente une situation : le paysage politique du pays.
- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

La **Convention Européenne du Paysage**, appelée également Convention de Florence qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine¹ désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pourtant, une étude d'impact sur le paysage et le patrimoine se doit d'être basée sur une démarche méthodologique scientifique. Elle se doit de présenter les faits, expliqués, pour que chacun puisse estimer les impacts du projet étudié.

Le paysage est alors un objet d'analyse subjectif étudié de façon sensible par un paysagiste utilisant des outils et méthodes objectifs. Les argumentaires développés ici sont donc en partie subjectifs et constituent une prise de position du paysagiste en charge du dossier à partir d'éléments objectifs.

Le **patrimoine** est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant

Le paysage est vivant. Il évolue sans cesse pour de multiples raisons. La végétation grandit, perd ses feuilles, évolue par exemple d'une tourbière à une forêt (évolution naturelle). L'homme occupe la quasi-totalité des espaces - les espaces vierges de toutes actions humaines sont rares dans nos contrées - et coupe des arbres, des plantes, construit des routes, des maisons, transforme une prairie humide en champ de maïs, etc. L'idée qu'il faudrait conserver tel qu'il est le paysage, lorsqu'il est jugé de qualité, est un argument de protection récurrent. Ce mode de gestion en statu quo du paysage signifie qu'il faudrait maintenir le type d'activité humaine qui génère ce paysage, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés. Cette conservation se heurte donc à une réalité économique et sociétale. Les contraintes économiques obligent les éleveurs ovins à modifier les zones de pâturage de leurs troupeaux. En région Limousin, l'exemple type est la réduction du nombre d'ovins laissés à pâturer sur le plateau de Millevaches. Cette conservation se heurte également à la nature, qui évolue et change quelle que soit l'intervention humaine. Cette vision de la conservation peut dans certains cas s'apparenter plutôt à du conservatisme.

Une autre vision de la gestion des paysages vise à identifier les facteurs principaux d'un paysage, ce qui lui donne du sens, ou ce que nous voudrions y retrouver. L'activité humaine, même inédite, comme un parc éolien, peut devenir un facteur de remise en valeur de ces facteurs principaux, ou tout au moins être adapté au territoire pour « coller » aux pratiques, et ainsi s'y insérer sans s'y superposer. Ce travail sémantique, s'il aboutit, permet d'augmenter l'acceptabilité du projet.

Pour conclure, cet extrait de l'étude sur les indicateurs sociaux du paysage, reprise dans le guide de l'étude d'impact permet de comprendre cette complexité à étudier un objet en constante évolution : « Le paysage renvoie implicitement à la notion de protection donc à une idée de contrainte, et dans le même

¹ Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004.

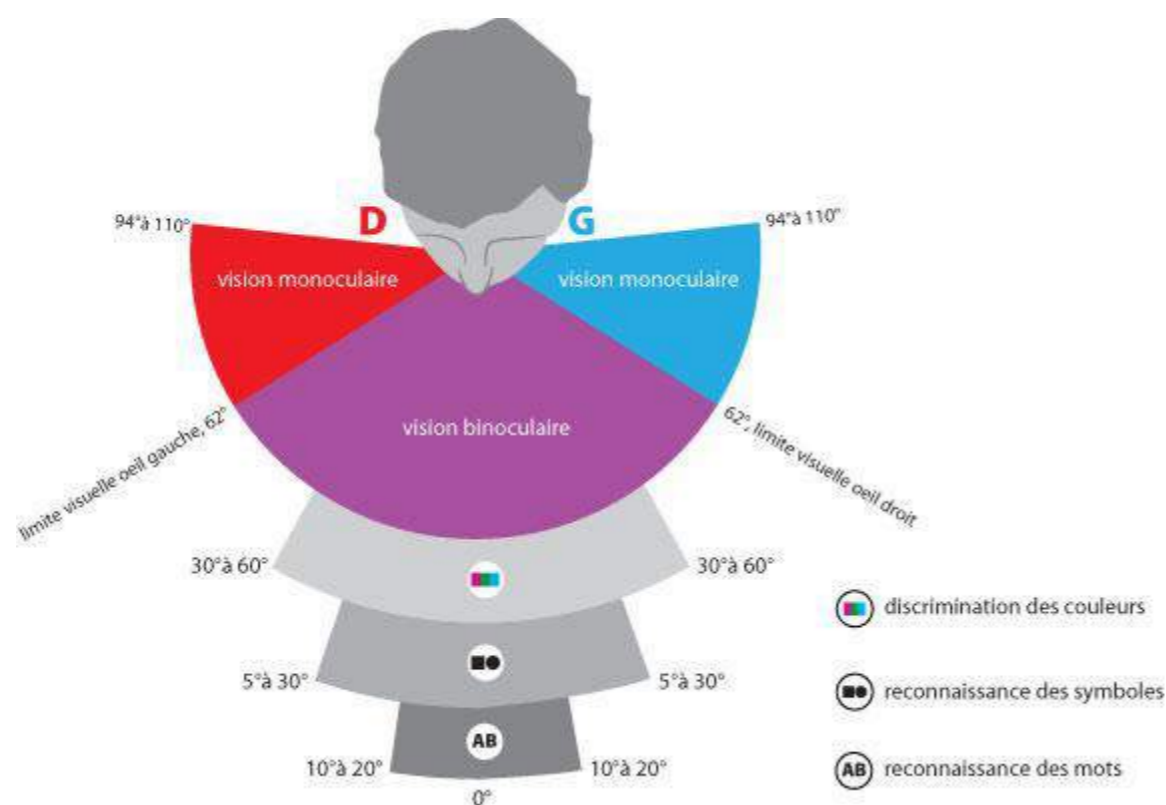
temps, le paysage est le produit de l'activité humaine. On est donc en présence d'une opposition inhérente au paysage entre le nécessaire développement qui transforme le paysage et le respect du paysage existant qui va à l'encontre du développement ».

2.1.4 La définition des perceptions visuelles

La vision humaine permet la perception des rayonnements lumineux, et ainsi, les couleurs, les formes, les paysages.

La perception visuelle est le résultat de notre interprétation cognitive de l'environnement spatio-temporel par le sens de la vue.

Le champ visuel des êtres humains peut être très large (jusqu'à 210°), néanmoins la précision de notre vision est très variable en fonction de la localisation des objets par rapport à la direction du regard. Comme on le voit sur le schéma suivant, les champs visuels des deux yeux se recouvrent sur un champ qui se limite à environ 120°. Cette vision binoculaire permet la perception des reliefs et des distances. Plus l'être humain souhaite distinguer des détails (couleurs, symboles, lecture), plus le champ se resserre.



Source : Ciné3D

2.2 Choix des aires d'étude

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aire éloignée, intermédiaire, rapprochée et immédiate. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Cette démarche se fera en deux étapes.

Les aires d'études seront tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens »² et de la littérature existante et sont ensuite précisés grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés.

- **aire d'étude immédiate (AEIm) : site d'implantation potentielle**

L'aire d'étude immédiate correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc.).

- **aire d'étude rapprochée (AER) : jusqu'à 3 km**

L'aire d'étude rapprochée permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentours. Elle prend donc en compte les principaux bourgs comme Bussière-Poitevine, les hameaux et les lieux de fréquentation à proximité.

- **aire d'étude intermédiaire (AEIn) : 7 km**

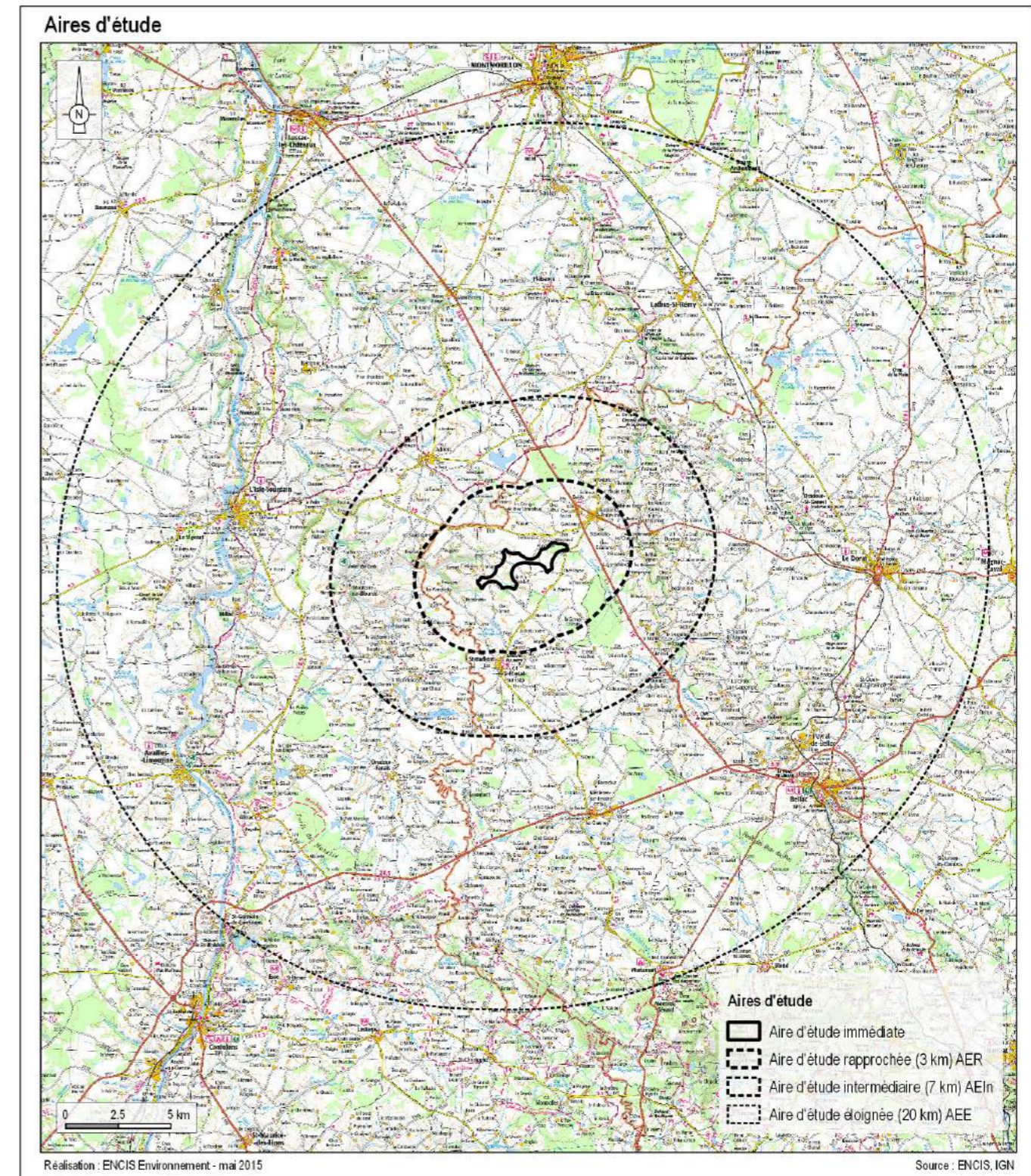
L'aire d'étude intermédiaire doit permettre une réflexion cohérente sur le projet paysager du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et les perceptions visuelles du projet éolien. Englobant les vallées de la Vienne et de la Blourde qui sont parmi les principaux attraits paysagers de ce territoire ce périmètre permettra d'étudier les relations entre ces différents éléments.

- **aire d'étude éloignée (AEE) : 20 km**

L'aire d'étude éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude. Au-delà de 20 km, un parc éolien est très difficilement perceptible, uniquement depuis des points hauts et par temps très dégagé. Il constitue une emprise tellement réduite qu'il n'a plus d'incidence sur le paysage. Si des éléments paysagers ou patrimoniaux de grandes importances se trouvaient au-delà de 20 km, ils seront pris en compte en cas de visibilité potentielle du projet. C'est le cas de la ville de Montrol-Sénard, et des Monts de Blond d'où les points de vue dégagés seront étudiés.

Les différentes aires d'études seront notées par leurs acronymes :

- aire d'étude éloignée : AEE
- aire d'étude intermédiaire : AEIn
- aire d'étude rapprochée : AER
- aire d'étude immédiate : AEIm



Carte 3 : Aires d'étude

² Guide de l'étude d'impact sur l'environnement, 2010, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

2.3 Méthodologie détaillée

2.3.1 Analyse de l'état initial

En premier lieu, une étude de l'état initial sera effectuée à l'échelle des aires éloignée, intermédiaire, rapprochée et immédiate.

2.3.1.1 Le contexte paysager général : l'aire éloignée

Il s'agit, à cette échelle, de localiser le projet dans son contexte général. La description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, occupation de sol...) ainsi que de caractériser les paysages et leur formation dans le temps.

L'analyse des perceptions visuelles permettra de caractériser les principaux types de vues lointaines depuis l'aire éloignée (écrans, cadrages, perspectives...). Elle sera associée à l'analyse des représentations sociales, qui permettent de mieux comprendre le paysage « vécu » et le regard que porte la population sur son territoire.

Les éléments patrimoniaux (Monuments Historiques, sites protégés ou non, espaces emblématiques) seront inventoriés, cartographiés et classés dans un tableau en fonction de leurs enjeux (qualité, degré de protection et de reconnaissance, fréquentation, etc.) mais aussi en fonction de leur sensibilité potentielle (distance à l'aire d'étude immédiate, co-visibilité potentielle, etc) vis-à-vis du futur projet.

Le périmètre de l'aire éloignée est défini notamment en fonction du périmètre de visibilité potentielle du projet.

2.3.1.2 Le contexte paysager du projet : l'aire intermédiaire

L'unité paysagère concernée par le projet éolien sera décrite plus précisément, de même que ses relations avec les unités limitrophes. Les structures paysagères (systèmes formés par la combinaison des différents éléments organisant le paysage) seront analysées et permettront de définir la capacité d'accueil d'un parc éolien et les lignes de force du paysage.

Les différents types de points de vue et les champs de vision depuis les espaces vécus en direction de l'aire d'étude immédiate seront inventoriés et étudiés en fonction notamment de la topographie, de la végétation et de la fréquentation des lieux.

Les éléments patrimoniaux seront inventoriés et décrits afin de déterminer leurs enjeux et leurs sensibilités.

2.3.1.3 Le paysage « quotidien » : l'aire rapprochée

L'aire rapprochée est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet.

Les éléments composant les structures paysagères et leur relation avec le site d'implantation seront décrits et analysés, notamment en terme de formes, volumes, surfaces, couleurs, alignements, points d'appel, etc.

A cette échelle, les perceptions sociales seront analysées grâce à une enquête exploratoire par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes représentatives du territoire (ex : un élu, un employé de l'office du tourisme, un commerçant, un propriétaire de terrain, un exploitant agricole et/ou des personnes aléatoires). Les résultats obtenus viendront nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier.

L'étude des perceptions visuelle et sociale depuis les lieux de vie alentours, les sites touristiques ou de fréquentation de loisirs, le réseau viaire et les éléments patrimoniaux permettra de déterminer la sensibilité des espaces vécus.

2.3.1.4 Le site d'implantation potentielle : l'aire immédiate

L'analyse de l'aire d'étude immédiate permettra de décrire plus finement les éléments paysagers composant le site d'implantation du projet. Ce sont ces éléments qui seront directement concernés par les travaux et les aménagements liés aux éoliennes. L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré.

2.3.1.5 Les outils et méthodes

Le paysagiste emploiera les outils et méthodes suivants :

- une recherche bibliographique (Atlas régional, schémas éoliens, dossiers ZDE...),
- des visites des aires d'études et des alentours : les visites de terrain ont eu lieu au mois de juin 2015,
- une recherche des cônes de visibilité entre le site et sa périphérie (perception depuis les axes viaires, habitats proches, sites touristiques, etc.),
- une enquête par questionnaire semi-ouvert auprès d'un panel de quelques personnes,
- la réalisation de cartographies, modèles de terrain, blocs-diagramme, coupes topographiques et autres illustrations,
- un inventaire des monuments et des sites patrimoniaux reconnus administrativement (Monuments Historiques, sites protégés, ZPPAUP/AVAP, patrimoine de l'UNESCO, espaces

- emblématiques, etc.),
- un inventaire des sites reconnus touristiquement,
 - un inventaire des villes, bourgs et lieux de vie les plus proches,
 - un inventaire des réseaux de transport,
 - un reportage photographique,
 - des cartes d'influence visuelle réalisées à partir du logiciel Windpro (tenant compte de la topographie et des boisements).

Les enjeux et les sensibilités sont qualifiés selon la méthode référencée dans le tableau de la page suivante. A chaque critère est attribuée une valeur.

La phase de l'état initial est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

2.3.1.6 Détail de la méthodologie de l'étude exploratoire des perceptions sociales

L'enquête exploratoire sera réalisée par questionnaire semi-ouvert auprès de 6 personnes du territoire menée par le paysagiste ou un géographe d'ENCIS Environnement. Les résultats obtenus viendront nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier sans constituer une enquête spécifique faisant l'objet d'un rapport annexe.

L'**objectif** est de comprendre les perceptions et la relation des usagers au paysage, dans son état initial.

Il est en effet primordial de s'interroger, en amont, sur l'importance des perceptions si l'on souhaite établir par la suite un dialogue sur le paysage avec les habitants, intégrer leurs opinions, besoins et attentes vis-à-vis de leur territoire dans les propositions de projets éoliens.

Spécifiquement, il s'agira de comprendre :

- si le paysage possède une identité forte, cohérente, et dans quelle mesure il est connu et valorisé ;
- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie ;
- quel est l'attachement des habitants à ce paysage et quelle relation ils entretiennent avec lui.

La **méthode** utilisée est celle des entretiens individuels semi-ouverts, en face-à-face, de personnes résidants ou travaillants dans l'aire d'étude rapprochée. Elle a été élaborée avec le concours d'Aurore Marcellaud, Sémioticienne.

Ces entretiens pourront permettre de recueillir des perceptions personnelles et de comprendre la relation intime entre habitant et paysage. Les questions ouvertes sont privilégiées car le discours, la sémantique et la terminologie des individus sont essentiels à l'émergence des ressentis et des perceptions. Nous nous intéressons plus ici à la complexité et à la diversité du réel qu'à tester statistiquement des hypothèses opérationnelles précises.

Nous nous limiterons à un questionnaire d'une quinzaine de minutes. Chaque entretien sera enregistré et/ou pris en note.

Nous interrogerons 6 personnes de l'aire d'étude rapprochée parmi la liste suivante :

- des élus,
- des employés de l'office de tourisme,
- des commerçants,
- des agriculteurs,
- des propriétaires de terrain,
- des employés de mairie,
- des personnes aléatoires.

2.3.1.7 Définition des enjeux et des sensibilités

Définition des enjeux : L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

Définition des sensibilités : La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éolien, MEEDDM, actualisation 2010

CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES ENJEUX (source: ENCIS Environnement)					
DEGRE DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, ZPPAUP/AVAP)	Forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, secteurs sauvegardés, parcs nationaux)
FREQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable et accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée
QUALITE ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle
RARETE/ORIGINALITE	Elément très banal au niveau national, régional et dans l'aire d'étude éloignée	Elément ordinaire au niveau national et dans la région et dans l'aire d'étude éloignée	Elément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Elément original ou typique de la région	Elément rare dans la région et/ou particulièrement typique
DEGRE D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Elément reconnu régionalement et important du point de vue social	Elément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et/ou touristique
CRITERE \ VALEUR	NULLE	NEGLIGEABLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES SENSIBILITES (source: ENCIS Environnement)					
ENJEUX LIES AU MILIEU (cf. évaluation enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu négligeable	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort
VISIBILITE D'UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (180 m) DEPUIS L'ELEMENT OU LE SITE	Aucune possibilité de voir le site d'implantation potentielle depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles à de rares endroits non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation potentielle est visible, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible, depuis les points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation potentielle visible sur une majorité du périmètre
COVISIBILITE DE L'ELEMENT AVEC UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (180 m)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue reconnus	Covisibilités généralisées sur le territoire
DISTANCE DE L'ELEMENT AVEC L'AEIm	Très éloigné (ex : supérieure à 20 km)	Eloigné Ex : entre 10 et 20 km	Relativement éloigné Ex : entre 5 et 10 km	Distance intermédiaire Ex : entre 3 et 5 km	Distance rapprochée Ex : entre 0 et 3 km
CRITERE \ VALEUR	NULLE	NEGLIGEABLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE

2.3.2 Raison du choix de la variante de projet

Le projet de paysage, définissant le parti d'implantation, résulte de l'analyse de l'état initial du paysage. La conception du projet se fait à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire, en s'appuyant sur les structures paysagères mises en évidence précédemment. Il faut noter que le choix de la variante d'implantation résulte d'une analyse des contraintes et sensibilités techniques, foncières et environnementales (écologiques, acoustiques, paysagères et patrimoniales...).

Du point de vue paysager, la phase de choix d'une variante d'implantation se découpe en quatre étapes :

1 - **le choix d'un scénario d'implantation** correspond à la phase de réflexion générale quant au positionnement global des éoliennes selon les lignes de force du paysage et au gabarit des infrastructures. Il doit résulter d'un travail de composition avec les éléments existants.

2 - **la proposition de différentes variantes de projets** correspond à la phase de proposition de variantes d'implantation concrètes (nombre et localisation précises des éoliennes au sein des structures paysagères). Chaque variante constitue un projet de paysage.

3 - **le choix de la variante finale** est l'étape durant laquelle les variantes sont évaluées. La variante d'implantation retenue doit répondre au mieux aux enjeux mis en évidence lors de l'analyse de l'état initial du paysage.

4 - **l'optimisation de la variante retenue** : si nécessaire, la variante retenue précédemment est optimisée de façon à réduire au maximum les impacts induits. Des mesures de réduction et de compensation permettent d'améliorer la qualité du projet.

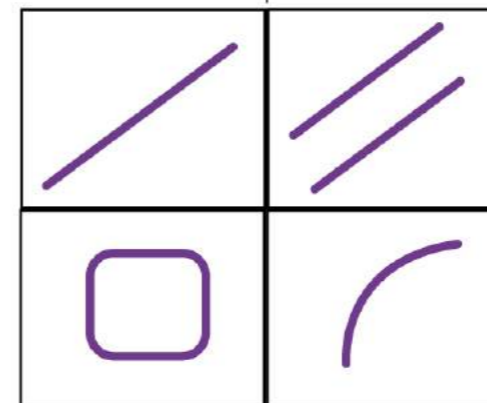
Des simulations paysagères (photomontages, croquis localisés et commentés) permettront d'analyser la visibilité du projet depuis des points de vue présentant des enjeux paysagers et patrimoniaux.

Du scénario d'implantation à la variante finale

Etape 1

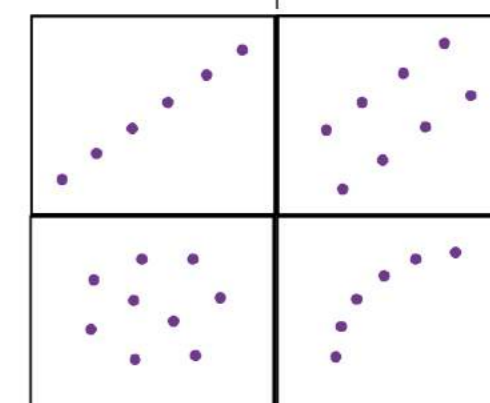
Choix d'un scénario d'implantation

- en ligne
- en bouquet
- en arc de cercle...



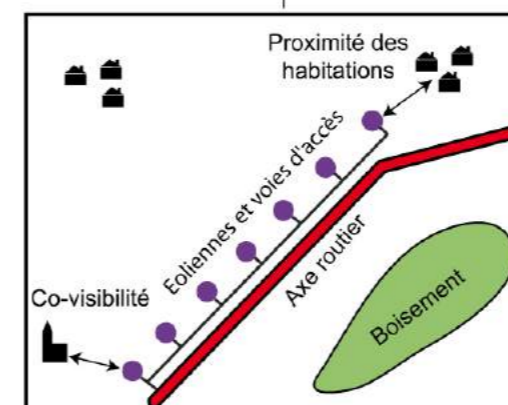
Etape 2

Proposition de différentes variantes d'implantation pour le futur parc



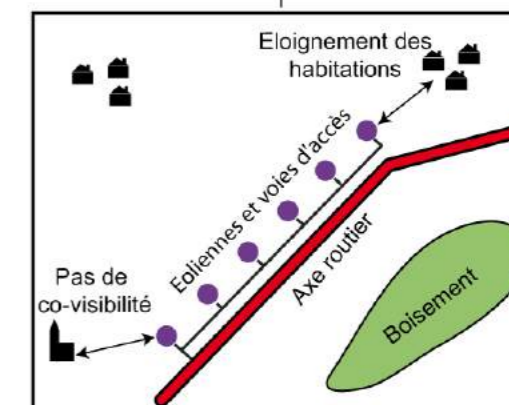
Etape 3

Préconisations paysagères Choix du meilleur scénario et de la meilleure variante



Etape 4

Analyse plus approfondie et optimisation de la variante retenue



Réalisation: ENCIS Energies Vertes

Figure 1: Les étapes du choix d'une variante d'implantation

2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

Après le choix de la variante de projet final, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

2.3.3.1 Considérations générales

Sans viser l'exhaustivité, nous présenterons les grands principes de la problématique éolien/paysage. Dans un premier temps nous décrivons la perception visuelle de l'objet éolienne selon :

- les rapports d'échelle,
- la distance et la position de l'observateur,
- la couleur,
- les conditions météorologiques et l'éclairage,
- et l'angle de vue.

Dans un second temps, les problématiques relatives à la construction d'un projet paysager cohérent seront traitées :

- la concordance avec l'entité paysagère,
- le dialogue avec les structures et les lignes de forces,
- la lisibilité du projet,
- les notions de saturation/respiration,
- les notions de co-visibilité.

2.3.3.2 Les effets visuels depuis l'aire éloignée

L'analyse des effets à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet éolien et le grand paysage.

Il s'agira aussi de comprendre les rapports de co-visibilités et d'inter-visibilités avec :

- les sites patrimoniaux protégés,
- les autres sites jugés sensibles (site emblématique, touristiques...),
- et les autres parcs éoliens, existants ou les projets connus.

2.3.3.3 Les effets visuels depuis l'aire intermédiaire

Les relations entre les structures paysagères/lignes de forces et le projet éolien seront mises en évidence. Les points de vue seront soigneusement choisis depuis les espaces fréquentés.

Les visibilités et les co-visibilités depuis et avec les éléments patrimoniaux, les villes et bourgs principaux, le réseau viaire, les sites touristiques, les parcs éoliens existants etc. seront également traitées à cette échelle.

2.3.3.4 Les effets visuels depuis l'aire rapprochée

Dans l'aire rapprochée nous analyserons principalement les perceptions visuelles depuis le « paysage quotidien » que sont les espaces habités et fréquentés proches du site d'implantation ainsi que le réseau viaire.

2.3.3.5 Les effets visuels depuis l'aire immédiate

L'aire immédiate comprend les éoliennes, les voies d'accès, le poste de livraison. L'analyse des effets visuels à cette échelle nous permettra de comprendre comment le projet et ses aménagements connexes s'inscrivent par rapport aux éléments du paysage (organisation agraire, bâti, haies, arbres isolés, murets, voirie...).

2.3.3.6 Les différents notions d'effet et d'impact du projet

L'effet décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'impact est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : positif/négatif, nul, négligeable, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire/permanent, réversible/irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, co-visibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.
- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

2.3.3.7 Les effets cumulés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulatifs et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets connus doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets connus est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R.214-6 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a été rendu public.

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets connus mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets connus, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration/saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **négligeable ou faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et/ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré, ou fort**.

2.3.3.8 Les méthodes et outils

Pour réaliser l'évaluation des impacts sur le paysage, nous utiliserons plusieurs outils :

- les cartes d'influence visuelle (ZIV),
- les coupes topographiques,
- les photomontages,
- des modèles numériques de terrain ou des blocs-diagrammes.

Ces outils seront utilisés pour construire l'argumentaire permettant de décrire le projet paysager du parc éolien et ses impacts sur l'environnement paysager et patrimonial.

2.3.3.9 Définition des notions de visibilité/covisibilité/intervisibilité

Visibilité : vue de tout ou partie du projet éolien depuis un lieu (élément patrimonial, site touristique, route, village...etc.)

Covisibilité : vue conjointe de tout ou partie du projet de parc éolien et de tout ou partie d'un élément identifié comme ayant une valeur intrinsèque (exemple : site inscrit, Monument Historique, silhouette de village, parc éolien.)

Intervisibilité : vue réciproque de deux éléments depuis leurs abords directs

2.3.3.10 Détail de la méthode utilisée pour les photomontages

Les photomontages ont été réalisés par wpd, porteur du projet éolien. La méthodologie employée pour la réalisation des photomontages à l'aide du logiciel Windpro est détaillée ci-après.

La première étape consiste en la réalisation des clichés sur le terrain, avec pour chaque point de vue un minimum de trois photos, un pointage GPS de la position, un relevé des angles d'ouverture et de l'azimut et enfin un repérage des points de repères. Les photographies réalisées pour chaque point de vue sont alors assemblées afin d'en faire un panoramique.

Ces panoramiques sont alors intégrés dans un projet éolien sous le logiciel Windpro préalablement renseigné des fonds cartographique et topographique ainsi que des éoliennes du projet et celles alentours autorisées.

Chaque prise de vue est ainsi positionnée et paramétrée à l'aide des points de repères observés lors de la sortie terrain.

Le logiciel Windpro permet alors la création de simulations, qui après retouche avec le logiciel Photoshop, proposent un rendu abouti du projet dans son environnement.

Enfin, les dernières étapes consistent à mettre en forme ces résultats tant par la réalisation de planches comprenant une carte de localisation, des informations techniques sur le photomontage (coordonnées du point de vue, champ, azimut, focale) et sur les éoliennes (distance, modèle), éventuellement des zooms, des « vues équiangulaires » et des croquis d'accompagnement. La réalisation de planche de « vues réalistes » permet d'apprécier le gabarit des éoliennes en vision « réelle » lorsque la planche du photomontage est imprimée et tenue à 35 cm de l'œil.

2.3.3.11 Détail de la méthode de la carte d'influence visuelle (ZIV)

Une modélisation cartographique sert à mettre en évidence la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet de parc éolien. Celle-ci prend en compte le relief et les principaux boisements.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données Shuttle Radar Topography Mission (SRTM 3), un Modèle Numérique de Surface mis à disposition du public par la NASA. La résolution est d'environ 90 x 90 m. Ce modèle présente donc des incertitudes liées à la précision de +/- 20 m en planimétrie (X et Y) et +/- 16 m pour les altitudes (source : NASA). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2006 – code 3. De même, la précision de cette base de données de l'IFEN ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel. Les marges d'incertitudes augmentent lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée. Cette modélisation

permet de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles. Cette carte montre l'amplitude maximale de la visibilité du projet, qui serait en réalité plus réduite. La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance.

2.3.3.12 Grille d'évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine

Les impacts sont qualifiés selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur.

CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (source: ENCIS Environnement)					
ENJEUX LIES AU MILIEU (cf. évaluation enjeux)	Milieu sans enjeu notable	Milieu d'enjeu négligeable	Milieu d'enjeu faible	Milieu d'enjeu modéré	Milieu d'enjeu fort
VISIBILITE DU PROJET DEPUIS L'ELEMENT	Aucune possibilité de voir le site d'implantation potentielle depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles à de rares endroits non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation potentielle est visible, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible, depuis les points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation potentielle visible sur une majorité du périmètre
CO-VISIBILITE DU PROJET AVEC L'ELEMENT	Pas de covisibilité possible	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue reconnus	Covisibilités généralisées sur le territoire
PREGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Parc éolien se distinguant à peine	On distingue le parc éolien, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le parc éolien
RAPPORT D'ECHELLE	Les échelles du parc et des structures/éléments s'accordent parfaitement	Le parc crée une légère dissonance mais qui ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le parc crée une dissonance perturbant la lisibilité et créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et créant un effet d'écrasement	Echelles complètement en désaccord avec perturbation totale de la lisibilité et création d'un fort effet d'écrasement
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Projet en accord avec textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Accord nuancé par une dissonance	Déséquilibre avec les structures, le projet introduit des éléments perturbants	Modifie clairement la lisibilité des structures	Dégrade la perception des structures
ACCORDANCE/PERCEPTION	La sémantique d'une éolienne et celle de l'élément sont identiques ou ils s'accordent par leurs formes, dimensions, identité...	L'objet éolienne marque des différences mais dans un registre commun ou équilibré	Des dissonances mais un équilibre possible	La distinction est nette et la concurrence est forte	Elément jugé et éolienne en contradiction totale avec le registre de l'élément
VALEUR CRITERE	NULLE	NEGLIGEABLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE

Tableau 1 : Critères d'appréciation pour l'évaluation des impacts du projet

2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet

Dans le cadre du projet éolien de Saint-Barbant, le porteur de projets sera amené à proposer trois types de mesures. Celles-ci sont catégorisées selon la doctrine "Eviter, Réduire, Compenser" du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Les mesures envisagées seront décidées en concertation avec le maître d'ouvrage.

Un projet éolien conçu dans une démarche de concertation avec le paysagiste permet d'intégrer en amont des mesures d'évitement des impacts (choix d'une variante de projet en fonction des caractéristiques paysagères et des sensibilités mises en évidence dans l'état initial). Toutefois des mesures de réduction ou de compensation peuvent s'avérer nécessaires notamment pour traiter les équipements et les aménagements annexes (pistes, postes de livraison, plateforme, etc.), ou pour la remise en état du site après les chantiers de construction et de démantèlement.

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure

2.4 Limites et difficultés rencontrées

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude étant forcément **limitée dans le temps**, il n'est pas possible d'être totalement exhaustif, notamment en ce qui concerne la perception du projet éolien. La détermination des enjeux paysagers et patrimoniaux permet donc de sélectionner des points de vue représentatifs.

- Selon les **saisons**, les cultures varient. Les champs présentent donc alternativement un sol nu (automne, hiver), qui permet de larges ouvertures visuelles, ou recouvert par des cultures. D'autre part, les écrans créés par les boisements de feuillus seront moins denses en hiver, laissant filtrer des vues entièrement coupées en période de végétation.

- L'**étude des perceptions et représentations sociales** d'un territoire, des paysages et du projet en question sont réalisés à partir de l'analyse sensible du paysagiste et des informations collectées lors des visites de terrain. Les résultats obtenus ne s'apparentent donc pas à une enquête sociologique mais permettent de présenter un regard sur la façon dont le paysage peut être perçu.

- Au niveau de l'analyse des impacts, les prises de vue pour les photomontages sont réalisées à un **moment donné** (heure, météo, saison), avec des conditions de luminosité particulières, et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une perception à un instant T.

- La **météo** est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, voire même pluvieux, peut parfois avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.

Partie 3 : Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine

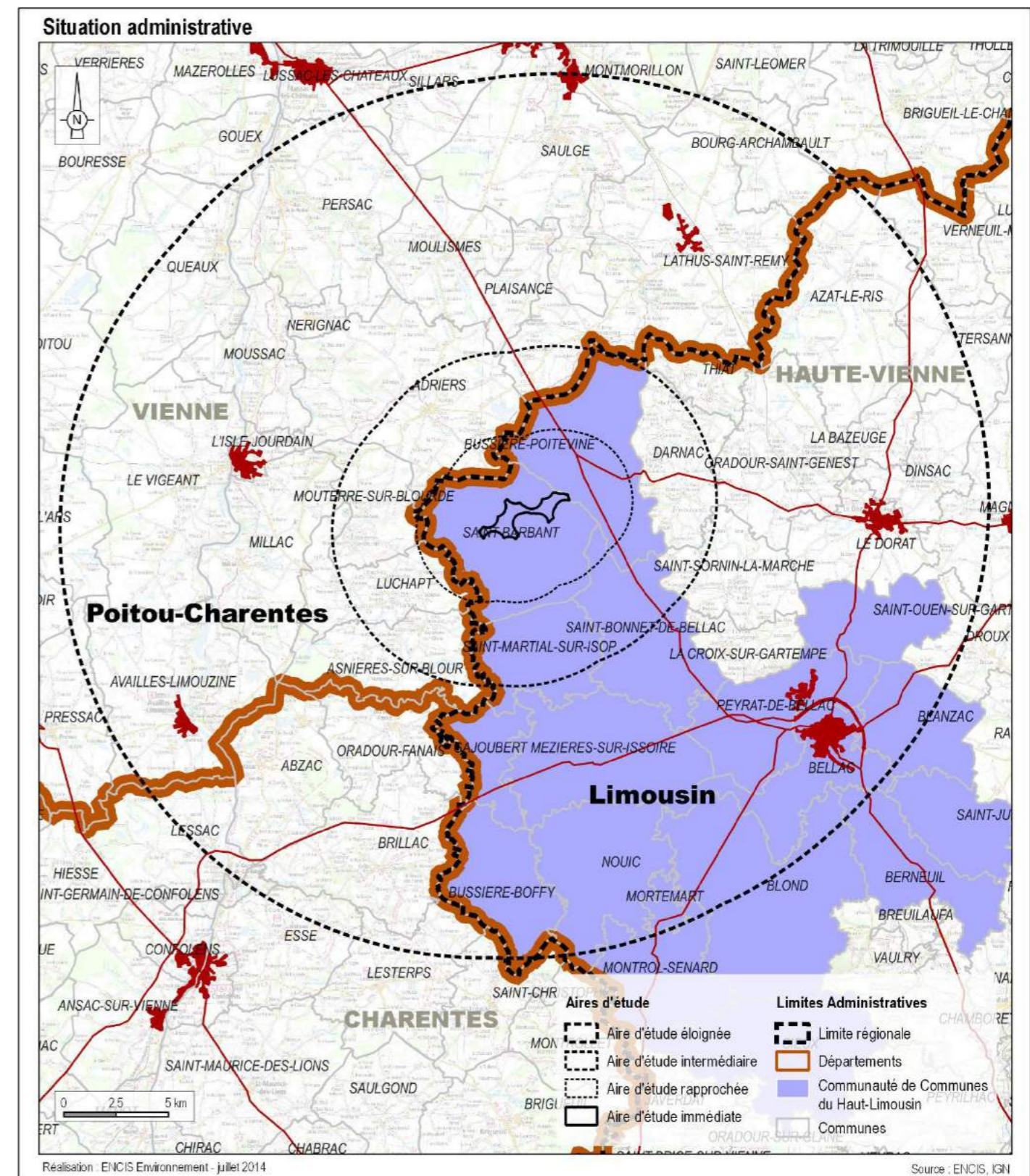
3.1 Le contexte paysager du territoire

L'aire d'étude éloignée à très éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire éloignée s'étend jusqu'à 20 km autour du site d'implantation. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace, les unités paysagères et les perceptions sociales du paysage.

3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

3.1.1.1 Situation administrative

La zone d'étude se situe à cheval sur deux régions, le Limousin et le Poitou-Charentes. L'AEI concerne trois départements. La majorité du périmètre est localisée sur la Haute-Vienne et la Vienne. Une plus petite partie, au sud-ouest déborde sur de la Charente. L'AEIm se situe sur la commune de Saint-Barbant, appartenant à la communauté de communes du Haut Limousin.



Carte 4 : Situation administrative

3.1.1.2 Hydrographie et relief

Le périmètre d'étude se compose d'un vaste plateau aux reliefs doux et réguliers. Les variations topographiques sont très subtiles. L'altitude du plateau varie faiblement, d'une centaine de mètres au nord à 200-300 m au sud-est de l'aire d'étude éloignée. En limite sud de l'AEE, les contreforts des Monts de Blond font augmenter la topographie à 350 m.

Ces reliefs aplanis sont surtout marqués par les dépressions creusées par les différents cours d'eau qui les traversent. La vallée de la Gartempe et celle de la Vienne sont les plus importantes. Elles sont alimentées par de nombreux affluents, créant un réseau hydrographique dense qui alimente de nombreux petits étangs artificiels.

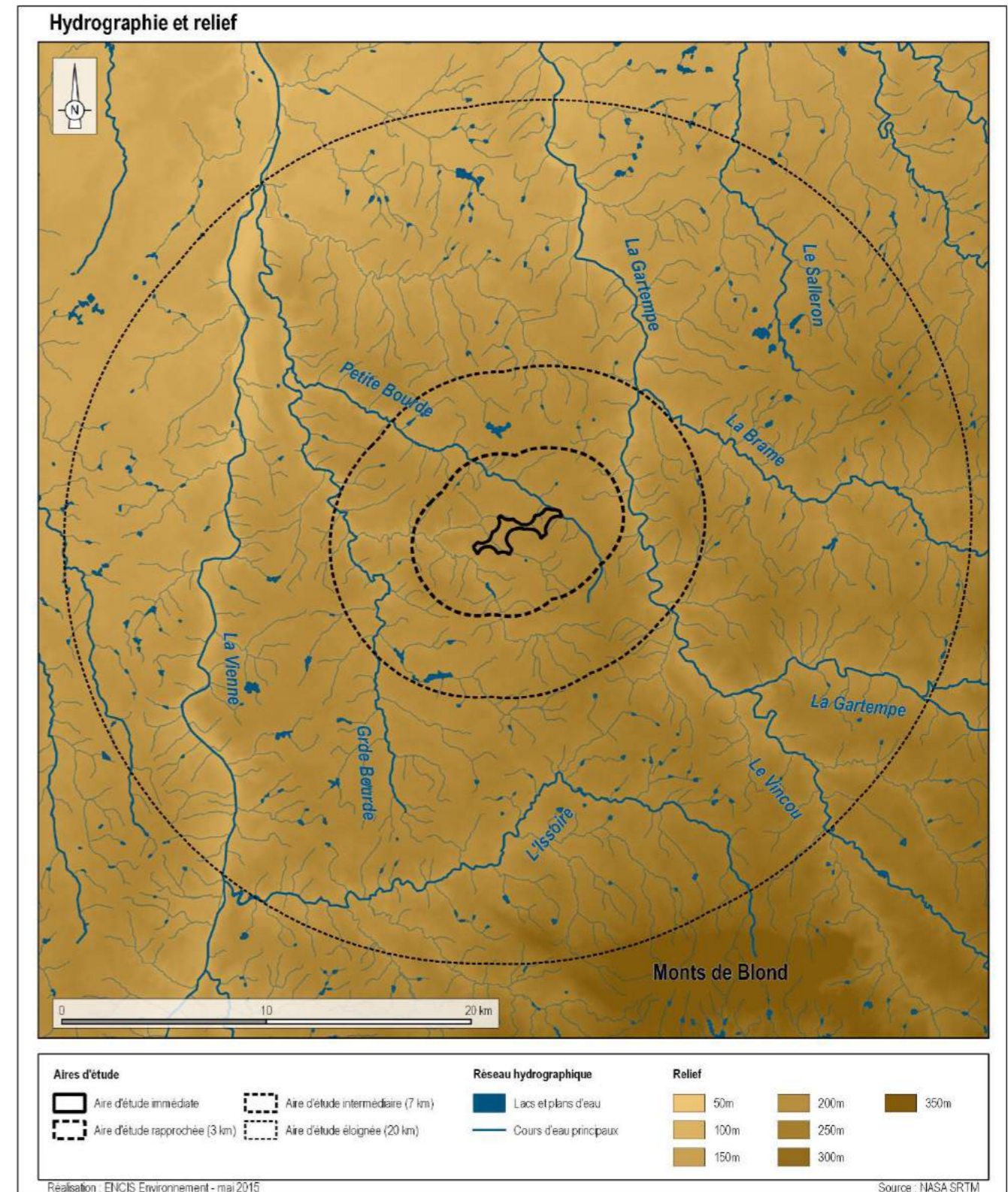
Plus au sud, les Monts de Blond culminent à 514 m. Ils dominent la Basse Marche et forment une frontière naturelle entre cette unité et la campagne résidentielle de Limoges. Autrefois plus ouvert car pâturés, les Monts de Blond offrent peu de panoramas ouverts depuis les points culminants, hormis quelques lieux répertoriés et bien identifiés.



Photographie 1 : Vue sur le plateau depuis les hauteurs de Montrol-Sénard (Monts de Blond)



Photographie 2 : Vue sur la vallée de la Vienne à Availles-Limouzine



Carte 5 : Hydrologie et relief

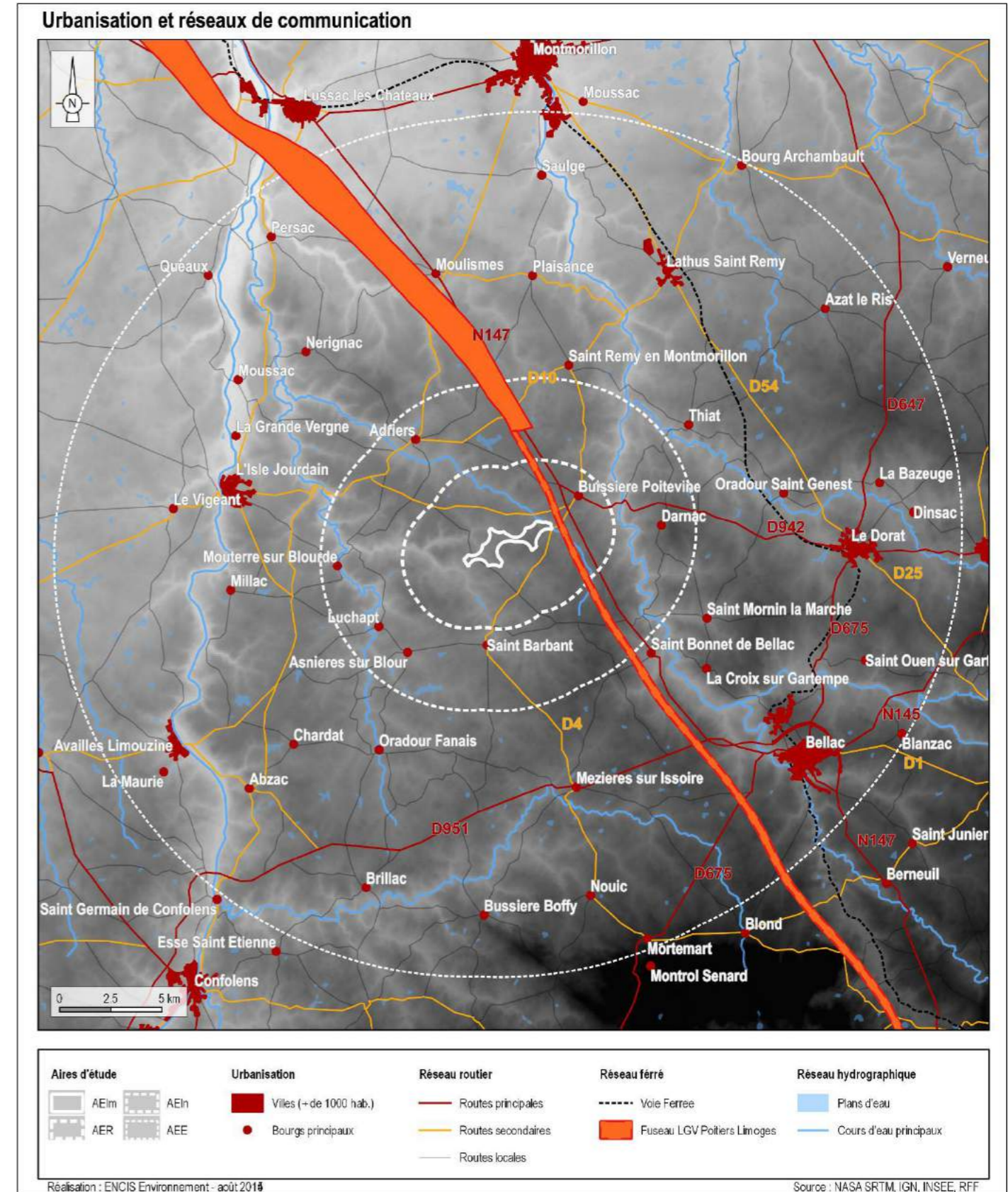
3.1.1.3 Urbanisation et réseaux de communication

Le pôle majeur du territoire est la ville de Bellac (4 259 hab. en 2011 d'après l'INSEE). Celle-ci concentre de nombreux commerces et services. Cette sous-préfecture du département de la Haute-Vienne, située à 45 km au nord de Limoges, est une ville charnière entre le Limousin et le Poitou-Charentes. Elle se trouve aux carrefours de la N145 (route Centre-Europe Atlantique), la N147 (Angers/Limoges en passant par Poitiers), la D951 (Bellac/Chasseneuil-sur-Bonnieure en passant par Confolens), la D675 (qui relie la limite de la Vienne à la limite de la Dordogne en passant par St-Junien et Le Dorat) et de l'itinéraire bis Paris/Espagne.

On peut noter la présence de trois autres villes importantes situées à plus de 20km de l'AEIm. Confolens en Charente (2 676 habitants en 2011 d'après l'INSEE), est l'une des deux préfectures du département. Montmorillon dans la Vienne (6 319 habitants en 2011 d'après l'INSEE), dont le centre-ville historique accueille la cité de l'Écrit et des métiers du Livre, et Lussac-les-Châteaux (8 774 habitants en 2011 d'après l'INSEE) située à quelques kilomètres de la centrale nucléaire de Civaux.

Les autres villes les plus importantes sont L'Isle-Jourdain, Le Dorat, Peyrat-de-Bellac, Lathus-Saint-Remy et Availles-Limouzine. Le reste du territoire est ponctué de bourgs et villages de petites tailles.

Le territoire est traversé du nord au sud par une voie ferrée (Limoges/Poitiers). Celle-ci dessert plusieurs villes et villages compris dans l'aire d'étude éloignée : Bellac, Le Dorat et Lathus-Saint-Remy. Le tracé de la LGV Poitiers/Limoges, déclarée d'utilité publique le 10 janvier 2015, passe à proximité immédiate du projet éolien (environ 1 km à l'est de l'AEIm). Cet axe est orienté sud-est au nord-ouest. Il sera pris en compte dans l'analyse des effets cumulés.



Carte 6 : Urbanisation et réseaux de communication

3.1.1.4 Occupation du sol

La géologie de ce périmètre passe d'un socle granitique à des plaines sédimentaires. Cette limite est perceptible dans les modes d'occupations des sols. Malgré une forte présence des prairies, une ligne se dessine entre les terres arables cultivées, au nord-ouest, et les prairies au sud-est, destinées au pâturage et à la fauche. Le parcellaire est très découpé, caractéristique des territoires de bocage. Les boisements sont surtout présents dans le sud, au niveau des Monts de Blond (hors AEE). Ils sont très morcelés et de faibles tailles sur le reste du territoire. On note la présence de plusieurs petits massifs forestiers le long des vallées. Les boisements sont constitués majoritairement de feuillus.

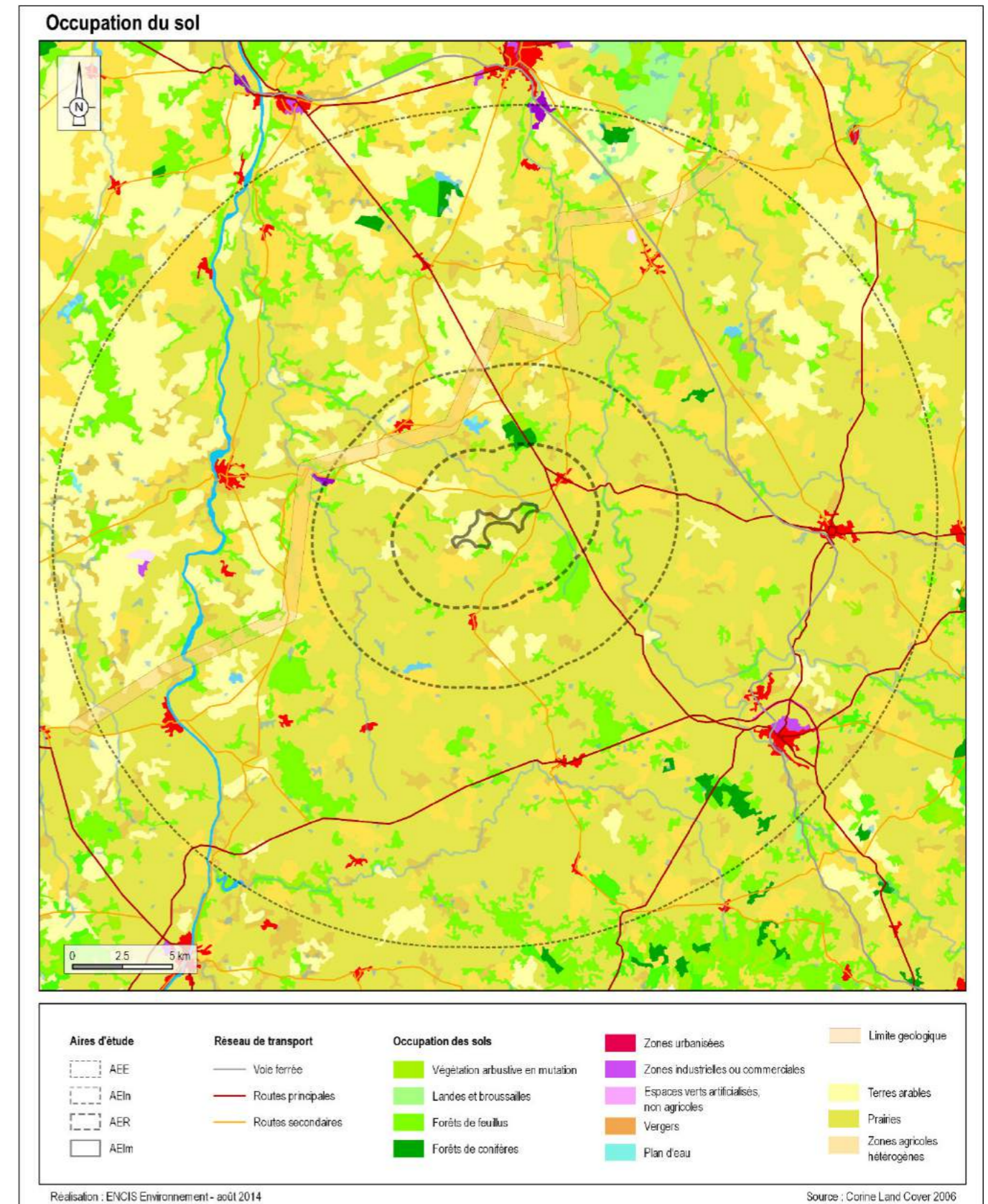
L'ensemble du territoire est caractérisé par une trame bocagère relativement dense, constituée en majorité par des chênes et de quelques châtaigniers.



Photographie 3 : Prairie pâturée entourée de haies bocagères au sud du Dorat



Photographie 4 : Grande culture ouverte au sud de l'Isle-Jourdain



Carte 7 : Occupation du sol

3.1.1.5 Synthèse du contexte paysager

Le paysage de l'AEE est marqué par la planéité du relief, animé par les cours d'eau qui forment par leurs profils des vallées plus ou moins larges, du nord au sud. De nombreux petits étangs artificiels ponctuent ce vaste plateau.

On distingue deux modes d'occupation des sols qui s'expliquent par la nature géologique du sous-sol. Ce seuil correspond au passage des paysages de la Haute-Vienne, au bocage dense, aux plaines ouvertes de la Vienne. Au sud, la pauvreté des sols, due au socle granitique, favorise l'élevage et les structures bocagères. Au nord, la plaine sédimentaire permet de diversifier les types d'agriculture en raison de la présence, plus importante, de terres arables mises en culture. Cependant le territoire est touché par une baisse croissante du nombre d'exploitations agricoles qui risque de changer l'aspect des paysages par la suppression de haies et l'agrandissement des parcelles. Actuellement, les maladies qui touchent le chêne font progressivement disparaître une partie de ce patrimoine bocager.

La trame bocagère qui s'étend sur la majorité du périmètre d'étude est dense. Elle compose un paysage de campagne-parc qui mélange cultures et pâtures. Les boisements, répartis de façon éparse, sont surtout composés de petits bois de feuillus.

Bellac, une des sous-préfectures de la Haute-Vienne, est la principale ville de l'AEE. Elle rassemble la plupart des services. C'est un nœud important dans le maillage des réseaux de communication (routes nationales et départementales, transports en commun). Quelques autres villes sont dispersées sur le territoire, le long des principaux cours d'eau. L'urbanisation est peu dense et l'ensemble du territoire se vide progressivement de sa population.

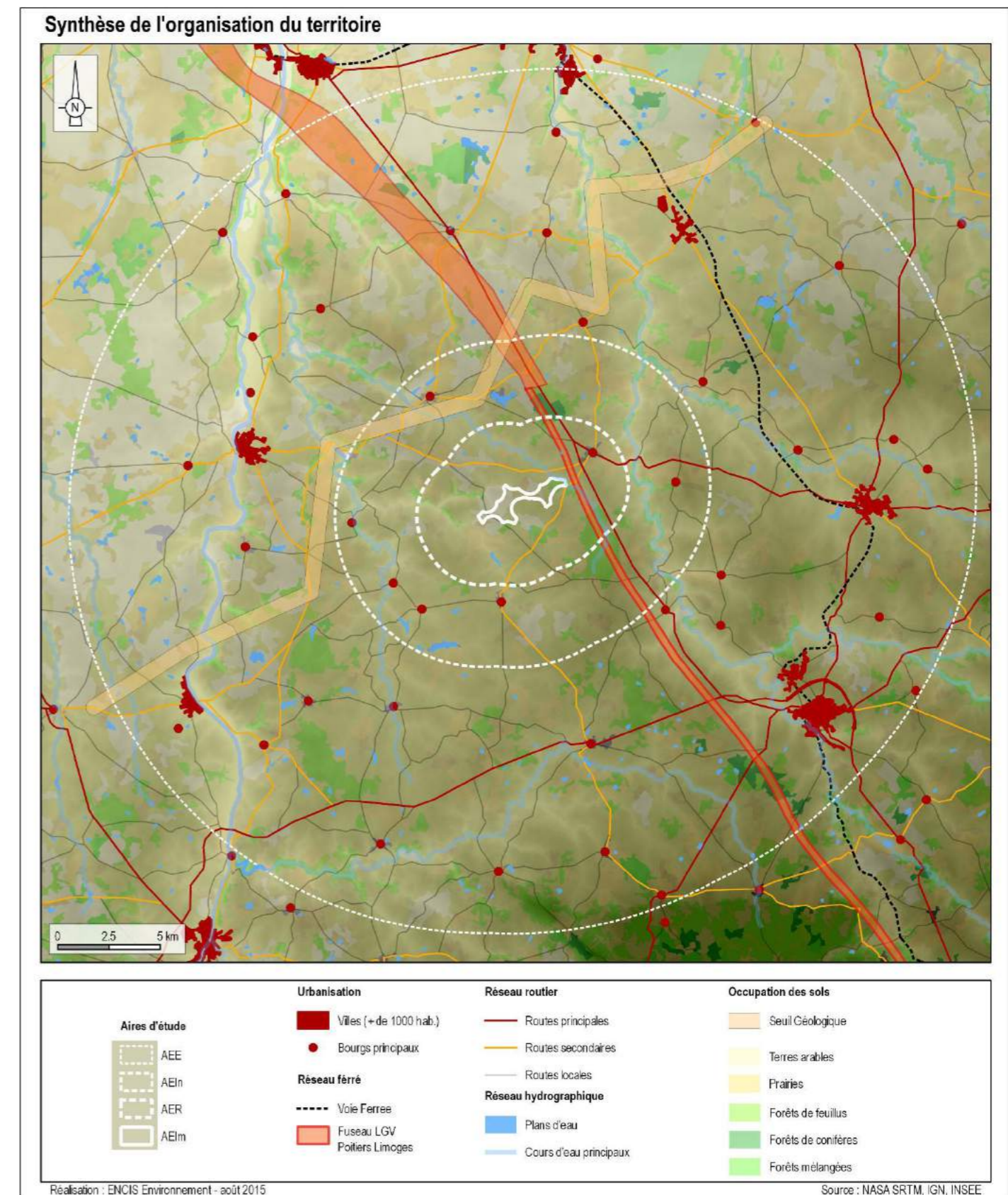


Figure 2 : Synthèse de l'organisation du territoire

3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans l'actualisation 2010 du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. ».

L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain ainsi qu'à la lecture des Atlas régional des Paysages de Poitou-Charentes et du Limousin ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude. Trois grands types de paysages ont ainsi été déterminés :

- les plaines vallonnées et/ou boisées
- les bocages
- les vallées

Au sein de ces grands ensembles paysagers ont été distingués 5 unités paysagères :

Pour les **bocages de plaines**

- La Basse Marche
- Les Terres froides

Pour les **vallées** :

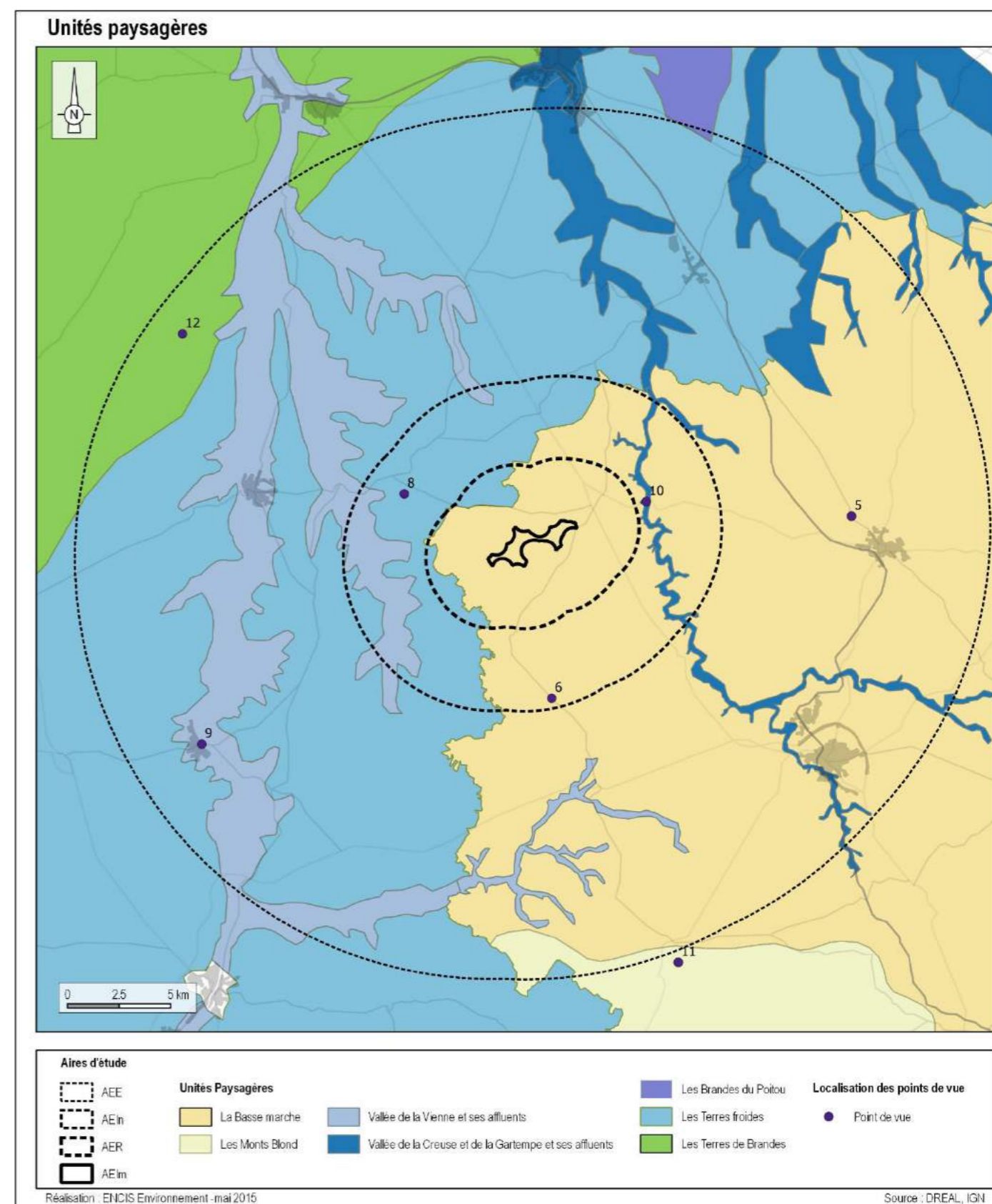
- La vallée de la Gartempe et ses affluents
- La vallée de la Vienne et ses affluents

Pour les **plaines vallonnées et/ou boisées**

- Les Brandes du Poitou

Le projet éolien se situe dans l'entité paysagère du « bocage de la Basse Marche ».

La carte ci-contre localise les unités paysagères présentées dans le chapitre suivant.



Carte 8 : Unités paysagères

TROIS AMBIANCES PAYSAGÈRES

Les ambiances paysagères sous influence montagnarde :

- la montagne limousine
- les hauts plateaux corréziens
- les "îlots" montagneux
- les grandes vallées en gorges

Les ambiances paysagères de la campagne-parc :

- les plateaux ondulés
- la Basse Marche
- le bassin de Gouzon

Les ambiances paysagères des marges aquitaines :

- les bassins
- le causse corrézien
- le pays des buttes



Carte 9 : Carte des grands ensembles paysagers du Limousin (Source : Atlas des paysages du Limousin)

LES VALEURS PAYSAGÈRES CLES DE LA CAMPAGNE-PARC : SYNTHÈSE SCHEMATIQUE

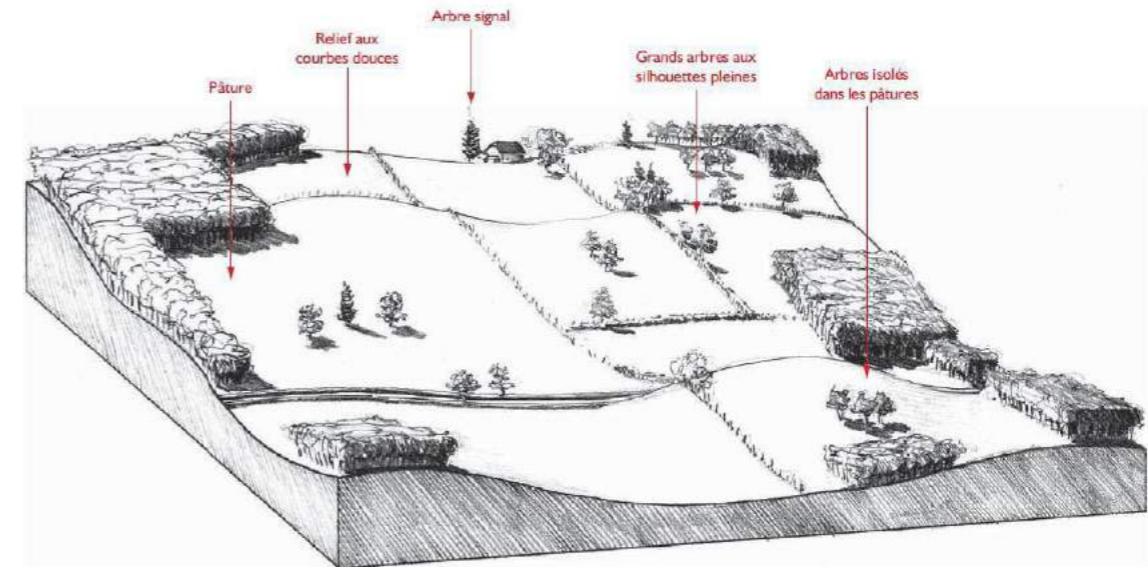
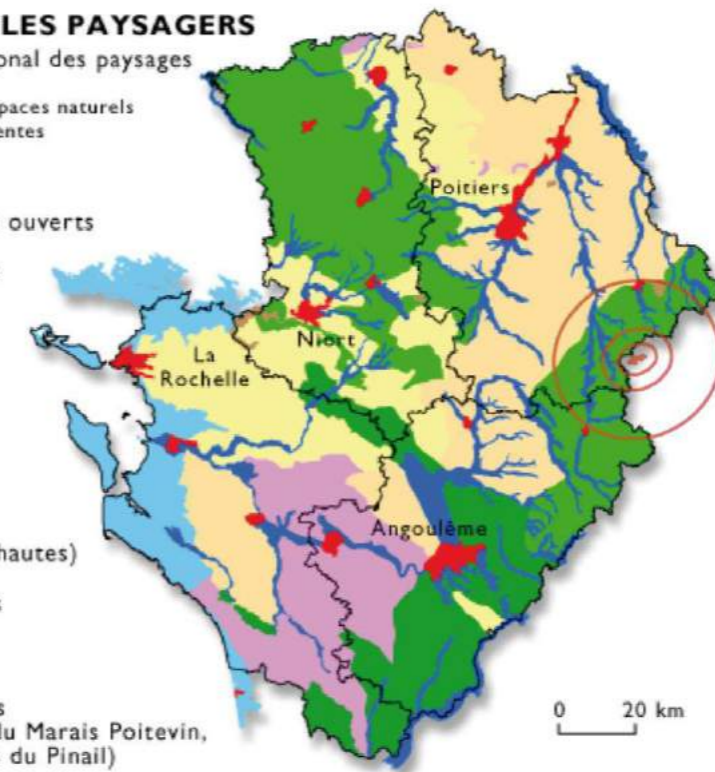


Figure 3 : Bloc-diagramme des valeurs paysagères de la Campagne-parc (Source : Atlas des paysages en Limousin)

GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS
d'après l'inventaire régional des paysages

Source : Conservatoire d'espaces naturels et des sites de Poitou-Charentes

- Plaines de champs ouverts
- Plaines vallonnées et/ou boisées
- Bocages
- Terres viticoles
- Terres boisées
- Zones littorales (marais et terres hautes)
- Vallées principales
- Villes principales
- Paysages singuliers (Marais mouillés du Marais Poitevin, Réserve Naturelle du Pinail)



Carte 10 : Carte des grands ensembles paysagers du Poitou-Charentes (Source : Atlas des paysages du Poitou-Charentes)

3.1.2.1 La Basse Marche

Description

La Basse Marche est un paysage emblématique du Haut-Limousin. Ce vaste plateau au relief marqué par sa planéité (250 m en moyenne), s'étend sur 70 km de long et 30 km de large. Il est traversé par deux vallées (Vienne et Gartempe) qui creusent et dynamisent le paysage. Le passage des cours d'eau forme des reliefs en creux et des méandres qui serpentent autour des différents obstacles granitiques. Lorsque l'eau rencontre des blocs rocheux, il se crée des perturbations qui animent l'écoulement paisible de ces cours d'eau. Ces vallées profondes provoquent des inflexions dans le plateau qui permettent de découvrir le maillage bocager de cette belle campagne.

Le vallonnement n'est en fait perceptible que depuis la Basse Marche elle-même. Depuis les Monts de Blond par exemple, elle apparaît comme un plateau relativement plan et très boisé. Alors que depuis le plateau lui-même, c'est plutôt une succession de microreliefs perceptibles au travers des haies.

Le bocage, présent sur l'ensemble de ces larges et plats interfluves, se compose de prairies séparées par des haies taillées et des arbres en port libre. Sur les anciennes limites parcellaires, de beaux arbres solitaires « s'épanouissent » au milieu des pâtures. L'élevage, ovin et bovin, est la principale activité agricole du territoire.

La forêt est peu présente. Elle est constituée de boisements plantés sur les interfluves, formés par des feuillus en taillis sous futaie.

La densité bâtie est faible avec seulement 20 hab/km². Les villages et les bourgs sont situés sur les rebords des vallées. Ces positions dominantes permettent de magnifiques panoramas sur le maillage régulier des haies bocagères. L'habitat est construit à partir de granite en suivant des volumes simples. De nombreuses façades sont enduites mais les constructions les plus « nobles » conservent la pierre apparente.

Dynamiques

Le principal enjeu est la préservation et la gestion de la trame bocagère liée à l'activité d'élevage. Le changement des pratiques agricoles et la fragilité du secteur ovin et bovin, pourraient engendrer de grandes modifications dans la forme du paysage (arrachage de haies, abattage des arbres solitaires).

Contenir le développement pavillonnaire est un enjeu important pour le maintien de la silhouette des bourgs, perchés sur les rebords de vallées.

La dépopulation est une problématique qui ne cesse de progresser, due à l'enclavement des bourgs et le manque d'emplois.

Perceptions sociales

Ce territoire est associé à la ruralité. L'élevage très présent, crée une image de campagne rustique qui

ne bénéficie pas réellement d'une attraction touristique importante. Les représentations du territoire sont également marquées par le patrimoine des cités historiques de Bellac et du Dorat.



Photographie 5 : Horizon boisé du bocage



Photographie 6 : Cloisonnement des espaces par la végétation



Photographie 7 : Elevage ovin

3.1.2.2 Les Terres froides

Description

Les Terres froides s'inscrivent dans le prolongement de la Basse Marche et créent une continuité avec les paysages limousins. Situées à l'est de la région Poitou-Charentes, ces collines sont découpées par les vallées de la Vienne et de la Gartempe. Les étangs et les ruisseaux constituent des motifs de paysage récurrents sur ces sols imperméables, faits d'argile et de granite.

Le bocage collinéen de cette unité paysagère est composé de haies arbustives relevées de chênes et de châtaigniers non taillés. Cette trame dense qui accompagne le réseau routier, fabrique un ensemble de petites scènes paysagères alternant entre pâtures et champs de maïs. Les boisements sont très découpés et de petites tailles. Une forêt dense occupe les vallons secondaires.

Les villages se situent le plus souvent en point haut, aux creux de vallons naissant, près d'une source, ou en rebord de vallée. Les hameaux et fermes isolées sont dispersés sur les hauteurs. Les villages sont organisés autour de l'église, située sur le point le plus haut. L'architecture traditionnelle, aux moellons de granite et aux tuiles romanes ou plates, est assez austère, annonciatrice de la montagne limousine.

Dynamiques

Le manque d'entretien des structures bocagères modifie l'image d'une campagne d'élevage. Les prairies sont progressivement mises en culture et les haies arrachées.

Perceptions sociales

Cette unité paysagère est dominée par les ambiances paysagères de la Basse Marche. La présence du bocage et la tradition de l'élevage de la « Charente Limousine », marque une appartenance aux paysages du Haut-Limousin.



Photographie 8 : Ancienne prairie mise en culture

3.1.2.3 Vallée de la Vienne et ses affluents

Description

La vallée de la Vienne, qui traverse l'unité paysagère des Terres froides crée un contraste avec les paysages du plateau. Les cours d'eau y sont peu perceptibles en raison de la présence d'une ripisylve qui se confond avec la trame bocagère. Cette dernière s'étend sur les coteaux de la vallée, permettant de mettre en scène le quadrillage des pâtures entourées de haies arborées.

Les fluctuations du cours d'eau font varier le profil des pentes des coteaux. Dans les parties les plus larges, de remarquables ouvrages d'arts surplombent la vallée. Les endroits où les pentes sont le plus abruptes sont colonisés par une végétation arborée. Les routes longeant les hauteurs ne côtoient que très rarement la Vienne. La perception de l'eau se fait à distance, quand elle est visible.

La vallée est densément peuplée. Les villes, principalement situées sur les coteaux se placent en belvédère sur la Vienne (L'Isle-Jourdain, Availles-Limouzine). Quelques hameaux et fermes isolés ponctuent les berges, ainsi que des moulins et d'anciennes fabriques.

Dynamiques

Les milieux agricoles ont tendance à se refermer, remplacés par des peupleraies.

L'expansion urbaine se développe sur les coteaux et « brouille » les silhouettes urbaines des hauteurs de la vallée.

Perceptions sociales

«L'iconographie des vallées se concentre autour des agglomérations anciennes et patrimoniales. La représentation des vallées au sein des territoires plus largement traversés (plaines, bocages...) est presque inexistante. De très nombreuses représentations (tableaux, gravures, cartes postales...) alimentent la reconnaissance de ces paysages de vallées.» (Source : Atlas régional des Paysages de Poitou-Charentes).



Photographie 9 : Vue depuis Availles-Limouzine

3.1.2.4 Vallée de la Creuse et de la Gartempe et ses affluents

Description

Au sein de l'aire d'étude éloignée, seule est concernée la vallée de la Gartempe et ses affluents (Gartempe, Brame, Salleron et le Vincou). Tout comme la vallée de la Vienne, celle-ci s'inscrit en continuité avec les paysages bocagers qu'elle traverse. Elle est ainsi peu perceptible depuis le plateau, de par son encaissement, mais marque tout de même le paysage par les reliefs qu'elle modèle. Elle prend en certains endroits une allure montagnarde et pittoresque, formant de véritables gorges, des cascades et des chaos rocheux (Portes de l'Enfer à Lathus). Elle alterne entre des prairies bocagères sur les pentes les plus douces et des taillis de feuillus sur les versants rocheux aux pentes raides. La rivière est soulignée par une ripisylve constituée d'arbres de haute-tige. Encaissée, sinueuse et boisée en Haute-Vienne, la vallée s'élargit et se dégage vers le nord. Les rebords de la vallée forment en de nombreux points des panoramas « typiques », des ouvertures visuelles soudaines sur l'autre rive, dans un contexte bocager dense.

Dynamiques

La vallée de la Gartempe était autrefois occupée par de nombreux moulins, aujourd'hui transformés en résidences secondaires. L'activité agricole y est toujours présente. Le tourisme se développe peu à peu, la vallée étant encore aujourd'hui assez méconnue.

Perceptions sociales

Dans les documents touristiques, c'est le caractère naturel et pittoresque de ce cours d'eau qui est mis en avant. C'est une rivière également connue par les pêcheurs à la mouche ainsi que par les kayakistes (compétitions au Roc d'Enfer, près de Lathus-Saint-Rémy). Les vallées du Vincou et de la Gartempe sont toutes les deux très reconnues du point de vue réglementaire (sites inscrits et emblématiques). Les vallées de la Semme et de la Brame ne bénéficient pas de la même aura sociale en raison de leurs caractères naturels et pittoresques moins prononcés.



Photographie 10 : Rebord boisé et prairies au bord de la Gartempe à l'est de Bussière-Poitevine

3.1.2.5 Les Monts de Blond

Description

Les Monts de Blond (515 m) sont un petit massif granitique isolé dans une campagne bocagère. Il est caractérisé par ses nombreux chaos rocheux, mégalithes et étangs. Les pentes et les sommets sont largement couverts de forêts, taillis de chênes et de châtaigniers, auxquels s'associent quelques plantations de chênes rouges d'Amérique et de sapins de Douglas. Des murets de pierres sèches témoignent de la présence d'anciennes parcelles cultivées sur les pentes. Aujourd'hui, seules quelques prairies destinées aux pâturages, ovin et bovin, forment des petites clairières au cœur du massif. Terre de production sylvicole, c'est souvent à l'occasion de coupes à blanc que les vues vers le nord se dévoilent.

Le piémont est le lieu d'implantation privilégiée de l'habitat, à proximité des terres exploitables. On y retrouve les villages de Cieux, Vaulry, Breuilaufo, Blond ou Mortemart. La « montagne » présente un caractère différent. Si quelques pâtures en clairière subsistent sur les sommets, c'est en grande majorité un territoire d'exploitation sylvicole. Quelques hameaux typiques se trouvent sur ces hauteurs, comme les Mas, Peyrelade ou la Bachellerie.

Dynamiques

Le paysage est de plus en plus fermé par l'abandon de certaines parcelles, l'enfrichement et la plantation de résineux. Cet abandon est dû à la difficulté d'exploiter mécaniquement ces pentes. Quelques murets de pierre sèche témoignent encore de cette activité passée de cultures et de pâturages. Les difficultés de l'exploitation ovine mettent en péril la préservation des clairières du sommet.

Une certaine dynamique de repeuplement se distingue, venant principalement de Limoges, en raison de prix attractifs et d'une accessibilité améliorée.

Perceptions sociales

Les Monts de Blond sont un élément identitaire fort du paysage limousin. Cependant ce n'est pas un élément touristique important et reconnu. Les chaos granitiques sont à l'origine de nombreuses légendes populaires.



Photographie 11 : Silhouette des Monts de Blond depuis la Basse Marche

3.1.2.6 Les Terres de Brandes

Description

Située au nord de l'AEE, une infime partie de cette très vaste plaine est concernée par cette étude. Les reliefs sont assez peu marqués, hormis par les vallées qui les traversent. Le paysage n'a pas de qualité majeure. Les parcelles sont de grandes tailles et peu de haie ou d'arbre rythment l'horizon. La partie inscrite dans l'AEE est dominée par les bois des Maugas et des Fouillarges. Compte tenu du manque de motif paysager, ces éléments sont très présents au sein de ces grands champs labourés. Le Crochet, un affluent de la Vienne, crée un relief en creux accompagné par des franges boisées qui forme une frontière avec les Terres froides. Ce vallon ouvre de belles perspectives vers le sud-est.

Dynamiques

Le manque de ressources et d'emplois dans ce secteur a pour conséquence la désertion des campagnes, au profit des villes.

Perceptions sociales

Malgré l'étendue de cette unité paysagère, les Terres de Brandes restent peu connues.

La faible présence de l'habitat, le caractère épuré de la végétation et la pauvreté des sols donnent à cette unité des aspects « désertiques » ou « monotones ».



Photographie 12 : Grandes cultures et résidus de trame bocagère

3.1.3 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la **Convention Européenne du Paysage**, appelée également Convention de Florence signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes ou signalés pour le tourisme.

3.1.3.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

L'esthétique du paysage peut être affectée ou sublimée par :

- **Sa dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne
Comme le précise Graham Fairclough³, les éléments du paysage se banalisent et s'approprient au cours du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation, puis d'une assimilation. Les lignes à haute-tension du XXe siècle, autrefois jugées disgracieuses, suscitent désormais l'affection de certains, pour qui elles sont une composante d'un univers très apprécié parce que familier. Leur probable remplacement par une nouvelle technologie soulèvera certainement l'opposition des générations qui les assimilent intégralement à « leur » paysage, comme autant d'éléments ayant toujours existé et faisant partie de l'ordre naturel des choses.»
- **Les sentiments, résultats de nos perceptions** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec

les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013)

- **L'attachement aux lieux** : l'appropriation des lieux dépend des valeurs culturelles de l'individu, de son expérience, des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmatique, etc.)
- **Les besoins et intérêts individuels** confèrent à certains paysages une importance particulière pour des individus ou des groupes de population (ex : favoriser le calme et la détente, sentiment d'appartenance territoriale, besoin de découverte nature, paysage nourricier, etc.)

3.1.3.2 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (Monuments Historiques, sites inscrits et classés, UNESCO, AVAP) est réalisé au chapitre 3.2.2.

Plusieurs villes et villages de l'AEE ont conservé des centres historiques à forte valeur patrimoniale (Le Dorat, Mortemart, Bellac). Les Monuments Historiques sont répartis sur l'ensemble de l'AEE, à l'exception d'une zone centrale partant du nord-ouest vers le sud-est. Ces monuments sont principalement des églises ou des lieux religieux, des châteaux, des dolmens et quelques vieux ponts.

La collégiale du Dorat, le centre historique de Bellac, les Monts de Blond avec les villages de Montrou-Sénart et de Mortemart sont les sites patrimoniaux présentant des caractéristiques architecturales et paysagères qui sont les plus reconnues par les populations de l'aire d'étude.

En matière de site inscrit ou classé, on constate qu'aucun d'entre eux n'est référencé dans la partie de l'AEE se trouvant dans la Vienne. La majorité de ces sites rassemblent les portions attrayantes des principales vallées et de leurs affluents : la Gartempe, le Vincou, l'Issoire et la Brame. Le Roc de l'Enfer, le saut de la Brame et les Monts de Blond sont les sites plébiscités par les habitants.

La vallée de la Gartempe reste le site naturel préféré pour les sorties au grand air. Les circuits de randonnées autour des sites protégés sont régulièrement fréquentés par les habitants de l'AEE. L'étendue et la variété que proposent ces sites (moulins, cascades, petits patrimoines) sont les principales qualités de ces vallées.

³ Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007



Photographie 13 : Vue sur le centre historique de Bellac depuis les rives du Vincou



Photographie 14 : Vue du moulin du Quéroux sur les bords de la Gartempe

3.1.3.3 Les sites et paysages représentés (œuvres artistiques : peintures, photographies)

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

La plupart des sites ou des monuments représentés sont concentrés autour des vallées. Jean Giraudoux, natif de Bellac, fait régulièrement référence au Limousin dans ses œuvres. L'ouvrage Suzanne et le Pacifique connaît une édition illustrée par les gravures de Jean-Gabriel Daragnès. Dans ces gravures, les bâtiments semblent suivre le tracé tortueux de la rivière. Les cours d'eau apparaissent comme des éléments essentiels de ces paysages, allant jusqu'à déformer les sols, en créant une succession de petites collines griffées par les labours. La silhouette de l'église Notre Dame de Bellac révèle l'importance, dans ce paysage de vallées, des points de repère marquant l'horizon.

Paule Lavergne, écrivain et directrice d'école en Haute-Vienne, a rédigé de nombreux contes et poèmes autour du Haut Limousin, entre 1925 et 1982. Elle y décrit ces « admirables paysages d'eaux vives, sauvages et vaillants, jamais charmant, réservoir peuplé de légendes et d'un terroir initiatique où rêvent les enfances et s'affrontent les idéologies » (source : Aguiaine (Grandjean) Société d'études folkloriques du Centre-Ouest).

Le peintre Charles Bichet a représenté les ouvrages d'art et les jeux de lumière dans des tableaux paysagers autour de la Gartempe.



Figure 4 : Gravures sur cuivre de Jean-Gabriel Daragnès d'un pont sur le Vincou. Illustration de Suzanne et le Pacifique, Cercle lyonnais du livre, 1928

Figure 5 : Huile sur toile, Charles Bichet, Pont à Châteauponsac, 1904, Musée des Beaux-Arts de Limoges

3.1.3.4 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit dans la partie (3.2.3).

Les éléments touristiques de l'AEE sont majoritairement liés au patrimoine bâti. Les villes du Dorat et de Bellac rassemblent plusieurs monuments. Les châteaux et les monuments religieux sont les plus attractifs. Les paysages sont aussi porteurs pour le tourisme. Un circuit touristique du Haut Limousin a été balisé pour les automobilistes. Il permet de découvrir la mosaïque de pays où « les paysages les plus contrastés s'expriment dans une étonnante diversité ». De nombreux chemins de Grande Randonnée (GR) permettent également de découvrir le paysage des vallées comme le GR48 qui suit le cours de la Vienne.

3.1.3.5 Les paysages perçus

Une étude exploratoire a été réalisée sur le territoire. Des entretiens ont ainsi été réalisés avec des personnes rencontrées lors des sorties de terrain. Les paysages de l'aire d'étude éloignée y sont principalement décrits comme des paysages du quotidien.

La pratique de l'élevage véhicule une image de campagne rustique à l'agriculture traditionnelle, pâturée par de nombreuses vaches et moutons. Il se dégage, pour une partie de ces habitants, une vision productive de ces paysages. Une certaine nostalgie émane de ces coins de campagne menacés par l'appauvrissement de la filière de l'élevage et par la transformation des modes de gestion du bocage. En témoigne la foire des Herolles, située à proximité directe de l'AEE, qui est l'une des dernières manifestations importantes qui rappelle les foires agricoles des siècles passés. Ces changements dans les pratiques agricoles rendent plus difficile le maintien du parcellaire bocager et menacent la morphologie de ces paysages.

Dans ces paysages de plateaux bocagers, ce sont les événements animant la tranquillité du relief qui attirent le plus les habitants. Les Monts de Blond et les vallées de la Vienne et de la Gartempe sont, pour ces personnes, les sites les plus remarquables. Ces havres de nature préservée accueillent des pratiques ludiques et sportives (pêche, kayak, escalade...). La randonnée en VTT, à pied ou à cheval est la plus répandue. Les Monts de Blond ainsi que la vallée de la Gartempe sont les secteurs qui attirent la majorité des promeneurs.

Certains habitants de ce territoire pratiquent encore aujourd'hui d'anciens rites païens en relation avec des sites naturels de la région. En Haute-Vienne, les bonnes fontaines sont des sources aménagées auxquelles on prête des vertus miraculeuses. Ces sites naturels sont toujours fréquentés et de nombreuses croyances ancestrales perdurent encore aujourd'hui. Il se crée un lien particulier entretenant ainsi une vision mystique et surnaturelle du paysage. (Source : Comité Départemental du Tourisme de la Haute-Vienne)

La frontière, entre la Vienne et la Haute-Vienne, est marquée par le passage d'une campagne boisée et bocagère à des paysages plus ouverts de plaine céréalières. Il s'en dégage un sentiment d'appartenance identitaire qui varie d'un côté à l'autre de cette limite administrative.

Le charme de ce secteur réside, pour les habitants, dans la profusion de petits sites qui se laissent découvrir au hasard des promenades, en dehors des sentiers battus. Même les habitants de longue date se laissent surprendre par la découverte de nouveaux lieux. Ainsi les petits villages et hameaux, à la silhouette inchangée depuis des siècles, forment une identité forte d'où se dégage une certaine authenticité. Le caractère des fermes isolées et de ces maisons aux volumes simples permettent d'attirer de nouvelles populations, qui trouvent dans ces petits villages une quiétude et une réelle qualité dans leur cadre de vie. Malgré un intérêt pour les sites reconnus, certains sites restent anecdotiques dans la vision et l'attrait

paysagers de la région (Les Rochers de l'Isop). La valeur du paysage s'exprime plus fortement dans des sites plus ordinaires, qui ne suscitent pas de protection particulière. C'est le caractère naturel et traditionnel du bocage que le remembrement agricole a jusque-là relativement épargné et le côté « sauvage » des petites vallées qui forment les principales perceptions sociales de ce territoire.



Photographie 15 : Pâturation au bord de la vallée de l'Isop



Photographie 16 : Le bocage, une mosaïque de paysages (prairie pâturée, culture et petit étang)



Photographie 17 : Hameau autour du château de Chercorat

3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 7 km jusqu'à 20 km autour du site d'implantation. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axes de déplacement routiers ou ferroviaires, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV), nous dressons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les unités paysagères recensées,
- les lieux de vie principaux,
- et depuis les principaux axes de déplacements.

3.2.1.1 Le bassin d'influence visuelle

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans l'AEIm. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Méthode

La carte 11 des Zones d'Influence Visuelle (ZIV) est un outil qui permet de déterminer les secteurs depuis lesquels un élément de grande hauteur serait visible, totalement ou partiellement. Cette dernière a été réalisée avec le logiciel Windpro à partir de données sur le relief (MNT IGN) et de la carte des boisements principaux (issus de la base de données Openstreetmap). Son échelle ne permet toutefois pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les maisons isolées par exemple. Ces données sont donc théoriques. Elles permettent de donner une vision

indicative des secteurs d'où des éléments de 180 m de haut situés dans l'aire immédiate seraient visibles.

Contexte global des perceptions visuelles par unités paysagères

D'après cette carte, des éléments de 180 m de haut seraient perceptibles depuis environ les 2/3 du territoire. Les principales zones de visibilité sont les plaines des Terres froides et de la Basse Marche en raison de leur relief aplani. Les perceptions seraient également possibles depuis les rebords des vallées de la Vienne et de la Gartempe. Des coupes de principes illustrent ces phénomènes de visibilité dans les pages suivantes. Cependant l'importance de la trame bocagère devrait considérablement réduire les impacts visuels pour l'ensemble de ces secteurs. La ville du Dorat est la plus concernée par de potentielles sensibilités visuelles.

Les perceptions depuis la Basse Marche : La douceur du relief, alliée à la densité de la trame bocagère, créent des perceptions visuelles teintées d'horizons boisés. La superposition des limites parcellaires accompagnées par des haies bocagères quadrille et limite les vues lointaines. L'image que l'on peut avoir de ce paysage est celle d'un ensemble de « cellules de paysage », composées par une succession de petites parcelles cernées par des haies taillées et des arbres en port libre. Les perceptions visuelles sont souvent filtrées par la végétation mais les inflexions du relief et les ouvertures dans la trame bocagère permettent, de temps à autre, des vues plus étendues.



Photographie 18 : Ouverture dans la trame bocagère

Les perceptions depuis Les Terres froides : Cette unité s'inscrit en continuité de la Basse Marche. Le bocage y est un peu moins dense, en raison d'une détérioration de la trame arbustive et de coupes importantes de la strate arborescente (nord de l'AEE). Les vues y sont plus ouvertes mais restent souvent ponctuées par la structure bocagère encore en place.



Photographie 19 : Arbre solitaire et cultures fourragères sur fond de trame bocagère

Les perceptions depuis la vallée de la Gartempe et ses affluents : Dans une vallée, les vues s'arrêtent généralement à l'autre versant. Les perceptions sont donc réduites. On constate la présence systématique de boisements le long du cours d'eau, qui forment d'imposantes barrières visuelles. Dans les portions plus encaissées, les vues peuvent s'étendre seulement depuis les rebords, d'où la trame bocagère se dévoile le long des pentes.



Photographie 20 : Vue depuis le pont du Beissat sur la Gartempe

Les perceptions depuis La vallée de la Vienne et ses affluents : La vallée de la Vienne, au profil plus étendu, développe des vues centrées sur les méandres du cours d'eau. Depuis les rebords de la vallée, les horizons s'ouvrent sur le maillage bocager et les boisements qui longent le fil de l'eau. La partie haute des coteaux ouest (rives gauche) est exposée à des vues en direction de l'AEE.



Photographie 21 : Vue depuis les rebords ouest de la vallée

Les perceptions depuis les Monts de Blond : Le couvert forestier donne une sensation d'enfermement sur la quasi-totalité des Monts. Des clairières du sommet ou de quelques points de vue dégagés et répertoriés (comme la Bachellerie ou le site de la chapelle de Vaulry), on peut percevoir le plateau de la Basse Marche, qui apparaît comme une vaste étendue plane et boisée, uniforme et sans repère. Ces points de vue ne concernent pas l'AEIm. Au détour des routes et chemins, ce sont souvent des coupes rases dans les forêts qui permettent de nouvelles fenêtres, pour quelques années. Du piémont, des vues plus ouvertes sont possibles ponctuellement, par la présence de lignes électriques qui percent les haies bocagères ou le long des parcelles cultivées plus ouvertes.



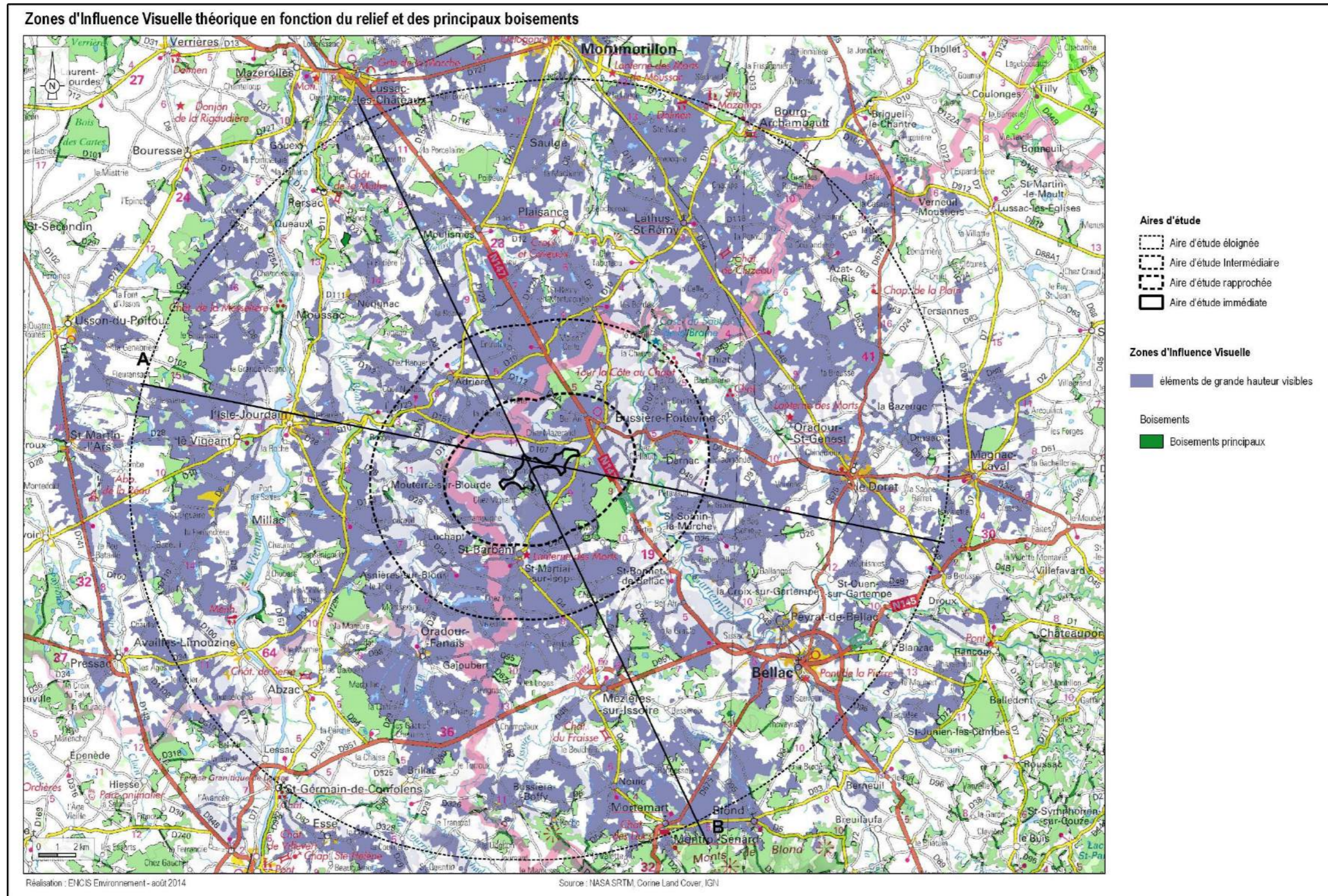
Photographie 22 : Vue depuis les hauteurs du piémont en direction de l'AEIm

Les perceptions depuis les Terres de Brandes : La mise à distance créée par les rebords de la vallée de la Vienne, associée à l'absence de végétation haute, ouvrent de vastes étendues au regard. De belles échappées visuelles sont possibles, formant une ligne d'horizon qui s'étend par-delà les rebords de la vallée de la Vienne.



Photographie 23 : La planéité des champs souligne cette ligne d'horizon sans relief dominant

Les perceptions visuelles depuis les différentes aires d'étude seront illustrées plus précisément dans les pages suivantes grâce à des coupes topographiques.



Carte 11 : Zone d'influence visuelle théorique en fonction du relief et des principaux boisements

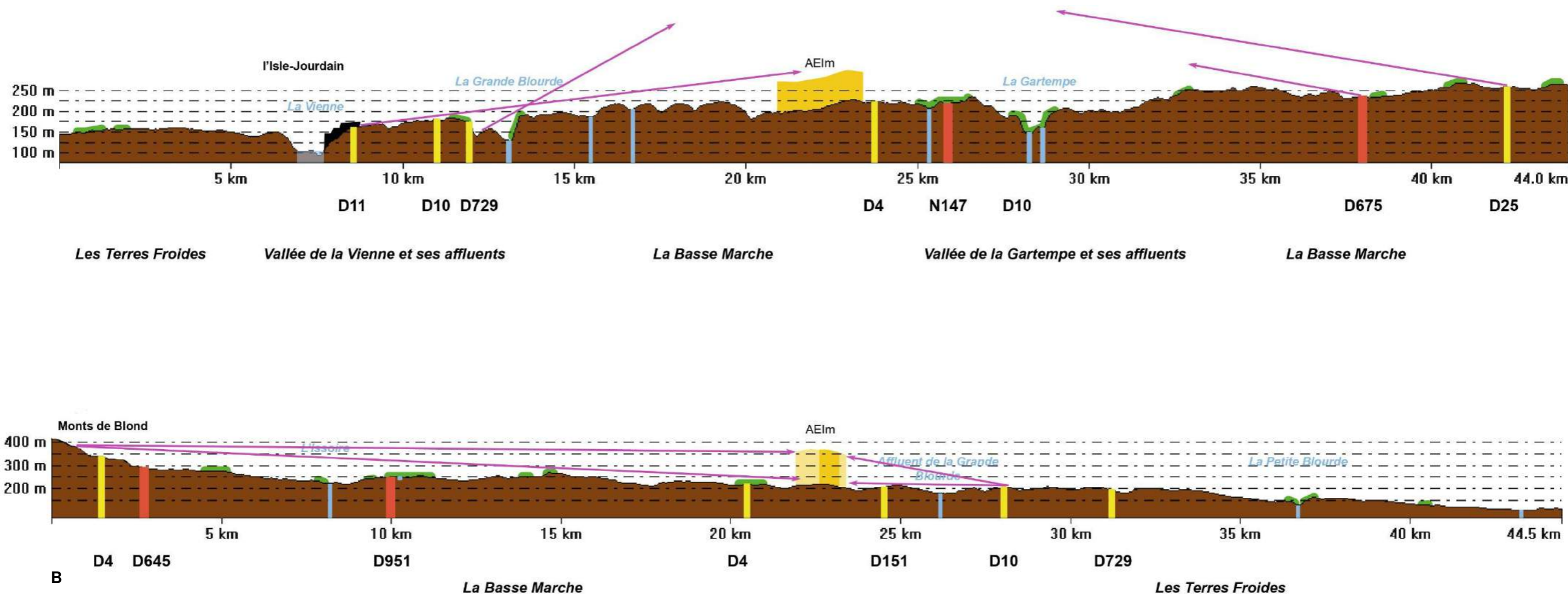


Figure 6 : Coupe de principe

Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté (coupe A : x20.5, coupe B : x11). Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principaux et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.

3.2.1.2 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Les principales villes et villages de l'AEE ont été déterminés à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers l'AEIm ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de l'AEIm (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Les perceptions depuis Bellac : Située au sud-est de l'AEE, la ville de Bellac est positionnée sur les rebords de la vallée de la Gartempe, à la confluence avec le Vincou. Cette position élevée lui confère des sensibilités importantes d'après la ZIV. Le bâti et la végétation des jardins, l'absence de point de vue dégagé en direction du nord-ouest ne permet pas de vue sur l'AEIm. **Les sensibilités visuelles de la ville vis-à-vis de l'AEIm demeurent nulles.**



Photographie 24 : Vue ouverte depuis l'église

Les perceptions depuis Le Dorat : La ville du Dorat, située à 14 km à l'est de l'AEIm, est réputée pour son centre historique et son patrimoine architectural. Les pourtours de la ville sont marqués par les composantes du bocage de la Basse Marche. Les nombreux vallonnements créés par les multiples cours d'eau et les petites parcelles de prairies cernées par une trame bocagère dense, annulent la majorité des vues en direction de l'AEIm. Cependant depuis les hauteurs du centre-ville, les principales vues (place Charles de Gaulle et place du manège) sont dirigées vers l'ouest en direction de l'AEIm. *Etant donné la distance de 16 km et le faible nombre d'habitations touchées par des perceptions en direction de l'AEIm, les sensibilités visuelles de la ville sont faibles.*



Photographie 25 : Vue ouverte sur l'AEIm depuis la place Charles de Gaulle

Les perceptions depuis Lathus-Saint-Rémy : Ce gros village de 1 218 habitants (source : INSEE) est situé au sud-est, à 13 km de l'AEIm. Il se développe du nord au sud en suivant la D54. Les abords du village, en direction de l'AEIm, sont occupés par une trame bocagère dense constituée d'arbre de haut jet. Les routes sont accompagnées par des fossés et des haies qui masquent les vues latérales. Les faibles variations du relief ne permettent pas de vues dominantes et les horizons sont écrasés par des prairies aux arrières plans boisés. **Les sensibilités visuelles de la ville, vis-à-vis d'éléments de grande hauteur dans l'AEIm, sont négligeables voir nulles.**



Photographie 26 : Place de l'église de Lathus-Saint-Rémy

Les perceptions depuis l'Isle-Jourdain : L'Isle-Jourdain, située sur la rive est de la vallée de la Vienne est marquée par le passage de la rivière. Deux barrages, en amont et en aval, donnent au cours d'eau une étendue et planéité importante. Un viaduc ferroviaire, aujourd'hui utilisé pour la promenade et la pratique du saut à l'élastique, permet un panorama pittoresque de la silhouette urbaine étagée, rehaussée par le clocher de l'église sur les rebords de la vallée. La ville est principalement orientée vers la Vienne, à l'opposé de l'AEIm. Des quartiers pavillonnaires se sont développés le long de la D28 et de la D10A, qui se dirigent vers l'AEIm à l'est. Cependant, l'orientation générale des bâtiments et les reliquats de la trame bocagère des parcelles qui ceinturent ces quartiers créent des masques importants qui empêchent la plupart des vues sur l'AEIm. **Les sensibilités visuelles de la ville sont négligeables.**



Photographie 27 : Vue depuis la D10 à la sortie est de l'Isle-Jourdain

3.2.1.3 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte n°12 donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de l'AEIm (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Globalement, les structures bocagères qui forment le paysage de l'AEE ont un rôle très important de masque. Les routes, assez régulièrement bordées de haies, parfois encaissées, ne permettent que très peu de dégagements. Des vues sont néanmoins possibles, soit par l'alignement de la route sur l'axe de l'AEIm, soit par des portions en situations dominantes et dégagées. La carte n°12 répertorie les portions d'où des éléments de grande hauteur dans l'AEIm seraient visibles.

La N147

C'est l'axe de circulation principal de l'AEE, qui relie Limoges à Poitiers. Plusieurs points de vue sont possibles après Bellac en arrivant par le sud. Ces vues restent minoritaire en raison des légères ondulations du relief et de la végétation qui occupent la plupart des arrière-plans et masquent une grande partie des vues vers l'AEIm. L'encaissement de la route dans sa portion sud et les haies bocagères présentes le long de cet axe limitent considérablement les vues lointaines à des vues sur les parties hautes d'éléments de grande hauteur. **La sensibilité est faible en raison du peu de vues et de leur éloignement par rapport à l'AEIm (8 km).**



Photographie 30 : Vue depuis la N147

Parmi les principales routes concernées par des vues vers l'AEIm, **les sensibilités visuelles sont négligeables**. (D11, D111, D729, D54 et la 10) en raison de la rareté des points de vues. La trame bocagère et l'encaissement de routes empêchent ou filtrent la plupart des vues. Ces vues sont limitées et ne permettent d'appréhender que la partie supérieure d'éléments de grande hauteur, noyés dans la végétation.



Photographie 31 : Vue ouverte depuis la D11

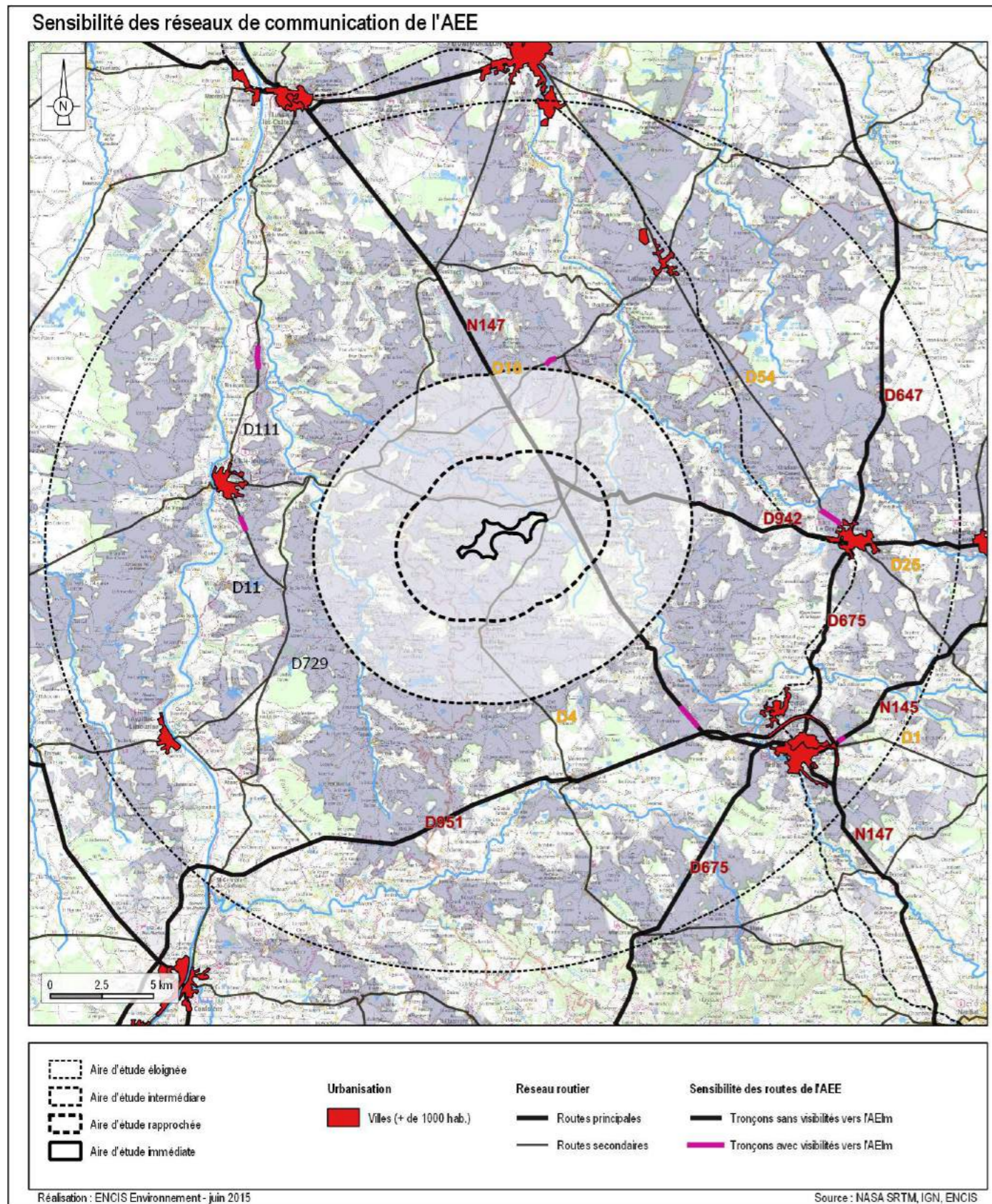


Photographie 32 : Vue ouverte depuis la D111



Photographie 33 : Vue depuis la D10

Les autres portions de routes ne présentent aucune perception possible du fait du relief et/ou des boisements proches ou d'accompagnement de la route.



Carte 12 : Sensibilité des réseaux de communication de l'AEE

3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), d'AVAP (Aire de Valorisation du Patrimoine Architectural), Monuments Historiques, sites inscrits et classés, sites emblématiques, soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc.) et leurs sensibilités visuelles vis-à-vis de la zone projet (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité/co-visibilité potentielle et en fonction de la distance, etc.). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au 2.3.1.7.

3.2.2.1 Les Monuments Historiques

Un Monument Historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).

Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

En effet, il existe deux types de protection :

- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission Nationale des Monuments Historiques (CNMH).
- L'inscription au titre des Monuments Historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du Préfet de Région après avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

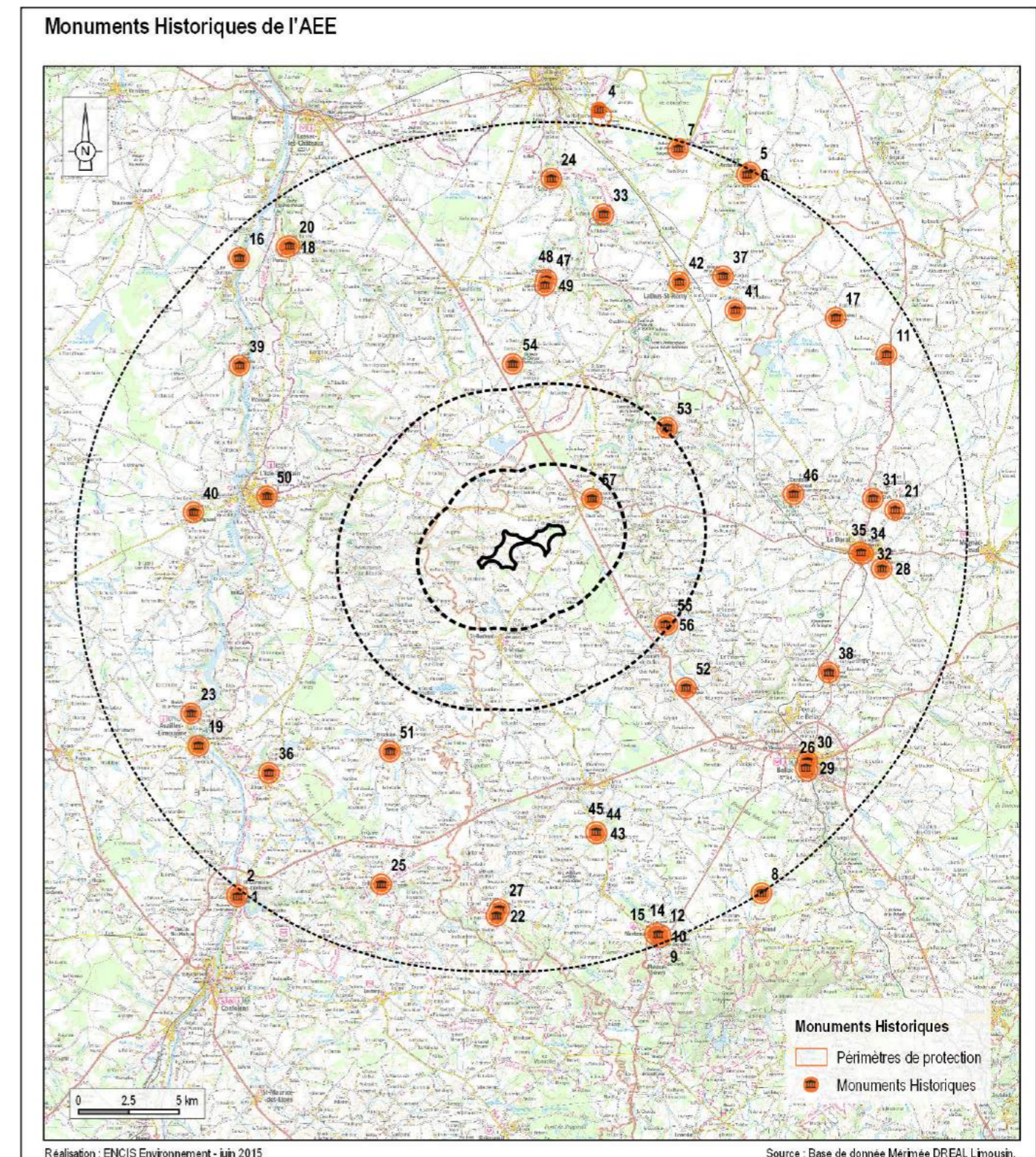
Les Monuments Historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication.

La carte ci-contre localise les 57 Monuments Historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale.

54 d'entre eux sont situés dans l'AEE, 2 dans l'aire d'étude intermédiaire (AEIn) et 1 dans l'aire d'étude rapprochée (AER).

L'aire d'étude éloignée comprend donc 54 Monuments Historiques : 16 classés, 32 inscrits et 6

inscrits/classés (cf. tableaux pages suivantes).



Carte 13 : Localisation des Monuments Historiques de l'AEE

Type de monuments

Les monuments inventoriés sont en majorité des **églises** (14 dans l'AEE) se trouvant dans des bourgs de taille plus ou moins importante. On recense également d'autres **monuments religieux** tels que trois chapelles et deux anciens couvents et deux lanternes aux morts. Treize **châteaux de différentes époques** plus ou moins bien conservés sont aussi présents, ainsi que quelques **mégalithes** (2 dolmens).

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEE

Les Monuments Historiques les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude éloignée sont le château du Fraisse et le pont sur le Vincou à Bellac. La plupart de ces monuments sont englobés dans des villages remarquables et contribuent à leur renommée en caractérisant leur identité paysagère comme la collégiale Saint-Pierre et la Porte Bergère au Dorat, les couvents des Carmes et des Augustins à Mortemart.

Parmi les 54 Monuments Historiques, 24 présentent un enjeu modéré et 9 un enjeu fort.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEE

La grande majorité des Monuments Historiques de l'AEE ne présentent aucune relation visuelle potentielle (visibilité depuis les périmètres protégés, covisibilité). Ils sont en effet nombreux à être situés au cœur de centres villes historiques qui, du fait d'un bâti dense, n'offrent aucune visibilité lointaine. Pour les autres, en situation isolée, au cœur du plateau de la Basse Marche, le relief relativement plat et les effets d'écrans, formés par les structures du bocage, ont raison des visibilités ou covisibilités à cette distance. Les ponts, situés en fond de vallées encaissées, n'offrent aucune visibilité ouverte en direction de l'AEIm. Camouflés par une végétation dense, ils sont même souvent indécélables depuis les rebords des vallées.

Parmi les 54 Monuments Historiques de l'AEE, un monument présente des sensibilités faibles vis-à-vis de l'AEIm. Six autres présentent des sensibilités négligeables en raison de la probabilité de vues depuis de rares points peu fréquentés.

Description des éléments patrimoniaux présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles

L'ensemble des Monuments Historiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités faibles.

L'ancien couvent des Augustins et l'ancien couvent des Carmes sont tous deux situés dans la petite cité de caractère de Mortemart. C'est en 1325 que le Cardinal Pierre Gauvin décide de fonder ces couvents dans sa ville natale. Se faisant face l'un l'autre, ces deux bâtiments aux formes quadrilatères sont construits en granite. Vendus à des propriétaires privés à la révolution, ils sont en partie ouverts au public. Les deux escaliers monumentaux en granite des Carmes sont à l'origine du classement au registre des

Monuments Historiques. La façade du couvent des Augustins fut réalisée par des architectes limousins, les frères Broussaud, connus pour la réalisation de l'Evêché à Limoges. **L'enjeu est fort. En raison de la localisation en plein bourg, le front bâti empêche toute relation avec l'AEIm. La sensibilité est nulle.**

La maison du Sénéchal et le château des Ducs de Mortemart font également partie de la renommée du village et témoignent de la prospérité de Mortemart par leurs ensembles architecturaux aux lignes pures et imposantes. La maison du Sénéchal est une ancienne maison de notable, reconnaissable par son échauguette datant du XIV^{ème} siècle. Le château des Ducs est un petit corps de logis surmonté de deux tours rondes construites en 995. **L'enjeu est fort. En raison de la localisation au sein d'un ensemble urbain dense. La sensibilité est nulle.**

Le vieux pont sur le Vincou à Bellac date du XIII^{ème} et XIV^{ème} siècle. Composé de quatre arches, deux principales et deux secondaires, le pont a gardé son aspect originel. Situé dans une zone aménagée pour le loisir le long du cours d'eau qui traverse la ville, c'est un monument attractif aussi bien pour les touristes de passage que pour les habitants.

Les nombreuses représentations picturales et photographiques, ses qualités architecturales restées intactes, et la fréquentation reconnue, lui confèrent un enjeu fort. Sa position dans la vallée empêche toute vue depuis le pont. Sa sensibilité est donc nulle.

La porte Bergère du Dorat est la seule des quatre portes fortifiées, existantes au Moyen Age, encore en place. Les échauguettes et les cinq mâchicoulis, dont les corbeaux soutiennent de petits arcs ornés d'une accolade, sont typiques de l'époque de construction (entre 1424 et 1431). *Situé à l'ouest des anciens remparts de la ville, ce monument présente un enjeu fort. Les sensibilités sont jugées nulles en raison de son inscription dans le centre urbain qui masque toutes les vues en direction de l'AEIm.*

Le château du Fraisse est un ensemble bâti reconstruit après la Guerre de Cent Ans. Le "Vieux Château" du XV^{ème} siècle constitue la première partie du château. La suivante, du XVI^{ème} siècle, fut construite au XVI^{ème} par l'architecte italien Sebastiano Serlio dans un style renaissance. Les façades, les toitures, les portails, les cheminés et les écuries sont classés et protégés. Le château est visitable tous les jours et accueille régulièrement des réceptions. **L'enjeu de ce monument est fort, en raison de sa qualité architecturale et de son attrait touristique. Sa sensibilité est nulle en raison de la topographie et du cadre arboré du château qui ne permet pas de relation entre le bâtiment et l'AEIm.**

Le château de Serre est situé à Abzac en Charente. Bâti entre la fin du XV^{ème} siècle et le début du XVI^{ème}, le château est construit sur un éperon, dominant la vallée de la Vienne. L'édifice est disposé en équerre avec, dans l'angle intérieur, une tour comportant un escalier à vis. La partie droite des bâtiments a été remaniée au XVII^{ème} siècle. Au nord, en suivant la route qui mène à l'entrée secondaire, une croix marque un point de vue sur la campagne bocagère. Depuis cet endroit des éléments de grandes hauteurs pourraient émerger, au-dessus des haies qui ferment l'horizon. **L'enjeu de ce monument est modéré, car malgré sa qualité architecturale, il reste fermé au public. Sa sensibilité est faible en raison du caractère secondaire de cette vue, par rapport à la relation qu'entretient l'édifice avec la vallée de la Vienne située au sud-ouest.**



Photographie 34 : Vue depuis les abords du château de Serre, en prenant la route qui remonte vers le nord



Photographie 35 : Façade du château de Serre



Photographie 36 : 1 Eglise des Augustins de Mortemart / 2 Château de Serre / 3 Eglise Isle-Jourdain / 4 Collégiale du Dorat / 5 Château du Cluzeau / 6 Porte Brégère / 7 Pont du Cheix / 8 Tour de la Côte au Chapt / 9 Halle à Mortemart

Inventaire des Monuments Historiques - Aire d'étude éloignée							
N°	Départ.	Commune	Nom - description	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (en km)
1	16 (Charente)	Saint-Germain-de-Confolens	Ruines du château	Inscrit	Modéré	Nulle	22,39
2	16	Saint-Germain-de-Confolens	Eglise Saint-Germain	Inscrit	Modéré	Nulle	22,32
3	86 (Vienne)	Montmorillon	Eglise Saint-Martin à Moussac	Inscrit	Faible	Nulle	22,03
4	86	Montmorillon	Lanterne des Morts de Moussac	Classé	Modéré	Nulle	21,90
5	86	Bourg-Archambault	Eglise	Inscrit	Faible	Nulle	21,80
6	86	Bourg-Archambault	Château	Inscrit / Classé	Modéré	Nulle	21,62
7	86	Montmorillon	Dolmen	Classé	Faible	Négligeable	21,23
8	87 (Haute-Vienne)	Blond	Ensemble des vestiges gallo-romains	Classé	Faible	Nulle	21,03
9	87	Mortemart	Ancien couvent des Augustins	Inscrit	Fort	Nulle	20,65
10	87	Mortemart	Château des Ducs de Mortemart	Inscrit	Fort	Nulle	20,58
11	87	Tersannes	Chapelle Sainte-Madeleine de la Plain	Classé	Modéré	Nulle	20,55
12	87	Mortemart	Ancien couvent des Carmes	Inscrit / Classé	Fort	Nulle	20,54
13	87	Mortemart	Halle	Inscrit	Faible	Nulle	20,49
14	87	Mortemart	Maison du Sénéchal	inscrit	Fort	Nulle	20,45
15	87	Mortemart	Motte féodale	Classé	Faible	Nulle	20,42
16	86	Queaux	Château de Fougeret	Inscrit	Modéré	Négligeable	19,98
17	87	Azat-le-Ris	Eglise Saint-Genest	Inscrit	Modéré	Nulle	19,36
18	86	Persac	Eglise	Inscrit	Modéré	Nulle	18,84
19	86	Availles-Limouzine	Maison	Inscrit	Faible	Nulle	18,82
20	86	Persac	Château de la Mothe	Inscrit	Modéré	Nulle	18,79
21	87	Dinsac	Pont du Moulin de la Barre	Inscrit	Faible	Nulle	18,72
22	87	Bussière-Boffy	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	Faible	Négligeable	18,43
23	86	Availles-Limouzine	Menhir dit La Pierre-Fade	Classé	Faible	Nulle	18,35
24	86	Saulgé	Ancienne chapelle de Saulgé	Inscrit / Classé	Faible	Nulle	18,31
25	16	Brillac	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Modéré	Nulle	18,19
26	87	Bellac	Vieux pont sur le Vincou	Inscrit	Fort	Nulle	18,14
27	87	Bussière-Boffy	Eglise de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge	Inscrit	Modéré	Nulle	18,11
28	87	Le Dorat	Ancien hospice de Grandchamp ou Notre-Dame de la Consolation	Inscrit	Modéré	Nulle	18,01

Inventaire des Monuments Historiques - Aire d'étude éloignée							
N°	Départ.	Commune	Nom - description	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (en km)
29	87	Bellac	Eglise de l'Assomption de la Très Sainte-Vierge	Inscrit	Modéré	Nulle	17,99
30	87	Bellac	Hôtel du 18 ^{ème} siècle (sous-préfecture)	Inscrit	Modéré	Nulle	17,86
31	87	Dinsac	Pont du Cheix	Inscrit	Négligeable	Nulle	17,70
32	87	Le Dorat	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Classé	Modéré	Nulle	17,06
33	86	Saulgé	Donjon de Lenest	Classé	Faible	Nulle	16,99
34	87	Le Dorat	Hôtel de la Pouge	Inscrit	Modéré	Nulle	16,94
35	87	Le Dorat	Porte Bergère	Classé	Fort	Nulle	16,86
36	16	Abzac	Château de Serre	Inscrit / Classé	Modéré	Faible	16,83
37	86	Lathus-Saint-Rémy	Dolmen de la Pierre Levée	Classé	Faible	Nulle	16,77
38	87	Peyrat-de-Bellac / Saint-Ouen-sur-Gartempe	Vieux pont de Beissat sur la Gartempe	Inscrit	Modéré	Nulle	16,58
39	86	Queaux	Restes du château de la Messelière	Inscrit	Faible	Négligeable	16,57
40	86	Le Vigeant	Eglise	Classé	Modéré	Nulle	16,31
41	86	Lathus-Saint-Rémy	Château du Cluzeau	Inscrit	Modéré	Nulle	15,86
42	86	Lathus-Saint-Rémy	Eglise Saint-Maurice	Inscrit / Classé	Modéré	Nulle	15,31
43	87	Nouic	Château du Fraisse (façades et toitures)	Inscrit	Fort	Nulle	14,79
44	87	Nouic	Château du Fraisse (portails, portes, cheminées)	Inscrit	Fort	Nulle	14,79
45	87	Nouic	Château du Fraisse (écuries)	Inscrit	Fort	Nulle	14,72
46	87	Oradour-Saint-Genest	Lanterne des Morts de Moussac	Classé	Faible	Nulle	13,84
47	86	Plaisance	Eglise Notre-Dame	Classé	Modéré	Nulle	13,29
48	86	Plaisance	Presbytère	Inscrit	Modéré	Nulle	13,29
49	86	Plaisance	Croix de cimetière et caveaux	Classé	Faible	Nulle	13,00
50	86	Isle-Jourdain	Eglise Saint-Paixent	inscrit	Modéré	Nulle	12,82
51	16	Oradour-Fanais	Eglise Saint-Martin	Classé	Faible	Nulle	12,10
52	87	Saint-Bonnet-de-Bellac	Château de Bagnac	Inscrit	Faible	Nulle	10,86
53	87	Darnac	Château de la Côte-au-Chapt	Inscrit / Classé	Faible	Nulle	9,37
54	86	Plaisance	Dolmen de Chiroux dit La Pierre-Levée et son tumulus	Classé	Faible	Négligeable	9,04

Tableau 2 : Inventaire des Monuments Historiques - Aire d'étude éloignée

3.2.2.2 Les sites UNESCO

Un site UNESCO est un ensemble de biens présentant une valeur universelle exceptionnelle justifiant ainsi leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO). En tant que patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité classé par l'UNESCO ces éléments/sites possèdent une protection particulièrement élevée.

Aucun site classé au patrimoine de l'UNESCO n'a été inventorié dans l'aire d'étude éloignée. Le plus proche est l'Abbatiale de Saint-Savin sur Gartempe, située à 38 km au nord de l'AEIm.

3.2.2.3 Les sites protégés inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les Monuments Historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, texte codifié dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Seize sites protégés, ont été recensés dans l'aire d'étude globale, dont treize dans l'aire d'étude éloignée. Ils sont localisés sur la carte 14. On dénombre **trois sites urbains pittoresques** : le centre ancien de Bellac, le bourg de Mortemart, et la ZPPAUP du Dorat ; et **deux sites de patrimoine architectural historique** : le Château de Fraisse et l'ancienne demeure fortifiée de Rochelidou. Les autres sont des **sites naturels inscrits ou classés**.

Trois sites présentent une sensibilité négligeable vis-à-vis de l'AEIm : L'extension des Monts de Blond, le bourg de Mortemart, et le centre ancien de Bellac. Deux sites présentent une sensibilité faible : la vallée de la Gartempe et les rives de la Gartempe. Le site de la ZPPAUP du Dorat présente une sensibilité faible à modérée.

Description de sites patrimoniaux présentant des enjeux et sensibilités modérées

L'ensemble des sites est listé et décrit dans le tableau page 60. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés et ceux présentant des sensibilités modérées.

Le site « **extension Monts de Blond** », protégé depuis 2003, comprend plusieurs lieux offrant des points de vue dominants et ouverts sur le plateau de la Basse Marche et l'AEIm : Les points de vue ouverts sur le plateau sont situés sur la D5A3 à la sortie de Montrou-Sénart, depuis la route menant aux rochers de Puychaud et depuis la D5 à proximité du hameau de Jouhe. L'ensemble de ces sites se trouve hors de l'AEE et à une distance supérieure à 20 km.

*Les sensibilités du site vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans l'AEIm ont donc été jugés **négligeables** en raison de la distance et du caractère ponctuel des points de vue sensibles.*



Photographie 37 : Vue depuis la D5 à proximité de Jouhe

La vallée de l'Issoire est l'un des affluents de la Vienne. Elle est composée de falaises et de rochers granitiques, un élément géomorphologique rare. Les paysages ont échappé à la vague de remembrement et conservent un aspect bocager, parsemés de bâtiments traditionnels. Ces reliefs accidentés permettent de beaux points de vue sur le maillage des haies. Ces vues ne concernent que la vallée et l'AEIm reste masquée par les ondulations du plateau. **L'enjeu est modéré et les sensibilités sont nulles.**

Le site inscrit de la falaise granitique a été inclus dans ce périmètre.



Photographie 38 : Vallée de l'Issoire au nord-ouest de Bussière-Boffy

Le bourg de Mortemart, recensé parmi les plus beaux villages français, est un petit bourg de caractère bâti autour de son château de pierre. La présence de trois monastères et de nombreuses maisons de notaires ainsi qu'une halle du XVII^{ème} siècle font le charme de ce petit village situé dans le piémont des Monts de Blond.

*L'enjeu est modéré en raison de la richesse du patrimoine bâti et **les sensibilités sont négligeables**, car de très rares vues vers l'AEIm sont possibles aux abords du bourg, quand l'ensemble du centre historique en est dépourvu.*



Photographie 39 : Château des Ducs à Mortemart

Le site « Centre ancien de Bellac » s'étend sur la partie sud-ouest de la ville, sur les rebords de la vallée du Vincou. Les rues au tracé sinueux, ainsi que les nombreux monuments, dont l'église, dominent largement, et offrent des vues magnifiques sur la silhouette urbaine des bords du Vincou. Le périmètre englobe également la rive gauche avec les faubourgs ainsi que de petites prairies. La beauté de ce site réside dans l'interaction entre la vallée et le centre-ville historique. L'église, située sur le point le plus haut, semble commander l'ensemble.

L'enjeu est modéré à fort en raison de la richesse du patrimoine bâti et de la beauté de ce paysage urbain et naturel. **Les sensibilités sont négligeables**, car les principaux panoramas sont dirigés vers la ville et tournent le dos à l'AEIm. Une covisibilité avec la silhouette urbaine est possible depuis les abords de la N2147, en direction du hameau Le Berceau, à proximité de la déviation de la N147. Cette vue reste anecdotique.



Photographie 40 : Vue sur le centre ancien de Bellac

Le château de Fraisse, est également un Monument Historique, décrit au chapitre précédent. **L'enjeu est modéré et les sensibilités sont nulles**, car le contexte encaissé et très boisé du château ne permet aucune vue vers l'AEIm.

Le chêne pédonculé de Lathus-Saint-Rémy est un arbre remarquable situé au bord de la D54 proche du lieu-dit de la Custière. Ses branches sinueuses, son envergure impressionnante (22 m) et sa taille réduite (9 m) lui donnent une silhouette étonnante.

L'enjeu est modéré et les sensibilités sont nulles, car la trame boisée du maillage bocager empêche toute vue en direction de l'AEIm.



Photographie 41 : Le chêne étend son ombrage sur la D54

La vallée de la Gartempe, proche de Lathus-Saint-Rémy, est bordée de chaos et de falaise granitique, et donne un aspect torrentiel au cours d'eau. La toponymie traduit ces variations brutales avec pour exemple le site des Portes de l'enfer qui accueille des grimpeurs et des kayakistes.

L'enjeu est modéré et les sensibilités sont faibles, en raison du passage du GR de Pays du Tour de la Vienne Limousine qui donne accès à quelques fenêtres, depuis la rive droite, sur l'AEIm. La rareté des points de vue et la distance d'éloignement permet de conserver la qualité de ces paysages naturels.



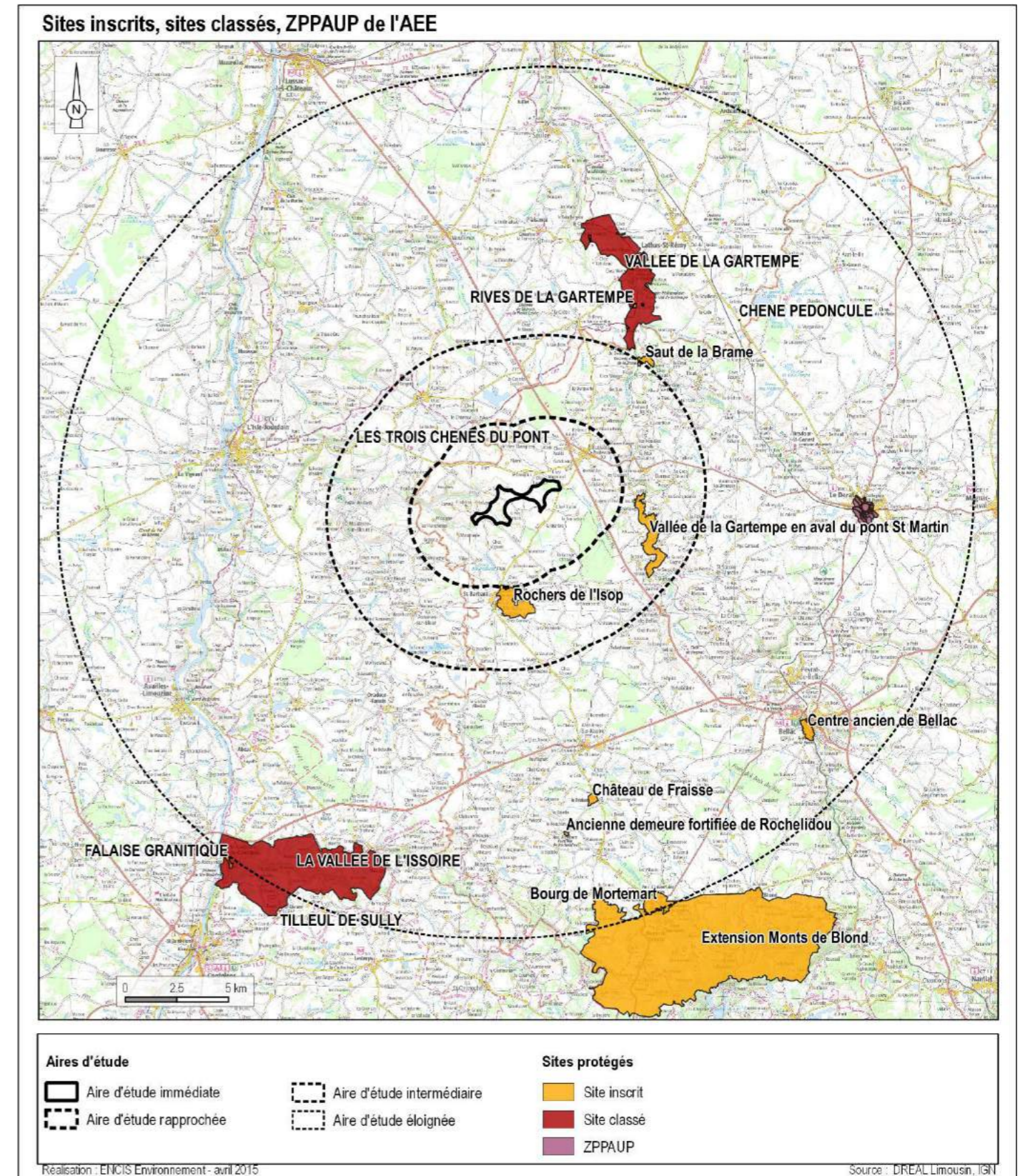
Photographie 42 : Vue sur la vallée de la Gartempe

Le Saut de la Brame, situé en amont de la vallée de la Gartempe, est localisée au nord-est de l'AEE. La Brame avant de se jeter dans la Gartempe forme une magnifique série de petites cascades. La rivière traverse un étroit couloir rocheux, qui forme trois chutes d'eau successives, d'une hauteur cumulée d'environ trois mètres. En aval, la vallée est plus élargie. Les différents blocs rocheux fabriquent de petites cascades et agitent l'eau de quelques remous.

L'enjeu est modéré et les sensibilités sont nulles, en raison de l'épaisse frange boisée qui entoure ce site encaissé.



Photographie 43 : Saut de la Brame



Carte 14 : Sites inscrit, sites classés et ZPPAUP de l'AEE

3.2.2.4 Les ZPPAUP et AVAP

Une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP ou AMVAP) est une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Les AVAP ont été instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 en remplacement des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Une AVAP peut être établie par l'assemblée délibérante d'une commune, de plusieurs ou d'un établissement public de coopération intercommunale s'il est compétent en matière d'urbanisme.

Les ZPPAUP mises en place avant le 14 juillet 2010 ont cessé de produire leurs effets de droit au 14 juillet 2015. La reconduction de la ZPPAUP du Dorat a été effectuée, celle-ci est donc toujours active.

ZPPAUP du Dorat

Comme vu précédemment (3.2.1) la ville du Dorat possède des points de vue en direction de l'AEIm. La collégiale ainsi qu'une partie des habitations de l'ensemble du centre-ville historique sont concernées par le périmètre de la ZPPAUP.

Compte tenu du caractère singulier de ces vues et malgré un éloignement relatif (14 km) vis-à-vis de l'AEIm, l'enjeu est modéré et la sensibilité est jugée faible à modérée.



Photographie 44 : Vue sur la collégiale depuis les petites ruelles du Dorat

Inventaire des sites protégés : sites inscrits/classés, ZPPAUP/AVAP, Patrimoine de l'UNESCO - Aire d'étude éloignée							
N°	Départ.	Commune	Nom - description	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (en km)
1	87 (Haute-Vienne)	MONTRON-SENARD	Extension Monts de Blond	SI	Modéré	Négligeable	23,4
2	16 (Charente)	ESSE	Tilleul de Sully	SC	Faible	Nulle	22,8
3	16	LESSAC	Falaise granitique	SI	Modéré	Nulle	22,2
4	16	BRILLAC, ESSE, LESSAC, ST GERMAIN DE CONFOLENS	Vallée de l'Issoire	SC	Modéré	Nulle	20,7
5	87	MORTEMART	Bourg de Mortemart	SI	Modéré	Négligeable	20,6
6	87	BELLAC	Centre ancien de Bellac	SI	Modéré	Négligeable	17,9
7	87	LE DORAT	ZPPAUP du Dorat	ZPPAUP	Modéré	Faible à Modérée	16,9
8	87	NOUIC	Ancienne demeure fortifiée de Rochelidou	SI	Négligeable	Nulle	16,2
9	87	NOUIC	Château de Fraise	SI	Modéré	Nulle	14,9
10	86 (Vienne)	LATHUS-SAINT-REMY	Chêne pédonculé	SC	Modéré	Nulle	13,9
11	86	LATHUS-SAINT-REMY	Vallée de la Gartempe	SC	Modéré	Faible	12,4
12	86	LATHUS-SAINT-REMY	Rives de la Gartempe	SI	Faible	Faible	12,1
13	87	DARNAC, THIAT	Saut de la Brame	SI	Modéré	Nulle	9,2

Tableau 3 : Inventaire des sites protégés : sites inscrits/classés, ZPPAUP/AVAP, Patrimoine de l'UNESCO - Aire d'étude éloignée

3.2.2.5 Les sites emblématiques

En dehors des grands ensembles protégés (sites classés, AVAP, UNESCO, Monuments Historiques, parcs nationaux, etc.), le territoire d'étude comprend des grands ensembles paysagers et des éléments de patrimoine bâti présentant une notoriété où une qualité malgré tout remarquable. Ce sont des « Paysages emblématiques » ou du « patrimoine bâti inventorié ».

Les **sites emblématiques** du Limousin ont été définis et inventoriés dans les années 80 à l'initiative de la DRAE (actuelle DREAL). Ces sites emblématiques ont été repris dans le cadre de l'Atlas Paysager du Limousin.

Les paysages emblématiques doivent leur caractère :

- soit à une accumulation de valeurs paysagères clés (cours d'eau torrentueux, chaos rocheux, architecture vernaculaire, alignements d'arbres, cascades...);
- soit à une valeur paysagère unique intrinsèque telle qu'un bocage géométrique, un château et son parc, des gorges encaissées, un point de vue sur un paysage pittoresque.

Il s'agit d'espaces qui constituent le patrimoine paysager du Limousin. D'après l'Atlas Paysager, ils méritent qu'on leur prête une attention particulière et ils servent de support pour la mise en place de protection de sites

Un inventaire des **arbres remarquables** a également été réalisé par la DREAL Limousin. Un livre a ensuite été publié en 2011 avec pour vocation « de sensibiliser l'opinion à la protection de l'arbre en tant que monument naturel au titre de la biodiversité et du maintien des paysages ». A l'échelle de l'AEE, il n'y a pas d'enjeu avec les arbres recensés.

Sept **sites emblématiques** ont été recensés dans l'AEE (cf. carte et tableau pages suivantes) :

Ces sites rassemblent les principales vallées qui traversent la partie Haute-Vienne de l'AEE (le Vincou, la Gartempe, la Brame et l'Issoire). Leurs profils topographiques encaissés, accompagnés d'une trame bocagère dense, ne permettent pas de vue en direction de l'AEIm. **Les enjeux sont faibles à modérés. Les sensibilités sont donc nulles.**

Plusieurs sites emblématiques accueillent des éléments de patrimoine bâti comme le château de Chercorat, celui de Joncherolles et celui de Ris-Chauveron. L'ensemble de ces monuments est inscrit dans des parcs arborés qui empêchent les vues vers l'AEIm. **Les sensibilités sont nulles.**



Photographie 45 : Château de Chercorat



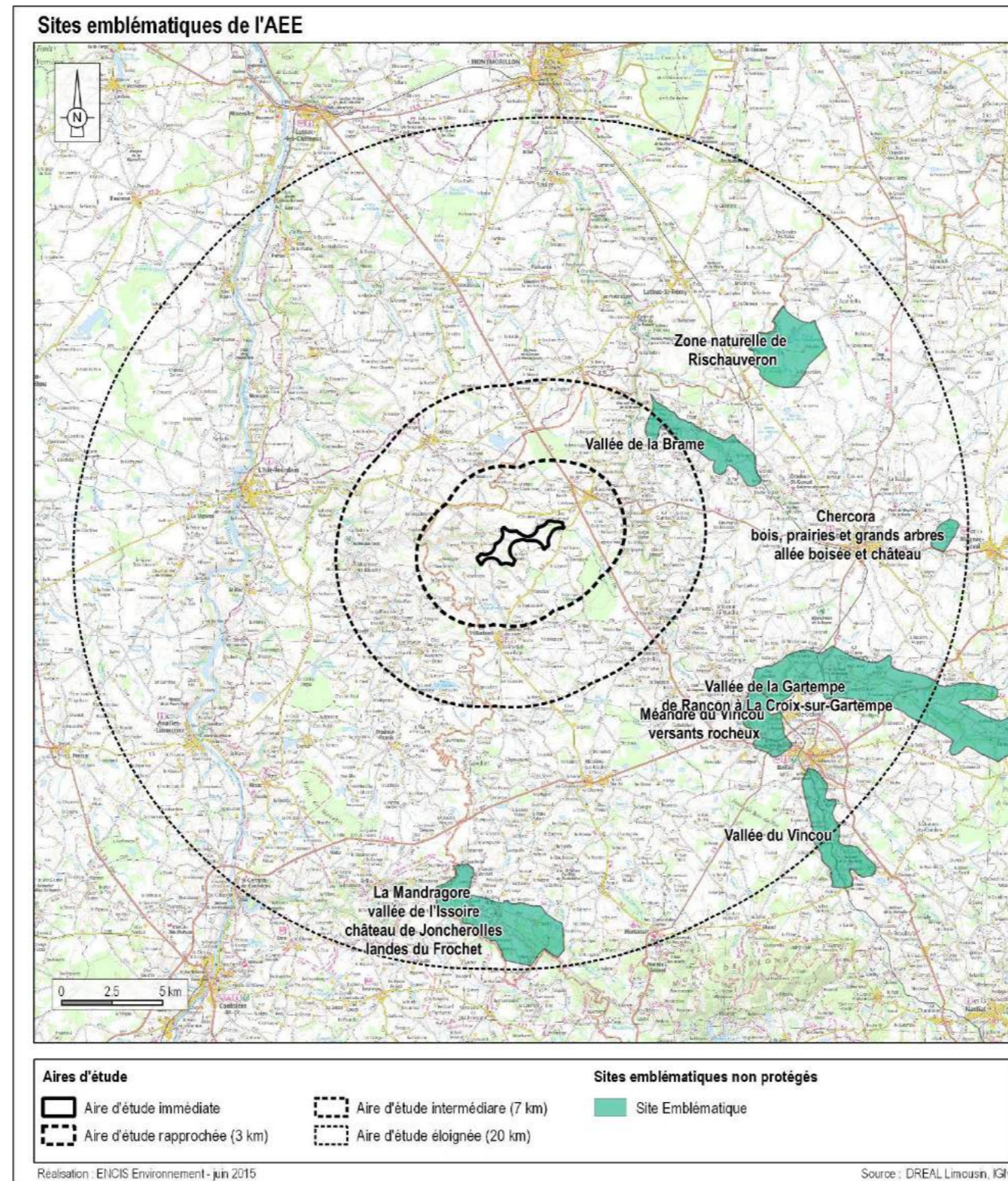
Photographie 46 : Château et étang de Ris-Chauveron



Photographie 47 : Château de Joncherolles



Photographie 48 : Vue vers le sud-ouest, depuis la butte des landes de Frochet



Carte 15 : Sites emblématiques de l'AEE

Inventaire des sites répertoriés comme emblématiques ou de notoriété - Aire d'étude éloignée							
N°	Départ.	Commune	Nom - description	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (en km)
1	87 (Haute-Vienne)	BLOND / BELLAC / BERNEUIL	Vallée du Vincou	-	Faible	Nulle	21,2
2	87	MAGNAC-LAVAL / DINSAC	Chercorat bois prairies et grands arbres allée boisée et château	-	Modéré	Nulle	21
3	87	RANCON / LA CROIX-SUR-GARTEMPE / SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE / PEYRAT-DE-BELLAC / BLANZAC / DROUX / BALLEDEMENT	Vallée de la Gartempe de Rancon à La Croix-sur-Gartempe	-	Modéré	Nulle	20,9
4	87	BUSSIERE-BOFFY / NOUIC	La Mandragore vallée de l'Issoire château de Joncherolles landes du Frochet	-	Modéré	Nulle	18,7
5	87	AZAT-LE-RIS	Zone naturelle de Rischauveron	-	Faible	Nulle	16,3
6	87	BELLAC / LA CROIX SUR GARTEMPE / PEYRAT DE BELLAC	Méandre du Vincou versants rocheux	-	Modéré	Nulle	15,1
7	87	ORADOUR-SAINT-GENEST / THIAT / DARNAC	Vallée de la Brame	-	Modéré	Nulle	10,3

Tableau 4 : Inventaire des sites répertoriés comme emblématiques ou de notoriété - Aire d'étude éloignée

3.2.3 Le contexte touristique

Activité en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux doit être étudié afin de comprendre et de lister les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation.

Cet inventaire doit être fait à double titre :

- dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (Monument Historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.),
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude.

3.2.3.1 Description générale

Les sites touristiques répertoriés dans l'aire d'étude sont soit directement liés à la richesse patrimoniale étudiée précédemment, soit à la richesse « naturelle » du secteur. On retrouve ainsi les principaux châteaux comme le château de Bourg-Archambault. Le patrimoine naturel est également représenté, principalement par la vallée de la Gartempe, pour des lieux « pittoresques » comme le Saut de la Brame, ou pour les activités de sport d'eau, avec les Portes de l'Enfer.

De nombreux villages remarquables comme Montrol-Sénard, Mortemart, Bellac et Le Dorat, rassemblent des lieux patrimoniaux touristiques, des restaurants et des lieux d'hébergements.

3.2.3.2 Les circuits touristiques de l'AAE

- Les circuits de randonnée :

Le circuit du Haut-Limousin forme une boucle routière qui passe à proximité de l'AEIm. **L'enjeu est modéré et la sensibilité reste faible en raison de la distance et du contexte bocager qui suit cette route.**

Le GR48 longe la vallée de la Vienne puis relie Montmorillon, continuant ainsi jusqu'à Saint-Savin. Ce sentier suit la rive droite, moins exposée à l'AEIm. Cependant quelques points de vue, au nord de l'Isle-Jourdain, pourraient permettre d'apercevoir l'AEIm, voir une superposition avec le parc éolien d'Adriers.

La sensibilité est faible à modérée.

Le GRP Vienne Limousine relie l'Isle-Jourdain à Montmorillon mais par le nord de l'AEIm. La trame bocagère empêche de nombreuses vues sur l'AEIm, mais certaines fenêtres pourraient ouvrir quelques points de vues vers cette dernière en hiver. De plus le passage à proximité du parc d'Adriers, associé à ces points de visibilité en direction de l'AEIm pourraient engendrer un effet de covisibilité entre les deux parcs. **La sensibilité est faible à modérée.**

Le GRP de la Mandragore passant par Bussière-Boffy présente des **sensibilités faibles** en raison du passage en hauteur dans les landes du Frochet. Depuis ce site, le parc éolien de Lesterps-Saulgond est visible. Plus loin sur le GRP au niveau de la chapelle Saint-Jean à Bussière-Boffy l'AEIm est en partie visible.



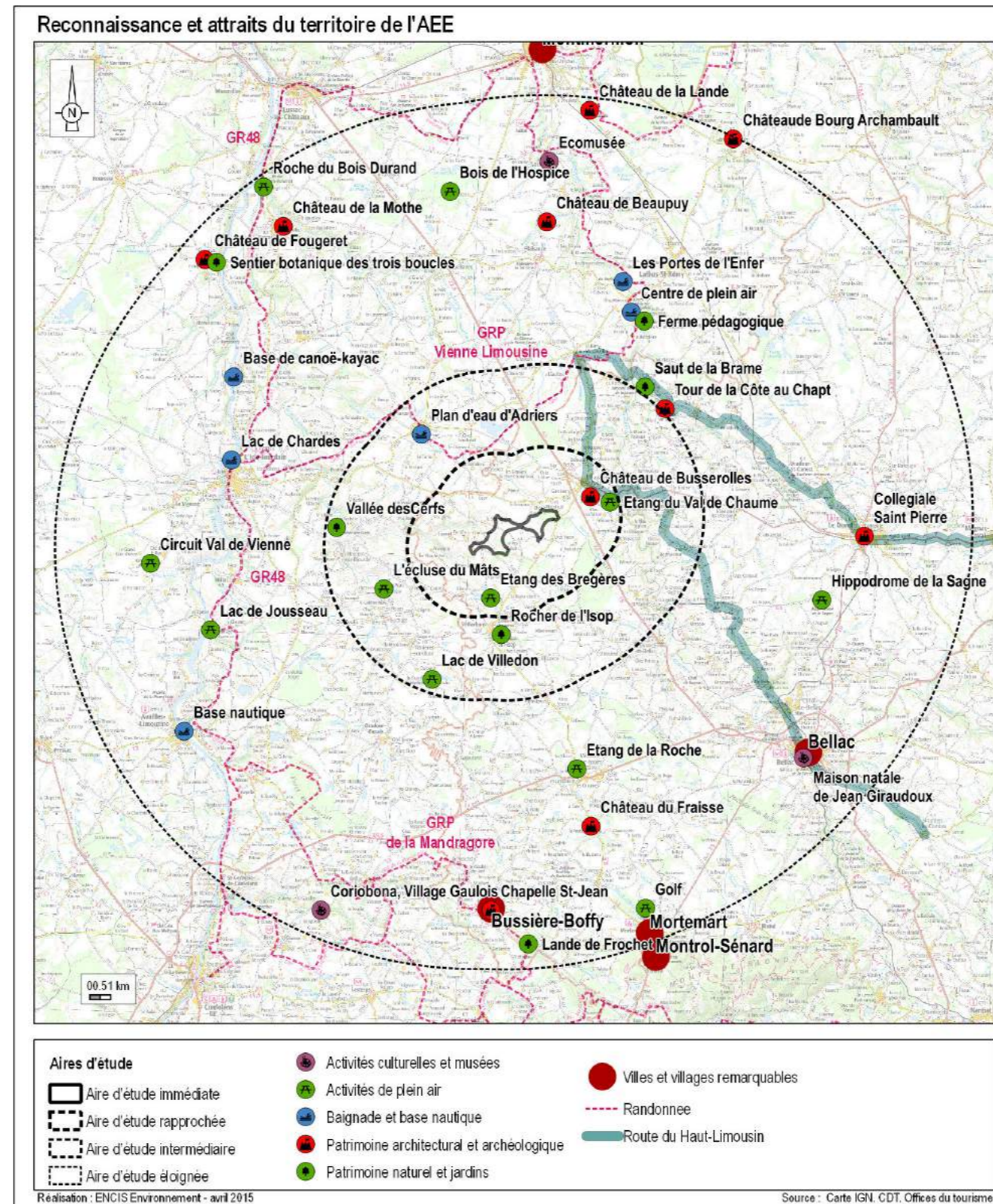
Photographie 49 : Vue depuis le GR48 sur le parc d'Adriers avec en fond l'AEIm



Photographie 50 : Vue depuis le GR Vienne Limousine sur le parc d'Adriers à l'ouest



Photographie 51 : Vue depuis le GR Vienne Limousine, à l'ouest d'Adriers sur l'AEIm



Carte 16 : Reconnaissance et attraits du territoire de l'AEE

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude éloignée							
N°	Départ.	Commune	Nom - description	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (en km)
1	86 (Vienne)	Montmorillon	Château de la Lande	-	Modéré	Nulle	22
2	86	Bourg-Archambault	Château	-	Modéré	Nulle	21,7
3	87 (Haute-Vienne)	Montrou-Sénard	Village remarquable de Montrou-Sénard	-	Fort	Négligeable	21,2
4	86	Persac	Roche du Bois Durand	-	Faible	Nulle	20,5
5	87	Mortemart	Village remarquable de Mortemart	-	Fort	Négligeable	20,5
6	87	Bussière-Boffy	Lande de Frochet	-	Modéré	Faible	20
7	86	Queaux	Château de Fougeret	-	Modéré	Négligeable	19,8
8	86	Queaux	Sentier botanique des trois boucles	-	Modéré	Négligeable	19,3
9	87	Mortemart	Golf	-	Négligeable	Négligeable	19,3
10	87	Esse	Coriobona, Village Gaulois	-	Modéré	Nulle	18,7
11	87	Availles-Limouzine	Plan d'eau	-	Modéré	Nulle	18,5
12	87	Bussière-Boffy	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	Faible	Négligeable	18,5
13	86	Persac	Château de la Mothe	Inscrit	Modéré	Nulle	18,4
14	87	Bussière-Boffy	Bussière-Boffy	-	Modéré	Nulle	18,2
15	86	Saulgé	Ecomusée	-	Faible	Nulle	17,9
16	87	Bellac	Maison natale de Jean Giraudoux	-	Modéré	Nulle	17,8
17	87	Bellac	Bellac	-	Fort	Faible	17,6
18	86	Le Vigeant	Circuit Val de Vienne	-	Modéré	Nulle	17,5
19	87	Le Dorat	Collégiale Saint Pierre	Classée	Fort	Nulle	16,9

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude éloignée							
N°	Départ.	Commune	Nom - description	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (en km)
20	16	Abzac	Château de Serre	Inscrit / Classé	Modérée	Faible	16,83
21	87	Le Dorat	Village remarquable du Dorat	-	Fort	Modérée	16,8
22	86	Saulgé	Bois de l'Hospice	-	Faible	Nulle	16,6
23	86	Moussac	Base de canoë-kayac	-	Négligeable	Nulle	15,3
24	86	Millac	Lac de Jousseau	-	Faible	Nulle	15,3
25	87	Le Dorat	Hippodrome de la Sagne	-	Faible	Nulle	15,3
26	86	Plaisance	Château de Beaupuy	-	Modéré	Négligeable	15
27	87	Nouic	Château du Fraissee	Inscrit	Fort	Nulle	14,7
28	86	Isle-Jourdain	Lac de Charde	-	Modéré	Nulle	14
29	86	Lathus-Saint-Rémy	Les Portes de l'Enfer	-	Fort	Nulle	13,8
30	86	Isle-Jourdain	Piscine	-	Négligeable	Nulle	13
31	86	Lathus-Saint-Rémy	Centre de plein air	-	Faible	Nulle	12
32	86	Lathus-Saint-Rémy	Ferme pédagogique	-	Faible	Nulle	11,9
33	87	Mézière sur Issoire	Etang de pêche	-	Faible	Nulle	11,8
34	87	Darnac / Thiat	Saut de la Brame	-	Modéré	Nulle	9,4
35	87	Darnac	Tour de la Côte au Chapt	Inscrit / Classé	Faible	Nulle	9,4

Tableau 5 : Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude éloignée

3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude intermédiaire

L'échelle intermédiaire est l'aire d'étude du projet, le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrivons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cette espace.

L'aire d'étude intermédiaire (AEI) pertinente pour cette analyse est de 7 km autour de l'AEIm.

3.3.1 L'analyse des structures paysagères

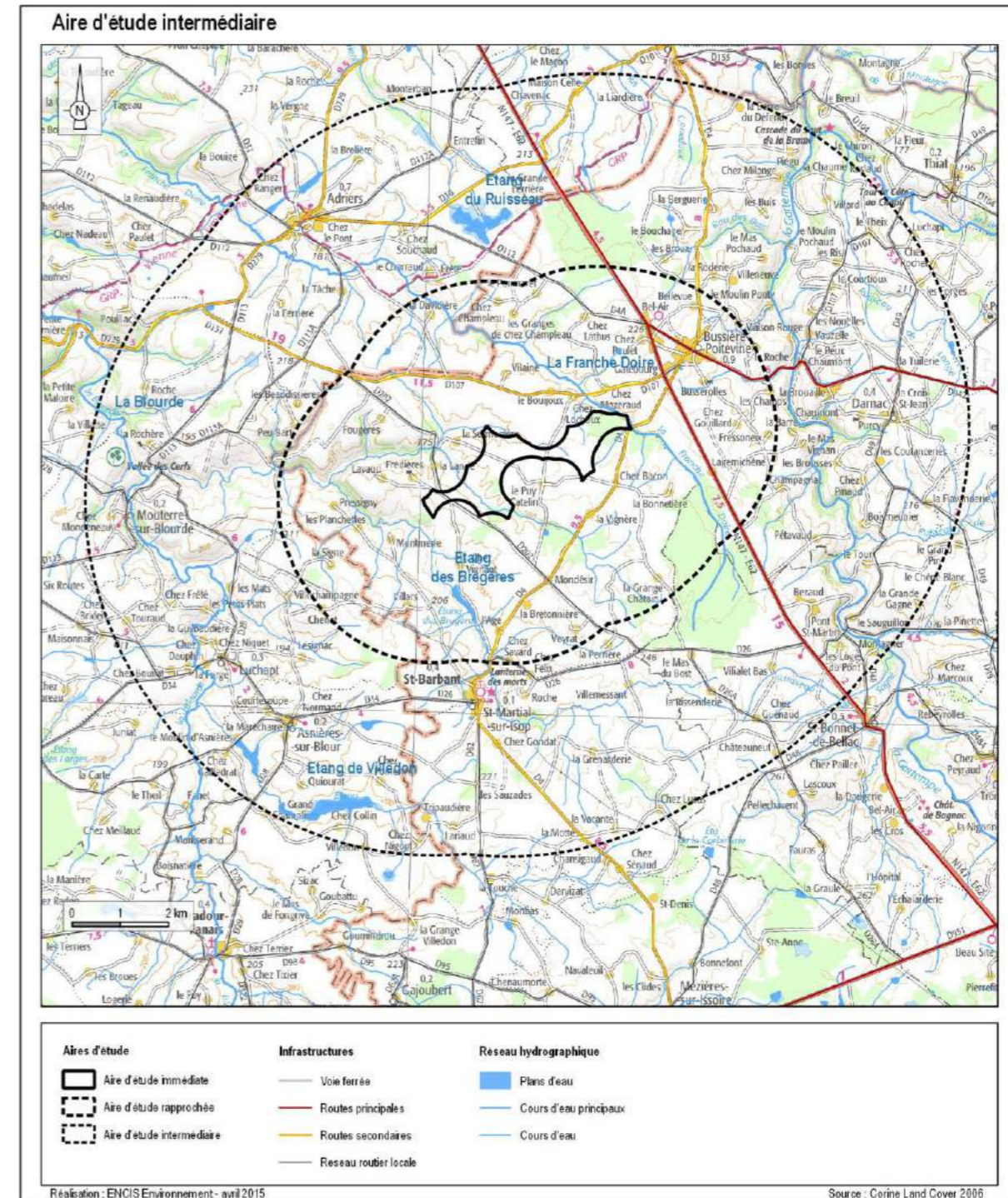
L'actualisation 2010 du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer définit les structures paysagères comme telles : « Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. ».

Le site se trouve sur un plateau légèrement incliné sud-est nord-ouest, à l'interfluve entre les vallées de la Blourde et de la Gartempe. Le territoire est ici travaillé par le passage de nombreux cours d'eau. Les principaux sont la Blourde, se jetant dans la Vienne, et la Gartempe, qui forment des perturbations dans les reliefs plats et monotones des plateaux. En creusant de petites vallées, légèrement encaissées, ces rivières serpentent et s'agitent à la rencontre des blocs granitiques qui les parsèment. En amont, elles se ramifient en de nombreux petits ruisseaux qui occupent la quasi-totalité de l'AEI. Malgré cette omniprésence, l'eau se découvre petit à petit. Peu de routes suivent son développement et c'est depuis les petits ponts et au gré des ruptures de pentes que l'on aperçoit ces fils d'eau étouffés par la végétation. A l'inverse, lorsque les vallées s'élargissent, de vastes étendues d'eau miroitantes interrompues par des retenues d'eau apparaissent.

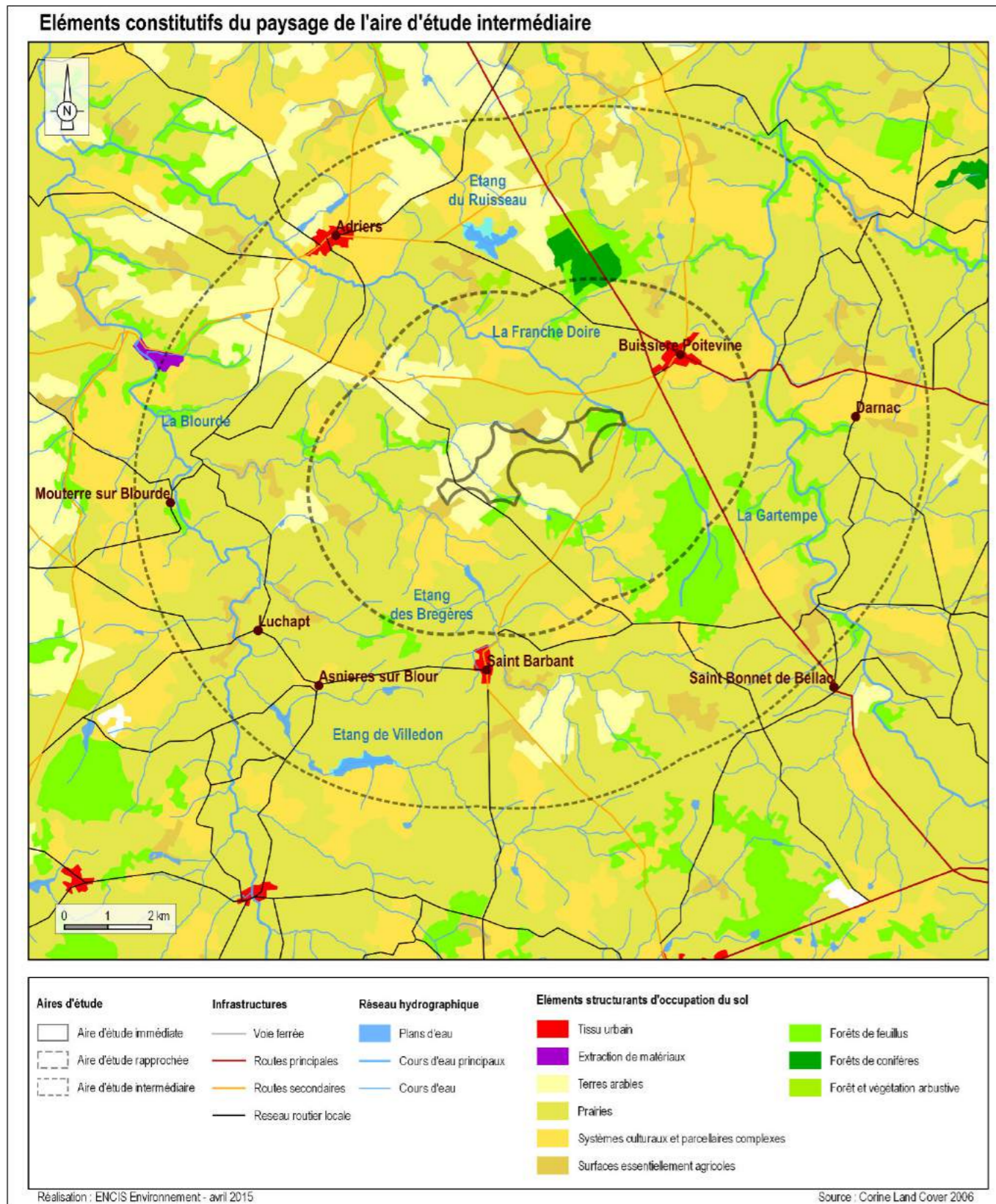
De nombreux lieux-dits portent encore le nom de l'activité qui s'est développée jadis le long de la Gartempe. Des ponts et des moulins rythment ses rives tortueuses et boisées. Les ripisylves, qui constituent de long corridor opaque, alternent en fonction des méandres d'une rive à l'autre. Sur les versants non boisés, la trame bocagère se dévoile. La Blourde est alimentée par de nombreux ruisseaux interrompus d'étangs artificiels qui forment un paysage parsemé de petites étendues d'eau cachées parmi la végétation. Son tracé, bordé de petits villages, se faufile et se camoufle parmi la trame bocagère.

Le bocage est un autre élément structurant qui forme un paysage intimiste et confidentiel. Parcelle

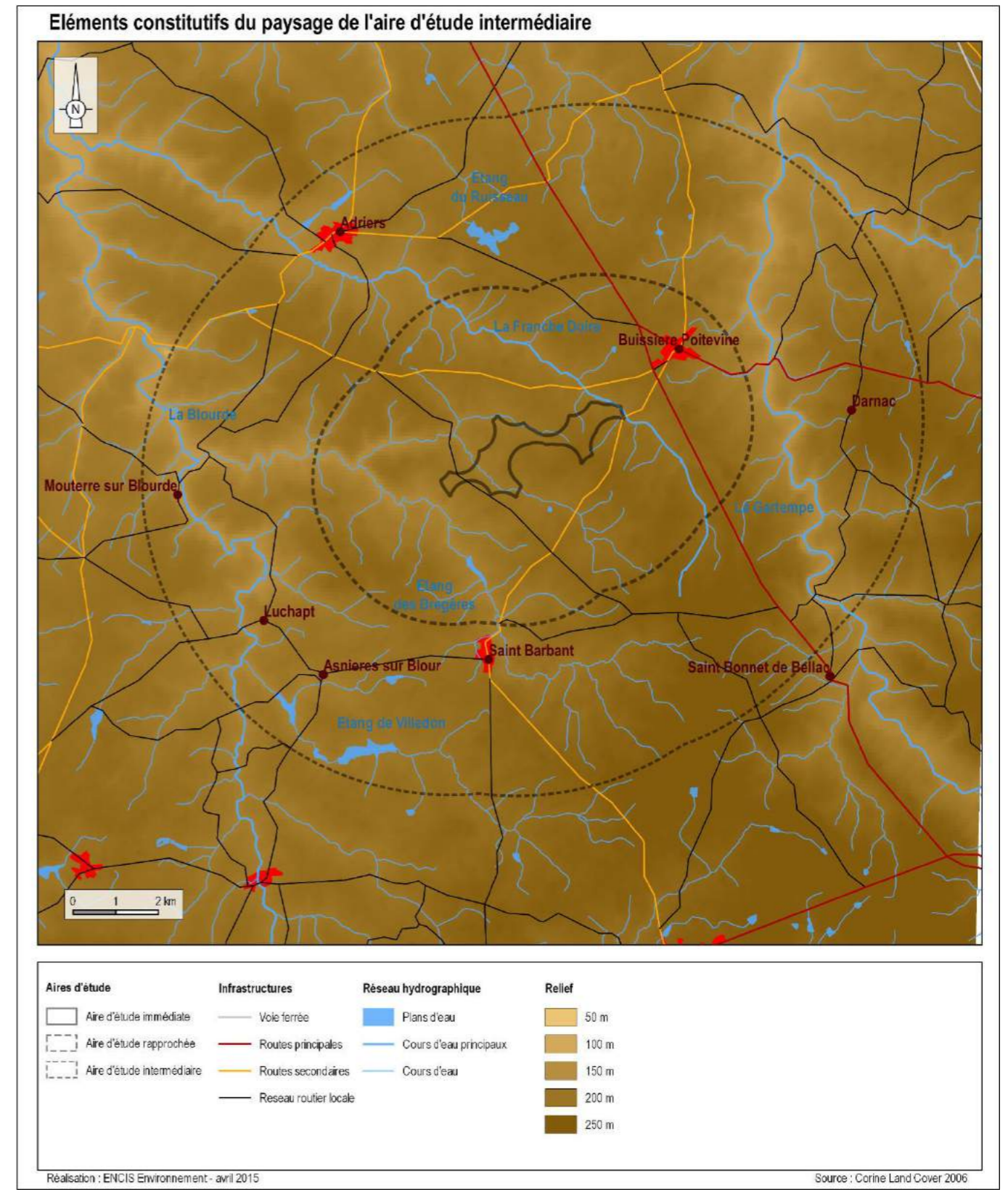
après parcelle, les vues sont entravées par des cordons végétaux de haies bocagères et d'arbres de haut jet. La densité de ses différentes strates, par succession de plans, s'apparente à de la forêt, mais depuis les coteaux des vallées, il est possible de contempler ces découpages à la géométrie particulière. Plus au nord, le passage vers la plaine sédimentaire fait reculer l'élevage. Le remembrement a étendu les parcelles et fait disparaître une partie du maillage bocager. Les vues y sont plus longues.



Carte 17 : Aire d'étude intermédiaire



Carte 18 : Éléments constitutifs du paysage de l'aire d'étude intermédiaire (occupation des sols)



Carte 19 : Éléments constitutifs du paysage de l'aire d'étude intermédiaire (relief)



Photographie 52 : Moulin du Breuil sur la Gartempe



Photographie 53 : Site inscrit de la vallée de la Gartempe à Pont Saint-Martin, avec sa chapelle à clocheton



Photographie 54 : Vue depuis la D26, horizon boisé du bocage de la Basse Marche



Photographie 55 : Vue depuis les rebords de la Gartempe sur le découpage de l'espace par le bocage



Photographie 56 : Vue depuis les rebords ouest de la vallée de la Blourde

3.3.2 Les perceptions visuelles de l'Aire d'Etude Intermédiaire

Les perceptions visuelles varient selon les configurations du paysage, essentiellement en fonction du relief, de la trame végétale et de l'organisation du bâti.

A partir des relevés de terrain, des coupes topographiques et d'une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV) d'éléments de grande hauteur dans l'AEIm, nous proposons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux,
- et depuis les principaux axes de déplacements

3.3.2.1 Depuis les villages principaux et leurs routes d'accès

Les principales villes et villages de l'AEIn ont été déterminés à partir de la carte IGN et des visites de terrain. Les ouvertures visuelles potentielles vers l'AEIm ont été répertoriées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de l'AEIm (ZIV), du logiciel Google Earth et de relevés in situ.

Les enjeux et sensibilités visuelles depuis les principaux bourgs sont décrits ci-après.

Le village d'Adriers : Ce gros bourg de 725 habitants (INSEE 2011), est situé, au passage de la plaine sédimentaire sur le socle granitique. Les espaces agricoles commencent à prendre des dimensions plus importantes face aux petites parcelles pâturées de la Haute-Vienne. Les horizons sont plus lointains mais restent fermés par les haies du bocage qui remontent jusqu'au sud du village. L'église est située sur une légère butte mais ne permet pas de vue en direction de l'AEIm.

La densité de l'urbanisation laisse peu d'échappées visuelles possibles. Des vues à la sortie sud-est, depuis la cours d'école et depuis les habitations de la rue du Chaffaud, pourraient permettre des perceptions de l'AEIm, au travers des interstices laissés par la végétation au loin. **Les sensibilités visuelles de la ville vis-à-vis de l'AEIm sont faibles en raison du peu de bâtiments concernés par des perceptions en direction du projet.**



Photographie 57 : Vue depuis l'étang d'Adriers

Le village de Darnac : Ce bourg de 382 habitants (INSEE 2011) s'étend le long de la D49 en bordure de la vallée de la Gartempe. Malgré cette position en promontoire, le front bâti, principalement constitué autour de l'église, ne permet pas de vue depuis le monument vers l'AEIm. Des vues sont toutefois possibles pour les habitations à l'ouest. Depuis les hauteurs du bourg, on peut apprécier un beau panorama laissant apparaître l'AEIm. **La sensibilité visuelle est modérée.**



Photographie 58 : Vue depuis les hauteurs du bourg

Les villages de Saint-Barbant et de Saint-Martial-sur-Isop : Ces deux petits bourgs ont fusionné, reliés par la D4. Ils possèdent tous les deux leur église et sont situés en bordure du site des Rochers de l'Isop. Les habitations sont étalées le long de la route et forment un « village rue » continu. La lanterne aux morts située sur le clocher de l'église de Saint-Martial-sur-Isop est allumée la nuit. C'est un point de repère depuis la route. Placés sur les rebords de l'Isop, les vues sont globalement fermées par la végétation de la vallée.

La continuité du front bâti ne permet pas de vue directe et majeure depuis le bourg sur l'AEIm. Une vue est possible, en hiver, depuis la sortie nord de Saint-Barbant, en direction du site. Cadrée par les bâtiments, une section de la partie ouest de l'AEIm serait visible au loin. **La sensibilité visuelle est faible.**



Photographie 59 : Vue depuis la rue principale (D4) à Saint-Barbant



Photographie 60 : Sortie nord de Saint-Barbant

Le village de Luchapt est situé sur les rebords de la vallée boisée de la Blourde. Le bourg est entouré par une trame bocagère dense qui s'épaissit en petit boisement. *Les principales échappées visuelles du village sont dirigées vers la vallée, à l'opposé de l'AEIm. Aucune vue n'est possible depuis le bourg.*

La sensibilité visuelle est nulle.



Photographie 61 : Vue dégagée de Luchapt, sur la vallée de la Blourde

Le village d'Asnières-sur-Blourde : A quelques kilomètres au sud-est de Luchapt, Asnières-sur-Blourde est bordé par le ruisseau du Flambeau, un affluent de la Blourde. *Ce petit bourg ne présente pas de sensibilité vis-à-vis de l'AEIm en raison de sa position au creux d'une ondulation du plateau, rehaussé par la strate arborescente des haies bocagères qui empêchent toute visibilité depuis les habitations. Les routes qui mènent aux bourgs ne sont pas orientées vers le projet et ne permettent pas de vues sur l'AEIm. Les sensibilités sont nulles.*

Le village de Mouterre-sur-Blourde : Ce charmant petit hameau groupé autour de son église est bâti le long de la vallée. Du haut de ce rebord, la ripisylve de la Blourde révèle le passage de l'eau. Quelques petits chemins mènent au cours d'eau qui trace une frontière visuelle importante d'une rive à l'autre. *Ce rideau et le profil de la vallée empêchent toute relation visuelle avec l'AEIm. Les sensibilités sont nulles.*



Photographie 62 : Mouterre-sur-Blourde, vue sur la ripisylve

3.3.2.2 Depuis les routes principales

Les principaux axes de circulation dans l'AEIn sont déterminés à partir de la carte IGN et du terrain. La carte 21 donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de l'AEIm (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux axes de communication sont décrites ci-après.

Route N147 : Cette route principale, suit les ondulations du plateau entre Limoges et Poitiers. La végétation qui l'accompagne et la topographie masquent les vues vers l'AEIm. Un boisement important, la forêt des Coutumes, crée également une barrière visuelle.

La sensibilité visuelle est nulle.

Route D4 : Cette route traversant un bocage un peu plus aéré, reste longée par des haies hautes et basses. Des vues s'ouvrent vers la vallée de l'Isop sans toutefois permettre de réelle échappée visuelle en direction de l'AEIm, avant Saint-Martial-sur-Isop. Une fois passé le bourg en partant vers le sud, des vues sur des éléments de grande hauteur seraient rendues impossibles par la végétation en été et fortement entravées en hiver. Plus au sud, les talus et les haies en bordures limitent les vues déjà filtrées par les haies bocagères au second plan. Dans la partie nord, deux séquences permettent d'apercevoir l'AEIm. Ces vues restent très courtes en raison de passages bordés d'arbres qui focalisent le regard dans l'axe de la route et non vers l'AEIm.

La sensibilité visuelle est faible.



Photographie 63 : D4 au sud de Saint-Barbant



Photographie 64 : D4 au sud de Saint-Barbant

Route D10 : Longée par un double alignement de chênes massifs, cette route relie la D112 après Adriers, pour rejoindre Bussière-Poitevine. Elle est orientée est-ouest et n'offre pas de larges ouvertures vers l'AEIm. Les vues sont canalisées par la voute de verdure. Les séquences où l'AEIm est visible sont ponctuelles. **Compte tenu de la nature dynamique des perceptions, les sensibilités sont faibles.**



Photographie 65 : D4 au sud de Saint-Barbant

Route D729 : Ralliant l'Isle-Jourdain à Moulisme, cet axe traverse Adriers. Deux vues lointaines, situées dans les parties ouvertes de grandes cultures, au nord-ouest d'Adriers, pourraient permettre, en hiver, d'apercevoir des éléments de grande hauteur. Les haies bocagères ferment tout de même les vues et seule une petite partie serait visible, en hiver, au-travers de cette ligne boisée. Au nord de l'AEIn, la route est bordée de petits talus. Une vue est possible mais reste contrainte par la vitesse (90 km en ligne droite).

La sensibilité visuelle est négligeable voire nulle.



Photographie 66 : D729 à l'ouest d'Adriers



Photographie 67 : D729 au nord-est d'Adriers

Routes 151 et 107 : Ces deux routes traversent les Terres froides et permettent de sentir le changement dans l'occupation des sols. Le remembrement a fait disparaître le maillage bocager dont il ne reste que les grandes armatures. Une longue portion de la 151 est dirigée vers l'AEIm. La route étant bordée d'arbres, la vue est centrée sur le point de fuite à l'horizon.

La sensibilité visuelle est faible à modérée.



Photographie 68 : D151 en limite Vienne Haute-Vienne



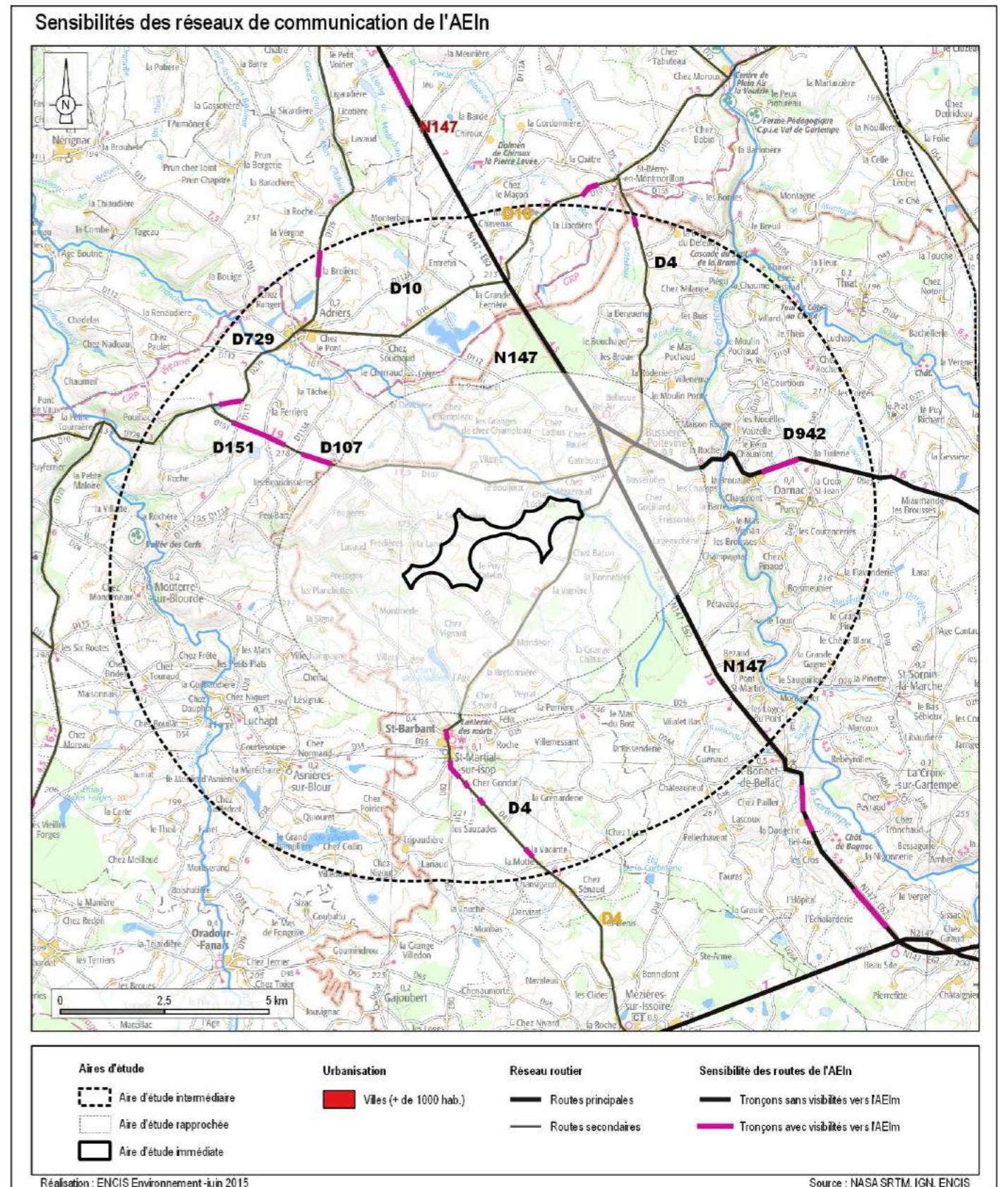
Photographie 69 : D151 au croisement de la D113

Route D942 : Elle relie le Dorat à la N147. Cette route permet d'apprécier les changements de paysages entre le plateau et la vallée. Sur les rebords de la Gartempe, une vue en direction de l'AEIm est possible en raison de l'alignement de la route vers l'ouest.

La sensibilité visuelle est faible.



Photographie 70 : D942 au nord de Darnac



Carte 20 : Sensibilités des réseaux de communication et de l'urbanisation de l'AEIn.

3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'Aire d'Etude Intermédiaire

3.3.3.1 Monuments Historiques

L'aire d'étude intermédiaire comprend 2 Monuments Historiques. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre.

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEIn

Ces deux monuments correspondent au même ensemble, celui du château de Montagrier. Sur les ruines d'un ancien château, un nouveau bâtiment fut construit en 1819. Accompagné de pavillons, d'une bergerie et d'une volière, ils forment un ensemble architectural de grande qualité. Le château est inscrit et présente un enjeu modéré. Les bergeries, les serres, les pavillons, les dépendances, la volière et la fontaine sont classés et présentent un enjeu fort.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEIn

Cet ensemble patrimonial ne présente aucune relation visuelle potentielle (visibilité depuis les périmètres protégés, covisibilité). Ils sont en effet situés au cœur d'un parc arboré dans les confins de la vallée de la Gartempe. Le profil encaissé ne permet pas de correspondance visuelle avec l'AEIm.

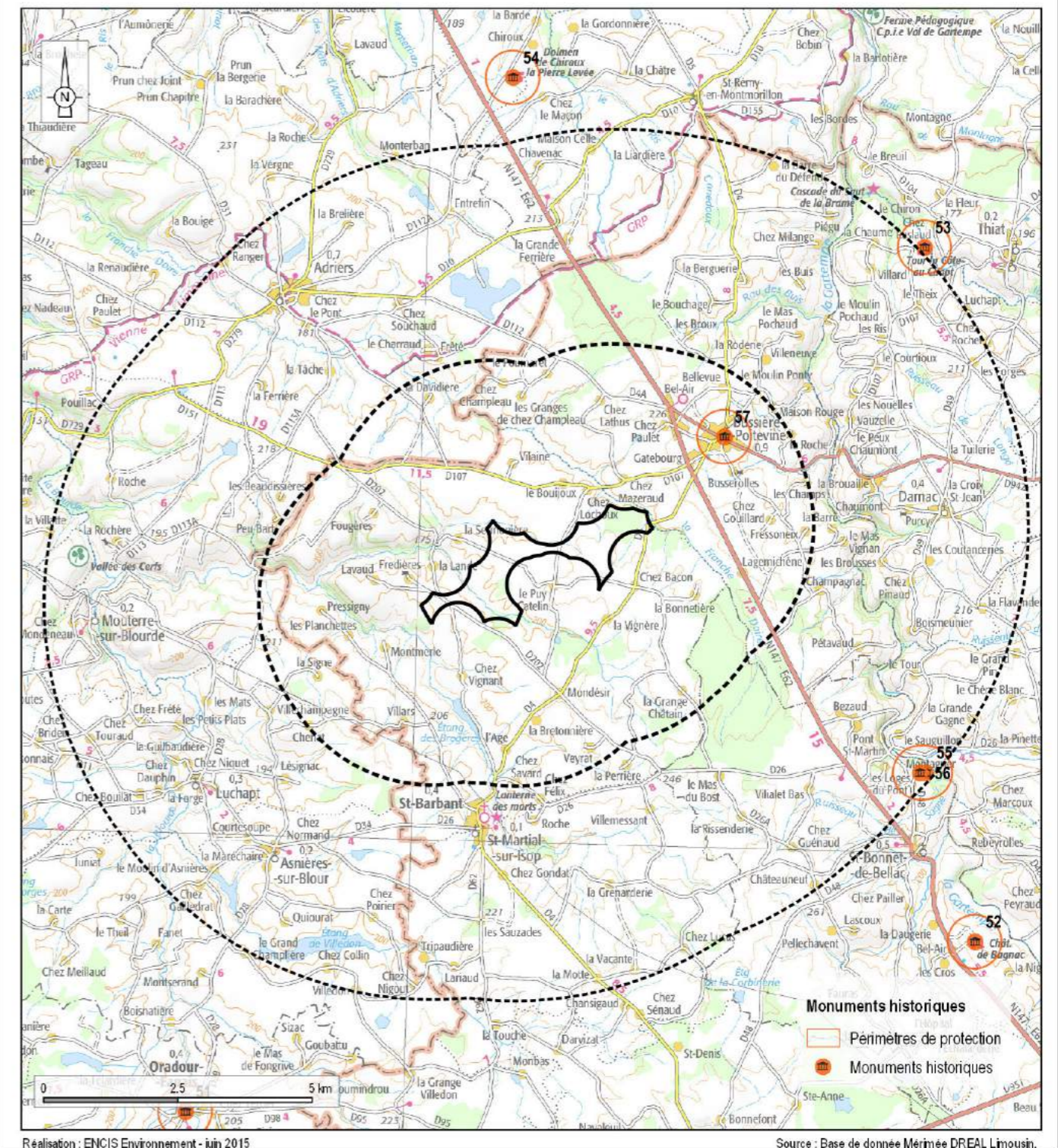
L'enjeu est modéré à fort mais compte tenu de la position des bâtiments dans le fond de vallée, les sensibilités sont nulles.

Deux monuments sont présents en bordure de l'AEIn. Pour rappel, il s'agit du château de la Côte-au-Chapt et le dolmen dit de la Pierre-Levée et son tumulus. Le château est situé en bordure de la Brame. Du fait du profil de la vallée, aucune vue n'est possible en direction de l'AEIm. **L'enjeu est faible, les sensibilités sont nulles. Le dolmen est entouré par un boisement épais qui forme un écrin autour du monument, situé sur une propriété privé. L'enjeu est faible, les sensibilités sont donc négligeables.**



Photographie 71 : Volière à l'entrée du château de Montagrier

Monuments Historiques de l'AEIn



Carte 21 : Monuments Historiques de l'AEIn

Inventaire des Monuments Historiques - Aire d'étude intermédiaire							
N°	Départ.	Commune	Nom - description	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (en km)
55	87 (Haute-Vienne)	Saint-Bonnet-de-Bellac	Château de Montagrier	Inscrit	Modéré	Nulle	8,31
56	87 (Haute-Vienne)	Saint-Bonnet-de-Bellac	Bergerie, serre, pavillons laiterie et s.de bain, dépendances, volière et fontaine du Château de Montagrier	Classé	Fort	Nulle	8,21

Tableau 6 : Inventaire des Monuments Historiques - Aire d'étude intermédiaire

3.3.3.2 Les sites protégés : UNESCO, AVAP/ZPPAUP, sites inscrits et classés

Trois sites protégés ont été recensés dans l'aire d'étude intermédiaire. Ils sont localisés sur la carte 23. Ils sont tous les trois des sites naturels inscrits. Un site inscrit de l'AEE déborde sur l'AEIn. Il s'agit du saut de la Brame.

Sur les trois sites, l'un présente une sensibilité négligeable vis-à-vis de l'AEIm, un deuxième une sensibilité nulle et le dernier, le site des Trois Chênes du pont, n'a pu être identifié.

Description des sites patrimoniaux de l'AEIn

➤ Le site inscrit « des Trois Chênes du pont » à Mouterre-sur-Blourde

Le périmètre du site renseigné ne permet pas une identification des sujets. Malgré une recherche bibliographique et des vérifications sur le terrain, ces arbres restent impossibles à localiser. Cependant le périmètre communiqué est situé dans une zone où les correspondances visuelles avec l'AEIm sont impossibles en raison de la topographie. **La sensibilité serait nulle et l'enjeu reste indéterminé.**

➤ La vallée de la Gartempe en aval du pont Saint Martin :

Ce site concerne une portion encaissée de méandres bordés de moulins. L'alternance de prairies bocagères et de taillis de feuillus, révèle les changements de topographie. Les boisements sont ponctuellement interrompus par des affleurements rocheux sur les versants les plus abruptes. Les petits rapides, provoqués par les blocs de granite qui s'intercalent dans le fond de vallée, animent les eaux calmes de ce cours d'eau. L'eau est un élément de mise en valeur du petit patrimoine. Les jeux de lumière et de reflet terminent de souligner le charme des petits hameaux qui bordent la Gartempe.

Le profil encaissé occupé par une végétation arborescente diversifiée et le couvert des arbres de hautes tiges qui longent l'eau isole totalement cette vallée du plateau. Depuis la vallée, aucune vue n'est possible en direction de l'AEIm. Quelques vues sur les parties hautes d'éléments de grandes hauteurs, restent possible depuis les rebords de vallées. **L'enjeu est modéré et les sensibilités sont faibles.**



Photographie 72 : Vue depuis le rebord du site de la vallée de la Gartempe

Les Rochers de l'Isop

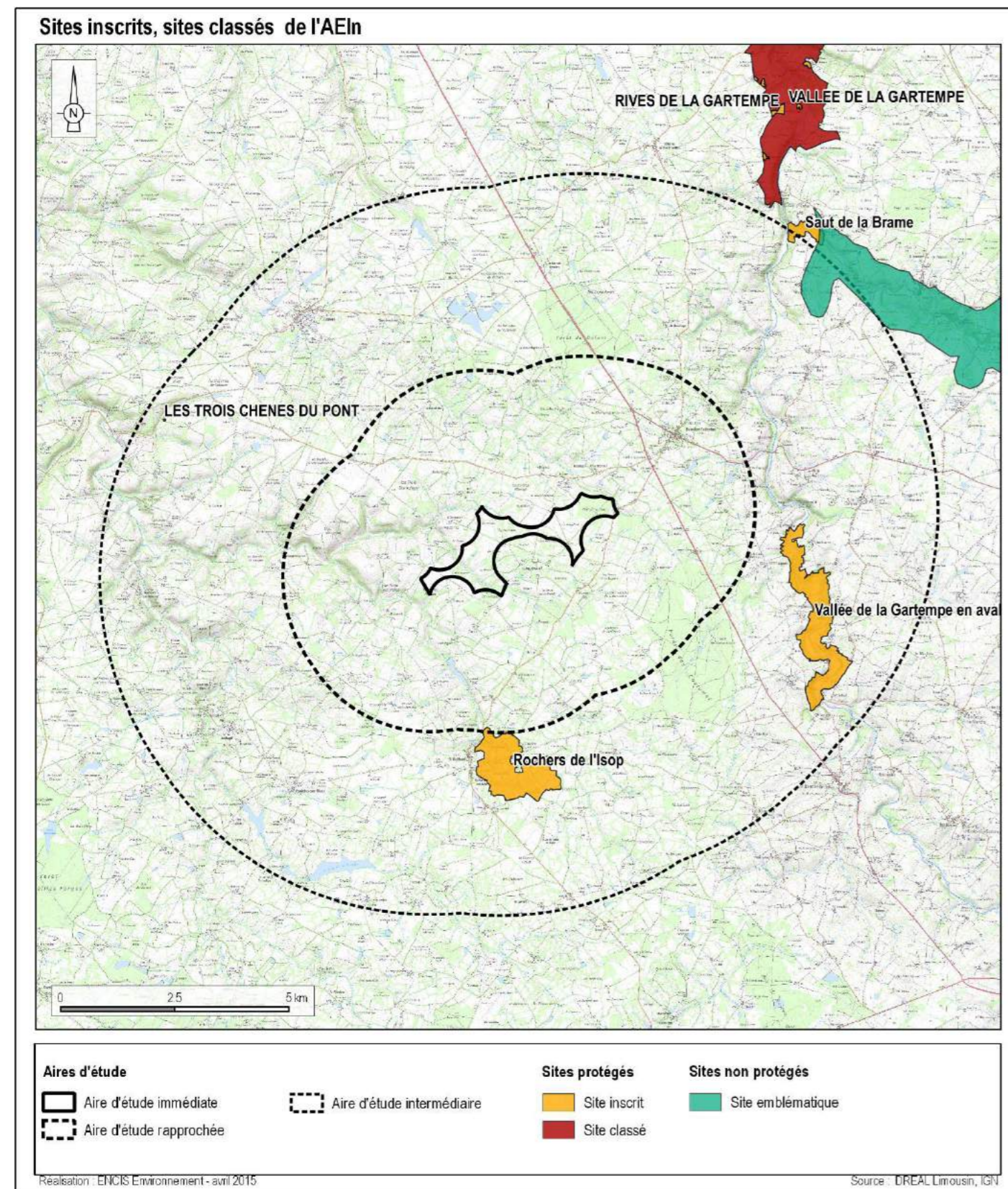
Situés dans une partie encaissée de la vallée de l'Isop, ces affleurements rocheux parsèment des prairies ombragées par des bosquets de chênes. La toponymie des lieux révèle la particularité de ces noyaux de roches qui ont résisté à la dégradation du temps. Plusieurs types de rochers allant du bloc isolé aux blocs empilés sont répartis dans le périmètre. La végétation bocagère qui entoure ce petit vallon entrave la plupart des vues vers l'AEIm. Une prairie ponctuée d'une dizaine de rochers est entretenue et accessible. Elle laisse entrevoir des vues en direction de l'AEIm. Elle est située à proximité du hameau de Roche. Ces vues restent en partie masquées par la trame arborée et ne viennent pas se substituer aux roches, entourées d'un petit massif densément boisé. De plus la concentration des rochers se situe sur les coteaux est de la vallée de l'Isop. Les principaux points de vue sont dirigés vers l'ouest et le sud, à l'opposé du projet éolien situé plus au nord. La fermeture du milieu ainsi que le manque d'informations rendent l'accès difficile et empêchent la découverte et la reconnaissance des principaux rochers. **L'enjeu est modéré et la sensibilité faible compte tenu de la proximité du site ainsi que des possibilités de perception depuis les contours et les abords du périmètre de protection.**



Photographie 73 : Prairie à proximité du hameau de Roche, parsemée de rochers arrondis



Photographie 74 : Vue depuis le site entretenu et accessible des rochers de l'Isop, proche du hameau de Roche



Carte 22 : Sites inscrits, sites classés de l'AEIn

3.3.3.3 Les sites emblématiques et le patrimoine inventorié

Un **site emblématique** est recensé dans l'AEIn (cf. carte et tableau de l'AEE) :

La vallée de la Brame est à cheval sur l'AEE et l'AEIn. Une petite partie de ce site est concernée par l'aire d'étude intermédiaire. Cette vallée crée un encaissement du plateau de la Basse Marche. Bordée d'une large bande boisée, composée de feuillus, la Brame est cependant peu visible. Le périmètre prend également en compte quelques prairies qui bordent le cours d'eau. La partie concernée par ce chapitre est un morceau de prairie interrompue par la ripisylve du ruisseau de Longé. *Les abords de ce périmètre pourraient présenter quelques visibilité sur l'AEIm, mais la strate arborescente et arbustives qui entoure ce site contraint les panoramas lointains et empêche les zones d'ouverture. La majeure partie du site est encaissée et ne présente pas de zone de visibilité vers l'AEIm.*

L'enjeu est modéré et la sensibilité est nulle.



Photographie 75 : Corridor boisé de la vallée de la Brame

Inventaire des sites protégés : sites inscrits/classés - Aire d'étude intermédiaire							
N°	Départ.	Commune	Nom - description	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (en km)
14	86 (Vienne)	MOUTERRE SUR BLOURDE	Les Trois Chênes du pont	Classé		Nulle	6,8
15	87 (Haute-Vienne)	SAINT-BONNET-DE-BELLAC, SAINT-SORNIN-LA-MARCHE, DARNAC, BUSSIÈRE-POITEVINE	Vallée de la Gartempe en aval du pont St Martin	Inscrit	Modéré	Faible	3,7
16	87	SAINT-BARBANT, SAINT-MARTIAL-SUR-ISOP	Rochers de l'Isop	Inscrit	Modéré	Faible	3,5

Tableau 7 : Inventaire des sites protégés : sites inscrits/classés - Aire d'étude intermédiaire

3.3.4 Les sites touristiques de l'Aire d'Etude Intermédiaire

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude.

Description des sites touristiques importants de l'AEIn

Les sites les plus notables sont : les Rochers de l'Isop, le lac de Villedon et la vallée des Cerfs.

➤ Les Rochers de l'Isop

Ce site a été décrit plus haut dans le chapitre des Monuments Historiques de l'AEIn ainsi que dans le chapitre sur les sites inscrits de l'AEIn. La signalétique indique le site mais l'absence de balisage, la privatisation des chemins, et le manque d'aménagements ne permettent pas d'instaurer une reconnaissance particulière. **L'enjeu touristique est faible. La sensibilité est faible.**

➤ Le lac de Villedon

Cette retenue d'eau est située à un peu plus de 6 km au sud-ouest de l'AEIm. Cette retenue est réputée pour la pêche au niveau local. Elle est isolée des vues extérieures et vers l'AEIm par différentes filtres végétaux qui ne permettent pas de voir des éléments de grande hauteur dans l'AEIm. **L'enjeu touristique est faible. La sensibilité est nulle.**

Deux circuits touristiques sont référencés dans l'AEIn. Il s'agit de la route du haut limousin et du GRP Vienne Limousine.

➤ Le circuit de randonnée GR de Pays Vienne Limousine

Le GRP Vienne Limousine relie lui L'Isle-Jourdain à Montmorillon. Ce sentier passe au nord de l'AEIm, en parcourant des champs et de petits boisements. Quelques vues seraient possibles mais sur des portions limitées, les écrans végétaux restant importants à la belle saison des randonnées. **L'enjeu pour ce GR de Pays est faible, les sensibilités sont faibles.**

➤ La route du Haut Limousin

Le circuit du Haut Limousin forme une boucle routière qui passe à proximité de l'AEIm. Cet itinéraire touristique permet de traverser les principaux éléments patrimoniaux et paysagers. Une grande partie de cet itinéraire, dans l'AEIn, offre des panoramas sur l'AEIm. Les trois routes qui le composent sont la D49, la D942 et la D4. Elles sont toutes concernées par des vues en direction de l'AEIm, en particulier la D49 dans sa partie est, en direction du nord. Disposée sur les coteaux de la vallée de la Gartempe, cette position élevée offre de nombreux panoramas en direction de l'AEIm. **L'enjeu est modéré, les sensibilités sont modérées.**



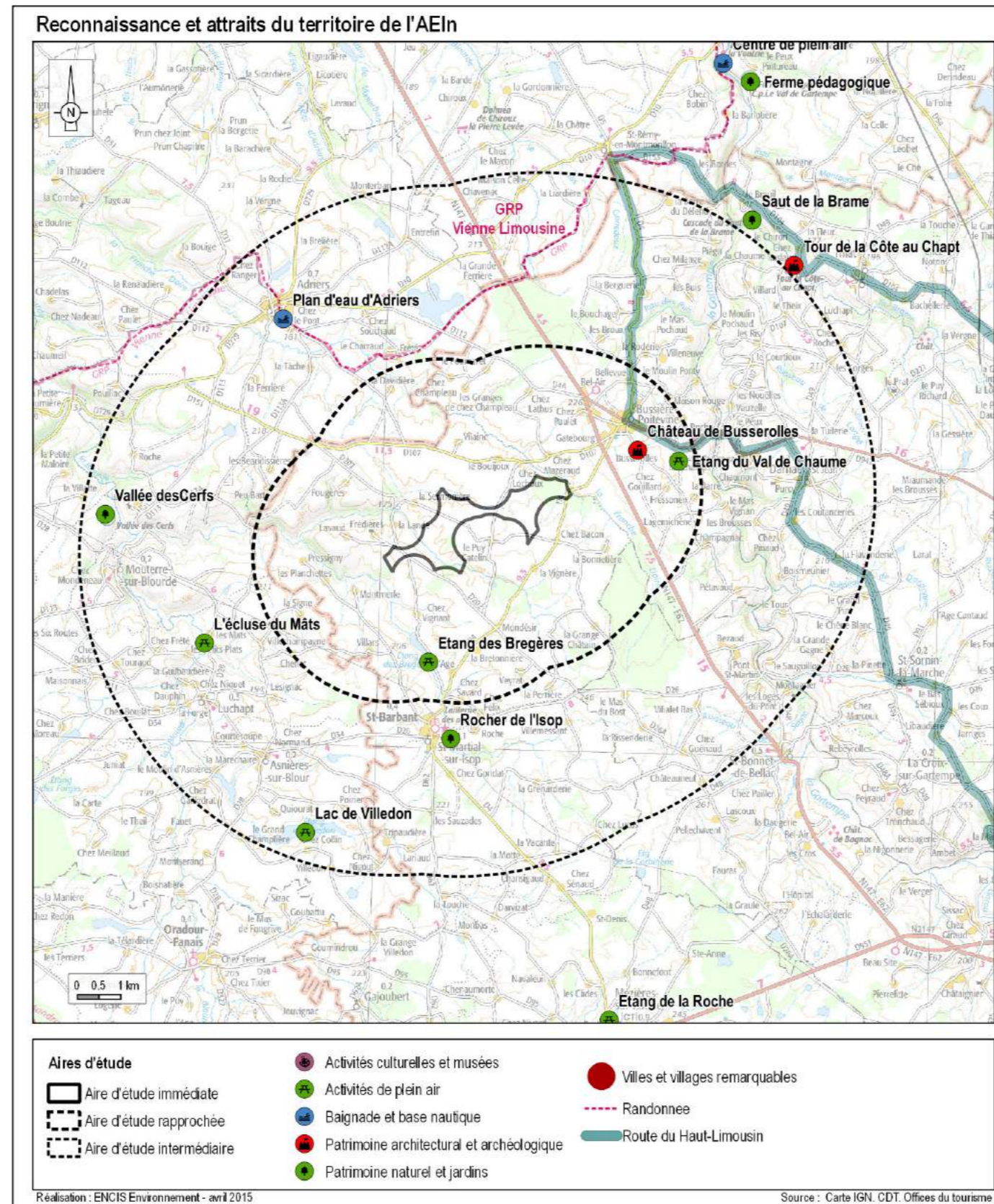
Photographie 76 : GR accompagné d'une végétation bocagère dense



Photographie 77 : Vue sur l'AEIm depuis la D49

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude intermédiaire							
N°	Départ.	Commune	Nom - description	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (en km)
35	86 (Vienne)	Mouterre-sur-Blourde	Vallée des Cerfs	-	Faible	Négligeable	6,5
36	86	Asnières-sur-Blourde	Lac de Villedon	-	Faible	Nulle	6,4
37	86	Adriers	Plan d'eau	-	Faible	Négligeable	5,4
38	86	Luchapt	L'écluse du Mâts	-	Faible	Nulle	4,6
39	87 (Haute-Vienne)	Saint-Barbant / Saint-Martial-sur-Isop	Rocher de l'Isop	-	Faible	Faible	3,8

Tableau 8 : Inventaire des sites touristiques – Aire d'étude intermédiaire



Carte 23 : Reconnaissance et attraits du territoire de l'AEIn

3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet. Les éléments composant les structures paysagères et les motifs indépendants (ex : arbre isolé...) seront décrits et analysés. Les sensibilités des espaces vécus (habitations, réseau viaire, sites touristiques, etc.) et des éléments patrimoniaux vis-à-vis du site d'implantation du projet seront également soulignées.

Le périmètre retenu pour l'analyse de l'aire d'étude rapprochée est de 3 km.

3.4.1 La description des motifs paysagers

Le territoire de l'aire d'étude rapprochée est localisé principalement dans l'unité paysagère de la Basse Marche dont les structures bocagères dominent les motifs paysagers. Aucune des deux vallées de la Gartempe et de la Vienne n'est incluse dans ce périmètre. Cependant, on constate la présence d'un réseau hydraulique secondaire avec le passage de la petite Blourde et les nombreux ruisseaux présents à l'ouest du territoire d'étude qui alimentent la Grande Blourde.

Les cultures

Les cultures sont essentiellement composées de prairies. Ces petites parcelles de quelques hectares sont généralement pâturées par des élevages ovins. Elles représentent les deux-tiers de l'AER.

Le reste est composé d'un mélange de terres arables, correspondant au changement du socle granitique vers la plaine sédimentaire située plus au nord.

Les boisements

Les boisements sont exclusivement constitués de feuillus. Ils sont de petite taille et correspondent avec l'élargissement et la densification de la trame bocagère au niveau des légers vallons formés par les cours d'eau de la petite et de la Grande Blourde. La forêt des Coutumes, au sud de l'AER, et la forêt du Défant au nord, débordent sur cette zone d'étude, formant un épais filtre visuel depuis la N147, tant au nord-est qu'au sud-est.

Le bocage

Le bocage est le motif paysager le plus emblématique de cette unité paysagère. Il se compose d'une strate arbustive et d'une trame arborée, composée de magnifiques chênes. Même si la gestion de ce patrimoine vivant a évolué, les formes et les grandes lignes qui composent cette « dentelle » végétale restent

encore bien marquées dans l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée.

Sur la partie ouest, une partie des haies n'a pas survécu aux différentes opérations de remembrements. Les parcelles sont de tailles plus importantes mais conservent quelques beaux arbres solitaires, témoins des anciennes limites cadastrales, et sont toujours ceinturées par de beaux alignements d'arbres de haut jet.

Les rivières

L'ensemble de l'AER est traversé par de petits ruisseaux (la Caline, la Sermonière, le Giltrix et le ruisseau de Veyrat) et des cours d'eau plus importants comme celui de la Franche Doire ou de l'Isop. De nombreux petits lacs artificiels sont aménagés en amont, au niveau des sources de petits ruisseaux qui alimentent ces cours d'eau.

L'hydrographie, à l'ouest, marque assez peu le relief. L'eau de la Franche Doire et de ses sous-affluents s'écoule le long de faibles pentes sans altérer de façon importante la planéité du plateau. A l'est, le passage de l'eau creuse de petits vallons présentant des dénivelés allant jusqu'à 50 mètres. Ces inflexions du relief permettent de révéler la trame bocagère. Malgré ces changements dans la topographie, l'eau reste discrète. Elle se devine au travers des indices laissés le long de son passage (ripisylves, petits ponts et ondulations du relief).

Les routes et les chemins

Le réseau de route est homogène et se compose de différentes typologies allant de la nationale aux chemins agricoles. Ces axes de communications sont tous bordés de haies et d'arbres qui prolongent la structure bocagère, fermant régulièrement les vues latérales. Les chemins de desserte agricole sont en terre, fréquemment bordés de grands chênes. Ils sont peu perceptibles dans les masses boisées.

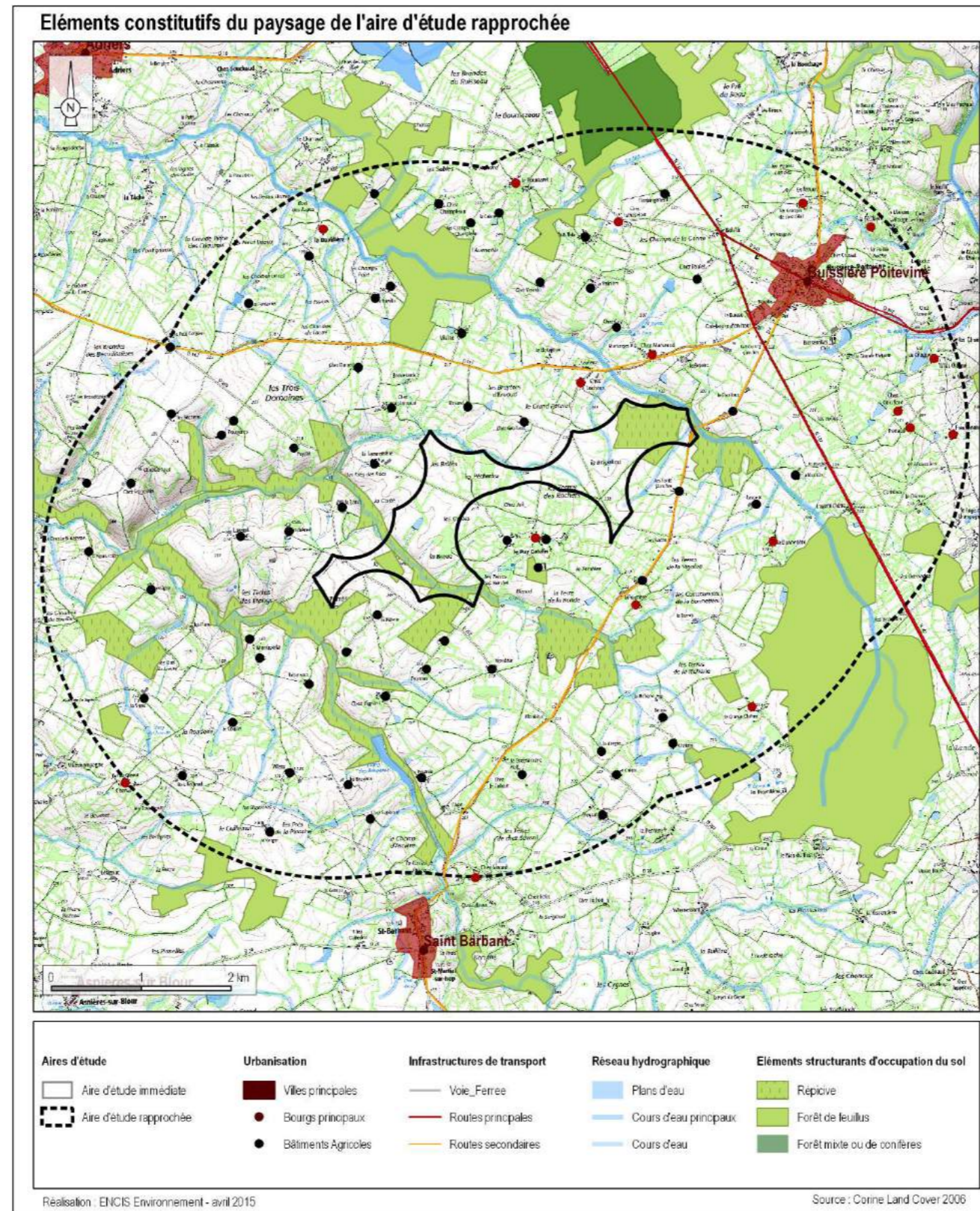
L'habitat

L'habitat est dispersé. En dehors de Bussière-Poitevine, on le retrouve sous forme de hameaux et de fermes isolées. Ces hameaux sont à vocation presque purement agricole, constitués d'un ou plusieurs corps d'habitation de forme architecturale allongée et de plain-pied. Les bâtiments de stockage ou d'élevage sont sans orientation particulière. On distingue les anciennes granges et étables, des bâtiments agricoles plus récents. Ces nouvelles constructions à destination de l'élevage sont plus perceptibles par les matériaux contemporains aux tonalités divergentes.

La toponymie révèle la nature anthropologique de ces paysages bocagers (Chez Lathus, Chez Vignant...).

Les motifs repères

Dans ce paysage aux reliefs légers et au bocage dense, les éléments de repère comme les clochers sont masqués par la végétation.



Carte 24 : Éléments constitutifs du paysage de l'aire d'étude rapprochée



Photographie 78 : Motifs paysagers de l'AER : 1 Route de campagne suivie d'un double alignement / 2 Bosquet / 3 Linéaire de haies dégradées / 4 Hameau de la Bonnetière au cœur du bocage / 5 Espace de culture ouvert bordé de reliquats bocagers

3.4.2 Les espaces vécus

L'AER englobe un village et une quinzaine de hameaux localisés sur la carte 27.

3.4.2.1 Les perceptions depuis les villages et les hameaux

➤ Bussière-Poitevine

C'est le pôle urbain le plus important de l'AER avec 907 habitants (INSEE 2011). Le village est situé à environ 2km, au nord-est de l'AEIm. Bâti le long de la D942 et de la D4, le village n'est pas réellement organisé autour d'un centre historique, et s'étale le long des axes qui se croisent dans le cœur du village. Non loin de la Gartempe, l'environnement autour du village se compose de champs cultivés et de prairies. Le village est disposé sur un petit relief, situé entre les rebords de la vallée de la Gartempe et de ceux de la Franche Doire. **L'enjeu de Bussière-Poitevine est modéré, en raison de la présence d'un Monument Historique et de la densité moyenne de la population.**

La densité assez importante du centre-bourg ne permet pas réellement de vues vers l'AEIm. Les abords du village permettent des visibilitées vers la zone du projet atténuées par la végétation. **Les sensibilités de Bussière-Poitevine sont donc faibles.**

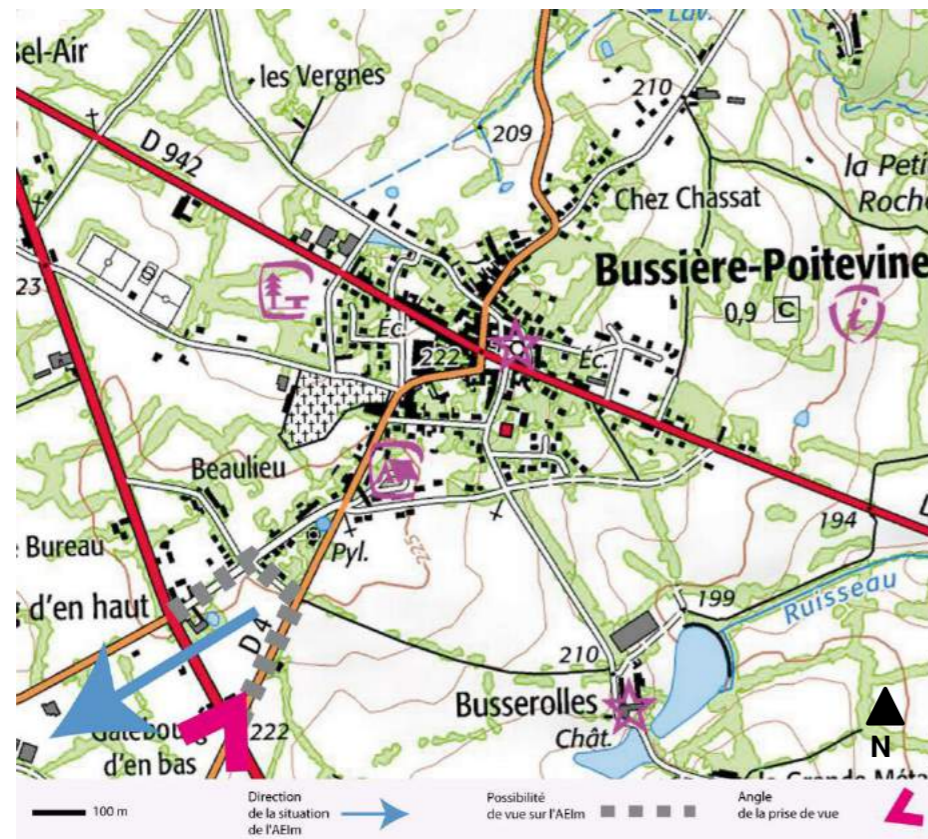
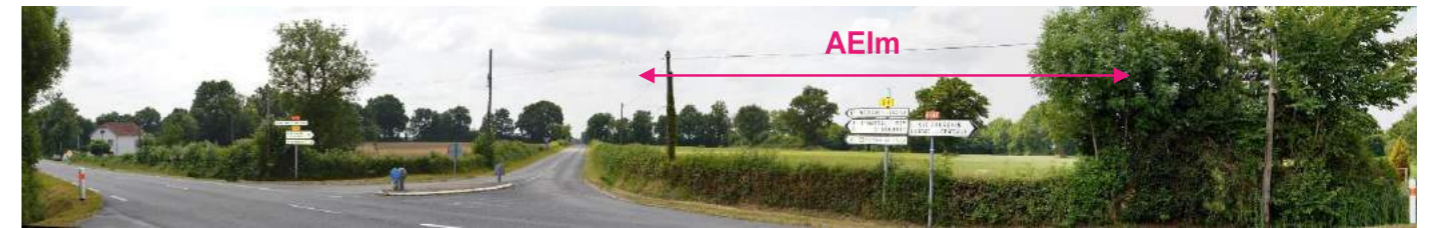


Figure 7 : Perceptions depuis Bussière-Poitevine



Photographie 79 : Vue depuis la sortie de Bussière-Poitevine

➤ Le Puy Catelin

Cet important hameau, d'une quarantaine de bâtiments, est entouré par une importante structure bocagère. Contrairement à la plupart des hameaux de l'AER qui sont composés principalement d'exploitation agricoles, il accueille une part plus importante d'habitations. Malgré son nom, la topographie n'est pas particulièrement marquée. **Les enjeux sont modérés.**

La proximité du hameau avec l'AEIm (500 m) et sa position encerclée, de l'est à l'ouest, par le périmètre du projet devrait laisser de multiples points de vue sur des éléments de grandes hauteurs. Malgré la présence de nombreuses haies, les quelques ouvertures dans la végétation ainsi que le recul de certains obstacles ne permettraient pas de couper toute relation visuelle avec des éléments de grande hauteur disposés sur l'AEIm. **Les sensibilités sont modérées à fortes.**

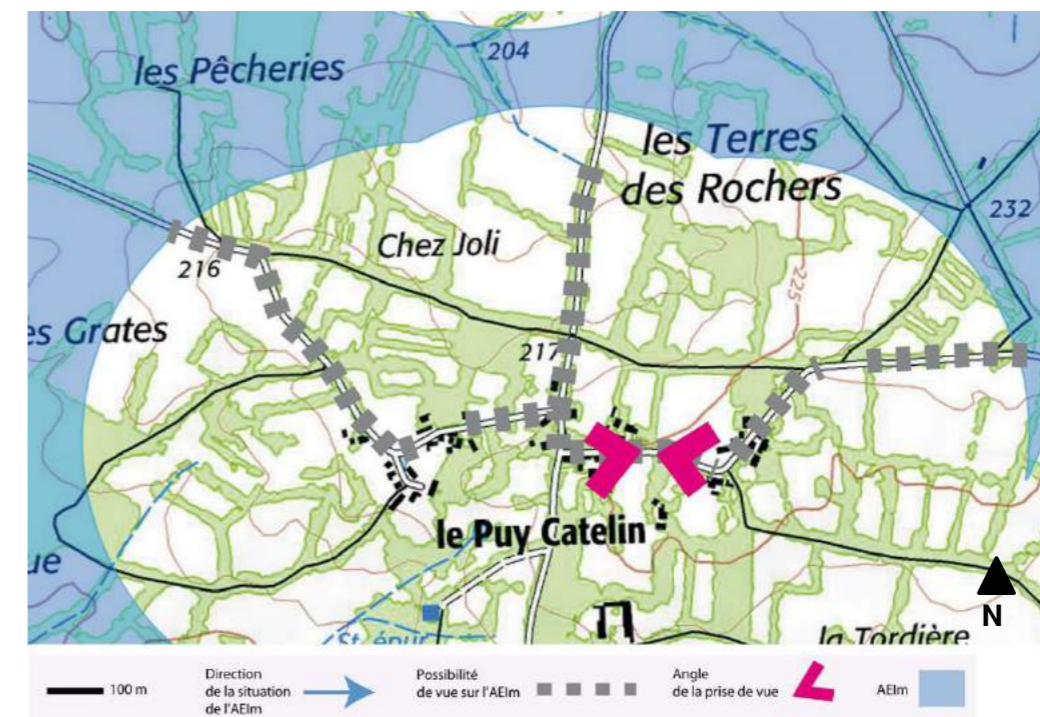


Figure 8 : Perceptions depuis le Puy Catelin



Photographie 80 : Vue vers l'ouest depuis le Puy Catelin

➤ Chez Gabillaud

Situé au nord de l'AEIm, à 500 m de l'AEIm, ce petit groupe d'habitations se compose d'une importante maison bourgeoise et de deux maisons en pierre. L'orientation sud-ouest, de la façade principale des bâtiments est alignée avec la partie ouest de l'AEIm. **Les enjeux sont faibles à modérés.**

Malgré la présence d'un petit boisement et de haies bocagères hautes, le site d'implantation est visible depuis les bâtiments et les jardins exposés au sud. De plus la position centrale du hameau par rapport à l'AEIm pourrait engendrer de larges vues panoramiques sur des éléments de grande hauteur. **Les sensibilités sont fortes.**



Photographie 81 : Vue vers l'AEIm

➤ Chez Mazeraud

Une vingtaine de maisons et trois bâtiments agricoles constituent ce hameau situé au bord de la Franche Doire. L'orientation des bâtiments fait face à la pointe est de l'AEIm située à moins de 700 m. Cette proximité rend visible des éléments de grande hauteur depuis les routes menant au hameau et depuis une dizaine d'habitations. Cependant la végétation atténue en partie les perceptions en direction de l'AEIm.

Les enjeux sont faibles à modérés. Les sensibilités sont modérées.



Photographie 82 : Vue depuis Chez Mazeraud

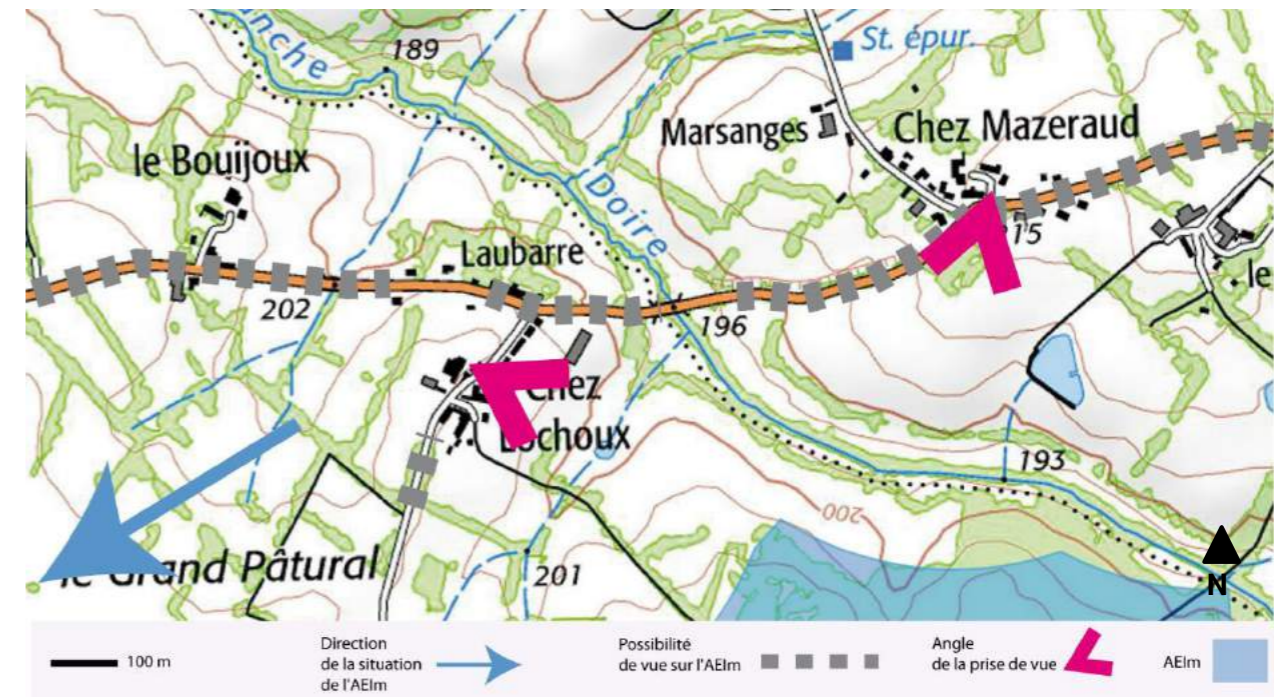


Figure 9 : Perceptions depuis Chez Mazeraud et Chez Lochoux

➤ Chez Lochoux

Cette vingtaine de maisons est située à environ 500 m de l'AEIm. Elles sont placées en haut d'un petit vallon qui permet une vue dégagée. **Les enjeux sont faibles à modérés.**

Les habitations ne sont pas orientées vers l'AEIm mais de nombreuses vues sont possibles depuis les jardins. **Les sensibilités sont modérées.**



Photographie 83 : Vue depuis Chez Lochoux

➤ **Fredières**

Cet ensemble constitué d'un petit château et d'une exploitation agricole est situé à 500 m de l'AEIm. Le château est placé sur une petite butte sur les rebords d'un vallon du ruisseau de Giltrix. Depuis le parvis du bâtiment, la frange ouest de l'AEIm serait visible. Depuis la prairie et le chemin d'accès de ce bâtiment, l'ensemble du périmètre de l'AEIm serait visible.

Les enjeux sont faibles à modérés. Les sensibilités sont modérées.

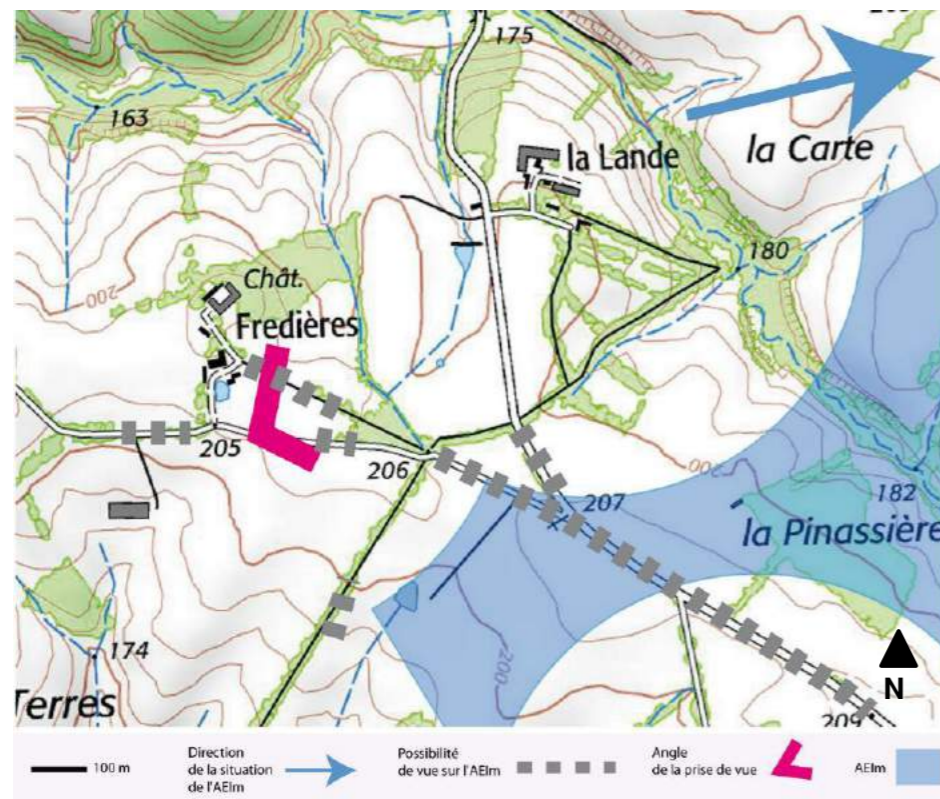


Figure 10 : Perceptions depuis le Château de Fredières



Photographie 84 : vue depuis la route au nord du château

Les fermes isolées, le long de la vallée du Giltrix, permettent des vues lointaines, jusqu'aux Monts de Blond. Cet éloignement face aux rebords de vallée provoque des vues sur l'AEIm depuis la route qui relie les lieux-dits des Séchères, de Chez Gerbaud et Chez Fromentin. **Cependant, seule une habitation située aux Séchères présente des sensibilités modérées en raison de l'orientation du bâtiment vers l'AEIm.** La maison de Chez Gerbaud n'est pas orientée vers l'AEIm mais des visibilitées partielles sont possibles depuis le jardin mais restent dissimulés par un alignement d'arbres. **Les sensibilités sont faibles.**

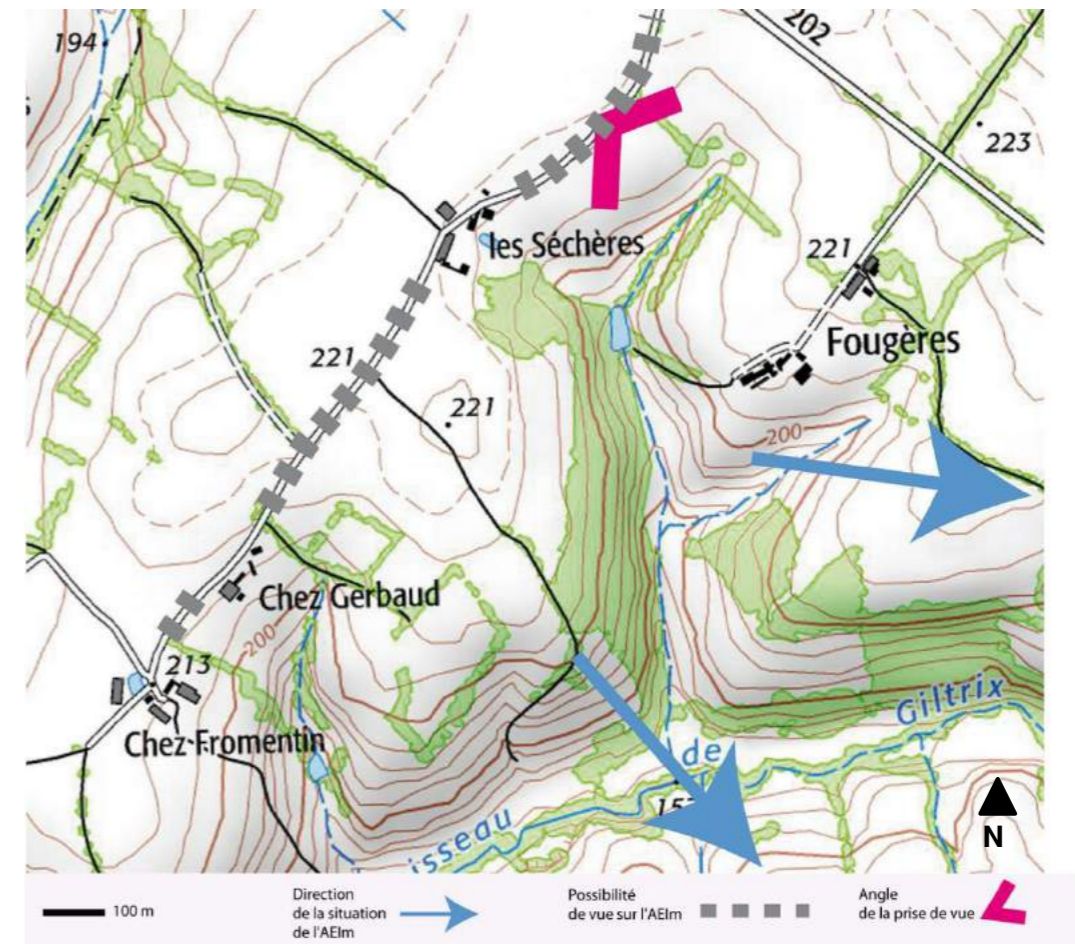


Figure 11 : Perceptions le long de la vallée du Giltrix, au nord-ouest de l'AEIm

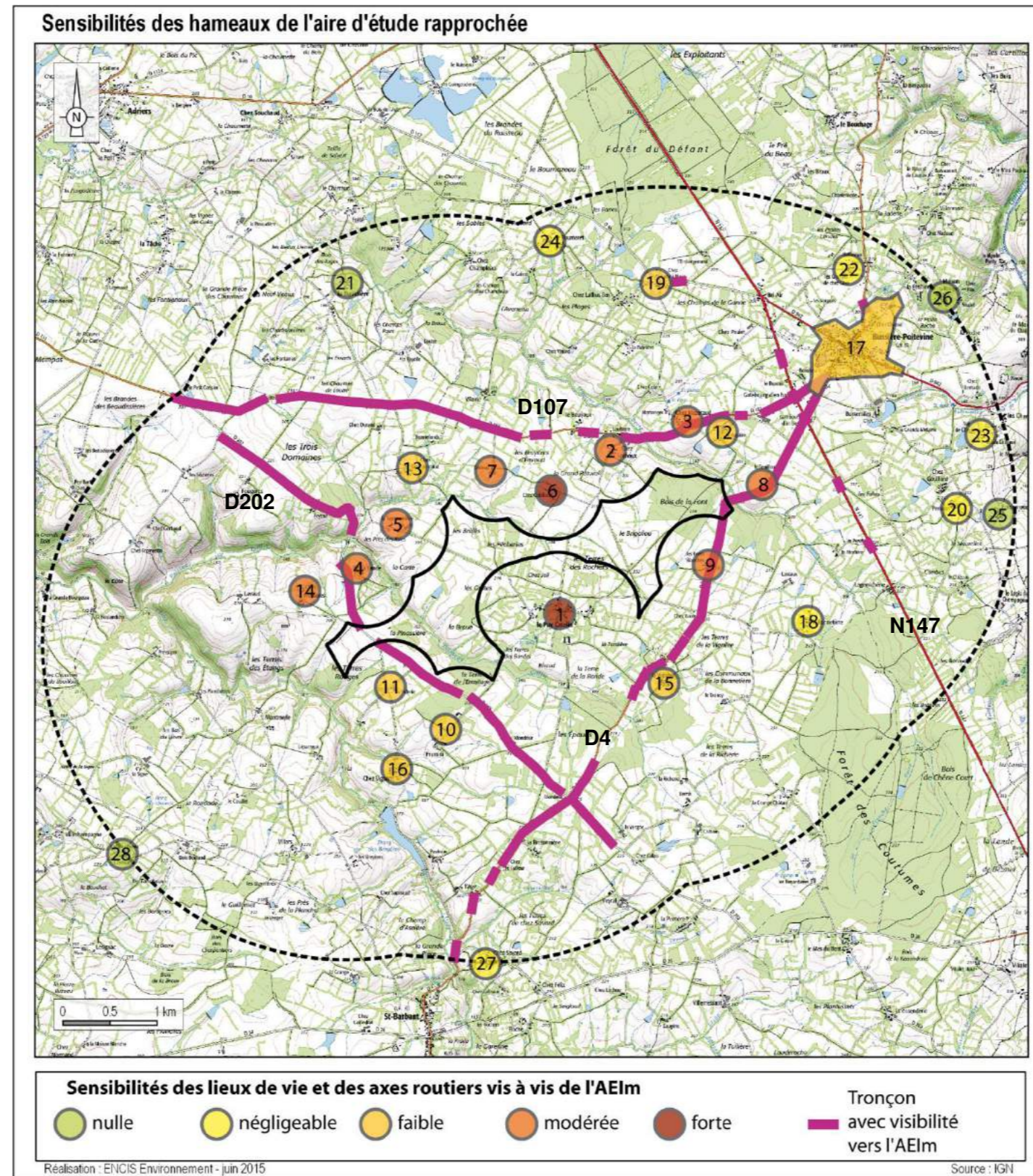


Photographie 85 : vue depuis la route d'accès aux différents lieux-dits

Inventaire et évaluation des sensibilités des villes et hameaux de l'AER					
N°	Hameaux	Taille	Situation - description	Distance à l'AEIm (en m)	Sensibilité
1	Le Puy Catelin	Une quarantaine de bâtiments	Sur une légère ondulation, le hameau est entouré par l'AEIm d'est en ouest.	500	Modérée à forte
2	Chez Lochoux	Une vingtaine de bâtiments	Sur une légère ondulation, le hameau est entouré par l'AEIm d'est en ouest.	500	Modérée
3	Chez Mazeraud	Une trentaine de bâtiments	Sur une légère ondulation, le hameau est situé à la pointe est de l'AEIm.	500	Modérée
4	La Lande	Exploitation agricole d'élevage bovin	Ensemble ceinturé par des haies, mais avec des visibilitées sur l'AEIm depuis l'ensemble des prairies entourant les bâtiments.	500	Modérée
5	La Sermonière	Exploitation agricole d'élevage et habitation	Les bâtiments destinés à l'habitat ne sont pas orientés vers l'AEIm et les jardins, protégés par une superposition de deux haies hautes. Des vues depuis les accès au village restent très présentes.	500	Modérée
6	Chez Gabillaud	Maison bourgeoise et deux habitations	Ensemble des bâtiments orientés et ceinturés par l'AEIm	500	Forte
7	Envaud	Exploitation agricole	Bâtiments entourés par l'AEIm et situés sur un point légèrement surélevé	500	Modérée
8	Le Fouilloux	Exploitation agricole	Situé à l'extrémité de la pointe est de l'AEIm, sur la D4, les vues depuis les abords et les terrains annexes sont constantes	500	Modérée
9	Les Fonts Blanches	Exploitation agricole	Les bâtiments ne sont pas orientés vers l'AEIm. Les vues depuis les abords et les terrains annexes sont constantes	500	Modérée
10	Frumini	Deux exploitations agricoles dissociées	La plus excentrée des exploitations est recentrée sur une cours ceinturée de bâtiments. Le jardin est bordé d'une végétation horticole plus dense en direction de l'AEIm qui ferme les vues. La deuxième est entourée par un petit bois qui l'isole de l'AEIm.	500	Faible
11	La Piderie	Exploitation agricole	Situé à la frange ouest de l'AEIm, les vues sont filtrées par la trame bocagère faite d'une succession de haies hautes et basses.	500	Faible
12	Le Repaire	Habitation et bâtiments agricoles	Habitations dirigées sur la pointe est de l'AEIm. Le jardin au dos du bâtiment ne présente pas de visibilité vers l'AEIm	500	Faible
13	Gourdonnaud	Exploitation agricole et habitation	Malgré la proximité avec l'AEIm, les bâtiments de l'exploitation isolent les maisons de l'AEIm. Une habitation est située derrière ces bâtiments mais elle n'est pas orientée vers l'AEIm.	500	Faible
14	Fredières	Un château et une exploitation agricole	Parvis et façade orientés vers une vaste prairie donnant sur la frange ouest de l'AEIm.	550	Modérée
15	La Vignière	Une quinzaine de bâtiments	Dans la plaine, sur une légère pente. La trame bocagère bloque de nombreuses vues vers l'AEIm	700	Faible
16	Chez Vignant	Une quinzaine de bâtiments agricoles et d'habitations	Les bâtiments agricoles et la trame arborescente bloquent de nombreuses vues depuis ce hameaux vers l'AEIm.	1 100	Faible
17	Bussière-Poitevine	Village de 886 habitants	Sur un petit relief, la densité assez importante du bâti ne permet pas réellement de vues vers l'AEIm. Les abords du village permettent des visibilitées vers l'AEIm atténuées par la végétation.	1 400	Faible
18	La Bonnetière	Un groupe de bâtiments agricoles isolés	Dans la plaine, sur un replat. La trame bocagère bloque les vues vers l'AEIm.	1 500	Négligeable

Inventaire et évaluation des sensibilités des villes et hameaux de l'AER					
N°	Hameaux	Taille	Situation - description	Distance à l'AEIm (en m)	Sensibilité
19	Chez Lathus	Une trentaine de bâtiments répartis entre deux hameaux (Lathus du haut / Lathus du bas)	Sur une légère pente, dans une ondulation du plateau, le hameau est entouré par une trame bocagère d'arbres de haut jet qui filtrent les vues pour les bâtiments orientés dans le sens de l'AEIm.	1 800	Faible
20	Periaud	Regroupement de 12 bâtiments agricoles et d'habitations	Les bâtiments ne sont pas orientés dans le sens de l'AEIm et entourés par des haies, hautes et basses qui filtrent la plupart des vues depuis les espaces annexes.	2 300	Négligeable
21	La Davidière	Une vingtaine de bâtiments	Deux groupes de bâtiments avec des hangars agricoles. Les bâtiments ne sont pas orientés vers l'AEIm et ceinturés par un bocage épais et de petits boisements.	2 500	Nulle
22	Bellevue	Une vingtaine de bâtiments, essentiellement destinés à l'habitation	Situé sur un petit relief au-dessus de Bussière-Poitevine, seulement quelques habitations sont concernées par des vues en direction de la pointes est de l'AEIm.	2 500	Négligeable
23	Les Champs / La Chaume	Une vingtaine de bâtiments, essentiellement destinés à l'habitation	La moitié des habitations ne sont pas orientées vers l'AEIm. L'ensemble de ces deux hameaux, très proches, est entouré par des reliquats de haies bocagères.	2 700	Négligeable
24	Le Poumaret	Une vingtaine de bâtiments	Hameau de plaine dont les bâtiments ne sont pas orientés vers l'AEIm et ceinturés par un bocage épais	2800	Négligeable
25	Fressoneix	Une quinzaine de bâtiments	Habitat groupé, non orienté vers l'AEIm et entourés par une végétation dense	2 800	Nulle
26	Maison Rouge	Une vingtaine de bâtiments	Habitat groupé, non orienté vers l'AEIm et entourés par une végétation très dense	2 900	Nulle
27	Chez Savard	Une Vingtaine de bâtiments	Situé dans une légère pente, et entouré par une trame bocagère lâche, des vues depuis les routes d'accès au hameau sont possible, ainsi que depuis quelques espaces annexes aux habitations.	2 900	Négligeable
28	Chenat	Quatre habitations et six bâtiments agricoles	Pas de bâtiment orienté face à l'AEIm, et des espaces entourés de végétation	2 950	Nulle

Tableau 9 : Inventaire et évaluation des sensibilités des villes et hameaux de l'AER



Carte 25 : Sensibilité des hameaux de l'aire d'étude rapprochée

3.4.2.2 Les perceptions depuis les routes

➤ La N147

Traversant l'AER, la N147 passe à environ un kilomètre de la frange ouest de l'AEIm. Malgré cette proximité, les vues sont rares et fortement entravées par la végétation qui borde la route. Les seuls points où des vues seraient possibles correspondent aux intersections avec les autres routes. La vitesse de 90 km/h et la perspective formée par les alignements d'arbre minimisent ces vues périphériques.

La sensibilité visuelle est globalement faible compte tenu de la rareté des vues vers l'AEIm.

➤ La D4

Cet axe auxiliaire traverse l'AER du sud-ouest au nord-est, en passant par l'AEIm. De nombreuses vues sont possibles au travers des haies et des alignements d'arbres qui bordent cette petite départementale.

La sensibilité visuelle est globalement modérée compte tenu de l'importance de la trame arborée.

➤ La D202

La trame bocagère crée un écran d'où dépasserait seulement une partie d'éléments de grande hauteur implantés dans l'AEIm. Cependant les tronçons les plus proches du projet, après le croisement avec la D4 au sud, sont bordées de prairies, et laissent paraître de nombreuses vues sur l'AEIm. Au nord, les perceptions sont moins importantes malgré l'alignement de la route avec l'AEIm, la végétation créant un écran qui laisse peu de vues ouvertes vers l'AEIm. **La sensibilité visuelle est modérée.**

➤ La D107

Cette route passe par la transition entre les Terres froides et la Basse Marche. Elle longe le site, au nord, d'ouest en est. Les parcelles ouvertes à l'ouest, laissent de grands panoramas sur l'AEIm. A l'est, les vues sont plus séquencées, entrecoupées par les haies et l'encaissement de la route.

La sensibilité visuelle est globalement forte.



Photographie 86 : Vue depuis la N147 au sud de Bussière-Poitevine



Photographie 87 : Vue depuis la D4 au niveau de Chez Bacon



Photographie 88 : Vue depuis la D202 au niveau de Montdésir, au sud de l'AEIm



Photographie 89 : Vue depuis la D107, à proximité du hameau Vilaine dans un contexte plus bocager



Photographie 90 : Vue depuis la D107 au nord-ouest de l'AEIm

3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'Aire d'étude rapprochée

3.4.3.1 Les Monuments Historiques

L'aire d'étude rapprochée comprend un Monument Historique inscrit. Il s'agit de l'église de Bussière-Poitevine. Située au cœur du centre urbain, aucune vue sur l'AEIm n'est possible depuis le parvis et la place qui bordent le monument.

Des covisibilités seraient possibles depuis la D4, au nord-est, en entrant dans Bussière-Poitevine. La portion concernée est réduite à une centaine de mètres. Depuis cette petite départementale, le clocher reste peu visible.

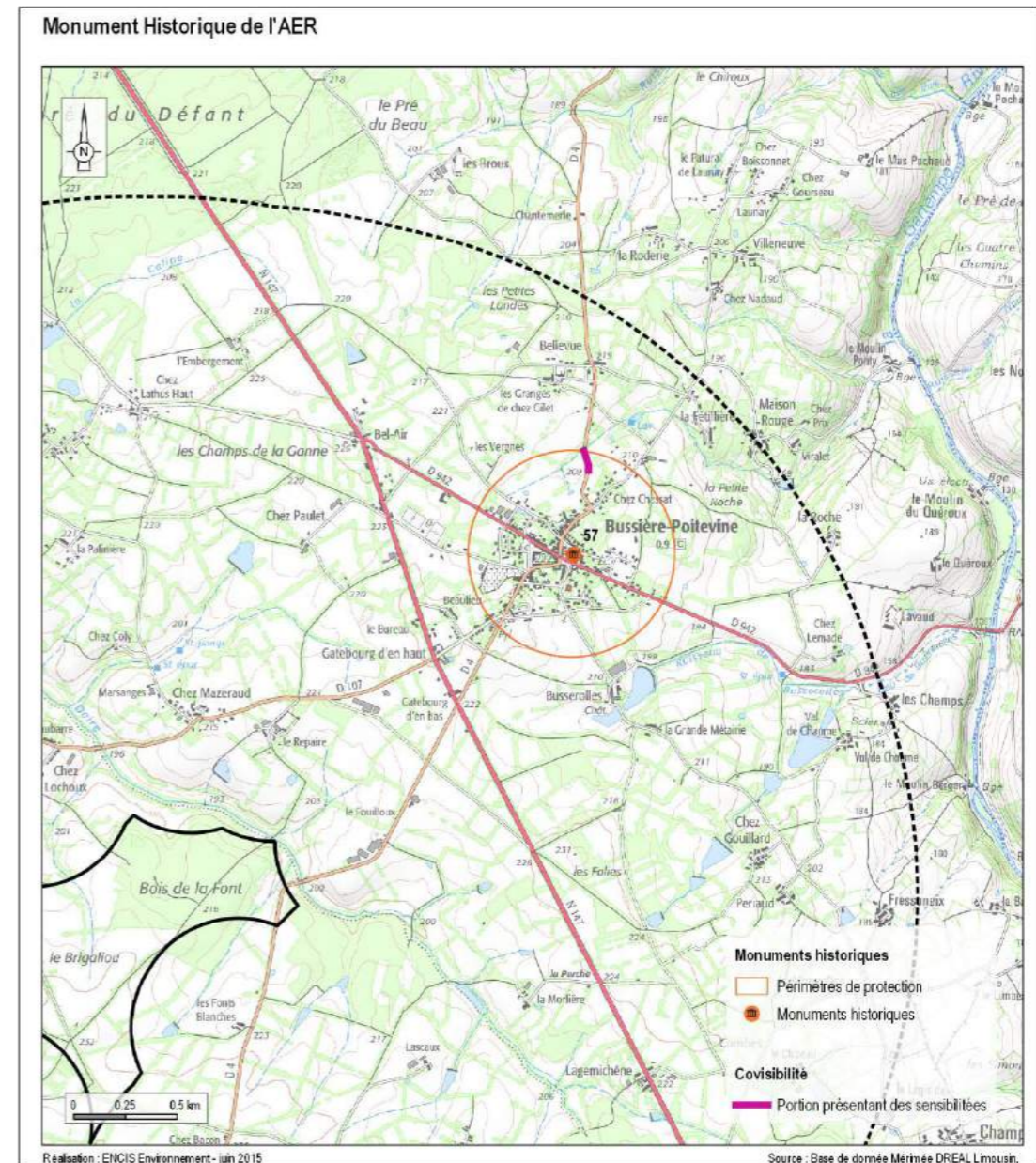
L'enjeu est faible et les sensibilités sont faibles.



Photographie 91 : Eglise de Bussière-Poitevine

Inventaire des Monuments Historiques - Aire d'étude rapprochée							
N°	Départ.	Commune	Nom - description	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (en km)
57	87	Bussière-Poitevine	Eglise	Inscrit	Faible	Faible	4,2

Tableau 10 : Inventaire des Monuments Historiques – Aire d'étude rapprochée



Carte 26 : Monument Historique de l'AEI



Photographie 92 : vue depuis la D4 à l'entrée nord-est de Bussière-Poitevine

3.4.3.2 Les sites protégés

L'aire d'étude rapprochée comprend un site inscrit. Il s'agit d'une infime partie du site des « Rochers de l'Isop ». Dans le périmètre de l'AER, le site ne comporte aucun rocher. De plus la structure bocagère en place, doublée d'un petit boisement le long de l'Isop, isole cette prairie du reste du site d'où les roches sont visibles. Des vues sont possibles depuis la route qui longe ce périmètre.

L'enjeu est faible et les sensibilités sont faibles en raison de la végétation très fournie autour de ce périmètre.



Photographie 93 : Vue depuis les abords du site, l'AEIm est cachée derrière le vallon de la Veyrat

3.4.3.3 Les sites emblématiques et patrimoine non protégé

L'aire d'étude rapprochée ne comprend aucun site emblématique.

Des éléments de petits patrimoines sont présents dans l'AER, il s'agit du château de Fredières et le château de Busserolles.

Le Château de Fredières est situé à 500 m de l'AEIm. La façade et le parvis sont orientés vers une prairie ouverte en direction de la frange ouest de l'AEIm. Le château est privé et ne se visite pas. **L'enjeu est faible et la sensibilité modérée.**



Photographie 94 : vue depuis l'accès secondaire du château de Fredières

Le Château de Busserolles est situé au sud de Bussière-Poitevine. Les bâtiments ne sont pas orientés vers l'AEIm, mais des vues depuis la route qui longe le château sont possibles. **L'enjeu est faible à modéré, les sensibilités sont faibles.**



Photographie 95 : vue depuis l'étang du château de Busserolles

3.4.3.4 Les sites touristiques et attractifs

A l'échelle de l'AER, il est nécessaire de répertorier la majorité des lieux, sites et événements attractifs du point de vue paysager, patrimonial, mais aussi culturel.

➤ Les boucles du Puy Catelin

Ces chemins de randonnée correspondent aux chemins agricoles et à quelques petites routes autour du hameau. Une partie de ces chemins passe par l'AEIm. Ces chemins ne sont pas connus par les habitants du hameau, et restent très peu fréquentés.

La sensibilité est faible.

➤ Route touristique du Haut-Limousin

Elle rassemble la D942, en passant par Bussière-Poitevine, et la D4. Une seule vue est possible sur l'AEIm, et seulement en venant du nord vers Bussière-Poitevine. **La sensibilité est négligeable.**



Photographie 96 : vue à l'entrée nord-est de Bussière-Poitevine

Deux étangs de pêches sont localisés dans l'AER.

➤ **L'étang des Bregères**

Aménagé pour la pêche et la promenade, ce vaste étang est bordé par un mélange entre une végétation horticole et des haies bocagères sur les prairies alentours. L'ensemble forme un écran dense, avec quelques creux d'où des éléments de grande hauteur pourraient émerger. Les ondulations du terrain limitent les perceptions en direction de l'AEIm.

L'enjeu est faible, les sensibilités faibles.

➤ **L'étang du Val de Chaume**

Cet ensemble de trois petits étangs est aménagé pour le loisir. Des jeux sont installés sur les larges berges enherbées. Quelques vues en direction de l'AEIm seraient possibles mais partiellement occultées par la végétation qui bordent le site.

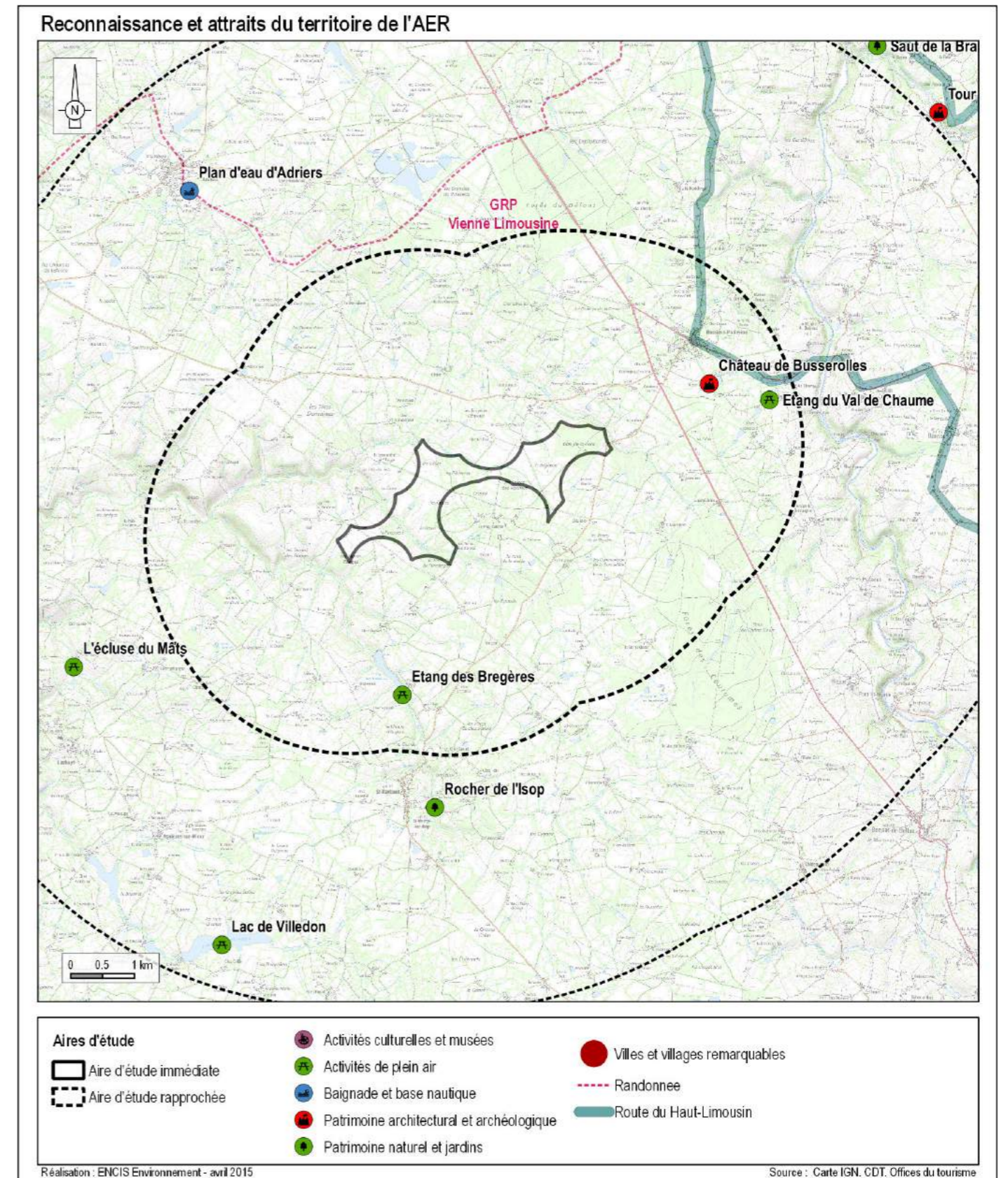
L'enjeu est modéré, les sensibilités faibles.



Photographie 97 : Vue depuis les berges de l'étang de pêche des Bregères

Inventaire des sites touristiques et des sites protégés - Aire d'étude intermédiaire - Aire d'étude rapprochée							
N°	Départ.	Commune	Nom - description	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (en km)
40	87 (Haute-Vienne)	Saint-Barbant / Saint-Martial-sur-Isop	Rochers de l'Isop	Inscrit	Faible	Faible	3,5
41	87	Bussière-Poitevine	Val de Chaume	-	Modéré	Faible	2,7
42	87	Saint-Barbant / Saint-Martial-sur-Isop	Etang des Bregères	-	Faible	Modérée	1,5

Tableau 11 : Inventaire des sites touristiques et des sites protégés - Aire d'étude rapprochée



Carte 27 : Reconnaissance et attraits du territoire de l'AER

3.4.4 Les perceptions sociales du paysage de l'Aire d'étude rapprochée

Comme précisé dans le 2.3.3.6, une enquête exploratoire réalisée par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques six personnes habitant dans l'aire d'étude rapprochée a permis d'explorer la problématique des perceptions sociales des usagers du territoire (habitants et visiteurs). Ce chapitre rend compte des résultats de cette enquête en s'attachant à comprendre :

- l'identité et l'ambiance du paysage vécu ;
- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie ;
- quel est l'attachement et l'appropriation des habitants pour ce paysage et pour des lieux en particulier.

Pour rappel, six personnes de l'aire d'étude rapprochée ont été interrogées :

- un commerçant,
- un agriculteur,
- un propriétaire de terrain dans l'AEIm,
- un employé de mairie,
- un retraité,
- une retraitée.

L'AER est majoritairement située sur la Haute-Vienne. Ces limites administratives se ressentent dans la forme des paysages. Au nord, dans la Vienne, la plus grande présence de terres arables augmente la taille du parcellaire et limite les haies bocagères. Au sud, dans la Haute-Vienne, le bocage est nettement plus dense et l'élevage plus présent. Hormis les vallées qui unifient les perceptions de ces paysages, les différences se ressentent également dans le sentiment d'appartenance et d'appropriation des habitants au Limousin. Malgré la proximité avec le Poitou-Charentes, c'est le paysage, les sites et les villes de la Haute-Vienne qui sont les plus cités et fréquentés. On note également un plus grand attachement à la vallée de la Gartempe, plus proche, par rapport à la vallée de la Vienne.

3.4.4.1 Atmosphère et ambiance du paysage

Pour cette zone de seuil entre les régions du Limousin et du Poitou-Charentes, les différences entre les paysages de polyculture de la Vienne et ceux d'élevage du nord Limousin sont remarquables. La topographie est qualifiée comme un élément primordial de la qualité des paysages. D'après les personnes interrogées, le vallonnement des vallées et les ondulations du plateau donnent une richesse au paysage. Indépendamment des grands axes de déplacement, le labyrinthe de routes et de chemins agricoles est toujours propice à la découverte. Les nombreux petits hameaux, faits de corps de ferme isolés dans les îlots

bocagers, composent une quantité de petits lieux au charme rustique. L'abondance de la végétation forme des rideaux successifs, qui au hasard d'une exploration, révèlent les secrets de ces paysages « sauvages ».

L'automne est une saison particulière pour les habitants de l'AER. La couleur et la lumière qui se dégagent des vallées, les variations au fil des saisons, du feuillage de la trame bocagère et la brume qui émane des petits étangs, donnent au paysage des allures de petit Canada.

Le caractère verdoyant et la faible densité de l'habitat sont les atouts du paysage pour les habitants qui trouvent « un petit air de vacances » dans leur environnement de tous les jours.

3.4.4.2 Evolution du paysage

La forte présence de l'agriculture oriente bien souvent les discussions sur l'avenir de la filière de l'élevage et sur les interrogations quant à la gestion du patrimoine bocager qui compose l'identité de ce territoire. Les personnes ayant connu ces changements sont inquiètes pour la préservation des nombreux sujets végétaux. L'augmentation de la taille des exploitations et la diminution du nombre d'exploitants engendrent des modifications dans la structure du maillage bocager. L'arrachage de haies ainsi que la coupe de certains chênes centenaires sans les remplacer, laissent les habitants dans une incertitude face au devenir de ce patrimoine pour les générations futures. Ces préoccupations démontrent l'importance du paysage agricole dans l'attachement de ces personnes à « leur région ». Le paysage est vu comme un bien commun.

La baisse démographique laisse de nombreuses petites fermes à l'abandon. Malgré l'arrivée de nouvelles populations étrangères, cette baisse s'accroît. La diminution des espaces agricoles, au profit de l'urbanisation, modifie le paysage urbain et « naturel ». Le changement des pratiques agricoles, l'évolution des modes de vie, la baisse de la démographie et le manque d'emplois amènent les populations à éprouver un sentiment d'abandon progressif. La disparition des traditions, due à l'évolution des modes de vie, a fait disparaître de ces campagnes une partie de l'âme de ces petits villages. Empreints de nostalgie, les habitants voient la plupart de ces évolutions de façon négative.

3.4.4.3 Lieux et sites présentant un attachement particulier

Les Monts de Blonds et les villages de Mortemart et Montrou-Sénard, situés en limite de l'AEE, sont des éléments identitaires et attractifs pour l'ensemble des habitants de l'AER. Les villes de Bellac et du Dorat sont les plus citées pour leur patrimoine architectural. Les Rochers de l'Isop, situés dans le périmètre d'étude de l'AER, ne sollicitent que peu de commentaires. Le manque de balisage et de visibilité des roches ne permettent pas de valoriser ce site.

La vallée de la Gartempe est un site très pratiqué par les randonneurs pour ses petits moulins reconvertis en habitations ou en centrale hydroélectrique (moulin du Quéroux). Les aléas de ce cours d'eau

et de ces affluents (barrages, Roc de l'Enfer, Saut de la Brame) suscitent l'intérêt de nombreux habitants qui empruntent régulièrement les différents sentiers balisés.

L'étang des Bregères, situé au sud-ouest de l'AEIm, est un important lieu de loisir. Même si la baignade n'y est pas autorisée, les pêcheurs et les familles s'y retrouvent pour pique-niquer. Pour les habitants de Bussière-Poitevine, c'est davantage le Val de Chaume qui est privilégié. Cette succession de trois étangs est aménagée pour le loisir.

Pour certains habitants, le ruisseau du Giltrix, correspond à la démarcation entre les plaines sédimentaires du nord et les sous-sols granitiques du sud. Les pentes « abruptes » de cette petite vallée sont des lieux privilégiés pour les habitants. Une multitude de fermes réparties sur les hauteurs de cette petite vallée permettent de larges vues sur les boisements qui longent le cours d'eau, prolongées par des horizons lointains. Actuellement situé sur des parcelles privées, l'accès au cours d'eau devrait prochainement s'ouvrir au public, sous forme d'un sentier pédagogique.

3.4.4.4 Les axes de communication

Le sentiment d'appartenance à la Haute-Vienne est très palpable, pour les populations de l'AER, à la fois dans la forme et la nature du paysage agricole, mais également dans les habitudes de déplacement quotidiennes. La N147 est l'axe structurant de ce secteur. C'est la route la plus fréquentée pour l'ensemble des personnes sondées. Les villes de Bellac, du Dorat et plus occasionnellement Limoges sont privilégiées face à l'Isle-Jourdain ou Poitiers.

3.4.4.5 Un paysage du quotidien

Si la plupart des personnes interrogées ne trouvent pas spontanément de lieux « emblématiques » pour définir le paysage de la région, qu'ils qualifient de peu touristique et sans grand attrait, ils ont tous fait référence, parfois indirectement, à la richesse patrimoniale, à la diversité des ambiances et aux variations des structures paysagères. Le paysage est un élément du quotidien qui compose un environnement essentiel à la qualité de leur cadre de vie. Ces spécificités sont perçues comme intrinsèques à ce territoire, mais le manque de grands sites touristiques, face au développement de l'offre en Vienne, fait ressortir une impression de banalité. Malgré cela, les descriptions des personnes sondées font appel au relief et à la végétation qui forment un cadre verdoyant et rythmé. Les vallées qui fabriquent des scènes magnifiques d'où les petits villages, camouflés dans la végétation (comme le Pont-Saint-Martin), deviennent des lieux à part que l'on prend plaisir à découvrir ou à redécouvrir. On note également de nombreux petits sites « ordinaires », différents pour chaque personne, situés dans des propriétés privées, comme les fermes et les petits châteaux (la Sermonière, Peyzait, Chez Savard, le château de Fredières, la maison bourgeoise de Chez Gabillaud) qui peuplent le bocage et participent également à la beauté discrète de ce secteur.



Photographie 98 : Vue depuis les hauteurs de la vallée du Giltrix



Photographie 99 : Vue depuis le hameau de Chez Gerbaud



Photographie 100 : Vue depuis les berges de la Gartempe au niveau du Moulin Berger

3.5 La description du site d'implantation : l'aire d'étude immédiate

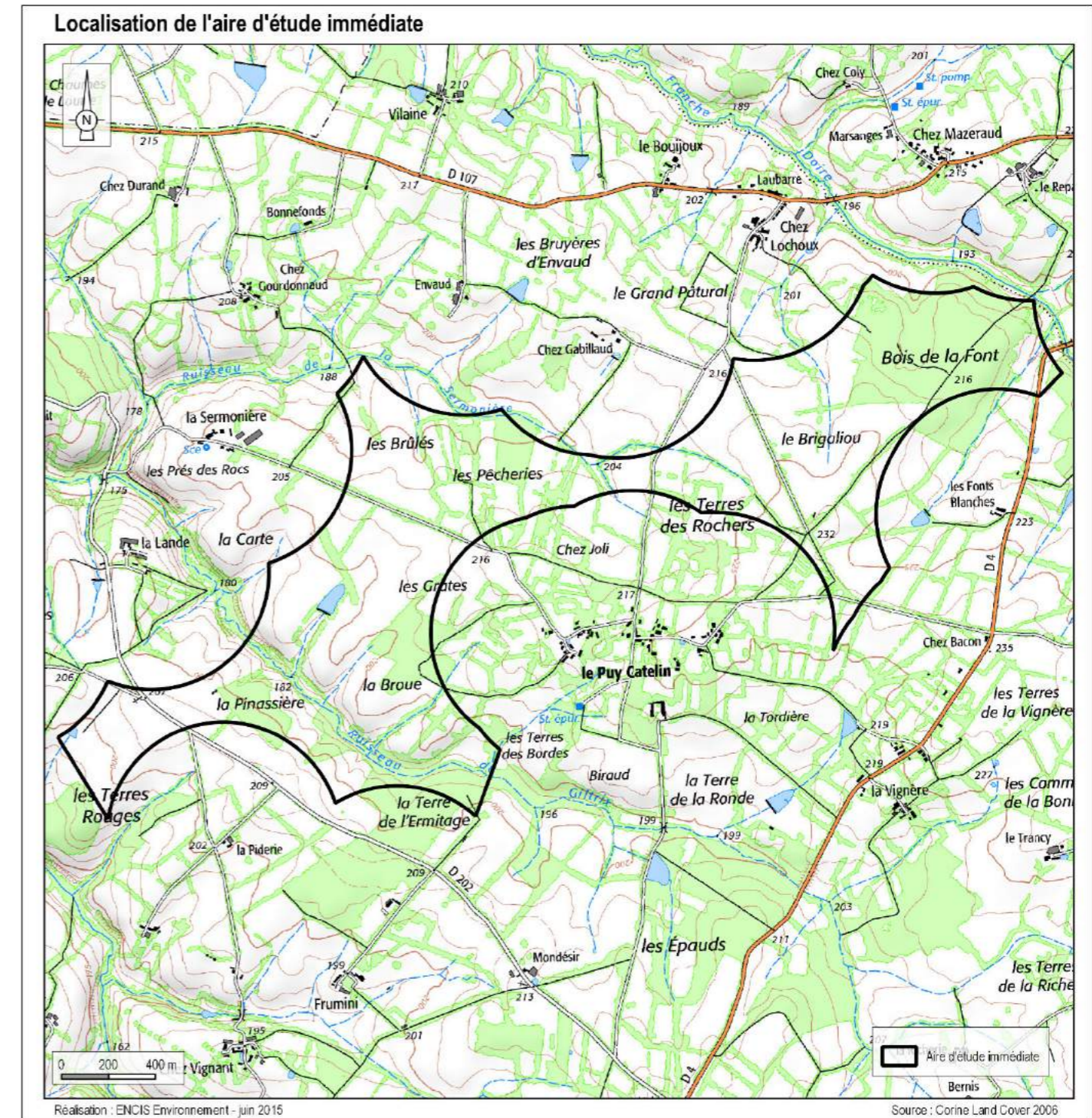
L'aire d'étude immédiate correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état initial doit permettre d'orienter et de proposer la meilleure insertion dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

L'AEIm dessine une zone étendue de 4,6 km du nord-est au sud-ouest. Elle s'élargit assez fortement mesurant jusqu'à 1,9 km de largeur dans sa partie ouest et 1,5 km dans sa partie est. Elle couvre une surface de 280 hectares. Cette zone est légèrement vallonnée, en raison du passage de différents petits ruisseaux. Le ruisseau du Giltrix fait baisser l'altitude moyenne de 210 m à 182 m. La topographie générale oscille entre 182 m et 232 m. Malgré cette succession de très légers moutonnements, le paysage se compose de petites prairies planes interrompues de haies bocagères et de petits boisements de feuillus. Au nord-est, le bois de la Font ferme la pointe de l'AEIm.

L'ensemble de la zone est situé sur la naissance des plaines sédimentaires. Elle se compose d'un mélange de cultures et de prairies pâturées. Au centre de l'AEIm, un réseau dense de haies bocagères témoigne de l'allure que pouvait avoir cette campagne bocagère avant les opérations de remembrement. Les vues alternent entre de petites cellules de paysage cloisonnées par des haies d'arbres de hauts jets et de plus grandes surfaces, cultivées pour l'ensilage, laissant apparaître des sections de haies bocagères et de petits bois.

Par endroit, les légères ondulations de topographie dévoilent le découpage de l'espace par le réseau de haies. Les horizons sont systématiquement soulignés par le chevauchement des haies, composant un arrière-plan densément boisé. Les moutons et les bottes de pailles, ponctuent les champs et rythment ces vastes étendues de petites taches blanches et jaunes.

Une départementale, la D202, traverse la pointe sud-ouest. Cette route, à la différence du reste du réseau viaire, n'est pas bordée d'arbres. Elle offre un point de vue dégagé, renforcé par les cultures et l'encaissement de la ripisylve du ruisseau du Giltrix. La D4 traverse le coin nord-ouest de l'AEIm, sur seulement quelques mètres, le long du bois de la Font, juste après le passage de la Franche Doire. Deux routes communales rectilignes passent par le centre de l'AEIm et sont accompagnées par de beaux alignements de chênes au port libre. A l'est, un chemin carrossable en graviers donne accès aux parcelles de prairies tournantes. Les chemins agricoles sont d'une largeur d'environ 4 m et plantés d'un double alignement, formant une voute végétale. De petites fenêtres permettent des vues sur les champs.



Carte 28 : Localisation de l'aire d'étude immédiate



Photographie 101 : 1 Route communale au centre de l'AEIm / 2 Route communale traversant le centre de l'AEIm / 3 Vue à travers la route végétale des chemins agricoles / 4 Cheminement étroit entouré de végétation bocagère / 5 Chemin d'accès avec bande enherbée (passage d'engins) / 6 Croix au carrefour de chemins / 7 Champs cultivé ouvert sur l'AEIm / 8 Panorama depuis la D202 / 9 Vestige de haie bocagère

3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères

3.6.1.1 Structures paysagères et perceptions

Le site éolien est situé dans un territoire de transition entre les plaines sédimentaires des Terres Froides et les paysages de prairies bocagères sur le socle granitique. Les deux principales vallées (la Vienne et la Gartempe) et leurs affluents (La Blourde et l'Issoire pour la Vienne, La Brame, le Vincou pour la Gartempe) provoquent des variations paysagères très remarquables dans ce paysage aux reliefs peu marqués. Les perceptions varient entre des panoramas ouverts - depuis les rebords de vallée et les espaces de « grandes » cultures - et des vues plus cloisonnées et séquencées depuis le bocage. Les fonds de vallées créent des ambiances plus confinées.

Le paysage est ici fortement marqué du découpage de l'espace par le réseau de haies bocagères. Cette trame fabrique et structure la plupart des perceptions. Depuis les hauteurs des vallées, les espaces agricoles créent une trame géométrique qui quadrille les pentes. Le dégagement que permet le profil des vallées de la Vienne et de la Gartempe offre quelques situations de panorama en direction de l'AEIm, notamment du nord de Moussac au sud de l'Isle-Jourdain.

Dans la planéité du plateau de la Basse Marche, une dentelle de haies basses et hautes filtrent et empêchent la plupart des vues en direction de l'AEIm. Les sensibilités les plus importantes sont concentrées dans les zones proches de l'AEIm.

Dans les espaces plus ouverts des Terres froides, les reliquats des anciennes limites parcellaires laissent place à quelques magnifiques arbres solitaires. La haie bocagère est toujours utilisée pour matérialiser les contours des parcelles, et certaines routes sont longées par des doubles alignements de chênes. Cette végétation encadre des perceptions un peu plus lointaines mais forme tout de même un écran qui atténue considérablement les possibilités de vue vers l'AEIm.

Aux creux des vallées, qui créent les principaux reliefs de ces plateaux, les sensibilités vis-à-vis de l'AEIm sont nulles. Ces cours d'eau sont bordés de rideaux boisés et les pentes les plus abruptes sont occupées par de nombreux boisements qui limitent les perceptions à l'écoulement du fil d'eau.

3.6.1.2 Occupation humaine et cadre de vie

L'occupation humaine du territoire est concentrée autour des vallées. D'une manière générale, les villes, villages et hameaux s'implantent sur les rebords des vallées. Ils sont reliés par un réseau viaire qui emprunte rarement les bords des rivières et des ruisseaux. L'eau reste discrète malgré sa fréquence et son abondance. Les vues vers l'AEIm sont quasiment inexistantes depuis les fonds de vallées en raison de leur profil encaissé et de la végétation qui les bordent. Depuis les hauteurs des rebords, le paysage s'ouvre. Les

vues et les panoramas en direction de l'AEIm sont un peu plus fréquents mais restent encadrés par des haies bocagères qui, suivant les tailles, peuvent refermer ces points de vue.

Les principaux pôles urbains sont Bellac et le Dorat. Ils sont situés au sud-est de l'AEIm. Bâties sur des points hauts, quelques points de vue permettent d'apercevoir le site de projet depuis le Dorat. Les autres villes comme Availles-Limouzine ou encore l'Isle-Jourdain ne présentent pas de sensibilité vis-à-vis d'éléments de grandes hauteurs implantés dans l'AEIm, en raison de leur positionnement à cheval sur la vallée de la Vienne. La plupart des lieux de vie sont ceinturés par une trame bocagère qui occulte les vues dirigées vers l'AEIm. Seule Darnac présente des points de vue élevés permettant d'apercevoir le site d'étude. Les hameaux situés à 500 m de l'AEIm sont les plus exposés (Le Puy Catelin, Chez Gabillaud, Chez Lochoux, Chez Mazeraud...). Cependant parmi les plus petits hameaux, certains n'accueillent seulement qu'une ou deux habitations regroupées autour d'une exploitation agricole (La Lande, La Sermonière, Le Fouilloux, Les Fonts Blanches).

3.6.1.3 Les éléments patrimoniaux

Le patrimoine de la zone d'étude est principalement composé d'églises et de châteaux. Ils présentent des sensibilités nulles à faibles vis-à-vis de la zone du projet. Leur implantation, inscrites dans le profil des vallées, offrent peu de vues vers le site d'étude. De plus les structures végétales du bocage filtrent et atténuent de nombreuses vues potentielles depuis les plateaux. Les éléments patrimoniaux bâtis sont, pour le plus grand nombre, situés dans des centres urbains qui n'offrent que peu de vues depuis ces monuments vers l'AEIm. La ZPPAUP du Dorat est concernée par des sensibilités faibles à modérées, en raison de vues depuis le panorama de la terrasse de la place Charles de Gaulle et depuis quelques points auxiliaires de la place du Manège.

3.6.1.4 Les effets cumulés potentiels

Le sud de la Vienne et le nord de la Haute-Vienne connaissent actuellement un développement important de projets éoliens. En l'occurrence, neuf projets connus de parcs éoliens ont été recensés dans l'aire d'étude éloignée. Le parc d'Adriers, en exploitation depuis 2015, est situé à environ 6 km de l'AEIm. Deux autres parcs, situés à moins de 7 km de l'AEIm, sont en cours d'instruction. L'ensemble des parcs suivent une orientation nord-ouest/sud-est, à l'exception du parc de Brillac qui est orienté nord-est/sud-ouest. Cependant la rareté des points de vue dégagés et la régularité des structures bocagères empêchent la lisibilité de ces axes.

Les effets cumulés seront attentivement étudiés dans la partie impact.

3.6.1.5 Lignes de force et capacité d'accueil du territoire

Il n'y a pas réellement de ligne de force très marquée. L'axe nord-ouest/sud-est des vallées de la Gartempe et de la Grande Blourde, sont les éléments les plus marquants. Ils forment des dépressions topographiques qui dynamisent la planéité du relief de ce plateau.

Thématiques	Aire éloignée			Aire intermédiaire			Aire rapprochée			Aire immédiate		
	Synthèse		Sensibilité	Synthèse		Sensibilité	Synthèse		Sensibilité	Synthèse		Sensibilité
Paysage et patrimoine	Organisation et unités paysagères	Terres de Brandes Terres Froides Basse Marche	Faible	Entités et structures paysagères	Vallée de la Gartempe	Faible	Structures et éléments paysagers	Bocage et cours d'eau de la Franche Doire	Négligeable	Eléments et motifs paysagers	Haies bocagères et étang	Forte
	Eléments patrimoniaux	ZPPAUP du Dorat	Modérée	Eléments patrimoniaux	Château de Montagrier	Nulle	Eléments patrimoniaux	Eglise a Bussière-Poitevine	Faible	Eléments patrimoniaux	-	Nulle
	Lieux de vie	Le Dorat Bellac	Faible à Modérée	Lieux de vie	Darnac	Modérée	Lieux de vie	Puy Catelin Chez Gabillaud	Forte	Lieux de vie	-	Nulle
	Axes	N147	Faible	Axes	D 151 D107	Modérée	Axes	D107	Forte	Axes	-	Nulle
	Perceptions sociales	Monts de Blond Le Dorat Bellac	Négligeable	Perceptions sociales	Vallée de la Gartempe Paysage bocager au sud Plaine céréalière au nord	Faible	Perceptions sociales	Point de vue depuis la vallée du Giltrix Bocage et nature préservés Village authentique	Modérée	Perceptions sociales	Prairies, champs et alignement d'arbres, nature sauvage	Modérée

Tableau 12 : Synthèse des sensibilités

Partie 4 : Raison du choix de la variante de projet

Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état initial de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes (pistes, plateformes et poste de livraison).

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante de projet en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des co-visibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

4.1 Préconisations du projet paysager

A l'issue de l'état initial, le paysagiste a établi des préconisations pour le projet paysager. Dans ce contexte de campagne bocagère, la conservation du maillage de haies, des arbres isolés et des alignements de bords de routes est à privilégier. Ces structures végétales forment ainsi des écrans qui limitent les perceptions sur l'AEIm.

L'orientation de l'AEIm est contraire aux principales lignes de force composées par les vallées et le parc éolien d'Adriers. Une orientation est/ouest porterait également atteinte au maillage de haies bocagères présentes sur le site. Une implantation nord-ouest/sud-est serait à favoriser afin de respecter les structures en place.

Face à la douceur du relief, les points de vue ouverts et dégagés sont plutôt rares dans le secteur d'étude. La plupart des sensibilités sont liées à l'aire d'étude rapprochée. Les nombreux hameaux qui entourent l'AEIm sont concernés par des vues sur l'AEIm. L'abandon de la partie à l'ouest sur les Terres Rouges ainsi que la zone est, au niveau du bois de la Font, semblerait préférable et permettrait de minimiser les sensibilités des hameaux et des routes proches. En raison de l'échelle réduite de ce paysage cloisonné, un parc composé de **4 à 6 éoliennes** paraît adapté.

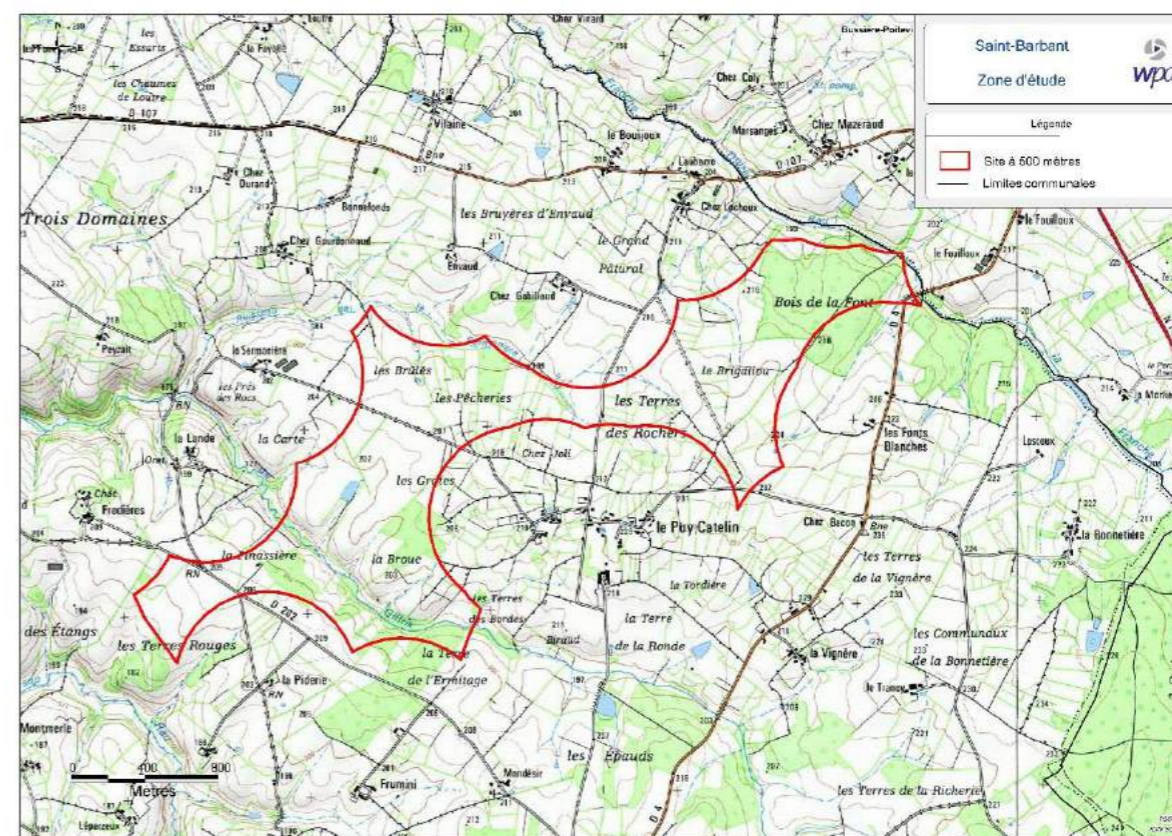
Afin de respecter l'ambiance des lieux, un travail serait à mener sur le traitement des pistes, des plateformes et des bâtiments liés au projet. L'AEIm comporte de nombreux chemins agricoles bordés de haies. Il serait intéressant d'envisager des solutions techniques permettant de favoriser ces typologies de cheminements (bandes enherbées de part et d'autre de la voie carrossable et/ou au centre de la bande roulante, largeur totale de la voie réduite au maximum à 9 m). Enfin, dans le cadre de la création ou de la modification des accès au site, veiller à la plantation de linéaire de haies le long des cheminements et éviter

les coupes d'arbre d'alignement.

4.2 Choix du secteur d'implantation

Le secteur a été étudié depuis 2012 par la société wpd. La zone d'étude a été choisie en fonction des zones favorables définies par le Schéma Régional Eolien du Limousin de 2013. Elle est répertoriée dans ce schéma comme « zones favorables à enjeux faibles » du point de vue des sensibilités patrimoniales et paysagères. Trois secteurs ont été initialement étudiés. Le secteur retenu l'a été pour des questions de dimension, d'éloignements aux habitations et des raisons environnementales.

L'aire d'étude a ensuite été redéfinie afin d'étudier le périmètre le plus favorable à l'implantation d'éolienne. Ainsi les parties à l'ouest et plus au sud ont été supprimées du fait d'une distance entre les éoliennes et les premières habitations trop faible (<700 m) ou d'une zone aux contraintes techniques ou environnementales jugées trop importantes (proximité d'une route départementale, du bois ou du ruisseau du Giltrix).



Carte 29 : Aire d'étude retenue

4.3 Choix d'un scénario

La première étape menant à la définition d'un parc éolien ayant une implantation d'éoliennes la plus respectueuse de l'environnement et des paysages consiste à choisir un scénario d'implantation en cohérence avec les structures paysagères et les enjeux et sensibilités définies dans l'état initial.

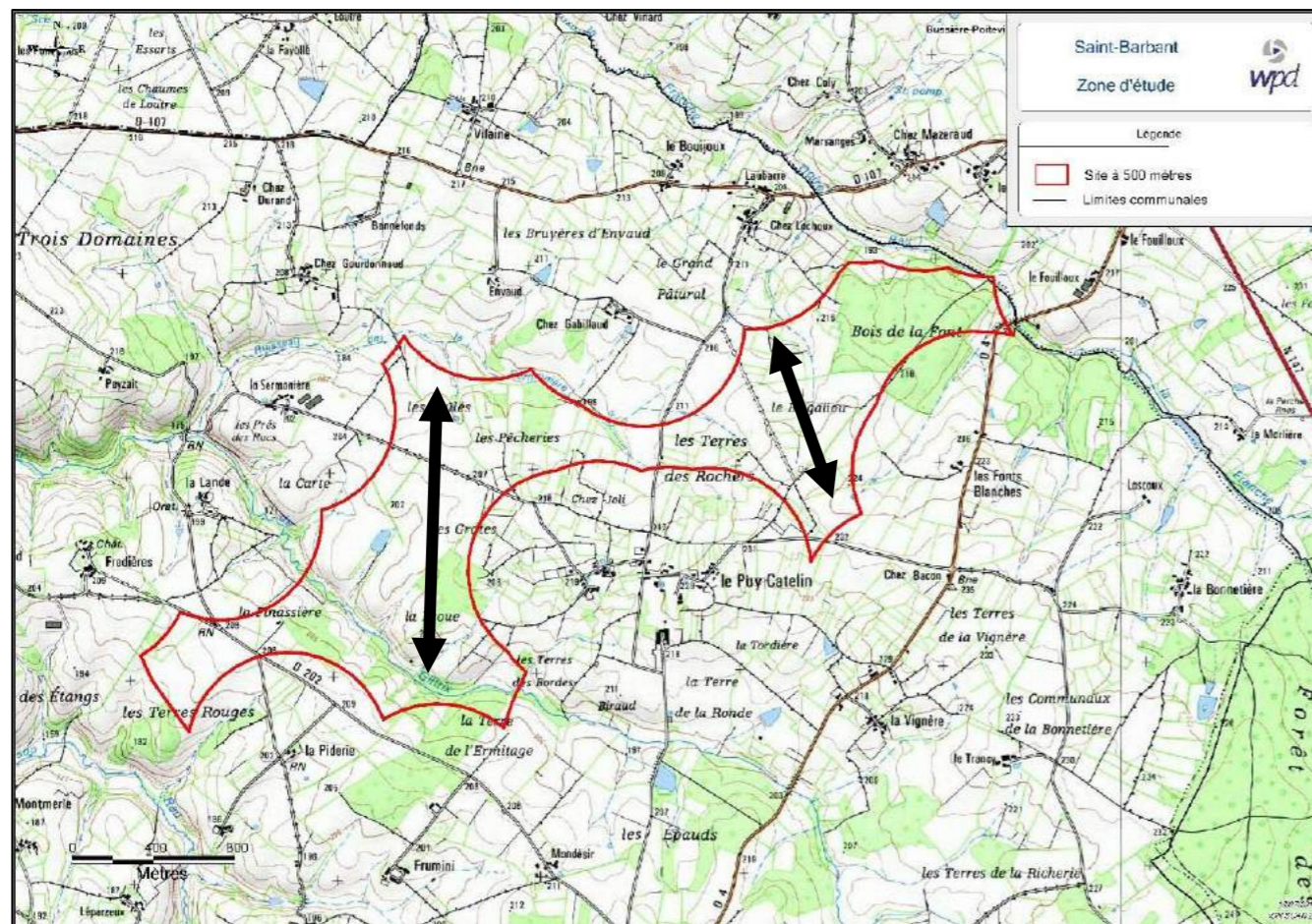
Les enjeux environnementaux et paysagers identifiés par les experts lors de l'état initial ont été couplés aux contraintes techniques et financières par le maître d'ouvrage et a permis d'identifier un compromis pour un scénario réaliste. Ce scénario prévoyait l'installation d'éoliennes sur deux axes globalement nord-ouest/sud-est. Il a ensuite pu être décliné en variantes de projet plus concrètes.

4.4 Choix d'une variante de projet

Trois variantes d'implantation ont été proposées par le porteur de projet. Ces variantes 1, 2 et 3 comprennent 5, 7 et 4 éoliennes, en deux groupes positionnés de part et d'autre du Puy Catelin.

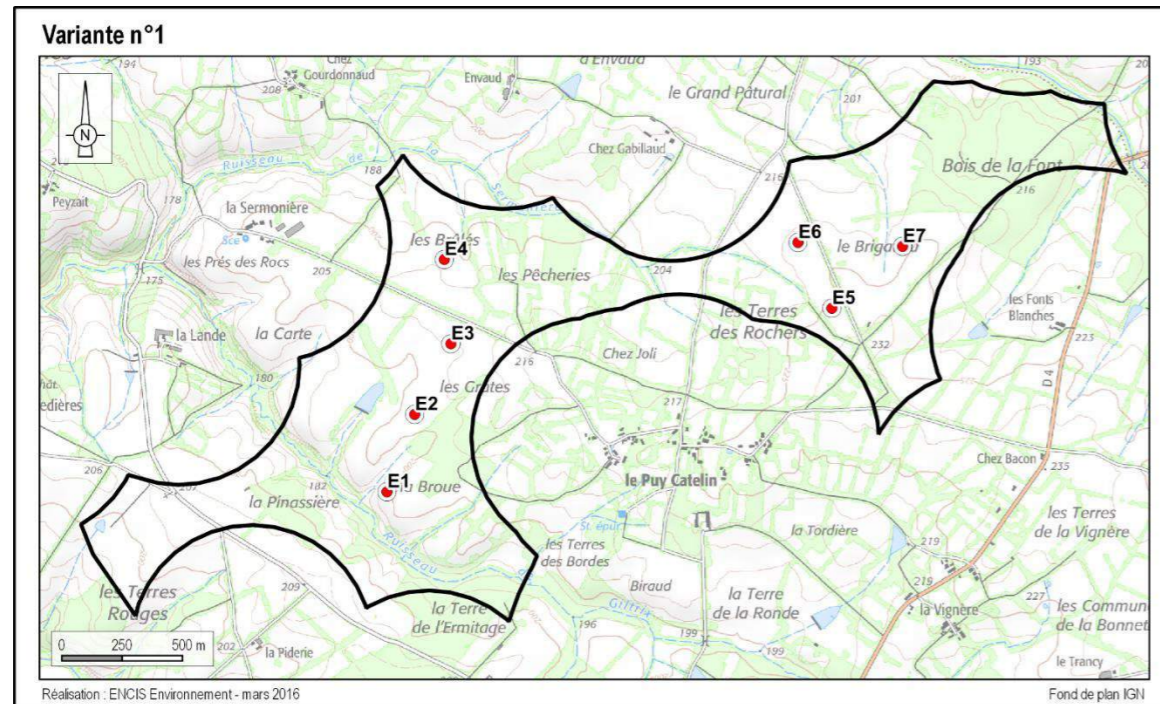
Ces variantes seront analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages. Trois points de vue ont été choisis :

- Une vue distante d'environ 6 km, à l'est de la zone du projet, sur le rebord est de la vallée de la Gartempe,
- Une vue depuis un lieu de vie proche à sensibilité forte (Chez Gabillaud), situé dans un axe central au nord de la zone d'implantation,
- Une vue depuis la D202 au sud-ouest du projet à environ 1 km de la zone d'implantation.



Carte 30 : Scénario retenu

4.4.1 Variante n°1

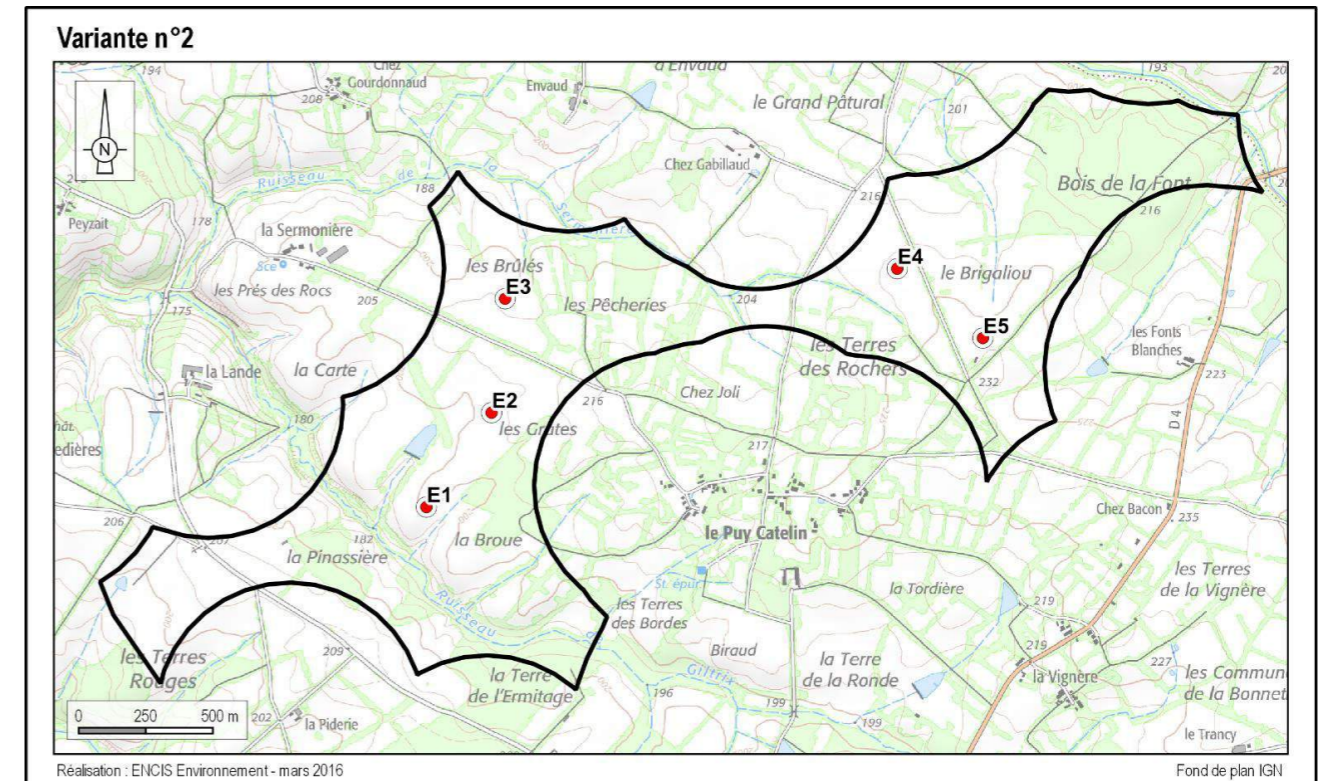


Carte 31 : Variante 1

Cette variante est composée d'une ligne de quatre éoliennes puis d'un groupe de trois éoliennes, situés de part et d'autre du Puy Catelin. Cette densité est rendue possible car les éoliennes envisagées dans cette variante ont une hauteur de 150 m en bout de pale, ce qui permet de réduire les interdistances, qui sont d'environ 350 m entre chaque éolienne.

L'inconvénient de cette variante est la distinction nette qui existe dans la typologie de l'implantation entre l'est et l'ouest du projet. Si la ligne ouest s'appuie sur les lignes de force identifiées dans l'état initial, le groupe de l'est apparaît comme un projet éolien à part entière.

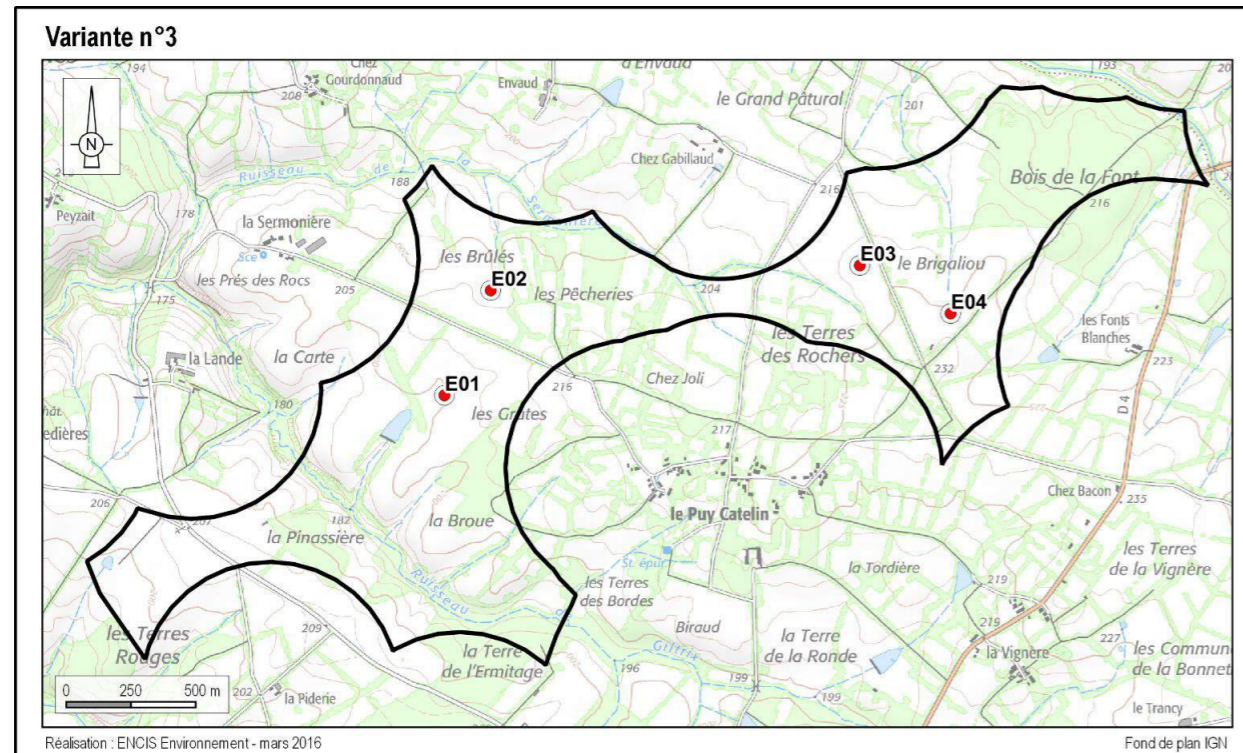
4.4.2 Variante n°2



Carte 32 : Variante 2

Cette variante est composée de deux lignes d'éoliennes. A l'ouest, une ligne de trois éoliennes globalement sud-ouest / nord-est, à l'est une ligne de deux éoliennes marquant un axe nord-ouest / sud-est. La réduction du nombre d'éoliennes est ici rendue possible par le choix d'éoliennes de plus grande taille (180 m en bout de pale). Les éoliennes sont distantes de 425 m les unes des autres.

4.4.3 Variante n°3



Carte 33 : Variante 2

Cette variante est composée de deux groupes d'éoliennes situées de part et d'autre de la zone d'implantation potentielle. Les éoliennes mesurent 180 m et sont éloignées au minimum de 700 m des habitations.

4.4.4 Analyse comparative des variantes de projet

Les trois variantes de projet ont été analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages. Les photomontages des variantes sont présentés et commentés sur les pages suivantes.

Vue 1 : Prise de vue depuis le rebord est du site inscrit de la vallée de la Gartempe

Vue avec esquisse de la variante 1



Vue avec esquisse de la variante 2



Vue avec esquisse de la variante 3



Prise de vue 1

Variante 1 : cette variante fait apparaître les deux principes d'implantation. Si les quatre éoliennes alignées sont ici bien implantées dans le paysage linéaire formé par le rebord de la vallée, le groupe de trois éoliennes de l'est se distingue par la dimension plus importante des éoliennes qui sont plus proches et une implantation en grappe.

Variante 2 : d'une emprise visuelle un peu plus limitée, la composition apparaît plus régulière, à l'exception de l'éolienne la plus proche, qui se distingue par sa dimension plus importante et par sa superposition avec le reste du projet.

Variante 3 : l'emprise visuelle limitée de cette variante permet de rattacher les éoliennes d'arrière-plan à celles situées en avant. L'aspect compact compense l'irrégularité apparente de cette variante et le groupe apparaît comme un seul et même projet.

Vue réaliste de la variante 1

Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3)

Vue réaliste de la variante 2



Vue réaliste de la variante 3



Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3)

Vue 2 : Prise de vue depuis la D202

Vue avec esquisse de la variante 1



Vue avec esquisse de la variante 2



Vue avec esquisse de la variante 3



Prise de vue 2

Variante 1 : depuis le sud-ouest de zone du projet, la variante apparaît régulière, même si de ce point de vue deux projets différents se forment. La composition des deux groupes d'éoliennes est ici linéaire, le rythme de quatre puis de trois éoliennes en arrière-plan, avec une échelle très différente, apporte une profondeur dans ce paysage sans repère.

Variante 2 : les éoliennes étant d'une dimension plus importante, l'effet de profondeur des éoliennes apparaissant en arrière-plan est atténué, donnant moins l'impression de voir un autre projet. Si cet effet augmente la sensation d'un seul et même projet, l'arrière-plan constitué de deux éoliennes n'apporte plus la sensation de linéarité et s'accorde donc moins bien avec la première ligne clairement marquée.

Variante 3 : les deux groupes d'éoliennes semblent se répondre, même si ils donnent l'impression de marquer deux axes différents : fuyant pour les deux éoliennes les plus proches et de front pour les deux éoliennes de l'arrière-plan.

Vue réaliste de la variante 1

Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3)

Vue réaliste de la variante 2



Vue réaliste de la variante 3



Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3)

Vue 3 : Prise de vue depuis Chez Gabillaud



Vue avec esquisse de la variante 1



Vue avec esquisse de la variante 2



Vue avec esquisse de la variante 3



Prise de vue 3 depuis Chez Gabillaud.

Situé au nord du projet, ce hameau est exactement entre les deux zones retenues pour l'implantation. De ce fait, les éoliennes apparaissent en deux groupes bien distincts. La recherche d'un équilibre semble donc nécessaire.

Variante 1 : de ce point de vue, les limites de la variante apparaissent clairement : déséquilibre dans le nombre d'éoliennes, différence dans leur principe d'implantation, auquel s'ajoute l'impression d'avoir une éolienne « déconnectée ».

Variante 2 : la « déconnection » de l'éolienne la plus à droite déséquilibre la variante, en formant un troisième élément dans le groupe mais également car elle se superpose à la maison bourgeoise.

Variante 3 : la superposition d'une éolienne avec la maison est toujours présente, mais il n'y a plus dans cette variante l'impression d'une éolienne détachée d'un groupe.

Vue réaliste de la variante 1



Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3)

Vue réaliste de la variante 2



Vue réaliste de la variante 3



Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3)

4.4.5 Synthèse de l'analyse des variantes 1 et 2

Les variantes 1 et 2 font apparaître la problématique d'une implantation basée sur deux principes, à savoir un principe plutôt linéaire, qui peut s'accorder avec des vues relativement lointaines où les éléments verticaux sont rares et les vues assez linéaires et homogènes, et un principe de « grappe », intéressant par la densité et l'aspect plus désordonné qui peut convenir au cadrage des vues proches par les structures du bocage. De ce point de vue, la variante 3 est plus satisfaisante que la variante 2, déséquilibrée par le nombre différent d'éoliennes dans les deux groupes. La composition en deux groupes de deux éoliennes chacun semble donc pouvoir permettre à la fois un équilibre dans les vues lointaines et une certaine compacité dans les vues proches. C'est cette variante 3 qui a été retenue par le porteur de projet.

4.5 Description de la variante de projet retenue

La réflexion des différents experts de l'équipe du projet éolien a permis d'évaluer plusieurs scénarios et plusieurs variantes. La variante de projet n°3 a été retenue car cette dernière est le meilleur compromis du point de vue environnemental, paysager, cadre de vie et technique.

4.5.1 Les éoliennes

Le parc éolien sera composé de 4 éoliennes d'une hauteur totale de 180 m. Trois modèles d'éoliennes pourront être installés. Le parc sera donc soit composés de quatre :

- Nordex N131, avec un diamètre de rotor de 131 m et un mât de 114,5 m,
- Vestas V126, avec un diamètre de rotor de 131 m et un mât de 117 m,
- Vestas V136, avec un diamètre de rotor de 136 m et un mât de 112 m.

Pour l'illustration et l'étude des impacts du volet paysager et patrimonial, il a été choisi de travailler avec la V136 qui a le plus grand diamètre de rotor.

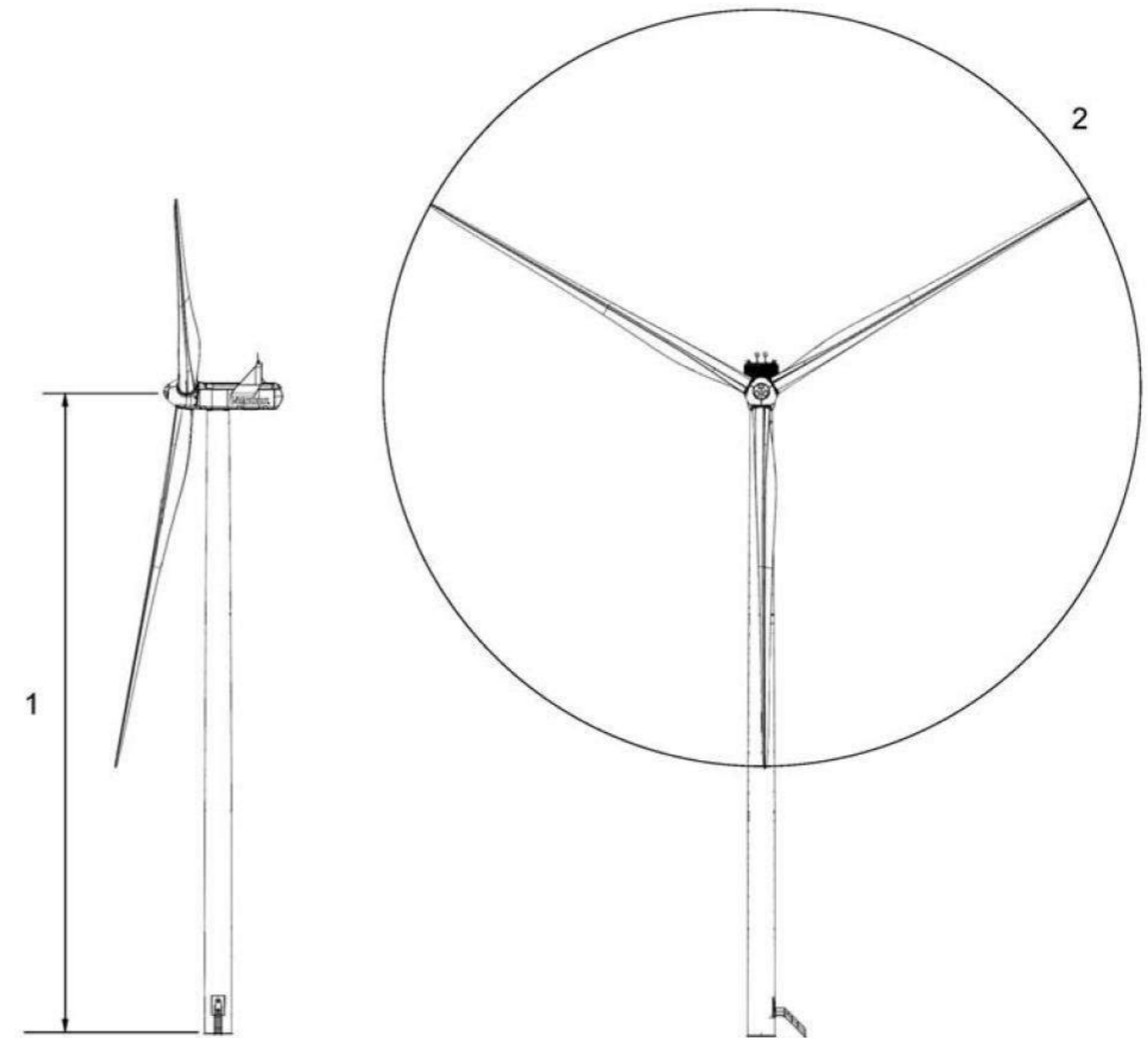


Figure 13 : Schéma de l'éolienne utilisée pour étudier les impacts (Vestas V136)

4.5.2 Les aménagements connexes

4.5.2.1 Voies d'accès et plateforme

Les caractéristiques bocagères du secteur ont conduit le porteur de projet à privilégier la création de chemins plutôt que l'utilisation systématique de chemins existants. En effet, un certain nombre de chemins agricoles existants sont bordés de très belles haies bocagères, qui souffriraient de l'élargissement des chemins. Ainsi a été retenu l'élargissement lorsque les chemins peuvent être élargis sans compromettre ces structures végétales. Ces derniers représentent 1 338 ml pour une surface de 6 689 m² (largeur de 5 m). Pour les chemins trop « sensibles » et ne pouvant être élargis ou pour les accès n'existant pas, les voies seront créées ex nihilo. Ces dernières représentent un total de 2 216 ml pour une surface de 11 079 m² (largeur de 5 m).

Les plateformes de montage devront également être créées. Chaque plateforme occupe une superficie d'environ 2 400m², pour une superficie totale de 9 700 m² pour 4 éoliennes. Elles sont composées de concassé formé à partir de minéraux et matériaux recyclés.



Photographie 102 : texture des pistes en concassé calcaire ou granit

4.5.2.2 Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton.

Il sera choisi ici de l'habiller d'un bardage bois pour une meilleure intégration paysagère. Les portes et huisseries seront peintes de la couleur se rapprochant de la teinte retenue pour le bardage, soit beige ou marron clair (RAL 1000, 1002, 1015). Son emprise au sol est de 9 x 2,65 m, soit environ 23,8 m², pour une hauteur de 2,6 m.

4.5.2.3 Réseau électrique

Le réseau d'évacuation de l'électricité est constitué du câblage de raccordement entre l'éolienne et le poste de livraison, et du câblage entre le poste de livraison et le poste source. Ce réseau électrique est enterré à une profondeur d'environ 1 m.

4.5.2.4 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées d'une surface d'environ 500 m². Celles-ci sont circulaires et mesurent environ 25 m de diamètre, pour une profondeur théorique de 3,2 m (des études de sol seront réalisées). Ces fondations sont enterrées. Lors des travaux, un volume de terre d'environ 800 m³ par éolienne est décaissé.

4.5.3 La description des travaux

Le chantier de construction d'un parc de 4 éoliennes s'étalera sur une période d'environ six mois : trois mois pour la préparation des pistes, des plateformes des fouilles, deux mois de génie civil, un mois de séchage des fondations, un mois de génie électrique deux semaines pour la livraison des aérogénérateurs, deux mois de montage et trois semaines de mise en service et de réglages. Certaines phases du chantier auront lieu simultanément.

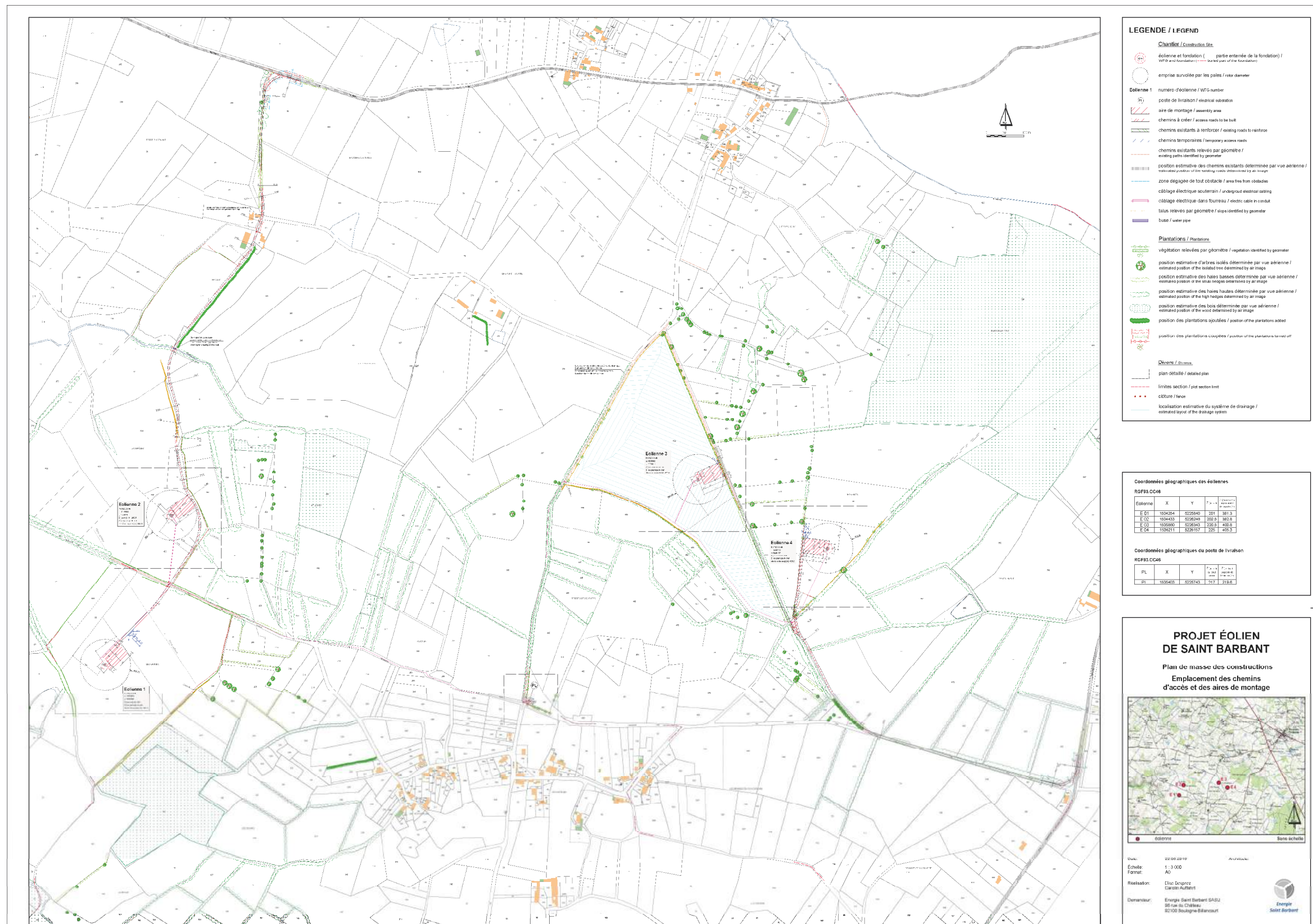
4.5.4 La description des modalités d'exploitation

La phase d'exploitation (15 à 20 ans) débute par la mise en service des éoliennes. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc est démantelé. Les éoliennes sont alors démontées et le site remis en état : suppression du socle, d'une partie des fondations, du réseau souterrain, du poste de livraison et recouvrement des fondations par de la terre végétale. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.

4.5.5 Plan de masse

En page suivante est représenté le plan de masse général du projet. Il présente la localisation des éoliennes et des infrastructures annexes du parc éolien : accès, plates-formes, réseaux électriques, poste de livraison, etc.



Carte 34 : Plan de masse du projet

Partie 5 : Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

5.1 Considérations générales sur les effets d'un parc éolien

5.1.1 L'objet « éolienne » et le paysage

La perception visuelle des éoliennes dépend de nombreux facteurs tels que la position de l'observateur, la météo, etc. Les éléments suivants sont présentés à titre indicatif.

5.1.1.1 Les rapports d'échelle

Les éoliennes possèdent des caractéristiques techniques liées à la production électrique attendue. Leur échelle contraste avec l'échelle des éléments courants du paysage. Les éoliennes actuelles mesurent entre 80 et 180 m, elles n'ont donc quasiment aucun élément de comparaison.

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le relief existant peut être plus ou moins équilibré. Ainsi, des éoliennes dont la hauteur ne tient pas compte du relief peuvent paraître démesurées. De même, des éoliennes positionnées sur une ligne de crête en surplomb d'un village peuvent provoquer une impression d'écrasement. Un rapport d'échelle harmonieux permet au contraire aux éoliennes d'accompagner ou de souligner le dénivelé.

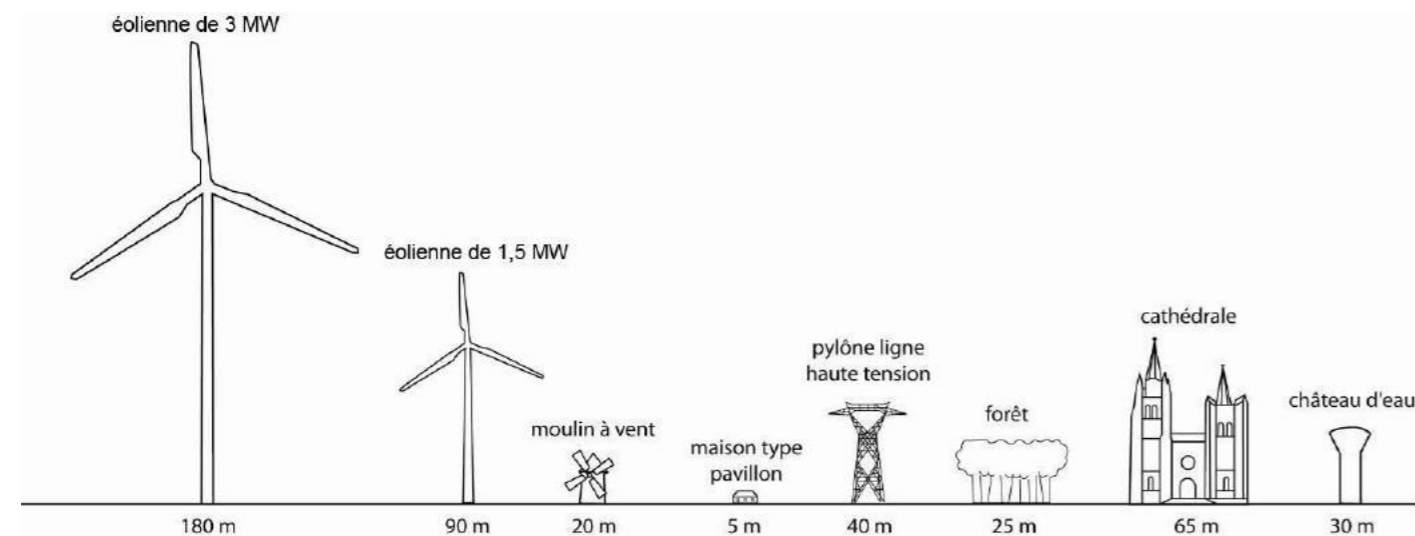


Figure 14 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage

5.1.1.2 La couleur

L'arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, précise que la couleur des éoliennes est définie en termes de quantités colorimétriques et de facteur de luminance. Les quantités colorimétriques sont limitées au domaine blanc. D'un point de vue pratique d'application industrielle, il est possible de se rapprocher des références

RAL (de Reichsausschuß für Lieferbedingungen, Institut allemand pour l'assurance qualité et le marquage associé).



Figure 15 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes

5.1.1.3 L'éclaircissement

La perception visuelle d'une éolienne dépend de nombreux facteurs tels que les conditions météorologiques, la saison ou l'heure de la journée. L'intensité de la lumière est en effet très variable selon ces paramètres, et les éoliennes peuvent ainsi paraître très blanches le matin ou très sombres en contre-jour par exemple.



Simulation d'éclaircissement des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre



Simulation d'éclaircissement des éoliennes en fonction de la couleur du ciel

5.1.1.4 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief

Dans une situation de belvédère, la vue en plongée provoque un effet d'écrasement. Les plans se tassent et les objets paraissent de taille inférieure.

Inversement, un relief ou un objet observé d'un point bas, en contre-plongée, paraît plus imposant, sa taille est amplifiée.



Photographie 103 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : François Bonnenfant).

5.1.1.5 La distance entre l'observateur et l'éolienne

La perception des éoliennes n'est pas proportionnelle à la distance (voir schéma).

La taille apparente est la part prise par l'objet dans la scène perçue (impact visuel). Il est généralement considéré trois types de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle.
- Vue semi-rapprochée : l'objet prend une place notable dans le paysage.
- Vue éloignée : l'objet est insignifiant dans le paysage.

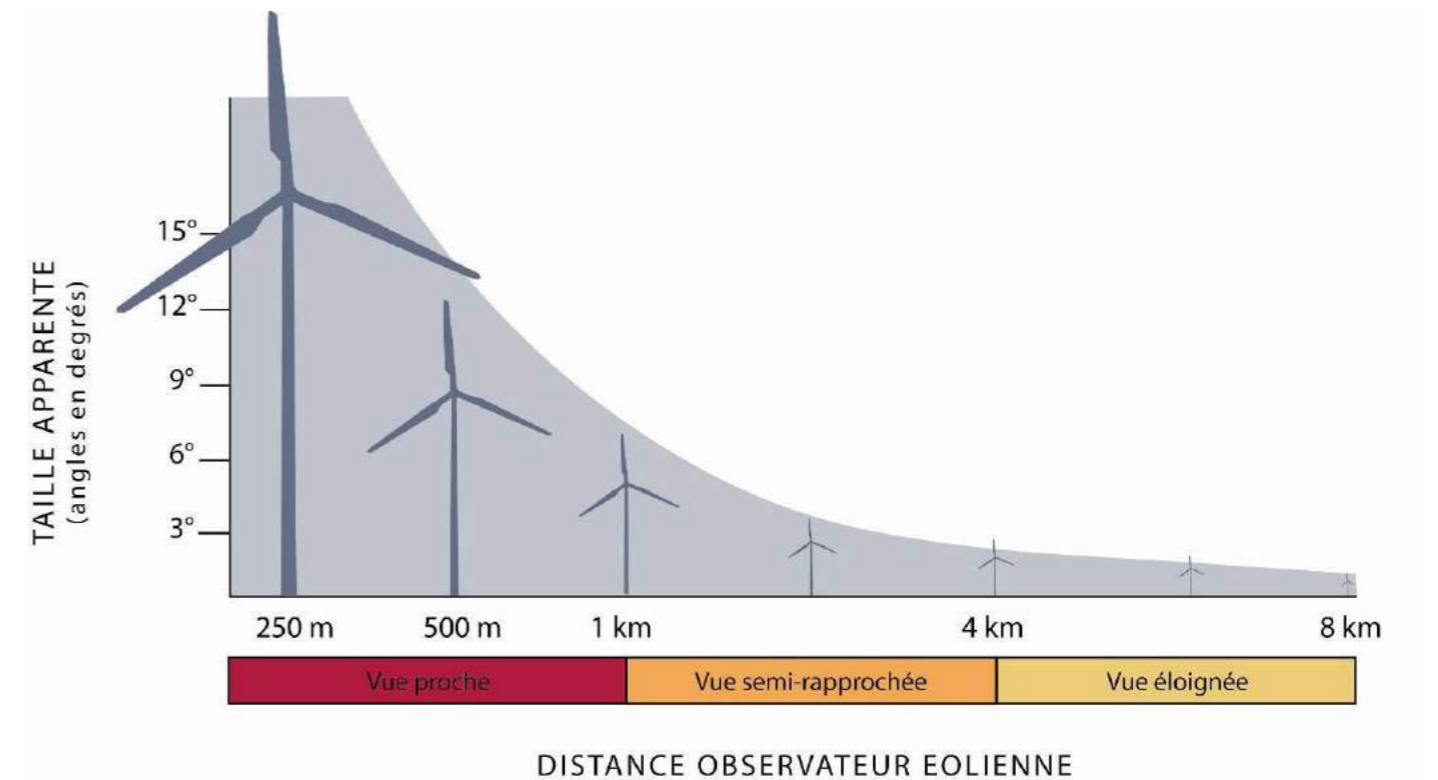


Figure 16 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale)

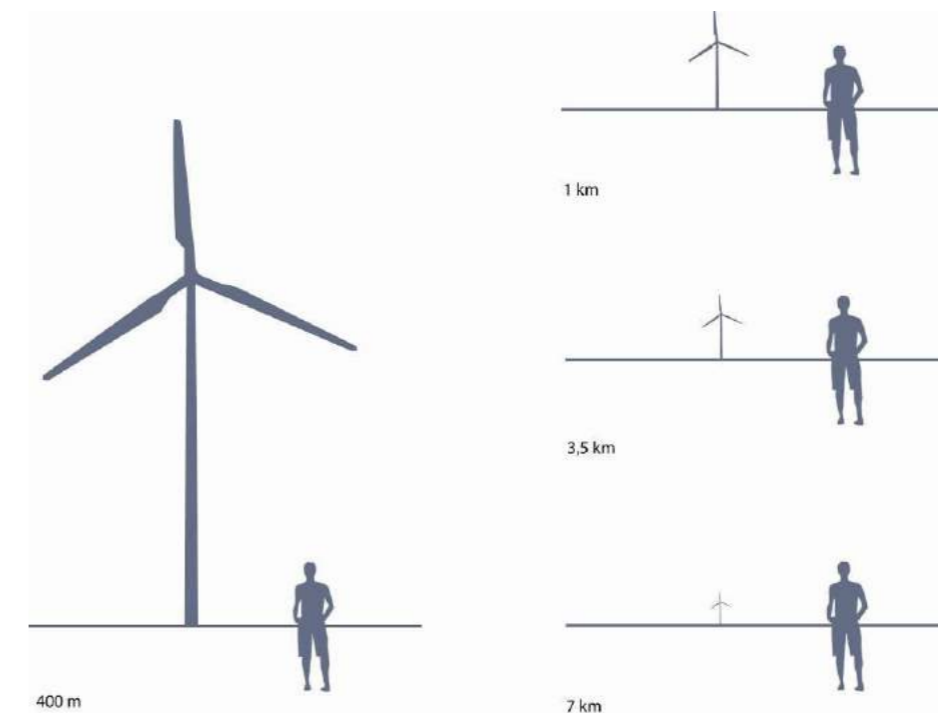


Figure 17 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale)

5.1.1.6 L'angle de vue

La vision d'un parc éolien est différente selon que l'on se trouve de face ou de profil. Un alignement peut paraître très étalé ou au contraire très compact.

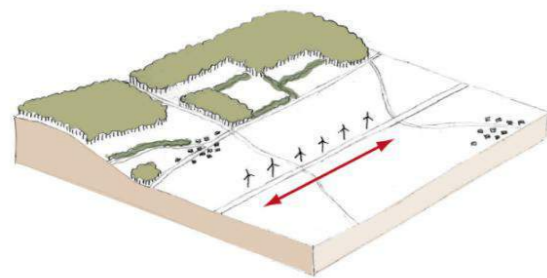


Photographie 104 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : Michaël Pierrot)

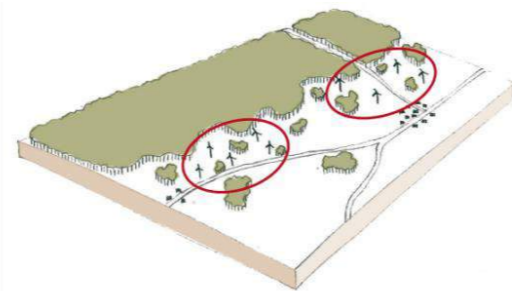
5.1.2 Principales problématiques éolien/paysage

5.1.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force

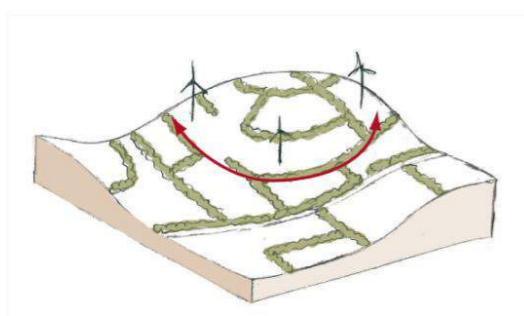
L'implantation en fonction du relief, des structures et des lignes de force du paysage, le choix du nombre d'éoliennes, de leur positionnement et de leur taille, permet de créer un paysage le plus cohérent possible avec l'existant.



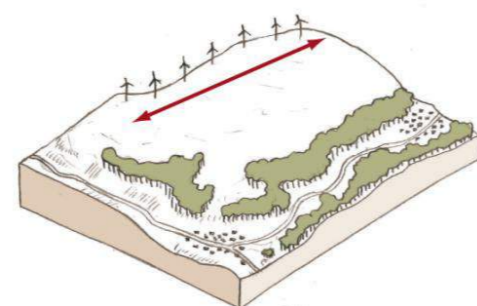
Implantation en ligne, le long d'un axe structurant



Implantation en « bouquets » le long d'une lisière diffuse



Implantation en « bouquets » en accompagnement des courbes de niveau et d'un paysage bocage



Implantation en ligne, le long d'une ligne de crête

Figure 18 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage.

La lisibilité d'un parc éolien sera plus ou moins claire selon que le contexte paysager sera pris en compte dans la conception. Le croquis suivant montre que des éoliennes disposées de manière irrégulière par rapport aux axes principaux participent à une vision confuse du paysage. Tout au contraire, des éoliennes implantées en ligne selon les lignes de force du paysage créent un espace lisible et harmonieux.

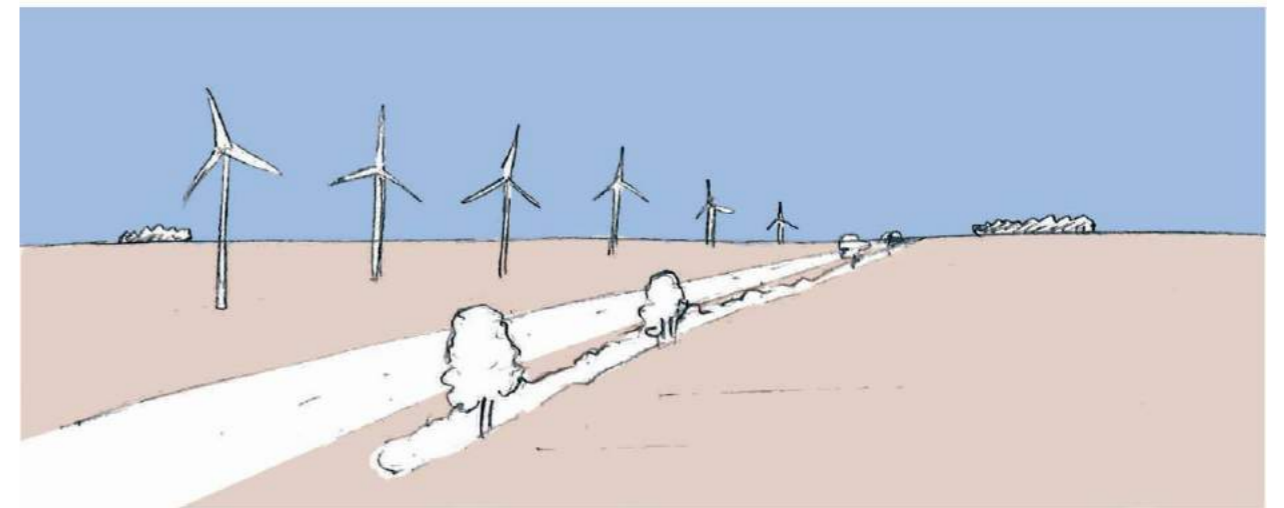
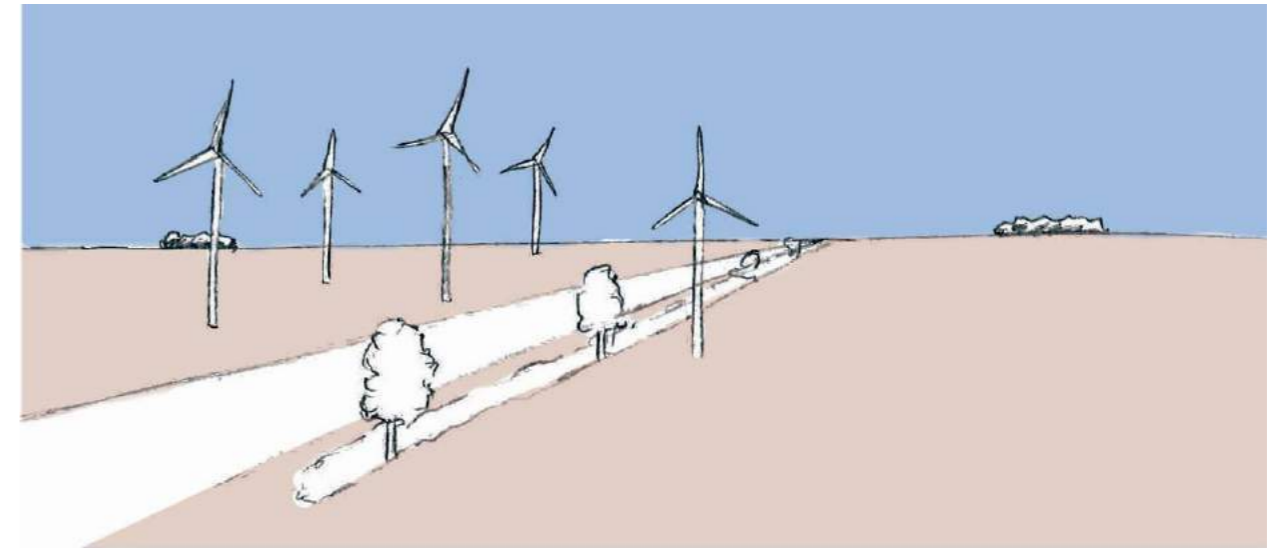


Figure 19 : Lisibilité du parc éolien

5.1.2.2 Les notions de saturation/respiration

Dans un contexte de développement éolien soutenu, tout autre parc existant ou en projet, toute Zone de Développement éolien existante ou en projet doit être pris en compte lors de l'analyse des co-visibilités pour les effets de saturation des paysages, voire d'enfermement. Parallèlement, les Schémas Régionaux Air Climat Energie et les Schémas Régionaux Eoliens visent à limiter le mitage, soit la dispersion de petits parcs éoliens, pour ainsi regrouper des parcs de plus de cinq mâts. Le juste équilibre entre saturation des paysages et regroupement des parcs éoliens en pôle doit être trouvé à travers des espaces de respirations suffisamment importantes et une logique d'implantation entre parcs co-visibles.

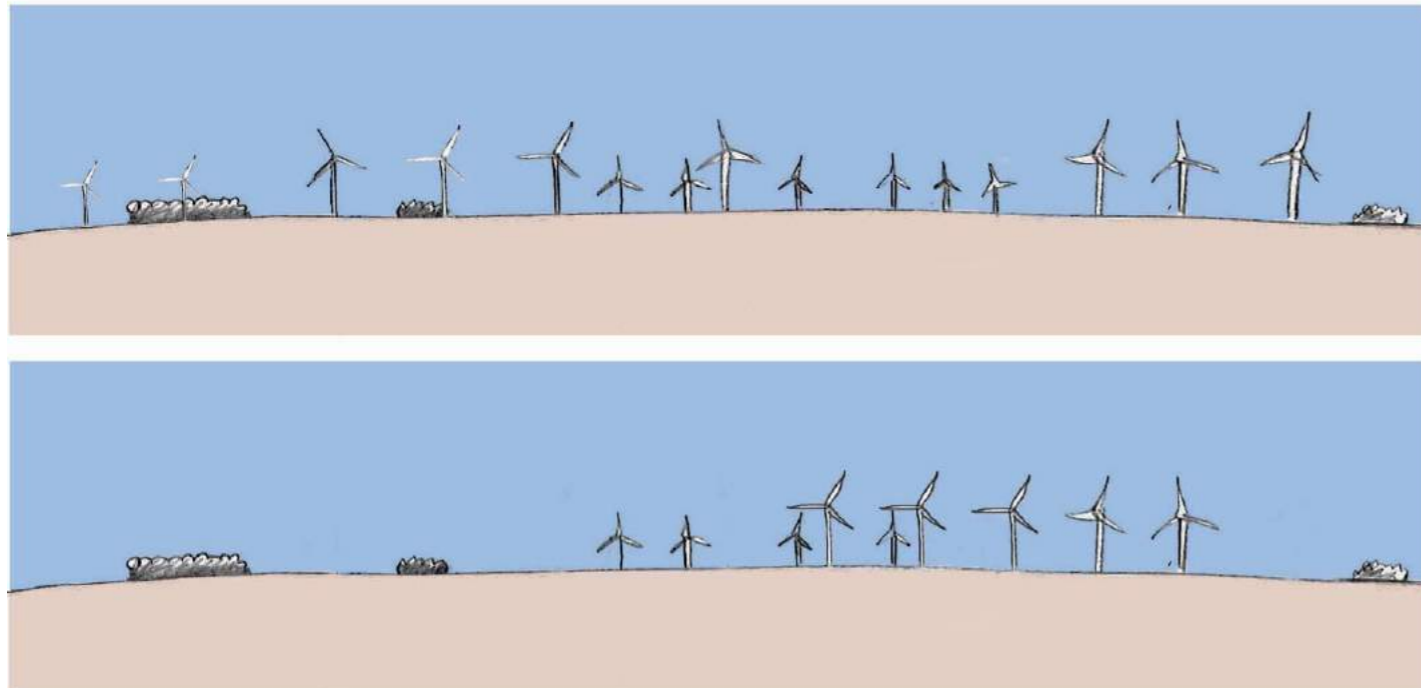


Figure 20 : Saturation de l'horizon (en haut) et co-visibilité « organisée » (en bas)

Plusieurs parcs éoliens perceptibles d'un même point de vue (covisibilité) peuvent provoquer un effet de « brouillage » du paysage. De trop nombreuses éoliennes à l'horizon provoquent un effet de « barrière » et de saturation qu'il convient d'éviter. C'est pourquoi il est important d'envisager des espaces de respiration entre parcs.

5.1.2.3 La co-visibilité

La perception visuelle d'un parc éolien dépend de son implantation et du contexte paysager mais aussi des éventuelles co-visibilités. La notion de co-visibilité est la vision simultanée de deux parcs éoliens ou vision simultanée d'un élément d'intérêt patrimonial ou paysager et d'un parc éolien.



Figure 21 : Paysage brouillé

Cette illustration montre que les éoliennes, cumulées à la silhouette du clocher de l'église et aux pylônes de ligne à haute tension, composent un paysage brouillé et discordant. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et l'église est particulièrement écrasant pour le monument religieux. Des distances de respiration entre les différents éléments composant le paysage peuvent permettre d'en clarifier la lisibilité.

5.1.3 Les perceptions sociales des paysages éoliens

Il faut rappeler que le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Convention européenne du Paysage). Comme expliqué au 2.3.1, il y a autant de « paysages » qu'il y a d'observateurs.

5.1.3.1 Les observateurs

Un territoire est observé et vécu par différents types d'usagers :

- les habitants qui sont dans leur cadre quotidien et qui « vivent » le territoire,
- les touristes qui viennent pour le patrimoine ou la nature,
- les gens de passage qui empruntent les grands axes routiers.

5.1.3.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien

Acceptation globale de l'éolien

Un certain nombre de sondages montrent que l'éolien est plutôt bien accepté. Le CREDOC a interrogé 2000 personnes en janvier 2010. Ainsi, d'après cette enquête, 67% de la population seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux s'il y avait la possibilité d'en installer. Il est intéressant de noter que de 25 à 39 ans, il y a 76% de personnes favorables, contre 59% pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Parmi les personnes défavorables, les deux principaux arguments sont le fait que « les éoliennes dégradent le paysage » (41% des personnes défavorables) et qu'« elles sont trop bruyantes » (42%). Viennent ensuite de façon marginale, les risques pour la santé et l'inutilité de l'éolien (Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat en janvier 2010, Commissariat général au développement durable).

Un sondage plus récent (Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, janvier 2013) réalisé par IPSOS sur 1 012 personnes, confirme ces chiffres. 83% des personnes sondées ont une « bonne image » de l'éolien. Elle est aussi nette chez les habitants des campagnes que chez les citadins.

En fonction de la distance d'éloignement au parc éolien

Il est cependant intéressant de voir que si l'éolienne est globalement très bien acceptée, cette acceptabilité décroît avec la proximité. Ainsi :

- 80% des sondés sont favorables à l'installation d'éoliennes dans son département,
- 68% sont favorables à l'installation d'éoliennes dans sa commune,
- 45% sont favorables à l'installation d'éoliennes à 500 m de son domicile.

En fonction de l'existence ou non du parc éolien

Selon que l'on parle de l'idée d'un projet éolien ou d'un parc éolien les résultats sont également différents. Il est intéressant de constater que lorsque le parc éolien existe réellement, 76 % des personnes vivant à proximité d'éoliennes y sont favorables, alors qu'ils n'étaient que 58 % au moment de la construction du parc. Cette tendance est mise en avant par l'étude « L'acceptabilité sociale de éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes » (CGDD, 2009) en interrogeant 2 300 personnes vivant autour de quatre parcs éoliens différents comprenant chacun de 5 à 23 éoliennes. Il est également intéressant de voir à travers cette même étude que selon les parcs éoliens concernés, seuls 4 à 8% des interrogés les trouvent gênants.

Dans le cadre d'une autre étude Ipsos (projet de parc éolien de la côte des Isles (Cotentin), 2005), les interviewés ayant déjà vu un parc éolien sont d'ailleurs plus nombreux que les autres à les trouver belles (57% pour 47% de ceux qui n'en ont jamais vu), et à réfuter l'argument selon laquelle elles détérioreraient le paysage (55% de pas d'accord pour 50% de ceux qui n'en ont pas vu). Ainsi, le contact avec les éoliennes favoriserait l'adhésion à celles-ci.

Selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge

Une étude un peu ancienne (DEMOSCOPIE, 2002, ADEME) révèle des disparités en terme de CSP, de sexe et d'âge :

- Les CSP + et dans une moindre mesure les hommes ont généralement :
 - o Une attitude plus positive que la moyenne sur les aspects écologiques et les aspects liés à l'installation et la durée de vie des éoliennes.
 - o Mais sont plus sceptiques sur les aspects économiques et le bruit.
- Les CSP- et dans une moindre mesure les femmes semblent
 - o Plus optimistes quant aux aspects économiques et esthétiques
 - o Se prononcent un peu moins sur les aspects écologiques
 - o Ont tendance à adhérer à l'idée qu'elles tuent les oiseaux migrateurs.
- Les agriculteurs ont une perception nettement plus positive que la moyenne sur l'ensemble des points d'image.
- Les plus favorables à l'installation d'éoliennes à proximité de leur domicile sont
 - o Les agriculteurs
 - o Les 25-34 ans
 - o Les hommes
 - o Les habitants de communes de 100 000 ou plus
- Les moins favorables : les + de 65 ans, particulièrement les femmes.

A notre connaissance, à ce jour, il n'existerait pas de données récentes permettant d'affirmer ou d'infirmier ces constats faits en 2002. Il se peut que les perceptions aient évolués.

Les touristes

En ce qui concerne le tourisme, un sondage mené dans la région Languedoc-Roussillon (Impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon, Conseil régional, CSA (2003)) a interrogé 1 033 touristes sur la question. 67% des visiteurs avaient vus des éoliennes durant leurs vacances. Hors 16 % des visiteurs trouvaient qu'il y avait trop d'éoliennes et 63 % pensaient qu'on pouvait en mettre davantage, 24 % que cela gâche le paysage et 51 % que cela apporte quelque chose au paysage. A la question " Durant vos vacances, est-ce que la présence de plusieurs éoliennes (au moins cinq) vous plairait beaucoup, vous plairait plutôt, vous dérangerait plutôt ou vous dérangerait beaucoup... ?", l'acceptation est très forte le long des axes routiers (64% favorables), elle est forte en mer ou dans les campagnes, mais l'idée plaît moins dans les vignes, à proximité de la plage et des lieux culturels ou encore du lieu d'hébergement touristique.

Le sondage démontre aussi que « La présence potentielle d'éoliennes à une dizaine de kilomètres du lieu de résidence, suscite majoritairement de l'indifférence : 55% des touristes déclarent que cela ne changerait rien pour eux. 23% affirment que « lors d'une excursion, [ils pourraient] réaliser un détour pour aller les voir », 14% qu'ils feraient le voyage et 6% qu'ils feraient « en sorte de ne pas aller dans ce secteur ».

L'étude en Languedoc-Roussillon conclut : « Les éoliennes apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent neutres ».

5.1.3.3 Représentations sociales associées aux paysages éoliens

Malgré des résultats de sondages plutôt favorables au développement éolien, sur le terrain, en amont des projets, la littérature et la presse abondent de cas d'affrontements passionnés et passionnels autour de projets d'implantation d'éoliennes. On constate un clivage dans les représentations sociales autour de l'éolien. Sans tomber dans une vision manichéenne, nous pouvons opposer deux modes d'interprétation différents comme le met en avant Diana Gueorguieva-Faye (Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7, 2006) : « Deux visions de la nature s'opposent : l'une selon laquelle c'est un cadre de vie, décor que l'on veut préserver tel quel, l'autre suivant laquelle la nature est un support de vie, avec lequel on compose selon les aléas de la vie. Le tourisme et l'agriculture raisonnée sont les seules alternatives proposées par les militants anti-éoliens pour un développement économique du territoire rural. Cependant, toutes les communes ne sont pas capables d'exploiter leur potentiel touristique, qui est d'ailleurs souvent limité à deux ou trois mois dans l'année, de même que l'agriculture raisonnée n'est pas le moyen le plus facile à valoriser. À l'opposé, les militants pro-éoliens se rangent souvent à côté des élus locaux soucieux de maintenir la vie sur leur territoire. « On vit dans un paradis terrestre, on ne s'en était pas aperçu. Pour

moi, [un parc éolien] n'est pas un site industriel. Sur ce plateau où il n'y a rien, où on a toujours été pauvre, c'est une opportunité de devenir un peu plus riche » (Maire d'une commune sur le plateau du Mézenc). »

Quelques images récurrentes sont associées aux perceptions positives ou négatives que les individus ont des parcs éoliens, elles reviennent régulièrement dans les discours (en réunions publiques, en permanences, lors d'enquêtes sociales ou de sondages). Selon ces différentes représentations qu'a en tête l'observateur, l'interprétation du paysage sera largement modifiée.

Principales perceptions positives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Des considérations esthétiques
 - o Objets élégants, régulièrement nommés « oiseaux blancs »
 - o Objets qui n'entrent pas dans la catégorie « industriel », mais plutôt en « harmonie avec la nature »
- Des considérations écologiques
 - o Energie « propre », écologique et « sans déchets »
 - o Energie « renouvelable »
 - o Energie « sans émission de gaz à effet de serre »
 - o Energie « alternative au nucléaire »
- Des considérations économiques et sociales
 - o Energie « économique » et « proche des consommateurs »
 - o Installation permettant des retombées économiques pour les territoires :
 - Taxe professionnelle pour les communes – les élus sont donc souvent présentés comme des protagonistes favorables à leur implantation
 - Un loyer pour les propriétaires fonciers et exploitants agricoles
 - o Le projet éolien peut aussi être perçu comme un élan solidaire, une participation à un objectif national

Principales perceptions négatives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Les considérations esthétiques et paysagères
 - o Des objets qualifiés d' « industriels »
 - o Des objets associés à un risque de dégradation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel, et par là-même du tourisme
- Des considérations relatives au cadre de vie
 - o Des « machines gênantes » ou « bruyantes »
 - o Qui pourraient dévaluer le patrimoine immobilier

- Des considérations techniques
 - o Une énergie qui dépend du vent
 - o Une énergie inefficace, inutile
 - o Une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire
- Des considérations sociales
 - o Des projets « imposés » par des « promoteurs »
 - o Des projets manquant de « concertation locale »

5.1.3.4 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence » (Fortin, Devane, Le Floch, Lamérant), « l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale ».

Dans cette « négociation sociale », les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toke, Wolinsk, Fortin et al. (2008) comme :

« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.

2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien, normes et distance sociale.

3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions... »

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un « projet paysager » en adéquation avec l'identité des lieux, la participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc), l'investissement financier des populations dans le projet, etc, sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien.

5.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insèrent le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage proche, cependant, étant donné la configuration du site entouré d'un bocage dense, les visibilitées lointaines sur les parcelles sont rares comme l'a montrée l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux de six mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et permanentes.



5.2.1.1 Phase d'installation de la base vie

Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut détonner avec le caractère rural du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact négligeable temporaire sur le paysage.**

5.2.1.2 Phase de coupe de haie

Accès à l'éolienne E2 : L'accès se fera au départ de la route D107 qui relie Bussière-Poitevine à l'axe Adriers / L'Isle-Jourdain. La réalisation du virage nécessitera la coupe de 55 ml de haies multistrates et 145 ml de haies basses pour rejoindre la route menant à Envaud. Jusqu'à Envaud, c'est cette route existante qui sera utilisée. Dans le hameau, 50 ml de haies basses et 2 arbres de haut jet devront être coupés.

Accès à l'éolienne E1 : L'accès se fera en continuité du chemin d'accès à E2. Il sera créé ex nihilo sur des parcelles agricoles et nécessitera la coupe de 5 chênes de haut-jet et d'un houx.

Le choix d'un accès par le hameau d'Envaud a été privilégié car le chemin contournant le Puy Catelin par le nord présente des enjeux écologiques importants.

Les accès à ces deux éoliennes auront donc un impact significatif sur le bocage du secteur. Les coupes nécessaires à l'accès de E2 en bordure de la D107 seront visibles depuis la route et celles nécessaires à E1 visibles depuis la communale desservant le Puy Catelin et la Sermonnière. Les conséquences directes de cette phase auront un impact négatif modéré sur le paysage. La mesure n°3 visant à replanter des linéaires de haies bocagères pourra réduire cet impact.

Accès à l'éolienne E4 : L'accès se fera au départ de la route D4 qui relie Bussière-Poitevine à Saint-Barbant. Le virage sera réalisé à proximité de l'habitation du lieu-dit Chez Bacon. Ce virage nécessitera la coupe de 65 ml de haies basses ainsi que de 3 arbres dont trois chênes de haut-jet. L'accès utilise ensuite une route existante (menant au Puy Catelin), avant de bifurquer vers le nord. Cette bifurcation nécessite la coupe de 90 ml de haies multistrates qui bordent la route. Le chemin emprunte ensuite une parcelle cultivée. L'accès final à l'éolienne va enfin nécessiter la coupe de 56,5 ml de haies multistrates.

Accès à l'éolienne E3 : L'accès se fera à partir de la bifurcation réalisée pour accéder à E4, sur un chemin agricole existant. C'est la sortie de ce chemin pour mener à la plateforme qui va nécessiter la coupe de 185 ml de haies basses éparées et de 95 ml de haie bocagère multistrate.

Les aménagements nécessaires aux accès à E3 et E4 seront visibles depuis la D4 (virage) avec un impact limité malgré la coupe d'un chêne structurant. La coupe nécessaire à la « bifurcation » partant vers le nord va elle modifier fortement le paysage perçu depuis la route menant au Puy Catelin, hameau proche du projet. Les conséquences directes de cette phase auront un impact négatif modéré à fort sur le paysage. La mesure n°3 visant à replanter des linéaires de haies bocagères pourra réduire cet impact.

Le poste de livraison sera implanté au nord du hameau du Puy Catelin, en bordure de la route goudronnée partant du hameau vers le nord. Son implantation nécessitera la coupe de 35 ml de haie multistrade.

5.2.1.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique suscitent de nombreux allers-retours de camion. Cette phase est d'une durée courte (quelques mois) elle n'aura que des conséquences sur le cadre de vie des riverains (à plus de 700 m) et des usagers des routes concernées. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact négligeable temporaire sur le paysage et le cadre de vie, dans un contexte agricole où le passage d'engins est fréquent.**

5.2.1.4 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la création de déblais/remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs dénotant avec les motifs ruraux.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Si les impacts sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles étant donné leur caractère anthropisé, la création de nouvelles pistes et l'élargissement des chemins existants a pour effet de perturber la lisibilité de l'aire immédiate en changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte rural habituel. Ces chemins créés seront visibles depuis la D107, la D4 ainsi que depuis la route desservant La Sermonière et le Puy Catelin. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact négatif modéré sur le paysage.**

La réalisation du génie électrique sera relativement peu impactant étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact négatif négligeable sur le paysage.**

La réalisation des plateformes de montage et des socles des éoliennes sera relativement peu impactante pour le paysage car ces plateformes ne seront pas visibles de loin ou depuis les axes de circulation. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible sur le paysage.**

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase dure une semaine. Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.



Photographie 105 : illustration d'un chantier éolien

5.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

5.3.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.3, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage
- les effets de saturation/respiration
- les rapports d'échelle
- les co-visibilités avec les éléments patrimoniaux
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état initial, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain,
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet,
- de l'analyse de photomontages.

Pour rappel, **l'effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'impact est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : positif/négatif, nul, négligeable, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire/permanent, réversible/irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, co-visibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.

- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.5 sur l'évaluation des impacts.

5.3.2 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu et/ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude. Au total, 35 photomontages ont été réalisés. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par **wpd** selon la méthode indiquée en partie 2.3.3.10.

Ces photomontages sont tous présentés dans un document annexe nommé « **Carnet de Photomontages du projet éolien de Saint-Barbant – Annexe du Tome 4.3 de l'étude d'impact sur l'environnement** ». Les principaux photomontages sont repris pour illustrer l'argumentaire dans les chapitres suivants du présent dossier.

5.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise des éoliennes retenues. Cette modélisation permet d'informer précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

Rappel méthodologique

Comme indiqué dans la partie 2.3.3.11, le modèle prend en compte le relief (SRTM de la NASA avec un pas de 90 m) et les principaux boisements (d'après la base de données Corine Land Cover 2006 – code 3). La précision de la modélisation ne permet pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres isolés ou les éléments bâtis (maison, bâtiments agricoles, talus, panneaux, etc). Les marges d'incertitudes augmentent donc lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée.

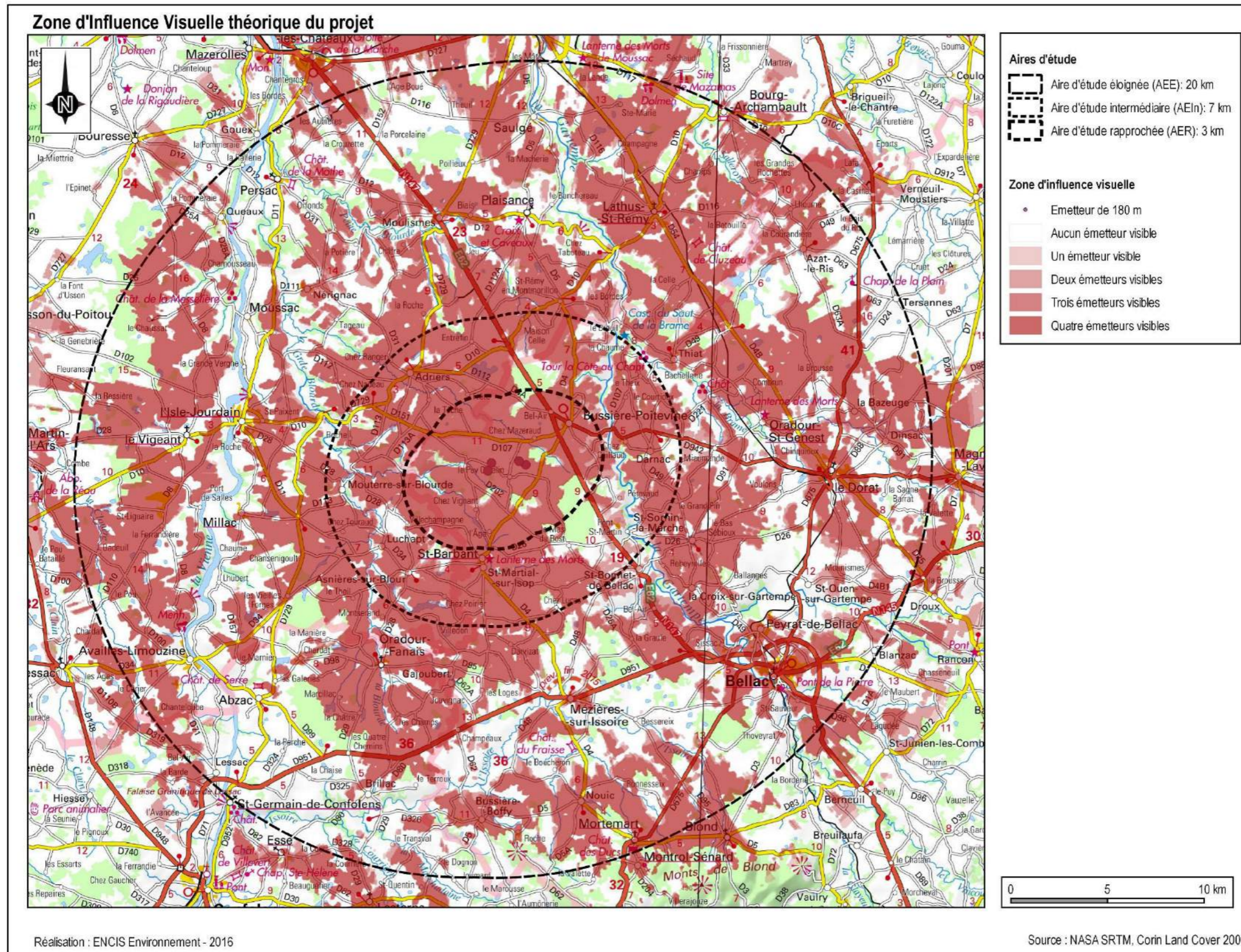
Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance. Les perceptions théoriques en fonction de la distance entre l'observateur et l'éolienne sont illustrés par différents croquis schématiques dans la partie 5.1 « Considérations générales sur les effets d'un parc éolien ». Les effets visuels à différentes distances sont illustrés par des photomontages.

La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Résultats

Comme le montre la carte présentée sur la page suivante, les visibilitées théoriques des éoliennes de 180 m sont étendues à l'intégralité de l'aire d'étude. Seuls les fonds de vallées et les espaces situés en arrière des boisements sont isolés de ces vues théoriques. Cependant, comme l'a montré l'état initial, le bocage est l'une des principales caractéristiques du paysage du secteur. Ces écrans végétaux successifs conditionnent les perceptions visuelles en ne permettant que rarement des vues lointaines. Ces vues lointaines sont cependant possibles à deux occasions : les espaces dégagés par les grandes cultures céréalières des terres froides et les reliefs dominants des Monts de Blond (sous réserve de coupes des écrans boisés).

Sur la page suivante est présentée la même zone d'influence visuelle théorique, superposée aux unités paysagères de l'aire d'étude.



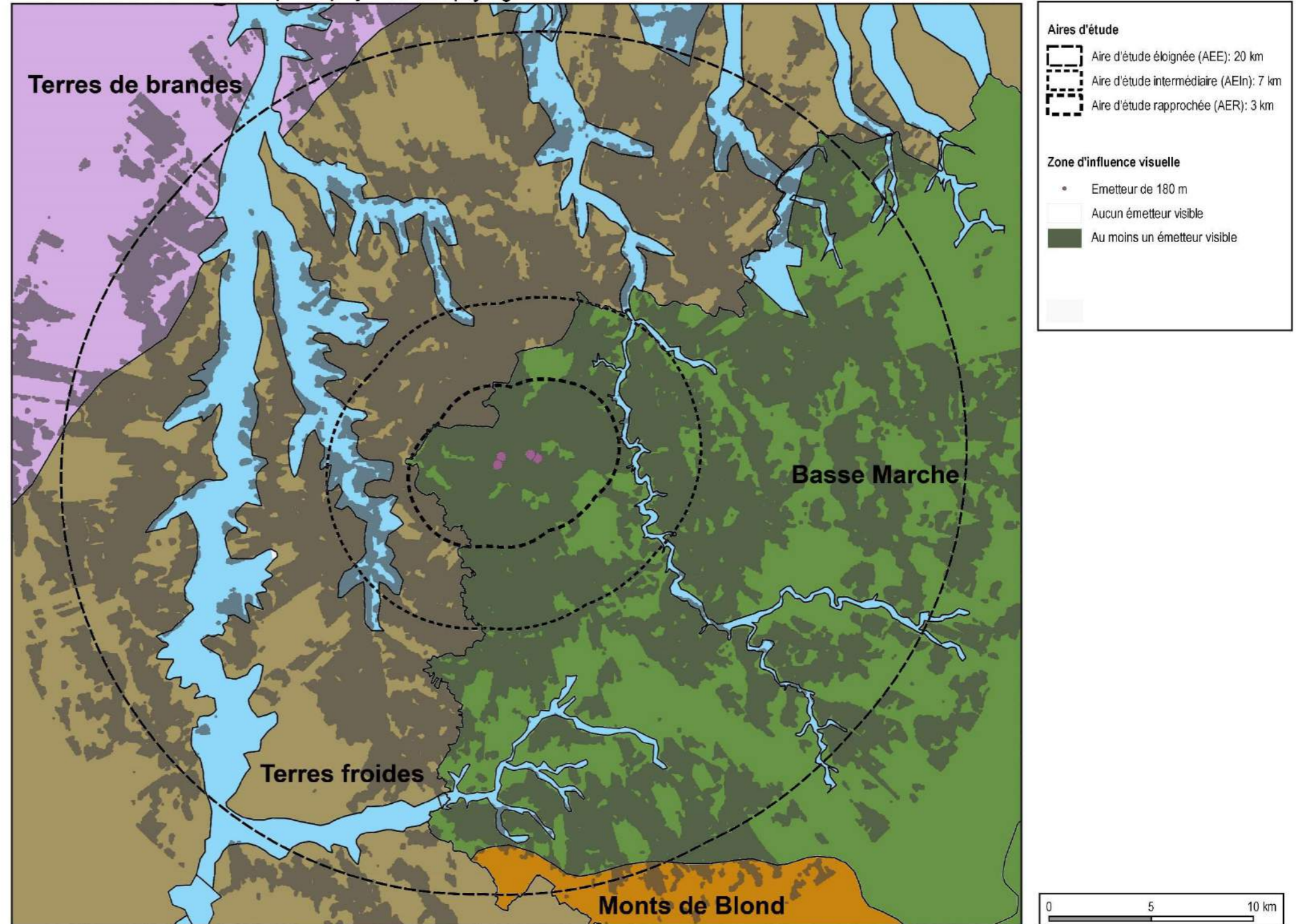
Carte 35 : Zone d'influence visuelle du projet éolien

La superposition de la ZIV (dans les secteurs grisés) sur le tracé des unités paysagères fait ressortir plusieurs éléments.

Dans l'AEE, le périmètre immédiat des unités paysagères liées aux vallées est globalement situé en dehors des zones de visibilité, qui se développent à partir de leurs limites immédiates. Dans les autres unités, les visibilitées sont fréquemment morcelées, presque exclusivement par la présence de grands boisements (pris en compte dans les calculs de la ZIV). On voit également que le périmètre des Monts de Blond permet des vues théoriques.

Dans l'AEIn et l'AER, les vues sont uniquement coupées par les boisements (forêt du Défant au nord de l'AER ou forêt des Coutumes au sud-est de l'AER). Dans ce périmètre, les faibles variations de relief ne permettent plus de jouer le rôle de masque. Le bocage dense de ce secteur n'est toutefois pas pris en compte dans les calculs de la ZIV.

Zone d'Influence Visuelle théorique du projet et unités paysagères



Réalisation : ENCIS Environnement - 2016

Source : NASA SRTM, Corin Land Cover 2006

Carte 36 : Zone d'influence visuelle du projet éolien avec superposition des unités paysagères

5.3.4 Perceptions sociales du nouveau paysage induit par le projet de Saint-Barbant

L'étude exploratoire des perceptions sociales du territoire menée lors de la réalisation de l'état initial a mis en avant que le territoire était perçu comme :

- Une campagne rustique à l'agriculture traditionnelle,
- pour certains, il se dégage une vision productive de ces paysages,
- une certaine nostalgie émane de ces coins de campagne menacés par l'appauvrissement de la filière de l'élevage et par la transformation des modes de gestion du bocage. Ces changements dans les pratiques agricoles rendent plus difficile le maintien du parcellaire bocager et menacent la morphologie de ces paysages,
- un sentiment d'appartenance identitaire qui varie d'un côté à l'autre de la limite administrative entre Vienne et Haute-Vienne, entre plateau céréalier et plateau bocager.

Parmi les éléments considérés comme remarquable dans le territoire d'étude sont mentionnés :

- le bocage,
- les Monts de Blond,
- la vallée de la Gartempe,
- les petits villages et hameaux, à la silhouette inchangée depuis des siècles,
- la profusion de petits sites qui se laissent découvrir au hasard des promenades, en dehors des sentiers battus. Sans qu'ils soient clairement identifiés, ces sites font références au patrimoine vernaculaire des petits hameaux (volume simple et massif des maisons et des granges).

L'enquête avait également mis en avant que malgré un intérêt pour les sites reconnus, certains sites restaient anecdotiques dans la vision et l'attrait paysager de la région (ex : Les Rochers de l'Isop). La valeur du paysage s'exprime plus fortement dans des sites plus ordinaires, qui ne suscitent pas de protection particulière. C'est le caractère naturel et traditionnel du bocage que le remembrement agricole a jusque-là relativement épargné et le côté « sauvage » des petites vallées qui forment les principales perceptions sociales de ce territoire.

Ce sont donc les structures « communes » qui sont particulièrement mises en avant, celles qui ne font pas l'objet d'une appropriation réglementaire, et donc d'une protection. En ressort une certaine inquiétude quant aux moyens de les préserver. Ces structures communes sont en réalité des biens privés (les haies bocagères sont en immense majorité situées sur des parcelles agricoles privées), dont la préservation contrainte est délicate. Il semble donc que l'atteinte à ces structures pourrait être perçue comme une atteinte importante au paysage quotidien que se sont appropriés les habitants et qu'ils estiment être l'élément fondamental de leur paysage.

L'implantation d'un parc éolien, sans pouvoir préjuger de son acceptation dans le cadre quotidien, doit donc tenter d'éviter de dégrader ces structures communes et basiques, sous peine d'être, même avant son édification, perçu comme portant une atteinte importante à ces structures.

Globalement, le projet éolien impactera peu voire pas une majorité des grands éléments de patrimoine reconnus réglementairement et socialement comme les Monts de Blond ou la vallée de la Gartempe, ses impacts sur le cadre bocager seront eux plus importants. Des mesures visant à réduire cet impact, à proximité immédiate des secteurs impactés et également à proximité des lieux de vie proches seront prévues. Cette démarche sera effectuée avec des exploitants agricoles et certains riverains.

Il est impossible d'estimer pour chaque habitant l'impact ressenti qui existera à la construction du parc éolien. Dans cette étude est réalisée l'estimation des impacts du projet sur les lieux de vie, et notamment sur les hameaux les plus proches des éoliennes du projet. Cette estimation est principalement basée sur l'impact visuel, qualitatif en termes de lisibilité de l'implantation ou d'effet de saturation, mais aussi et surtout quantitatif en termes d'importance de la visibilité du projet ou d'une éolienne en particulier. Cette estimation essaye d'être la plus objective possible, se heurtant donc au caractère subjectif de l'impact ressenti par le riverain du parc qui découlera de la construction du parc.

Rappelons que le projet est issu d'un processus long, notamment ponctué de décisions favorables du conseil municipal.

5.3.5 Les effets du projet depuis l'aire éloignée

5.3.5.1 Perceptions du projet depuis les villes principales

Dans l'aire d'étude éloignée, les principaux lieux de vie répertoriés sont Bellac (4 164 habitants), Le Dorat (1 754 habitants), L'Isle-Jourdain (1 161 habitants), Lathus-Saint-Rémy (1 214 habitants) et Availles-Limouzine (1 293 habitants). Ci-après est présentée l'analyse et la quantification des impacts du projet sur ces principaux lieux de vie de l'AEE. L'analyse sur les éléments patrimoniaux, y compris ceux présents dans ces villes, est présentée dans le paragraphe suivant.

Bellac : le projet est distant d'environ 17 km du centre-ville. Implantée sur un relief de l'interfluve du Vincou et de la Gartempe, l'ensemble de la ville est tournée vers le sud-ouest. Si cette position dominante permet des vues théoriques, les masses bâties associées à la végétation n'ont permis d'identifier aucune échappée visuelle vers le nord-ouest où est implanté le projet. Une perspective existe depuis le hameau du Berceau, située au sud-est de la ville, d'où le projet est visible dans le défilé créé par la vallée de la Bazine. Cette vue est présentée sur le photomontage 3. Si de ce point de vue précis, les éoliennes se superposent à la silhouette bâtie, **l'impact du projet sur la ville elle-même peut être estimé nul**, les habitants de Bellac ne pouvant percevoir les éoliennes.

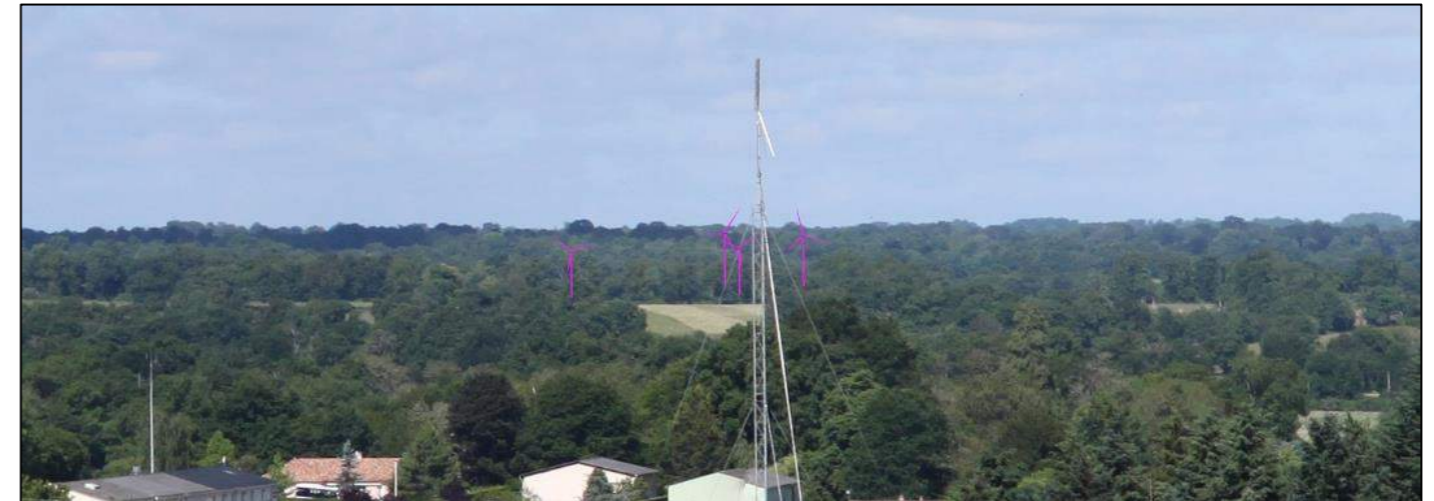


Photographie 106 : extrait du photomontage 3 avec la silhouette de Bellac

Lathus-Saint-Rémy : ce village est implanté au cœur de la Basse Marche et de son bocage dense, à 14 km au nord-est du projet. L'absence de relief mais surtout l'importance de la trame bocagère n'ont permis d'identifier aucune échappée visuelle vers le projet depuis le village ou ses environs. **L'impact du projet est donc nul.**

Availles-Limouzine : située en bord direct de la Vienne, la ville est entièrement isolée des vues vers le projet par les reliefs de la rive droite, plus imposants que ceux qui se développent sur la rive gauche. Aucune vue vers le projet n'est possible depuis la ville ou ses abords. **L'impact du projet sur Availles-Limouzine est nul.**

Le Dorat : située à un peu plus de 15 km à l'est du projet, la capitale de la Basse Marche est implantée sur une butte au cœur du bocage. Deux vues dégagées vers l'ouest ont été identifiées depuis la ville vers le projet : depuis la place du Manège et depuis la place Charles de Gaulle. C'est depuis cette dernière, la plus fréquentée, qu'a été réalisé le photomontage 7. De ce point de vue panoramique, on peut percevoir à l'horizon les rotors de deux des éoliennes du projet. La distance rend cependant les éoliennes peu visibles. **L'impact global du projet sur la ville est estimé négligeable.**



Photographie 107 : extrait du photomontage 7 depuis la place Charles de Gaulle

L'Isle-Jourdain : implantée sur la rive droite de la Vienne, l'ensemble de la ville historique est fermée aux vues vers le projet. Depuis la rive opposée (ville de Bourpeuil), de larges vues existent sur l'Isle-Jourdain, sans qu'aucune ne permettent de voir les éoliennes du projet. Depuis l'ancien viaduc ferroviaire, important lieu touristique du secteur, aucune vue vers les éoliennes du projet n'est également possible. Depuis les franges des quartiers plus récents de l'Isle-Jourdain qui se sont développés vers l'est, il pourra être possible d'apercevoir la partie supérieure des éoliennes de Saint-Barbant, à la faveur d'une percée dans le bocage. Ce type de vue est semblable à celle présentée sur le photomontage 8, réalisé au nord de la ville. **L'impact global du projet sur les habitants de la ville reste négligeable, voire nul.**

5.3.5.2 Perceptions du projet depuis les axes routiers principaux

L'étude des secteurs de visibilité du projet depuis les axes de circulation permet d'estimer la prégnance du projet sur le territoire. Plusieurs facteurs sont néanmoins à prendre en compte.

L'observateur est en déplacement : les tronçons ouverts aux vues le sont pour une durée d'autant plus limitée que la vitesse est importante. Il faut en effet 13 secondes pour parcourir 300 m à 80 km/h.

L'observateur a un angle de vision très réduit : si on considère habituellement que le champ de vision binoculaire est d'environ 120° en position statique, un conducteur a un champ de vision très réduit, le cerveau concentrant son attention sur le centre de la vue. A 80 km/h, le champ de vision est d'environ 65°. Il faut donc que la vue soit orientée vers le projet pour considérer qu'il est visible.

Le sens de déplacement : les tronçons d'où le projet sera visible sont en réalité ouverts aux vues dans un seul sens.

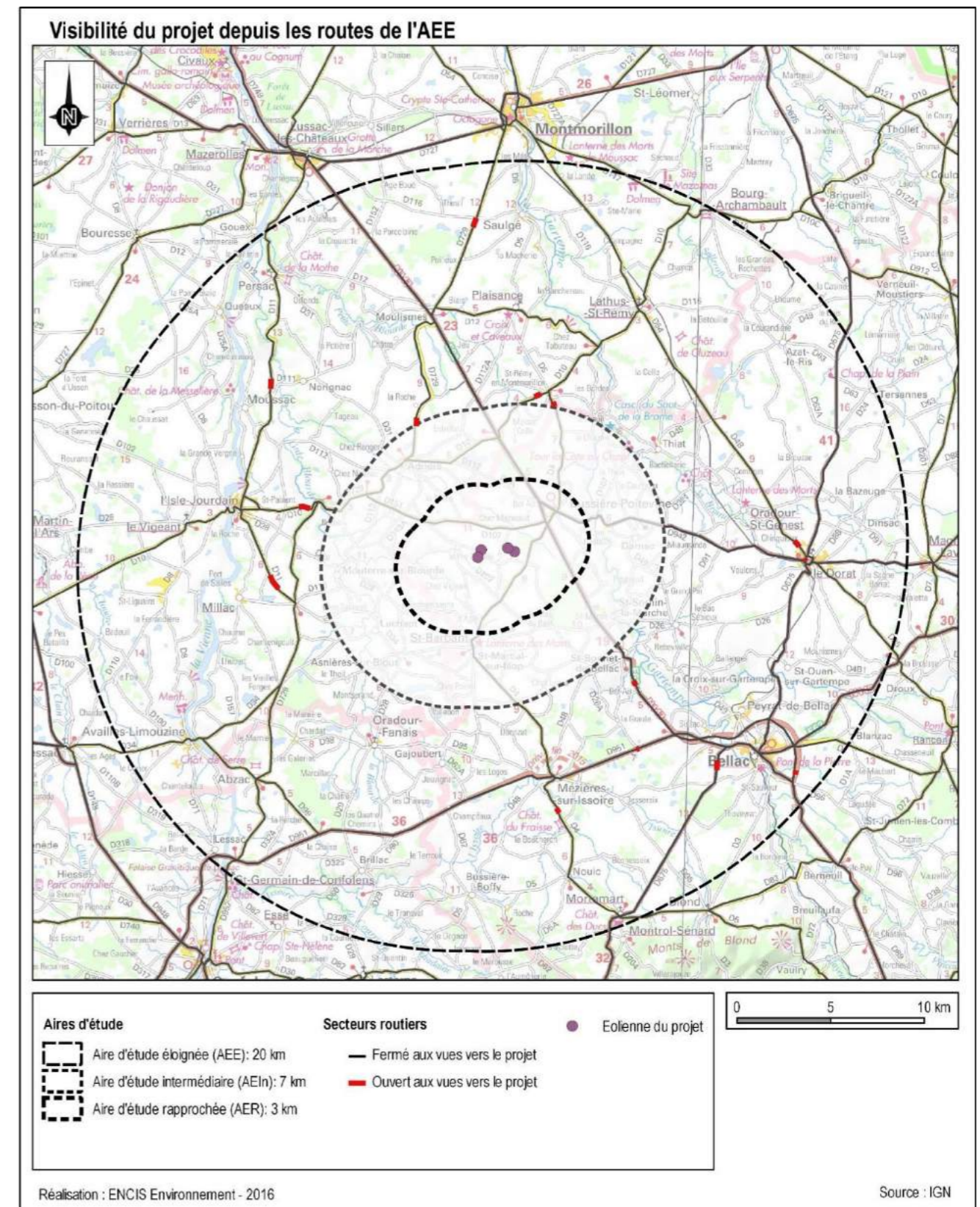
Sur l'ensemble des axes routiers étudiés dans l'aire éloignée, seuls des tronçons courts de visibilité ont été identifiés. Ils apparaissent en rouge sur la carte ci-contre.

C'est par exemple le cas d'un tronçon sur la D729 au nord du projet, illustré sur le photomontage 5, d'où seule une partie très limitée des éoliennes est visible. Depuis la N147, dans l'aire éloignée, seuls deux secteurs ont été identifiés, autour de Bellac. Un premier au niveau du contournement de Bellac avant de franchir la Bazine. Ce point de vue permet une vue partielle semblable à celle du photomontage 3, avec en deuxième plan la silhouette de Bellac et une partie des éoliennes à l'arrière-plan. Un autre secteur de la N147 permet de voir les éoliennes du projet au niveau de Bel-Air. Le photomontage 10 est réalisé juste après ce secteur, où les éléments végétaux forment des écrans sur le projet.

Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien de Saint-Barbant sur les axes de circulation est négligeable.



Photographie 108 : extrait du photomontage 7 depuis la D729



Carte 37 : Secteurs de visibilité du projet depuis les principaux axes routiers de l'AEE

5.3.5.3 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'aire d'étude immédiate. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Des cinquante-quatre monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, seuls neuf sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement. Ces impacts sont soit négligeables, soit négligeables voire nuls car ils concernent des vues partielles, lointaines et souvent confidentielles.

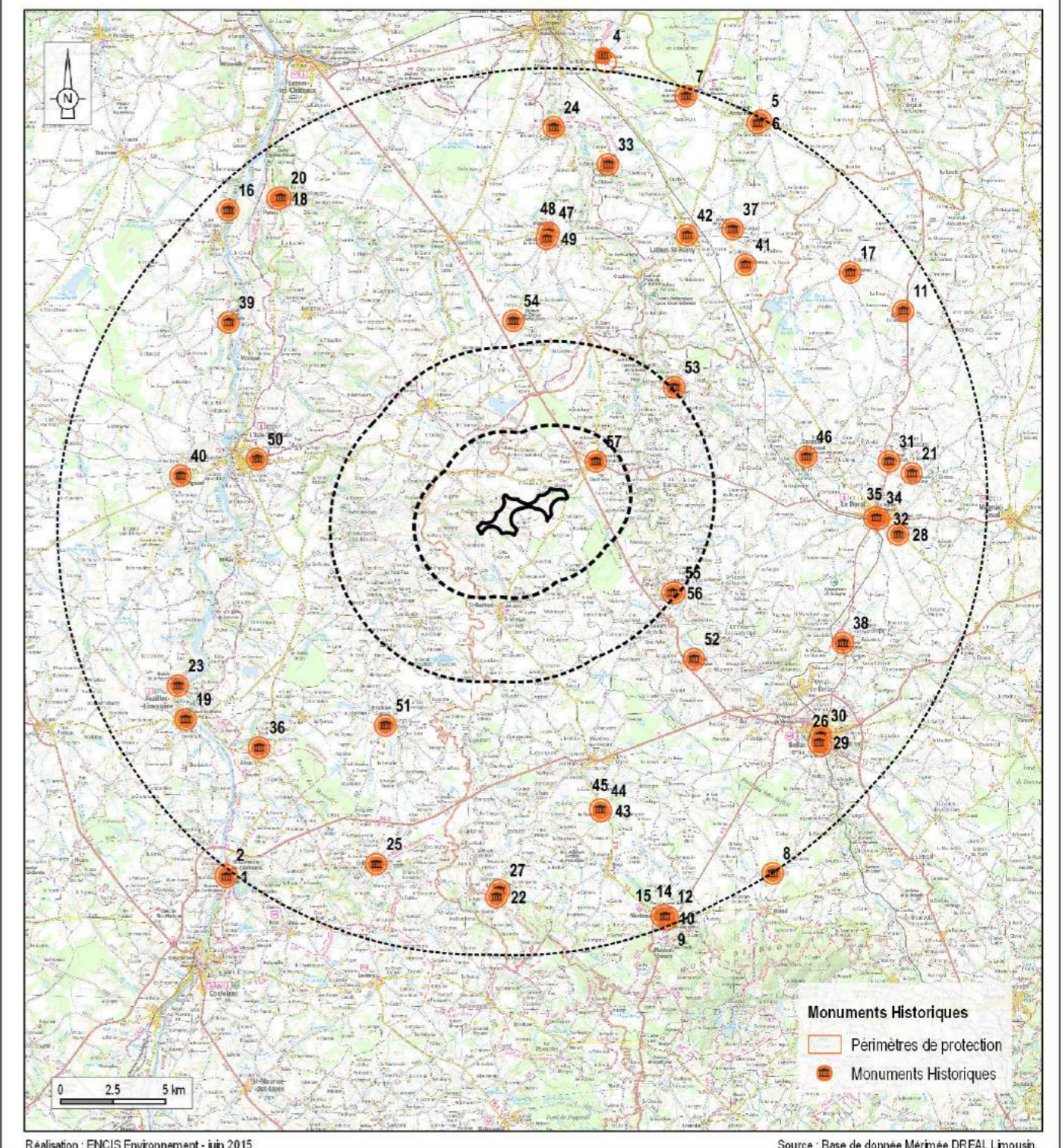
Sont concernés par des vues ayant un impact négligeable : le château de Serre à Abzac et les restes du château de la Messelière à Queaux. Ceux qui sont impactés de manière négligeable voire nulle sont : la chapelle Saint Jean-Baptiste à Bussière-Boffy, l'église de l'Assomption de Bellac, l'église, l'hôtel de la Pougé et la Porte Bergère du Dorat, l'église Saint-Paixent de l'Isle-Jourdain et le château de Bagnac à Saint-Bonnet-de-Bellac.



Photographie 109 : extrait du photomontage 6 depuis les abords du château de Serre

Pour chacun des monuments historiques répertoriés dans l'AEE, les effets du projet et les impacts sont décrits dans les tableaux présentés sur les pages suivantes.

Monuments Historiques de l'AEE



Réalisation : ENCIS Environnement - juin 2015

Source : Base de donnée Mérimée DREAL Limousin.

Carte 38 : Localisation des monuments historiques de l'AEE

Aire d'étude éloignée						
Relation du projet avec les monuments historiques de l'aire éloignée						
N°	Départ.	Commune	Description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)
1	16	Saint-Germain-de-Confolens	Ruines du château	Les rebords de la rive droite de la Vienne ne permettent aucune échappée visuelle vers le projet, y compris depuis les panoramas indiqués comme celui de Belle Vue au sud du château.	Nul	21,9
2	16		Eglise Saint-Germain		Nul	21,6
3	86	Montmorillon	Eglise Saint-Martin à Moussac	Les boisements qui se développent au sud du hameau qui accueille les monuments empêchent toute vue vers le projet.	Nul	21,5
4	86		Lanterne des Morts de Moussac		Nul	21,5
5	86	Bourg-Archambault	Eglise	La distance associée à la multiplicité des écrans végétaux n'ont permis d'identifier aucune vue depuis les abords de ces deux monuments.	Nul	21,0
6	86		Château		Nul	20,8
7	86	Montmorillon	Dolmen	Ce dolmen inaccessible est situé au cœur d'un secteur céréalier ouvert. La distance importante rend cependant les vues vers les éoliennes du projet impossibles car elles sont systématiquement limitées par les rares lignes arborées qui délimitent encore quelques parcelles.	Nul	20,6
8	87	Blond	Ensemble des vestiges gallo-romains	De ces vestiges situés au milieu de boisements, aucune vue vers le projet n'est possible.	Nul	20,5
9	87	Mortemart	Ancien couvent des Augustins	La distance rend les masques du bocage particulièrement dense dans ce secteur complets. Aucune vue n'est donc possible depuis ou aux abords de l'ensemble des monuments du village.	Nul	20,2
10	87		Château des Ducs de Mortemart		Nul	20,2
12	87		Ancien couvent des Carmes		Nul	20,2
13	87		Halle		Nul	20,2
14	87		Maison du Sénéchal		Nul	20,2
15	87		Motte féodale		Nul	20,2
11	87	Tersannes	Chapelle Sainte-Madeleine de la Plain	Un petit relief boisé qui se développe au sud-est coupe toutes les vues à proximité de la chapelle.	Nul	19,4
16	86	Queaux	Château de Fougeret	Les grands boisements qui se développent sur la rive entre Persac et Nérignac coupent toutes les vues depuis les étages du château. De ses abords, l'importance des boisements qui le ceinturent ne permettent également aucune vue.	Nul	19,4
17	87	Azat-le-Ris	Eglise Saint-Genest	Ceinturé d'un bocage dense, le village et les abords de l'église ne permettent aucune vue vers le projet.	Nul	18,3
18	86	Persac	Eglise	Située sur l'interfluve entre les deux Blourde avant leur confluence, le village est ceinturé de boisements. Aucune vue n'est possible vers le projet.	Nul	18,3
20	86		Château de la Mothe		Nul	18,3
19	86	Availles-Limouzine	Maison	Le village est séparé du projet par un relief important sur la rive opposée de la Vienne.	Nul	18,2
21	87	Dinsac	Pont du Moulin de la Barre	Au fond d'un petit vallon, ce pont est isolé des vues par le relief.	Nul	17,5
22	87	Bussière-Boffy	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	Des abords de la chapelle, quelques vues lointaines se développent sur la Basse Marche. On pourra par beau temps percevoir les éoliennes de Saint-Barbant dans ces vues lointaines.	Négligeable voire nul	18,3
23	86	Availles-Limouzine	Menhir dit La Pierre-Fade	De ce menhir, une vue panoramique se développe sur la vallée de la Vienne. Le rebord de la rive opposée coupe cependant toute vue vers le projet.	Nul	17,7
24	86	Saulgé	Ancienne chapelle de Saulgé	Située de part et d'autre de la Gartempe, le village est isolé des vues vers le projet par les rebords abrupts de la rivière.	Nul	17,8
25	16	Brillac	Eglise Saint-Pierre	Installé sur un rebord exposé au sud, le village est coupé des vues vers le nord par le relief et les boisements.	Nul	17,8
26	87	Bellac	Vieux pont sur le Vincou	Deux points de vue sur la ville et le projet ont été identifiés, sans que le pont ne soit visible.	Nul	17,3
27	87	Bussière-Boffy	Eglise de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge	Située un peu plus bas que la chapelle, l'environnement de l'église ne permet pas de vues lointaines comme les abords de la chapelle et ne permet donc pas de vues vers le projet.	Nul	17,9
28	87	Le Dorat	Ancien hospice de Grandchamp	Situé en dehors de la ville, cet ancien hospice est isolé des vues par l'environnement bocager de la Basse Marche.	Nul	16,8

Aire d'étude éloignée						
Relation du projet avec les monuments historiques de l'aire éloignée						
N°	Départ.	Commune	Description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)
29	87	Bellac	Eglise de l'Assomption de la Très Sainte-Vierge	Deux vues ont été identifiées (photomontage 3 depuis le sud-est de la ville, d'où sont visibles conjointement la silhouette de la ville, le clocher de l'église et le projet. La rareté des points de vue, leur caractère confidentiel et la très faible présence des éoliennes dans ces points de vue rendent les impacts négligeables voire nuls sur l'église.	Négligeable voire nul	17,1
30	87		Hôtel du 18 ^{ème} siècle (sous-préfecture)	Indissociable du reste du bâti depuis les vues précédemment décrites, l'hôtel n'est pas impacté par le projet.	Nul	17,0
31	87	Dinsac	Pont du Cheix	De ce pont sur la Brame ou de ses abords, aucune vue vers le projet n'est possible en raison de l'encaissement du relief.	Nul	16,4
33	86	Saulgé	Donjon de Lenest	Les rives et le contexte boisé de la Gartempe ne permettent pas d'échappée visuelle dans la direction du projet.	Nul	16,5
32	87	Le Dorat	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Deux points de vue ont été identifiés depuis la ville sur le projet de Saint-Barbant. Le plus fréquenté est illustré sur le photomontage 7. Si les éoliennes pourront être perceptibles depuis ces points de vue, ces derniers sont éloignés des monuments « phares » de la ville et ne sont pas conjointement visibles. L'impact du projet sur les monuments est donc négligeable voire nul.	Négligeable voire nul	15,9
34	87		Hôtel de la Pouge			15,8
35	87		Porte Bergère			15,7
36	16	Abzac	Château de Serre	De la vue panoramique qui se développe aux abords du château depuis le GRP de la Mandragore, le projet sera peu visible au-dessus de l'horizon boisé, comme l'illustre le photomontage 6.	Négligeable	16,2
37	86	Lathus-Saint-Rémy	Dolmen de la Pierre Levée	Ce dolmen inaccessible est entièrement entouré de boisements qui ne permettent pas de vue vers l'extérieur.	Nul	16,0
38	87	Peyrat-de-Bellac / Saint-Ouen-sur-Gartempe	Vieux pont de Beissat sur la Gartempe	Dans le contexte encaissé de la Gartempe, aucune vue vers le projet n'est possible.	Nul	15,5
39	86	Queaux	Restes du château de la Messelière	Aucune vue n'est possible depuis les abords du château en raison des boisements. Il est par contre possible que les étages permettent des vues en direction du projet.	Négligeable	16,0
40	86	Le Vigeant	Eglise	Entièrement isolée du projet par un relief boisé, aucune vue n'a été identifiée à proximité de l'église.	Nul	15,6
41	86	Lathus-Saint-Rémy	Château du Cluzeau	La position légèrement encaissée du château associée aux bosquets et au bocage n'ont permis d'identifier aucune vue vers le projet aux abords du château.	Nul	15,0
42	86	Lathus-Saint-Rémy	Eglise Saint-Maurice	Bien que théoriquement visible, le projet est systématiquement masqué par la végétation qui entoure le village.	Nul	14,5
43	87	Nouic	Château du Fraisse (façades et toitures)	Situé dans une dépression, le château est bordé au nord par des boisements qui ne permettent aucune vue vers le projet.	Nul	14,7
44	87		Château du Fraisse (portails, portes, cheminées)			
45	87		Château du Fraisse (écuries)			
46	87	Oradour-Saint-Genest	Lanterne des Morts	Les rives boisées de la Brame ne permettent pas de voir le projet aux abords du village et de son cimetière.	Nul	12,6
47	86	Plaisance	Eglise Notre-Dame	Le village et ses monuments sont coupés des vues vers le projet par un relief formant l'interfluve entre la Petite Blourde et la Gartempe.	Nul	12,8
48	86		Presbytère			
49	86		Croix de cimetière et caveaux			
50	86	Isle-Jourdain	Eglise Saint-Paixent	Quelques covisibilités lointaines peuvent exister entre le clocher de l'église et le projet. C'est par exemple le cas de vues se développant aux abords du château d'eau en bordure de la D11, au sud de la ville. La distance et l'angle visuel existant entre les deux éléments rend cependant l'impact négligeable voire nul.	Négligeable voire nul	12,2
51	16	Oradour-Fanais	Eglise Saint-Martin	Isolé par de petits reliefs mais surtout par l'abondance de structures bocagères, aucune vue vers le projet ni aucune covisibilité n'a été identifiée avec l'église.	Nul	11,6
52	87	Saint-Bonnet-de-Bellac	Château de Bagnac	Comme le montre la carte des visibilités du projet depuis l'AEE, le projet pourra être visible depuis le périmètre de protection du château. Le projet est peu visible, mais surtout, le château est isolé par des boisements et n'est visible que furtivement depuis la N147. Ce principe de vue est illustré par le photomontage 10. Le château est par ailleurs abandonné et se ruine rapidement.	Négligeable voire nul	10,0
53	87	Darnac	Château de la Côte-au-Chapt	Cette tour ruinée se trouve en bordure de la Brame. Aucune vue n'existe depuis ses abords directs vers le projet. Si dans ce secteur, quelques vues partielles peuvent exister sur le projet, elles ne permettent pas de voir conjointement la tour.	Nul	8,3
54	86	Plaisance	Dolmen de Chiroux dit La Pierre-Levée et son tumulus	Ce dolmen est ceinturé au sud par des bosquets denses de chênes qui ne permettent pas de vues vers le projet. Le bocage dense du secteur n'a pas permis d'identifier de vues vers le projet depuis le périmètre de protection.	Nul	8,7

Tableau 13 : Inventaire et effets du projet sur les monuments historiques de l'AEE

Description des effets du projet sur les sites protégés

Seize sites protégés ont été répertoriés dans l'aire d'étude, dont treize dans l'aire d'étude éloignée. Les impacts du projet de Saint-Barbant sur ces sites sont détaillés ci-après.

Au final, cinq sites sont impactés par le projet de manière négligeable, et un de manière faible.

Le Saut de la Brame à Darnac : de ce petit site entièrement boisé, des vues pourront se développer en descendant à pied par le petit chemin partant du parking du Breuil vers le Saut de la Brame depuis des percées dans les boisements qui permettent de voir le projet, de manière succincte. Les deux éoliennes de l'est du projet pourront être visibles, au travers de la végétation mais toujours partiellement. En partie masquées et encore lointaines, elles ne provoquent pas d'effet d'écrasement et ont une emprise limitée dans les quelques vues possibles. Elles pourront cependant détonner dans le cadre très naturel de ces chemins. Le projet sera également visible depuis quelques points de vue se développant depuis la D104 au nord du site, ainsi que depuis un chemin agricole partant de la Chaume au sud du site. **L'impact est faible.**

Aire d'étude éloignée								
Relation du projet avec les sites protégés de l'aire éloignée								
N°	Dpt.	Commune	Description	Protection	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)	
1	87	Montrol-Sénard	Extension Monts de Blond	SI	Depuis ce relief qui domine la Basse Marche, quelques points de vue permettent de voir le projet de Saint-Barbant, comme aux abords du cimetière de Montrol-Sénard (photomontage 2). Des coupes permettent de dégager de nouvelles vues, comme celle présentée sur le photomontage 1, aux abords des rochers de Puychaud. Distant d'une vingtaine de kilomètres, le projet reste cependant peu perceptible. La faible visibilité des éoliennes et le nombre limité de points de vue vers le projet entraînent des impacts négligeables.	Négligeable	19,5	
2	16	Esse	Tilleul de Sully	SC	Au cœur du village et distant de 22km, aucune vue vers le projet n'est possible aux abords de ce tilleul.	Nul	22,4	
3	16	Lessac	Falaise granitique	SI	Bordant la rive droite de l'Issoire avant sa confluence avec la Vienne, cette falaise est visible depuis les panoramas de Bellevue ou du château de Saint-germain-de-Confolens. De ces points de vue ou des abords du site, le projet n'est pas visible.	Nul	21,5	
4	16	Brillac, Esse, Lessac, Saint-Germain-de-Confolens	Vallée de l'Issoire	SC	Ce site couvre les 7 derniers kilomètres de la rivière avant sa confluence avec la Vienne. Son encaissement, mais également les abondantes structures bocagères qui couvrent le territoire ne permettent aucune vue vers le projet de Saint-Barbant depuis le site ou ses rebords.	Nul	17,9	
5	87	Mortemart	Bourg de Mortemart	SI	En raison du bocage particulièrement dense de ce secteur, aucune vue n'a été identifiée depuis le site ou ses abords vers le projet.	Nul	19,8	
6	87	Bellac	Centre ancien de Bellac	SI	Deux points de vue ont été identifiés permettant une vue conjointe entre la silhouette de la ville et le projet en arrière-plan (photomontage 3). Il se développent depuis le sud-est de la ville. La rareté des points de vue, leur caractère confidentiel et la très faible présence des éoliennes dans ces points de vue rendent les impacts négligeables voire nuls sur le site.	Négligeable voire nul	16,6	
7	87	Le Dorat	ZPPAUP du Dorat	ZPPAUP	De cette ZPPAUP, deux points de vue ont été identifiés depuis le centre-ville (place du Manège et place Charles de Gaulle (photomontage 7). Du reste de la ZPPAUP, moins élevée en altitude, le projet ne peut être visible. Globalement, l'impact étant réduit à une vue partielle et lointaine depuis seulement deux points de vue, l'impact du projet sur la ZPPAUP est négligeable voire nul.	Négligeable voire nul	15,2	
8	87	Nouic	Ancienne demeure fortifiée de Rochelidou	SI	Installée sur la rive du ruisseau de la Puelle, les bâtiments en ruine ou le vallon protégé sont isolés des vues vers le nord par le rebord de la rive droite du ruisseau et des boisements qui s'y implantent.	Nul	16,2	
9	87	Nouic	Château de Fraise	SI	Le site couvre les monuments historiques protégés du château et de ses dépendances ainsi qu'une partie de la rive droite du ruisseau de Fraise. Ce relief tourné vers le sud ne permet aucune vue vers le projet depuis ou aux abords du site.	Nul	14,7	
10	86	Lathus-Saint-Rémy	Chêne pédonculé	SC	Ce magnifique chêne est positionné en bord de route (D54). Ses abords sont coupés des vues par les structures bocagères qui sont encore nombreuses dans ce secteur.	Nul	12,9	
11	86	Lathus-Saint-Rémy	Vallée de la Gartempe	SC	Si les structures arborées sont nombreuses dans et autour du site, quelques points de vue sont possibles sur le projet, notamment depuis la rive gauche. Ces secteurs se développent depuis les routes qui mènent aux hameaux qui bordent la vallée (site des rives de la Gartempe). Lorsque le projet sera visible, les éoliennes n'apparaîtront que très partiellement. L'impact est donc négligeable.	Négligeable	8,3	
12	86	Lathus-Saint-Rémy	Rives de la Gartempe	SI	Comme vu précédemment, les routes d'accès aux hameaux protégés, et certains hameaux eux-mêmes qui permettent des vues dégagées pourront ouvrir vers le projet. Ces vues resteront partielles.	Négligeable	9,2	
13	87	Darnac, Thiat	Saut de la Brame	SI	Cf. description	Faible	8,0	

Tableau 14 : Inventaire et effets du projet sur les sites protégés de l'AEE

Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Sept sites emblématiques ont été recensés dans l'aire d'étude, tous présents dans l'aire d'étude éloignée. Deux sont impactés de manière négligeable et un de manière négligeable à faible : la vallée de la Brame.

La vallée de la Brame : ce site emblématique s'étend 6,5 km en amont du site inscrit du Saut de la Brame, précédemment étudié et impacté de manière faible par le projet. Des vues régulières existent depuis la D104 qui forme la limite nord du site. Depuis ces vues latérales, les quatre éoliennes sont visibles en arrière de la dépression de la vallée en formant un groupe compact qui marque peu les vues, cadrées et composées d'éléments multiples et « désorganisés » comme les arbres solitaires. Dans le sud du site, depuis la D221, quelques vues sont également possibles, mais très partielles.

Aire d'étude éloignée						
Relation du projet avec les sites emblématiques de l'aire éloignée						
N°	Départ.	Commune	Description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)
1	87	Blond, Bellac, Berneuil	Vallée du Vincou	Aucune vue n'a été répertoriée depuis ce site, encaissée, ni depuis les différents axes routiers qui longent ou traversent la vallée.	Nul	17,3
2	87	Magnac-Laval, Dinsac	Chercorat, bois prairies et grands arbres, allée boisée et château	Les petits reliefs, mais surtout le bocage ne permettent pas de voir le projet depuis le site.	Nul	19,3
3	87	Rancon, La Croix-sur-Gartempe, Saint-Ouen-sur-Gartempe, Peyrat-de-Bellac, Blanzac, Droux, Balledent	Vallée de la Gartempe de Rancon à La Croix-sur-Gartempe	Malgré la dimension de ce site, l'éloignement et le bocage ne permettent pas de vues vers les éoliennes du projet.	Nul	12,2
4	87	Bussière-Boffy, Nouic	La Mandragore, la vallée de l'Issoire, le château de Joncherolles et les landes du Frochet	Il a été vu précédemment que les abords de la chapelle de Bussière-Boffy (MH) pouvaient permettre quelques vues lointaines sur le projet. Le circuit pédestre qui parcourt les landes du Frochet peut permettre également une vue lointaine sur les éoliennes du projet, alors distantes de presque 20 kilomètres. L'impact est négligeable.	Négligeable	15,9
5	87	Azat-le-Ris	Zone naturelle de Rischauveron	L'ampleur des boisements et la présence du bocage n'ont pas permis d'identifier de points de vue vers le projet depuis ce site.	Nul	13,5
6	87	Bellac, la Croix-sur-Gartempe, Peyrat-de-Bellac	Méandre du Vincou versants rocheux	Quelques points de vue lointains et fugaces existent depuis le périmètre du site, comme à proximité de la Ribière ou en limite ouest du site entre Sissac et la Borderie. Les vues sont lointaines (13 km), et ont un impact très limité.	Négligeable voire nul	12,5
7	87	Oradour-Saint-Genest, Thiat, Darnac	Vallée de la Brame	Cf. description	Négligeable à faible	7,0

Tableau 15 : Inventaire et effets du projet sur les sites emblématiques de l'AEE

Description des effets du projet sur les sites touristiques

Les impacts du projet sur les sites touristiques et remarquables de l'aire d'étude éloignée sont décrits et présentés dans les tableaux présentés sur les pages suivantes. Parmi ces sites, six sont impactés de manière négligeable et un de manière faible : le Saut de la Brame à Darnac et Thiat.

Le Saut de la Brame : de ce petit site entièrement boisé, des vues pourront se développer en descendant à pied par le petit chemin partant du parking du Breuil vers le Saut de la Brame depuis des percées dans les boisements qui permettent de voir le projet, de manière succincte. Les deux éoliennes de l'est du projet pourront être visibles, au travers de la végétation, toujours partiellement. En partie masquées et encore lointaines, elles ne provoquent pas d'effet d'écrasement et ont une emprise limitée dans les quelques vues possibles. Elles pourront cependant détonner dans le cadre très naturel de ces chemins. Le projet sera également visible depuis quelques points de vue se développant depuis la D104 au nord du site, ainsi que depuis un chemin agricole partant de la Chaume au sud du site. **L'impact est faible.**

Plusieurs circuits touristiques sont également présents dans le secteur.

Le GR48 longe la vallée de la Vienne dans toute l'aire d'étude, avant d'obliquer au nord-ouest vers Montmorillon pour se diriger vers Saint-Savin. Dans son parcours, le sentier parcourt des secteurs peu ouverts aux vues, notamment car il est dans une grande partie de son tracé en bordure directe de l'eau sur la rive droite de la vallée de la Vienne. Quelques vues pourront cependant exister, comme par exemple vers Moussac, mais ces vues sont rares et lointaines. **Les impacts du projet sont donc globalement nuls sur ce GR.**

Le GR de la Mandragore est un circuit pédestre qui s'étend de la vallée de la Vienne aux Monts de Blond, en passant notamment par Bussière-Boffy ou les landes du Frochet d'où, comme vu précédemment, des vues lointaines vers le projet pourront se développer. **Les impacts du projet sur ce GR sont négligeables**, les vues étant relativement rares et lointaines.

Le GRP Vienne Limousine relie Montmorillon à L'Isle-Jourdain, en passant par Adriers puis en empruntant la rive droite de la Gartempe. Dans l'AEE, ce circuit permettra quelques vues vers le projet, même si les chemins empruntés sont très fréquemment bordés de haies bocagères denses. Ces quelques vues pourront principalement se développer depuis le tronçon qui part de L'Isle-Jourdain vers l'est et « remonte » les bords de Vienne. **L'impact du projet reste négligeable dans l'AEE.**

La Route du Haut-Limousin est un circuit routier qui parcourt le quart sud-est de l'aire d'étude, formant une boucle entre Bellac et Le Dorat en passant notamment par Bussière-Poitevine. Dans l'AEE, à l'image des visibilités du projet qui se développent depuis les principaux axes routiers, les routes secondaires ne permettent pas de vues fréquentes et très développées vers le projet, principalement en raison du bocage caractéristique de ce secteur. **Les impacts du projet sur ce tronçon touristique sont négligeables dans l'AEE.**

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude éloignée						
N°	Départ.	Commune	Nom - description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)
1	86	Montmorillon	Château de la Lande	Très éloigné du projet et entouré de boisements, aucune vue n'a été répertoriée à proximité du château.	Nul	20,2
2	86	Bourg-Archambault	Château	La distance associée à la multiplicité des écrans végétaux n'ont permis d'identifier aucune vue depuis les abords du château.	Nul	20,8
3	87	Montrol-Sénard	Village remarquable de Montrol-Sénard	Comme le montre le photomontage 2, des vues lointaines peuvent se développer depuis les abords du cimetière, ouvert vers la Basse Marche. La distance rend cependant l'impact négligeable.	Négligeable	21,4
4	86	Persac	Roche du Bois Durand	A l'interfluve de la Vienne et de la Petite Blourde, ce secteur boisé ne permet pas de vue vers le projet.	Nul	20,0
5	87	Mortemart	Village remarquable de Mortemart	La distance rend les masques du bocage particulièrement dense dans ce secteur complets. Aucune vue n'est donc possible depuis ou aux abords du village.	Nul	20,2
6	87	Bussière-Boffy	Lande de Frochet	Le circuit pédestre qui parcourt les landes du Frochet peut permettre également une vue lointaine sur les éoliennes du projet, alors distantes de presque 20 kilomètres.	Négligeable	19,8
7	86	Queaux	Château de Fougeret	Les grands boisements qui se développent sur la rive entre Persac et Nérignac coupent toutes les vues depuis les étages du château. De ses abords, l'importance des boisements qui le ceinturent ne permettent également aucune vue.	Nul	19,4
8	86	Queaux	Sentier botanique des trois boucles			
9	87	Mortemart	Golf	Au nord du village, aucune vue ne se développe vers le projet en raison des structures bocagères.	Nul	19,1
10	87	Esse	Coriobona, Village Gaulois	Dans un secteur boisé et encaissé de la vallée de l'Issoire, aucune vue vers le projet n'est possible depuis ce secteur.	Nul	20,1
11	87	Availles-Limouzine	Plan d'eau	Directement en bord de Vienne, l'aire de loisir est fermée aux vues vers le projet.	Nul	17,9
12	87	Bussière-Boffy	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	Des abords de la chapelle, quelques vues lointaines se développent sur la Basse Marche. On pourra par beau temps percevoir les éoliennes de Saint-Barbant dans ces vues lointaines.	Négligeable voire nul	18,3
13	86	Persac	Château de la Mothe	Située sur l'interfluve entre les deux Blourde avant leur confluence, le village est ceinturé de boisements. Aucune vue n'est possible vers le projet depuis les abords du monument.	Nul	18,3
14	87	Bussière-Boffy	Bussière-Boffy	Aucune vue lointaine n'a été répertoriée depuis le village hormis aux abords de la chapelle.	Nul	18,0
15	86	Saulgé	Ecomusée	Les petites ondulations du relief ne permettent pas de vues vers le projet aux abords du centre d'interprétation rurale.	Nul	19,2
16	87	Bellac	Maison natale de Jean Giraudoux	Situé au cœur du quartier ancien de la ville, les vues vers le projet sont fermées par le relief et l'ensemble du bâti.	Nul	17,0
17	87	Bellac	Bellac	Seules des vues extérieures et relativement confidentielles sont possibles à l'extérieur de la ville, comme le montre le photomontage 3.	Nul	16,5
18	86	Le Vigeant	Circuit Val de Vienne	Des vues lointaines et limitées sont possibles aux abords du circuit depuis la D8. Depuis le circuit ou les parkings, le projet n'est pas visible.	Nul	16,7
19	87	Le Dorat	Collégiale Saint Pierre	Deux points de vue ont été identifiés depuis la ville sur le projet de Saint-Barbant. Le plus fréquenté est illustré sur le photomontage 6. Si les éoliennes pourront être perceptibles depuis ces points de vue, ces derniers sont éloignés de la collégiale et ne permettent pas de vues conjointes.	Négligeable voire nul	15,9
20	16	Abzac	Château de Serre	De la vue panoramique qui se développe aux abords du château depuis le GRP de la Mandragore, le projet sera peu visible au-dessus de l'horizon boisé, comme l'illustre le photomontage 6.	Négligeable	16,2
21	87	Le Dorat	Village remarquable du Dorat	Deux points de vue ont été identifiés depuis la ville sur le projet de Saint-Barbant, notamment depuis la place Charles de Gaulle qui permet un panorama sur la Basse Marche.	Négligeable	15,0
22	86	Saulgé	Bois de l'Hospice	Les boisements ferment l'intégralité des perceptions visuelles vers l'extérieur.	Nul	16,0
23	86	Moussac	Base de canoë-kayac	Située dans la vallée de la Vienne, les vues sont coupées par le relief.	Nul	15,1
24	86	Millac	Lac de Jousseau	Cette retenue d'eau est située sur la Vienne, aucune vue ne filtre vers le projet.	Nul	14,7
25	87	Le Dorat	Hippodrome de la Sagne	Le bocage et les boisements qui entourent l'hippodrome ne permettent pas de vues vers le projet.	Nul	13,9
26	86	Plaisance	Château de Beaupuy	Dans un environnement boisé, aucune vue n'a été identifiée vers le projet aux abords du château.	Nul	14,7
27	87	Nouic	Château du Fraisse	Situé dans une dépression, le château est bordé au nord par des boisements qui ne permettent aucune vue vers le projet.	Nul	14,7
28	86	Isle-Jourdain	Lac de Charde	De cette retenue sur la Vienne, aucune vue n'est possible sur le projet.	Nul	13,6

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude éloignée						
N°	Départ.	Commune	Nom - description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)
29	86	Lathus-Saint-Rémy	Les Portes de l'Enfer	Si quelques vues sont possibles depuis les routes menant aux Portes de l'Enfer, le contexte encaissé et boisé du site ne permet pas de vues vers le projet.	Nul	12,4
30	86	Isle-Jourdain	Piscine	Le relief des bords de Vienne et le bâti ne permettent pas de vues vers le projet depuis les abords de la piscine.	Nul	13,4
31	86	Lathus-Saint-Rémy	Centre de plein air	Directement en bord de Gartempe, aucune vue n'est possible depuis le site vers le projet	Nul	11,2
32	86	Lathus-Saint-Rémy	Ferme pédagogique	Quelques vues filtrent au-dessus de la végétation depuis la route menant au Peu Pintureau qui accueille la ferme pédagogique.	Négligeable	11,4
33	87	Mézières-sur-Issoire	Étang de pêche	Les petits reliefs au nord de l'étang coupent les vues vers le projet.	Nul	11,7
34	87	Darnac / Thiat	Saut de la Brame	Le projet sera visible depuis quelques points de vue se développant depuis la D104 au nord du site, ainsi que depuis un chemin agricole partant de la Chaume au sud du site. En descendant à pied par le petit chemin partant du parking du Breuil vers le Saut de la Brame, des percées dans les boisements permettront également de voir le projet, de manière succincte.	Faible	8,0
35	87	Darnac	Tour de la Côte au Chapt	Cette tour ruinée se trouve en bordure de la Brame. Aucune vue n'existe depuis ses abords directs vers le projet. Si dans ce secteur, quelques vues partielles peuvent exister sur le projet, elles ne permettent pas de voir conjointement la tour.	Nul	8,3

Tableau 16 : Inventaire et effets du projet sur les sites touristiques de l'AEE

5.3.6 Les effets du projet depuis l'aire intermédiaire

L'échelle intermédiaire est l'aire d'étude du « projet paysager », le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, le parc doit être en cohérence les structures paysagères qui composent le territoire. Nous évaluerons les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les relations visuelles avec les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cette espace.

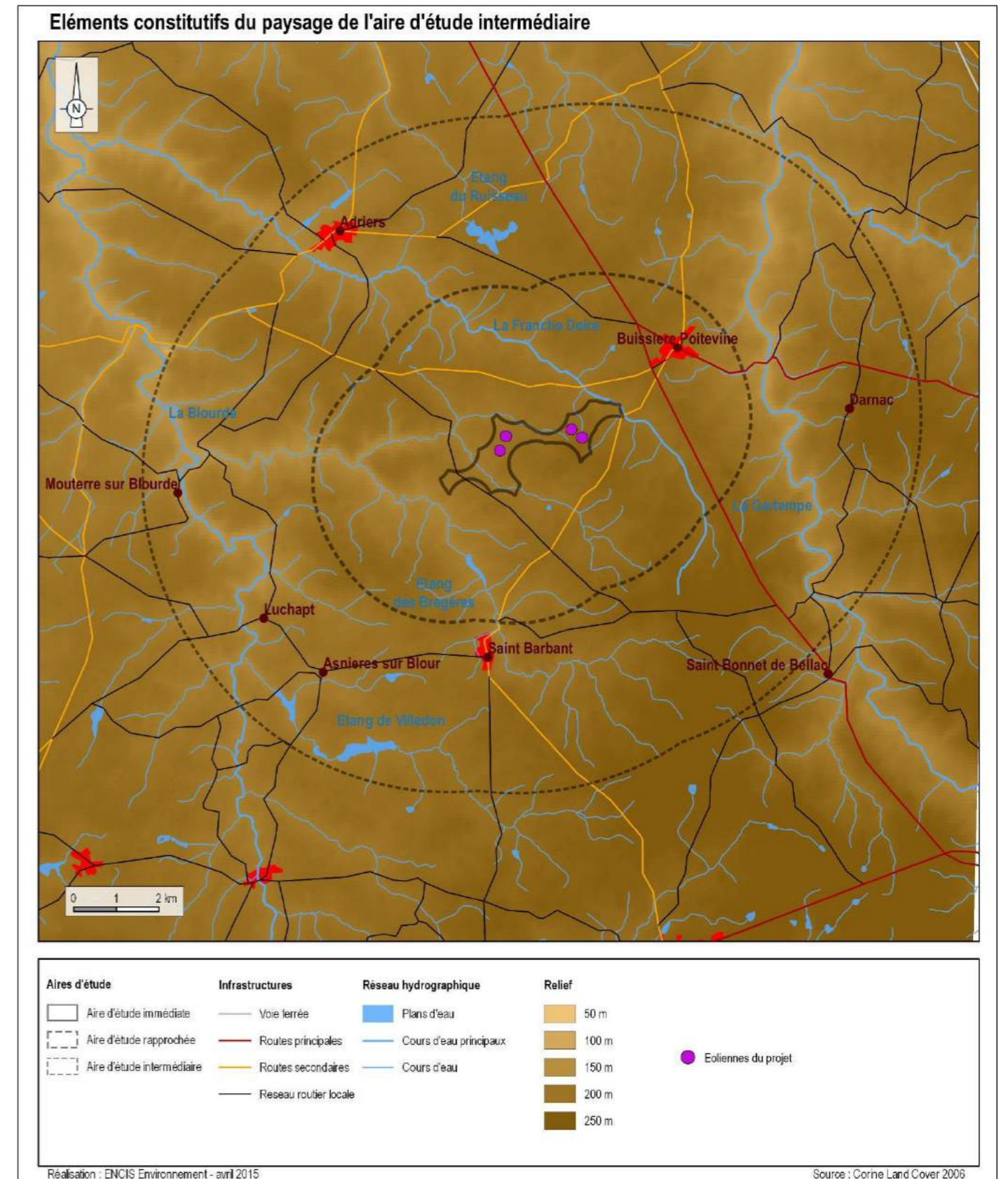
5.3.6.1 Relation du projet éolien avec les éléments structurants de l'AEIn

Les deux principaux éléments qui façonnent le paysage de l'AEIn sont le relief et le bocage. Les ondulations du relief créées par les cours d'eau que sont la Blourde, la Franche Doire et la Gartempe, marquant globalement un axe nord-ouest / sud-est, même si ce dernier reste peu perceptible sur le terrain. Le bocage confère aux perceptions visuelles un côté intime, en ne permettant que rarement de larges échappées visuelles, mais plutôt une infinité de vues plus ou moins lointaines et très cadrées. Cependant, entre les trois cours d'eau, les interfluves permettent parfois des vues plus lointaines, comme certains rebords de la vallée de la Gartempe.

La composition du projet rend ses perceptions très différentes selon l'emplacement de l'observateur et très rapidement changeante. Il peut paraître régulier en formant un groupe symétrique depuis le sud et le nord ou plus désordonné mais compact depuis l'est et l'ouest. Les caractéristiques des vues depuis ce secteur, filtrées ou masquées par le bocage, font que fréquemment seule une partie du projet est visible (c'est-à-dire deux éoliennes sur les quatre que comptent le projet).



Photographie 110 : extrait du photomontage 12 depuis les rebords de la vallée de la Gartempe



Carte 39 : Eléments constitutifs du paysage de l'AEIn

5.3.6.2 Perception du projet depuis les bourgs principaux de l'AEIn

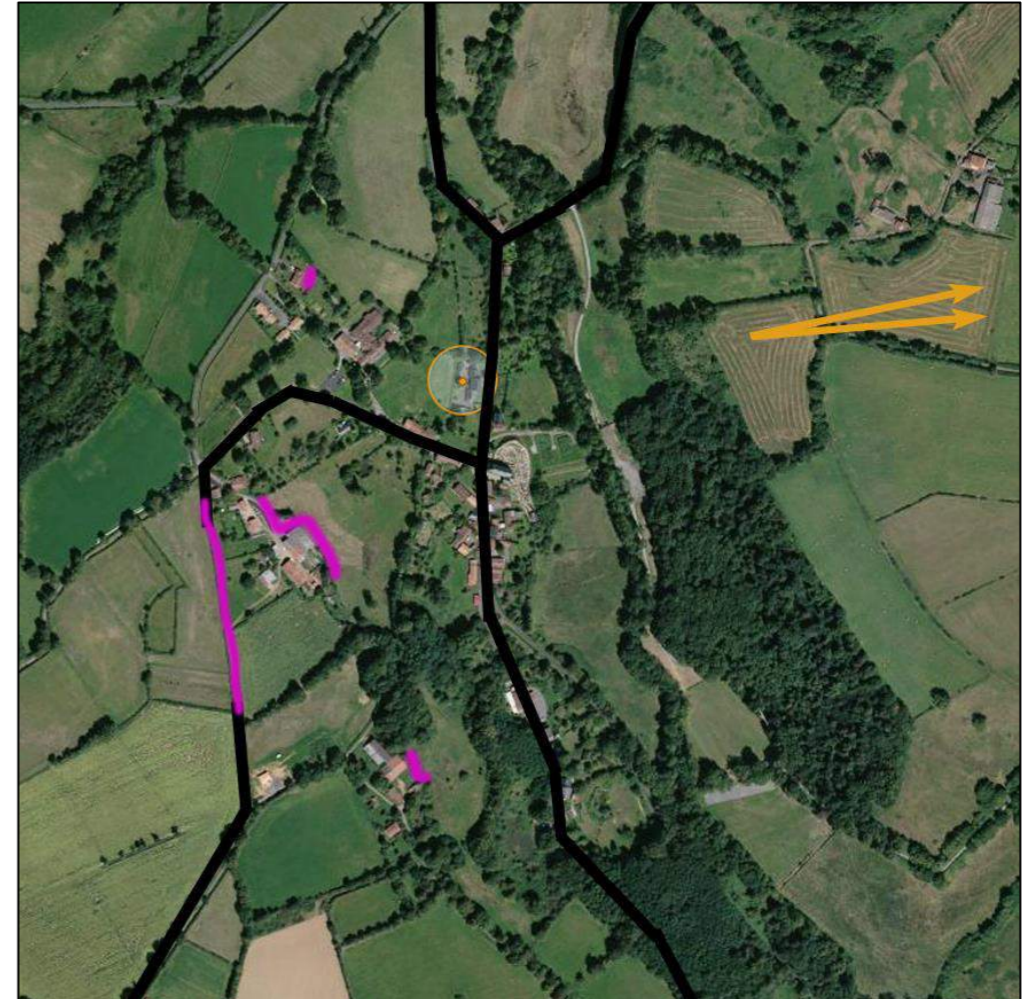
Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude intermédiaire comporte six villages. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après.

- **Adriers (740 habitants)** : le village est situé à un peu plus de 6 km au nord-ouest du projet. La photographie aérienne présentée ci-dessous montre l'organisation du village. En noir sont localisées les voies d'accès au village. La couleur violette représente les secteurs de visibilité des éoliennes de Saint-Barbant, que ce soit depuis les routes ou depuis les franges bâties. Les deux flèches oranges montrent l'emprise du projet. Seule une partie de la frange sud-est du village est concernée par des vues. Deux petits secteurs bâtis, au niveau de l'étang, permettent des visibilité partielles sur les éoliennes, de même que les axes routiers du nord-est. **Ces vues sont partielles et limitées, les impacts du projet sont estimés négligeables sur ce village.**



Photographie 111 : photographie aérienne et secteurs de visibilité du projet depuis Adriers

- **Mouterre-sur-Blourde (173 habitants)** : seule la position dominante du relief formant l'interfluve entre le ruisseau de la Chabanne et la Blourde, à l'ouest du village, permet des vues vers les éoliennes du projet. Le principal secteur concerné est le lieu-dit Chez Mondeneau, qui ouvre sur une large vue permettant de voir conjointement la rive opposée de la Blourde et les éoliennes, alors distantes de 8 km. Ces vues sont toutefois limitées par l'abondante végétation et le projet occupe un angle de 3° sur l'horizon. **Les impacts sont jugés négligeables.**

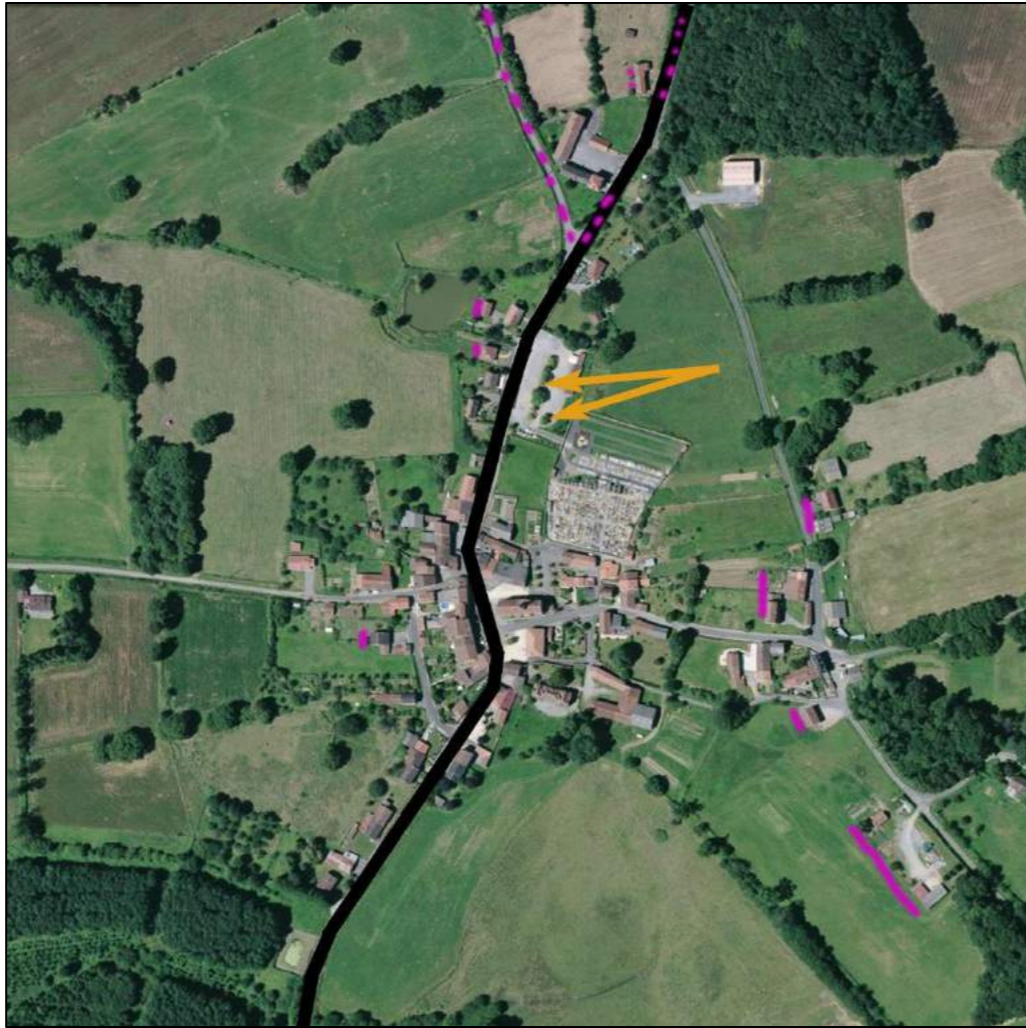


Photographie 112 : photographie aérienne et secteurs de visibilité du projet depuis Mouterre-sur-Blourde

- **Asnières-sur-Blour (179 habitants)** : tourné vers le sud, le village, densément ceinturé par le bocage, ne permet aucune échappée visuelle vers le nord et donc vers les éoliennes du projet. **Les impacts du projet sont nuls.**

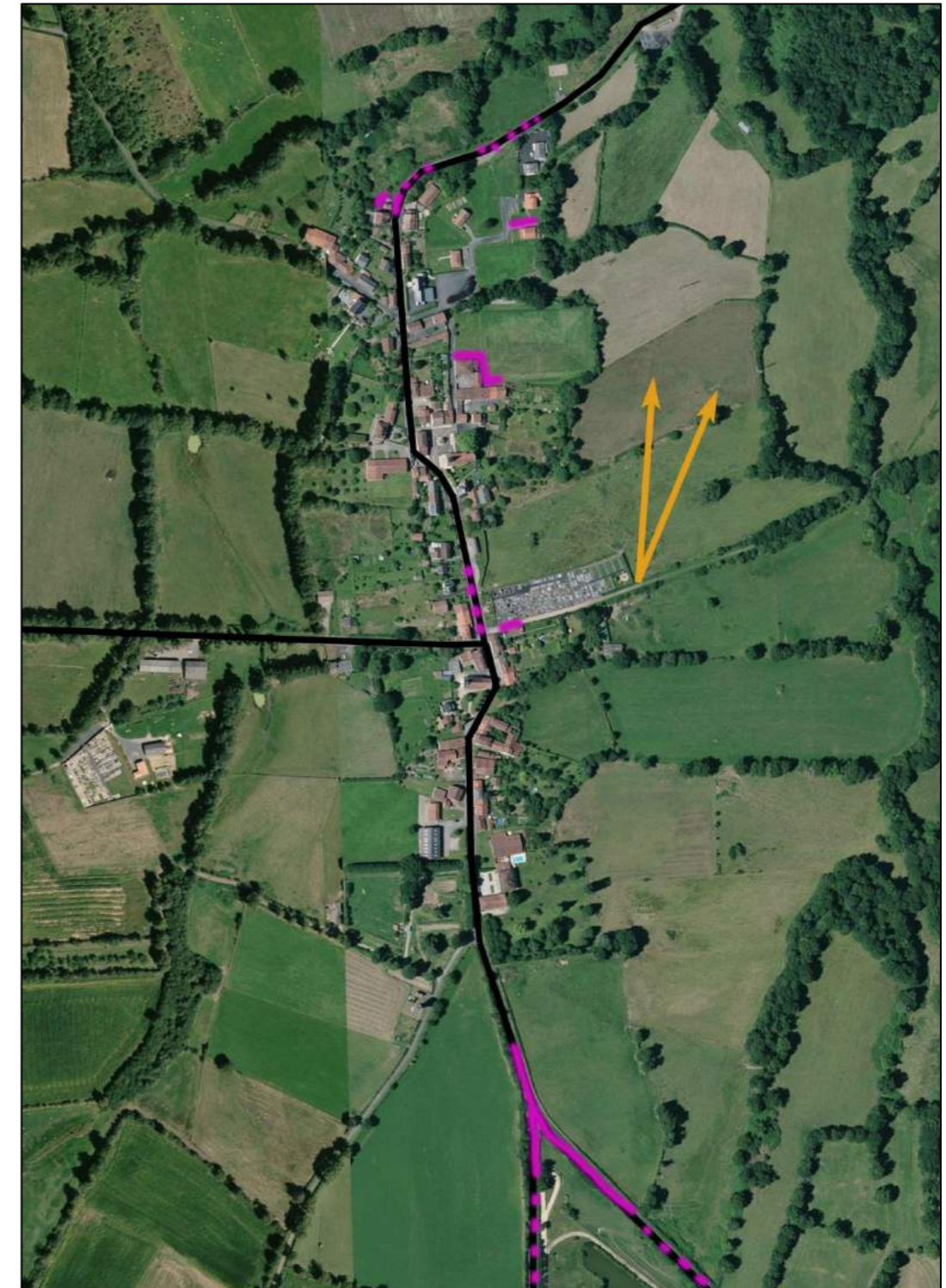
- **Luchapt (278 habitants)** : la configuration du village est la même que pour Asnières-sur-Blour, à savoir un village adossé à une pente tournée à l'opposé du projet (ici vers le sud-ouest), et bordé d'un bocage dense, d'où aucune vue ne filtre vers le nord-est. **Les impacts du projet sont nuls sur le village.**

- **Darnac (403 habitants)** : le village est situé à un peu plus de 6 km à l'est du projet. Comme le montre la carte ci-dessous, les visibilitées du projet sont possibles principalement depuis l'est du village, situé une dizaine de mètres plus haut que le reste du village. Cette différence d'altitude associée aux boisements, bien visible sur le photomontage 11, isole la quasi-totalité de l'ouest du village, limitant les visibilitées à une partie supérieure depuis quelques endroits seulement. De l'est, les vues sont plus complètes, les éoliennes marquant l'horizon, avec un angle visuel cependant limité (moins de 3°). **L'impact du projet sur ce village est estimé faible.**



Photographie 113 : photographie aérienne et secteurs de visibilitées du projet depuis Darnac

- **Saint-Barbant et Saint-Martial-sur-Isop (380 et 138 habitants)** : situés à 4,5 km au sud du projet, ces deux villages accolés l'un à l'autre forment un ensemble homogène constitué d'un bâti en village-rue ponctué par les placettes des deux églises. Bien que relativement proches du projet, les deux villages sont peu impactés par le projet. Les éoliennes sont visibles depuis la D4, en arrivant par le sud et en sortie de village au nord, ainsi que ponctuellement depuis les abords du cimetière. Le bâti, historiquement tourné vers la route, donc vers l'est et l'ouest, est peu concerné par des vues vers les éoliennes, à l'exception d'une maison située dans la rue du cimetière et d'une maison récente au nord de Saint-Barbant. **Les bourgs de Saint-Barbant et Saint-Martial-sur-Isop sont donc impactés de manière négligeable par le projet.**



Photographie 114 : photographie aérienne et secteurs de visibilitées du projet depuis Saint-Martial-sur-Isop et Saint-Barbant

5.3.6.3 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux de l'AEIn

Comme indiqué au 5.3.5.2, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Comme le montre la carte ci-contre, les vues vers le projet depuis les principaux axes routiers de l'AEIn ne sont pas généralisées.

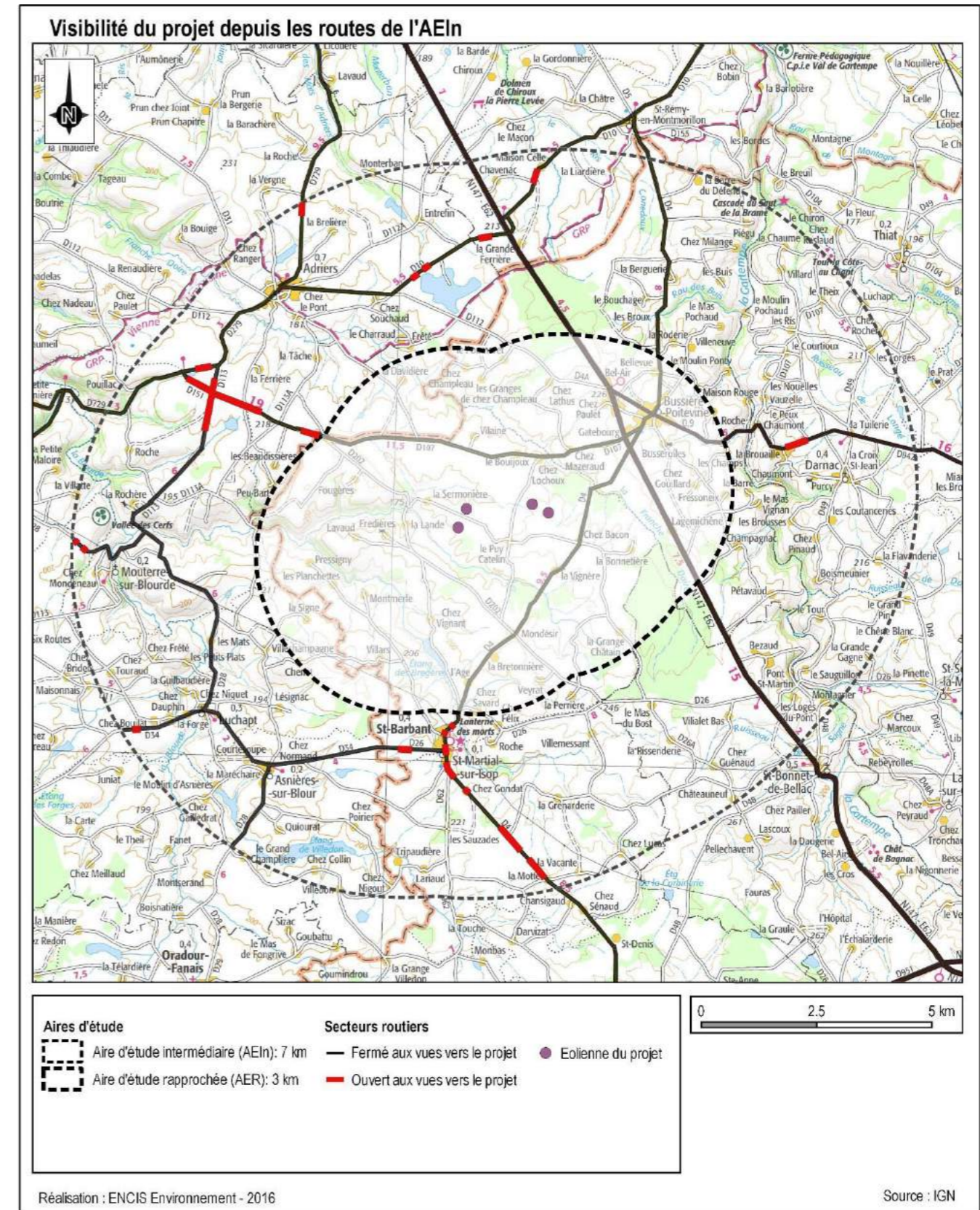
Le secteur d'où les vues sont les plus fréquentes est situé au sud-ouest d'Adriers. En effet, les routes (D729 et D151) sont positionnées sur un relief qui forme l'interfluve entre la Franche Doire et la Blourde, dans un secteur céréalier où les parcelles sont plus grandes et permettent des vues plus lointaines. Les éoliennes sont alors distantes d'environ six kilomètres et émergent de l'horizon boisé, sans avoir une présence très forte.

Au nord de l'AEIn, plusieurs petits tronçons ont été identifiés, permettant une vue latérale vers une partie des éoliennes, notamment depuis la D10.

Au sud de l'AEIn, les vues se concentrent autour de Saint-Martial-sur-Isop et Saint-Barbant, à la faveur d'une position légèrement dominante et d'un bocage dégradé.

Aucune vue vers le projet n'a été identifiée depuis les tronçons de la N147 présents dans l'AEIn.

Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien de Saint-Barbant sur les axes de circulation est faible, voire négligeable, et que le projet marque faiblement l'aire d'étude intermédiaire.



Carte 40 : Secteurs de visibilité du projet depuis les principaux axes routiers de l'AEIn

5.3.6.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEIn

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'aire d'étude immédiate. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

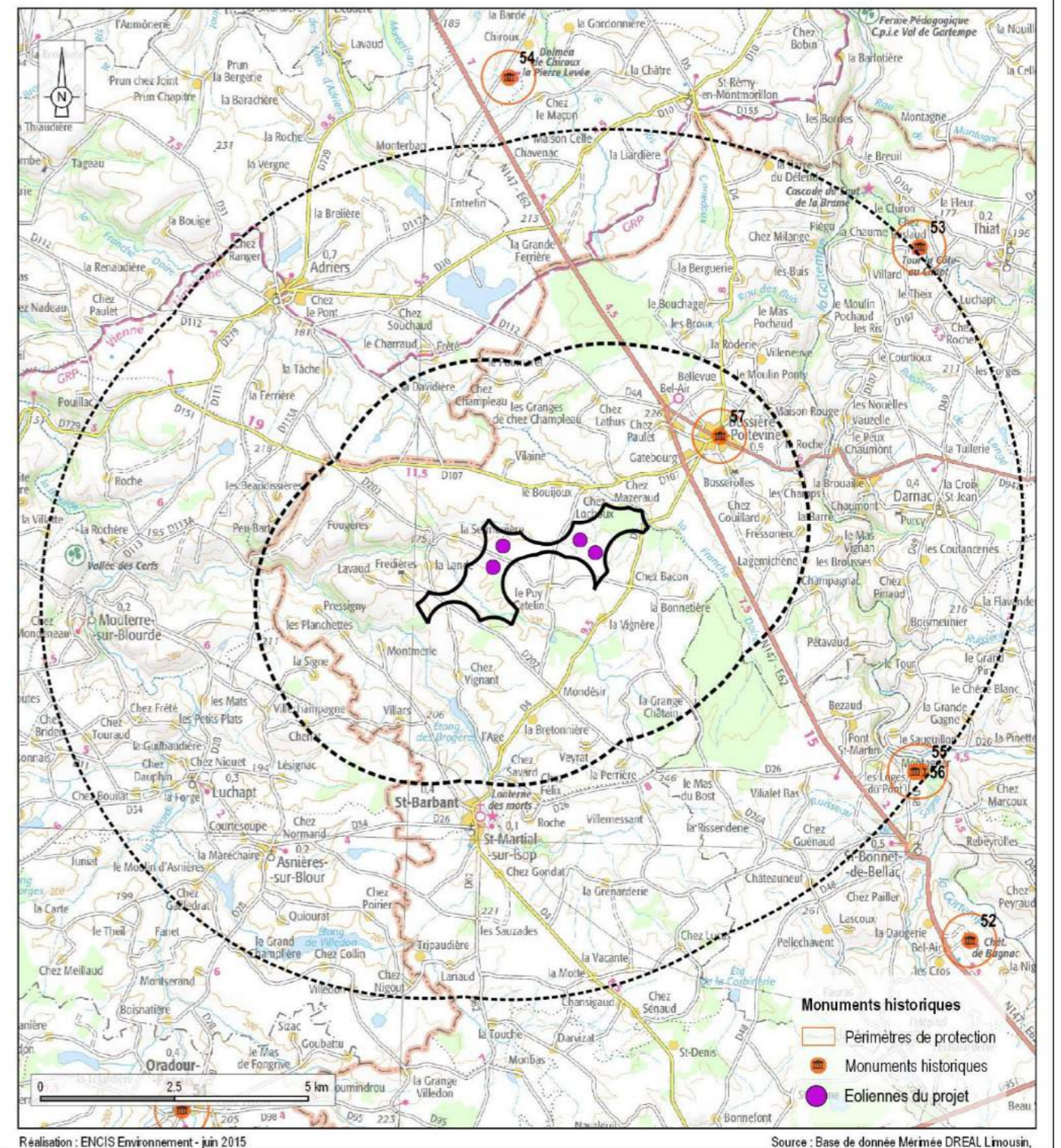
Deux monuments historiques sont présents dans le périmètre de l'AEIn. Il s'agit du **château de Montagrier** qui est inscrit et d'éléments bâtis attenants au château qui sont classés (volière, bergerie, colonnade de la serre, ...). Le château est implanté sur le rebord de la rive gauche de la Gartempe, dans un environnement boisé qui ne permet pas de vue vers le château depuis les alentours. Le relief ne permet aucune vue vers les éoliennes du projet depuis le périmètre protégé et aucune covisibilité n'a été identifiée.

Les impacts du projet sur ces monuments sont donc nuls.

Relation du projet avec les monuments historiques de l'aire intermédiaire						
N°	Dpt.	Commune	Nom - description	Protection	Impacts	Distance au projet (en km)
55	87	Saint-Bonnet-de-Bellac	Château de Montagrier	Inscrit	Nul	7,3
56	87	Saint-Bonnet-de-Bellac	Bergerie, serre, pavillons laiterie et s.de bain, dépendances, volière et fontaine du Château de Montagrier	Classé	Nul	7,2

Tableau 17 : Inventaire et impacts du projet sur les monuments historiques de l'AEIn

Monuments Historiques de l'AEIn



Carte 41 : Monuments Historiques de l'AEIn

Description des effets du projet sur les sites protégés

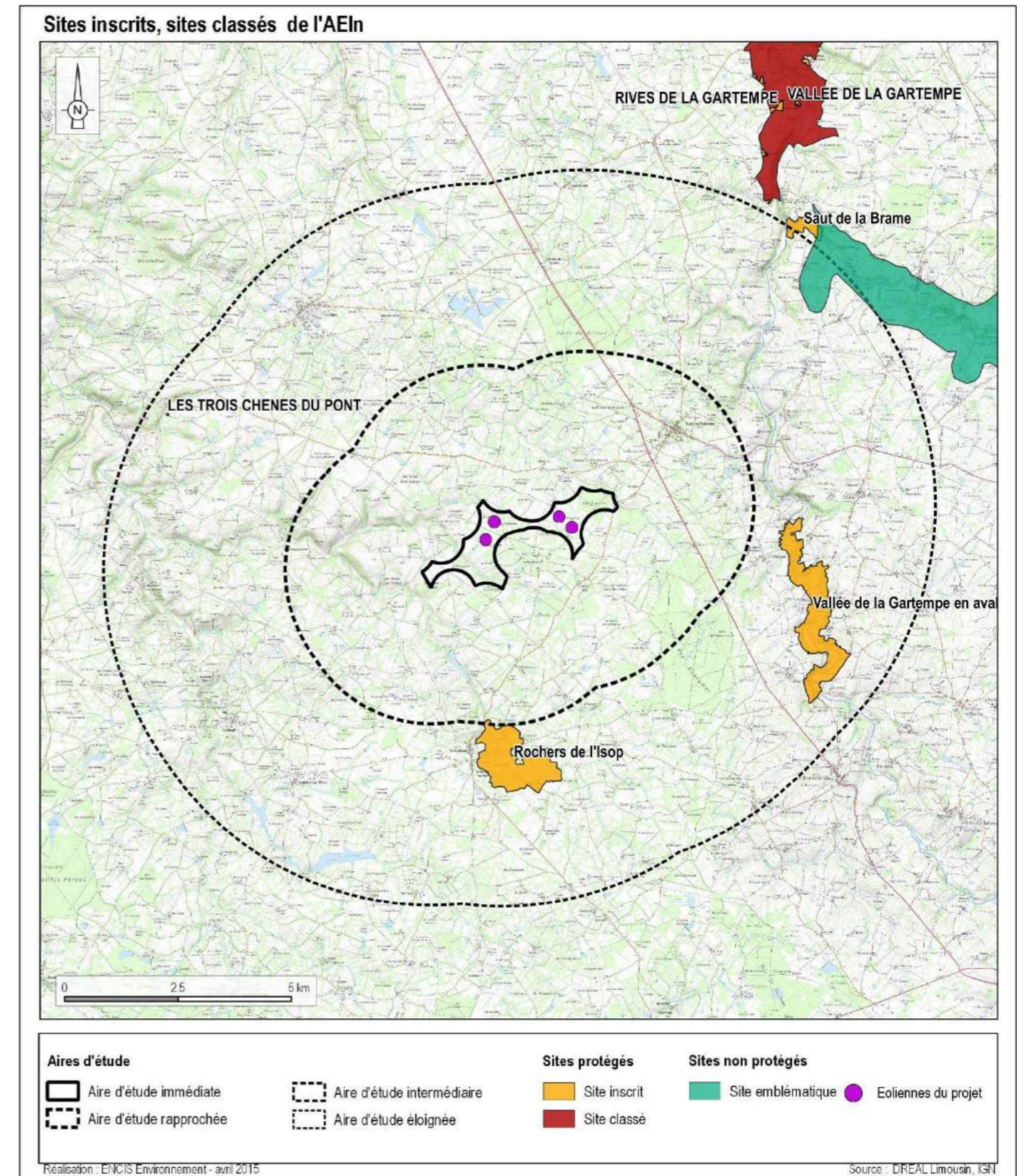
Le site inscrit des Trois Chênes du Pont est difficilement localisable. Il serait situé en bordure de la D729, dans un secteur où le relief et les boisements ne permettent pas de vues vers les éoliennes du projet.

La vallée de la Gartempe en aval du pont Saint-Martin est un site inscrit, à 4,5 km à l'est du projet. Si aucune vue n'a été identifiée depuis le périmètre direct du site, encaissé et boisé, des vues depuis les rives sont possibles et fréquentes, notamment depuis le rebord est, comme par exemple depuis la D26A1 qui longe le site par l'est. Plusieurs hameaux, comme par exemple les Brousses au nord-est permettent une vue conjointe entre la dépression de la vallée de la Gartempe et les éoliennes du projet, principalement sur les deux éoliennes est du projet. Tout en restant à l'écart du périmètre du site, **le projet impacte donc le site, de manière faible.**

Le site des rochers de l'Isop est situé à 4 km au sud des éoliennes du projet. Si dans la plupart des vues depuis le site le cadre bocager limite ou coupe les vues, les éoliennes pourront apparaître depuis quelques parcelles plus ouvertes, depuis des défilés créés par des alignements ou depuis des chemins d'accès, comme par exemple celui qui part du cimetière de Saint-Barbant. La densité bocagère tempère ces vues et limite la présence des éoliennes, qui pourront cependant dénoter avec le caractère « naturel » du site, **qui est impacté de manière faible.**

Relation du projet avec les sites inscrits/classés de l'aire d'étude intermédiaire						
N°	Dpt.	Commune	Nom - description	Protection	Impact	Distance au projet (en km)
14	86	MOUTERRE SUR BLOURDE	Les Trois Chênes du pont	Classé	-	≈ 7,0
15	87	SAINT-BONNET-DE-BELLAC, SAINT-SORNIN-LA-MARCHE, DARNAC, BUSSIÈRE-POITEVINE	Vallée de la Gartempe en aval du pont St Martin	Inscrit	Faible	4,4
16	87	SAINT-BARBANT, SAINT-MARTIAL-SUR-ISOP	Rochers de l'Isop	Inscrit	Faible	3,9

Tableau 18 : Inventaire et impacts du projet sur les sites protégés de l'AEIn



Carte 42 : Sites protégés de l'AEIn

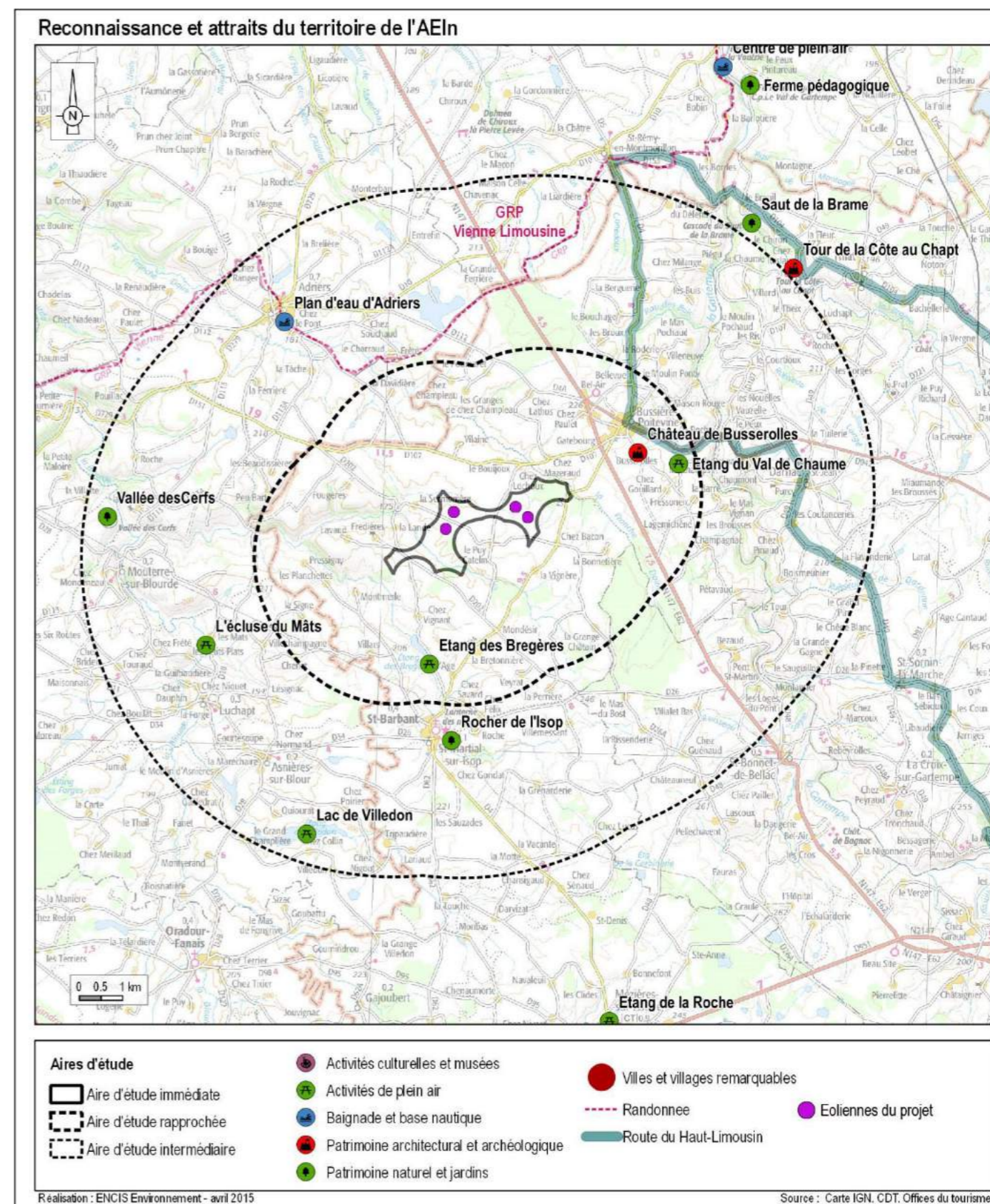
Description des effets du projet sur les sites emblématiques

L'extrémité du site emblématique de la vallée de la Brame est à cheval sur le périmètre de l'AEIn (cf. carte précédente). Les éoliennes pourront apparaître dans des fenêtres courtes depuis la route qui dessert La Chaume et Villart. Les vues restant très partielles, le projet a un **impact négligeable sur le site de la vallée de la Brame**.

Description des effets du projet sur les sites touristiques

Cinq sites touristiques ont été répertoriés dans l'AEIn :

- **les rochers de l'Isop sont impactés faiblement** (voir pages précédentes) par le projet,
- **le lac de Villedon est situé à 7,5 km au sud du projet**. C'est une retenue d'eau réputée pour la pêche. Entouré d'un bocage dense, les différents filtres végétaux ne permettent pas de voir le projet depuis les berges du lac, qui **n'est donc pas impacté par le projet**.
- **la vallée des Cerfs est située à 8 km à l'ouest du projet**, qui sera visible depuis les abords du hameau de Chez Mairine et depuis les nombreuses parcelles qui composent le domaine. **L'impact est faible**.
- **l'écluse du Mâts est une petite retenue d'eau sur la Blourde au nord de Luchapt**, utilisée comme parcours de pêche. Les petits reliefs qui se développent sur la rive droite de la rivière ne permettent aucune vue vers le projet depuis le parcours, et **le projet n'impacte pas le plan d'eau**.
- **le plan d'eau d'Adriers est également un plan d'eau utilisé pour la pêche, mais également pour la balade et la baignade**. Comme le montre la carte présentée en 5.3.6.2 sur les visibilitées du projet depuis le village, les abords du plan d'eau situé au sud-est du village ou le terrain de tennis et le secteur des jeux pour enfants pourront permettre des vues partielles sur le projet. **L'impact est négligeable**.



Carte 43 : Eléments touristiques de l'AEIn

5.3.7 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée

A l'échelle de l'aire rapprochée, le futur parc éolien sera perçu dans le « paysage quotidien ». Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

5.3.7.1 Relation du projet avec les structures paysagères et motifs de l'aire rapprochée

L'aire rapprochée se caractérise par une mosaïque complexe de vallonnements, de petits boisements et de bocage. L'habitat, principalement sous forme de petits hameaux, est réparti de manière homogène sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée. Les ouvertures visuelles sont conditionnées par le bocage et sont la plupart du temps relativement peu larges et profondes. La distance qui sépare les deux éoliennes de l'ouest de celles de l'est fait que le projet apparaît donc souvent partiellement, deux éoliennes étant visibles et deux autres partiellement ou entièrement masquées. Dans les vues complètes sur le projet, la variation d'impression résultant de la composition du projet est permanente, comme l'illustrent les extraits des photomontages présentés ci-après, distants de 650m l'un de l'autre.

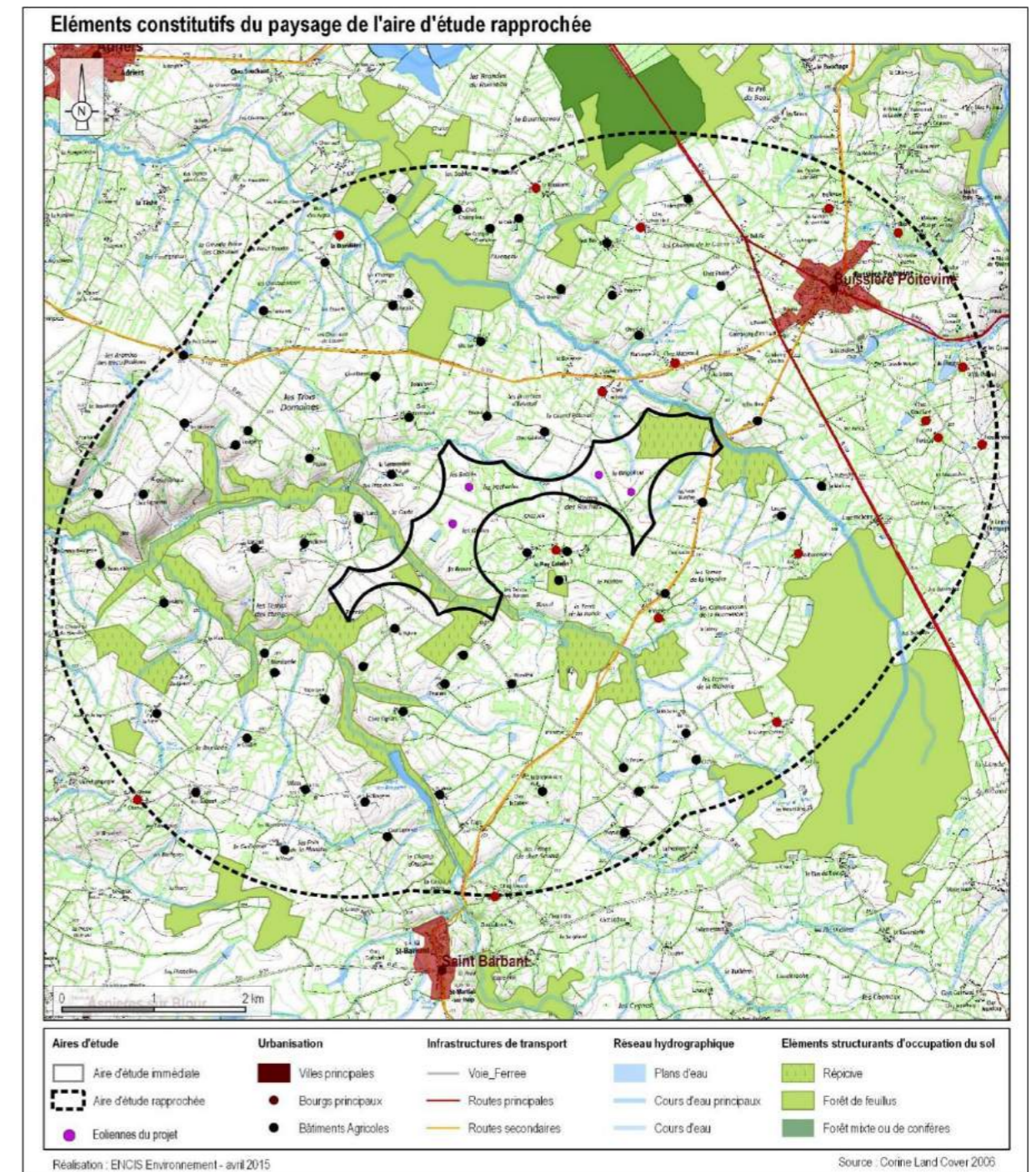


Photographie 115 : extrait du photomontage 24 depuis la D202



Photographie 116 : extrait du photomontage 25 depuis la D202

La carte ci-dessous reprend les éléments du paysage identifiés dans l'AER en y intégrant les éoliennes du projet. Marquée par la mosaïque des cultures, des bosquets et boisements et des lignes bocagères, cette aire d'étude se caractérise par une absence de motifs dominants et l'absence d'expression de lignes de force identifiables in situ. La disposition des éoliennes qui apparaît donc irrégulière ou compact selon les points de vue semble donc correspondre aux caractéristiques du territoire.



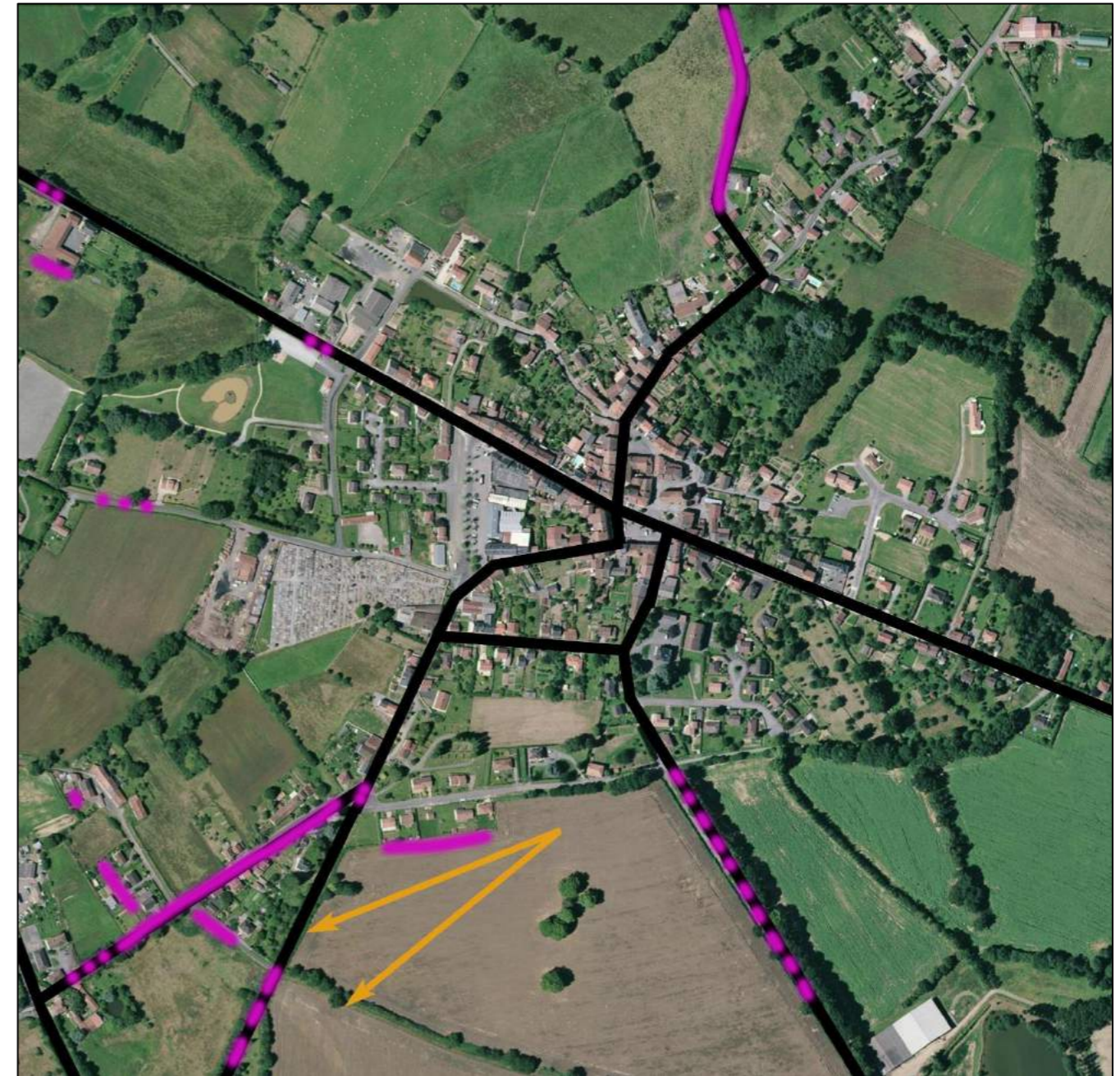
Carte 44 : Éléments de l'AER et localisation des éoliennes

5.3.7.2 Perception du projet depuis les bourgs principaux de l'AER et leurs accès

Bourgs importants

L'aire d'étude rapprochée s'étend sur six communes : Saint-Barbant, Bussière-Poitevine, ainsi que sur une petite partie des territoires communaux de Luchapt, Mouterre-sur-Blourde, Adriers et Saint-Bonnet-de-Bellac.

Seul le bourg du village de Bussière-Poitevine est compris dans ce périmètre. Le village compte 908 habitants et le cœur du village est situé à 3 km à l'est du projet. Malgré cette relative proximité, les secteurs ouverts aux vues se limitent aux franges tournées vers le projet, repérées sur la carte ci-contre. Ces vues sont toujours partielles, à la fois sur le nombre d'éoliennes visibles, mais également sur la proportion des éoliennes visibles, dont on ne perçoit que la partie supérieure, parfois très réduite. Les axes de circulation sont un peu plus impactés. Au nord, c'est la D4 qui « descend » vers le bourg qui permet une vue assez continue sur le projet et la silhouette du bourg. Au sud-ouest, la D4 permet une vue partielle sur une éolienne qui est axée sur l'ouverture de la route. **Globalement, l'habitat du centre bourg de Bussière-Poitevine est impacté de manière faible**, peu de maisons étant concernées par des vues partielles, la place centrale étant totalement isolée des vues.

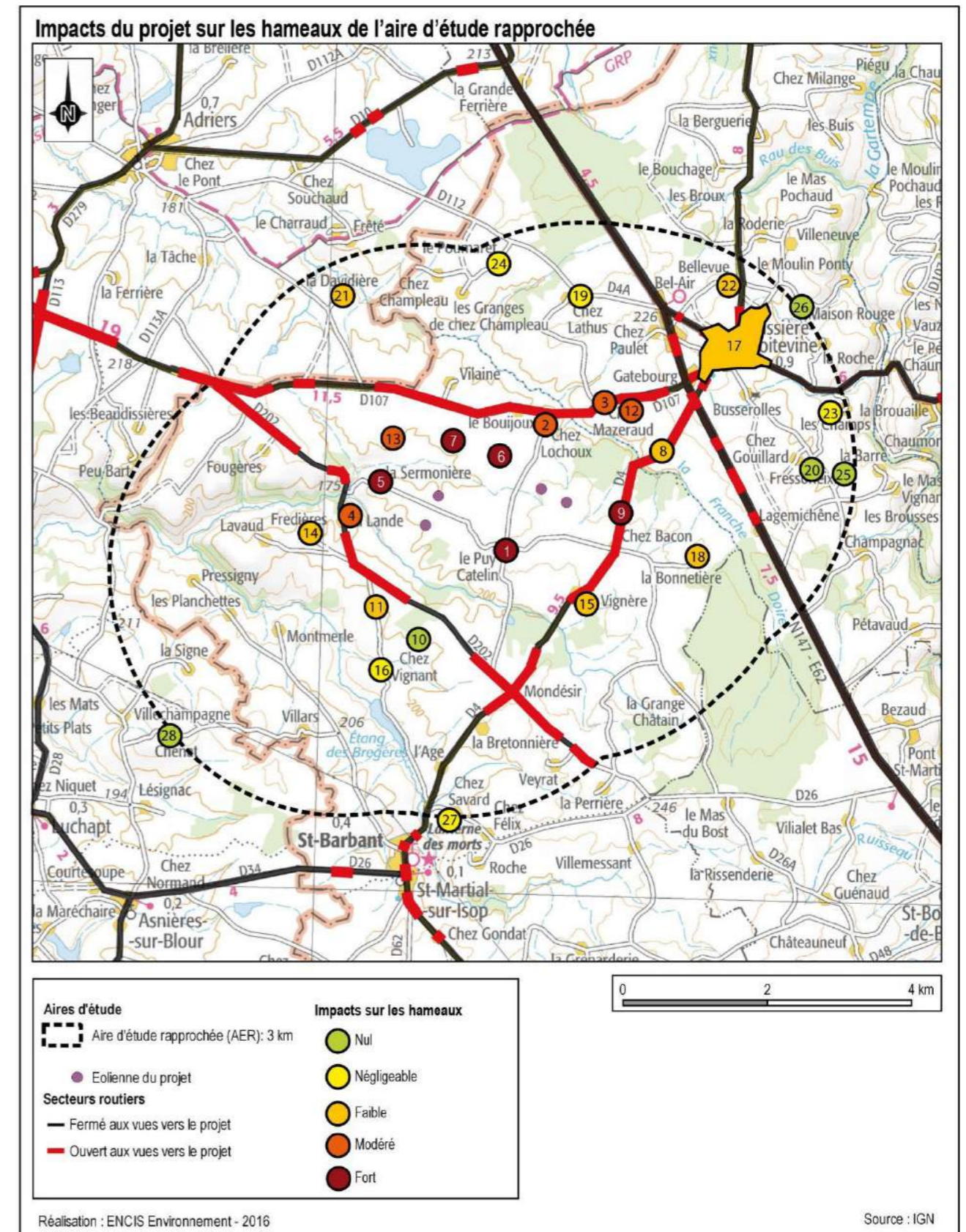


Photographie 117 : photographie aérienne et secteurs de visibilité du projet depuis Bussière-Poitevine

Hameaux

En dehors du centre bourg de Bussière-Poitevine, de nombreux hameaux de différentes tailles sont présents dans le périmètre de l'aire d'étude. Sur les vingt-huit hameaux étudiés, cinq sont impactés fortement par le projet (Le Puy Catelin, Chez Gabillaud, Envaud et les Fonts Blanches (La Sermonière de manière modérée à forte)), cinq sont impactés de manière modérées, huit faiblement, cinq de manière négligeable et cinq ne sont pas impactés par le projet.

Ces différents hameaux et les impacts du projet sur ces derniers sont localisés sur la carte ci-contre.



Carte 45 : Carte de synthèse des impacts du projet sur les hameaux de l'AER

Aire d'étude rapprochée					
Impacts du projet sur les bourgs et hameaux de l'AER					
N°	Nom	Taille	Effets du projet	Impact	Distance (en m)
1	Le Puy Catelin	Une quarantaine de bâtiments	Ce gros hameau est en position centrale par rapport au projet. S'il est situé dans un secteur au bocage particulièrement dense, les éoliennes sont visibles dans la plupart des vues, celles de l'ouest depuis l'ouest du hameau (qui s'étire d'est en ouest) et celles de l'est depuis l'est du hameau. Certaines habitations ou leurs abords permettent également de voir les quatre éoliennes, qui occupent alors un angle de 130°. Les éoliennes ont donc une présence forte par leur dimension, et le projet marque également les vues par son emprise, dans un contexte où le paysage quotidien est plutôt marqué par des vues courtes, sans repère lointain, donnant une certaine intimité au hameau.	Fort	770
2	Chez Lochoux	Une vingtaine de bâtiments	Les deux éoliennes est du projet sont visibles depuis le hameau, particulièrement depuis les maisons situées au sud. Elles dépassent des houppiers qui bordent en partie le hameau. Les deux éoliennes ouest sont masquées en majeure partie par ces structures arborées.	Modéré	870
3	Chez Mazeraud	Une trentaine de bâtiments	Bien que plus éloigné du projet, les quatre éoliennes sont fréquemment visibles, dominant la rive opposée de la Franche Doire.	Modéré	1 390
4	La Lande	Exploitation agricole d'élevage bovin	L'exploitation est implantée sur une butte dégagée et exposée vers le projet. Les quatre éoliennes sont visibles sur le relief opposé, occupant un cône de vue dégagé de toute végétation.	Modéré	1 030
5	La Sermonière	Exploitation agricole d'élevage et habitation	Les deux éoliennes ouest apparaissent entièrement depuis les abords directs des bâtiments, même si un rideau arboré pourra tempérer les vues depuis les habitations. Ce rideau d'arbre masque les éoliennes sur le photomontage 29. L'angle visuel du projet ne permet pas de voir conjointement les quatre éoliennes.	Modéré à fort	770
6	Chez Gabillaud	Maison bourgeoise et deux habitations	Les deux éoliennes ouest font directement face à la maison bourgeoise, tournée dans leur direction. Seul un rideau arboré sépare ces éléments bâtis des éoliennes est, plus proches. Ces vues sont illustrées par le photomontage 28.	Fort	800
7	Envaud	Exploitation agricole	Les bâtiments font face aux deux éoliennes ouest, alors que les éoliennes de l'est pourront être très partiellement masquées par le bocage.	Fort	795
8	Le Fouilloux	Exploitation agricole et habitation	Les vues vers le projet sont coupées soit par le bâti des hangars agricoles (partie sud), soit par des écrans boisés qui filtrent en grande partie la vue des éoliennes, qui restent bien visibles depuis la D4 qui dessert les différents bâtiments.	Faible	1 500
9	Les Fonts Blanches	Exploitation agricole	Les deux éoliennes est sont très visibles depuis les bâtiments, apparaissant dans une vue large de prairies dont l'échelle est donnée par les lignes superposées du bocage. Leur prégnance est forte, et leur échelle, en comparaison de celles des arbres, seuls éléments verticaux, imposante. Les éoliennes de l'ouest paraissent lointaines.	Fort	715
10	Frumini	Deux exploitations agricoles dissociées	Le relief boisé qui se développe au nord (la terre de l'Ermitage) coupe toute les vues vers les éoliennes depuis ou aux abords des bâtiments.	Nul	1 410
11	La Piderie	Exploitation agricole	Des vues fugaces peuvent se développer depuis les abords des bâtiments vers les éoliennes, particulièrement celles de l'est, plus lointaines.	Faible	1 290
12	Le Repaire	Habitation et bâtiments agricoles	Les vues sont comparables à celles qui existent depuis le hameau de Chez Mazeraud, à savoir une vue complète du projet sur la rive opposée de la Franche Doire, avec des bâtiments orientés dans la direction du projet.	Modéré	1 600
13	Gourdonnaud	Exploitation agricole et habitation	Si les arbres pourront masquer en grande partie les deux éoliennes de l'est, distantes de 2 200 m, les deux éoliennes ouest apparaissent au-dessus des arbres. Les bâtiments pourront cependant jouer le rôle de filtres.	Modéré	980
14	Fredières	Un château et une exploitation agricole	Le château est isolé des vues par un boisement attenant qui le sépare des éoliennes. Les bâtiments de l'exploitation agricole sont eux situés dans un espace plus dégagé qui permet des vues larges sur le projet dans son entièreté. Ce dernier occupe cependant une place réduite sur l'horizon.	Faible	1 600
15	La Vignière	Une quinzaine de bâtiments	Les deux éoliennes de l'est du projet pourront apparaître dans certaines vues, partiellement masquées et occupant un angle visuel limité.	Faible	1 100
16	Chez Vignant	Une quinzaine de bâtiments agricoles et d'habitations	Des vues très partielles pourront se développer depuis les abords de quelques bâtiments, même si les rideaux arborés forment des écrans, voire des masques.	Négligeable	2 060
17	Bussière-Poitevine	Village de 886 habitants	Cf. 5.3.7.2	Faible	3 000
18	La Bonnetière	Un groupe de bâtiments agricoles isolés	Quelques vues filtrent sur les deux éoliennes de l'est. Ces vues sont plus fréquentes pour les bâtiments situés au nord du hameau.	Faible	1 900
19	Chez Lathus	Une trentaine de bâtiments répartis entre deux hameaux (Lathus du haut / Lathus du bas)	Dans un cadre bocager très dense et relativement éloigné du projet, le hameau ne permet pas de vues franches vers les éoliennes. Seules des vues partielles pourraient se développer l'hiver au travers des arbres.	Négligeable	2 430
20	Periaud	Regroupement de 12 bâtiments agricoles et d'habitations	Le hameau est séparé du projet par un léger bombement à l'ouest et se trouve dans un cadre bocager qui ne permet pas de vues vers le projet.	Nul	3 380
21	La Davidière	Une vingtaine de bâtiments	Si les vues sont fréquentes vers les éoliennes depuis les bâtiments ou leurs abords, ces vues seront toujours partielles et limitées à l'extrémité supérieure des éoliennes.	Faible	2 800
22	Bellevue	Une vingtaine de bâtiments, essentiellement destinés à l'habitation	En position dominante sur les hauteurs de Bussière-Poitevine, plusieurs maisons de ce hameau et leurs abords permettent de voir le projet sur l'horizon, bien que la végétation des jardins limite les vues.	Faible	3 780
23	Les Champs / La Chaume	Une vingtaine de bâtiments, essentiellement destinés à l'habitation	Seules quelques vues très partielles pourront exister vers les éoliennes, en raison de l'encaissement des hameaux et de l'abondante végétation qui les entoure.	Négligeable	3 780
24	Le Poumaret	Une vingtaine de bâtiments	Quelques bâtiments ou leurs abords permettront des vues partielles vers les éoliennes, en fonction de leur orientation. De nombreux masques végétaux limitent fortement les vues.	Négligeable	3 100
25	Fressoneix	Une quinzaine de bâtiments	Les petits reliefs boisés coupent toutes les vues sur les éoliennes depuis le hameau.	Nul	3 660
26	Maison Rouge	Une vingtaine de bâtiments	Le relief qui se développe à l'ouest du hameau ne permet aucune vue vers le projet.	Nul	4 100
27	Chez Savard	Une vingtaine de bâtiments	Quelques vues très partielles pourront se développer depuis les abords de la D26, ainsi que depuis certaines maisons tournées vers le projet.	Négligeable	3 970
28	Chenat	Quatre habitations et six bâtiments agricoles	Le bocage qui ceinture le hameau permet à cette distance de couper toutes les vues vers le projet.	Nul	4 510

5.3.7.3 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux de l'AER

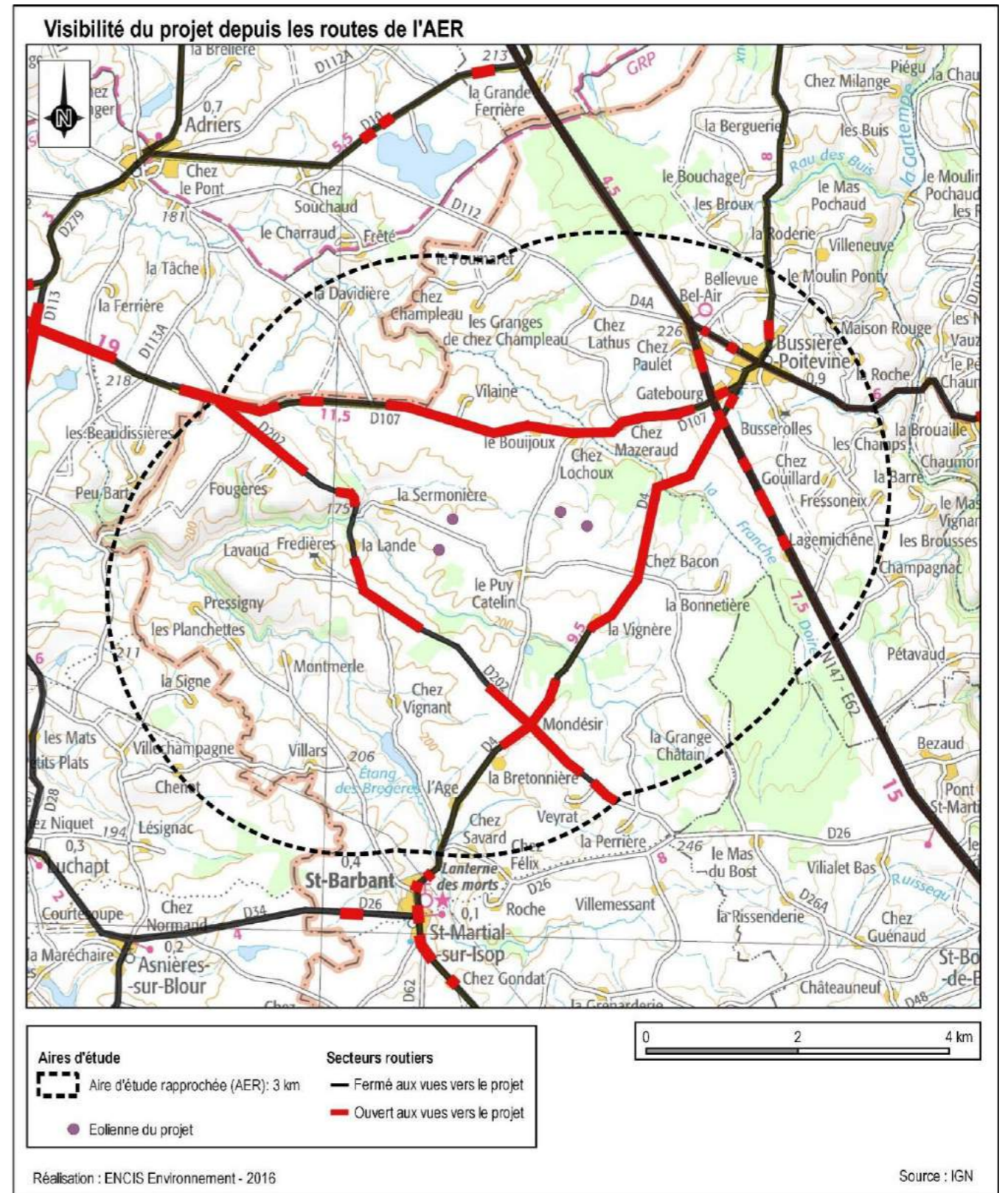
Comme indiqué au 5.3.5.2, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

La carte ci-contre montre que, à l'exception de la N147, les axes routiers de l'AER permettent très fréquemment des vues sur le projet. Seul le franchissement de boisements permet de couper les vues. Caractérisée par des abords boisés, la N147 ne permet que des vues partielles vers les éoliennes, à proximité des routes desservant Bussière-Poitevine, dans un axe perpendiculaire au sens de circulation (photomontages 20 et 21). Si cet axe majeur est impacté de manière négligeable, le reste des axes routiers de l'AER l'est de manière forte, comme depuis la D202 (photomontages 23, 24 et 25).



Photographie 118 : extrait du photomontage 20 depuis la N147 à Gatebourg-d'en-Bas

Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien de Saint-Barbant sur les axes de circulation est fort, et que le projet marque le territoire rapproché fortement. L'axe de circulation majeur qu'est la N147 est toutefois beaucoup moins impacté par le projet.



Carte 46 : Secteurs de visibilité du projet depuis les principaux axes routiers de l'AER

5.3.7.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER

L'aire d'étude rapprochée comprend un monument historique (l'église de Bussière-Poitevine), une partie limitée d'un site inscrit (les rochers de l'Isop) ainsi que quelques éléments touristiques. L'estimation des impacts du projet sur ces éléments est présentée ci-après.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

L'église Saint-Maurice de Bussière-Poitevine est située au cœur du bourg, à 3 km au nord-est des éoliennes du projet. Comme le montre la photographie aérienne des secteurs de visibilité du projet depuis Bussière-Poitevine (page 156), aucune vue vers les éoliennes n'est possible aux abords de l'église. Une covisibilité partielle et réduite est possible au nord du village depuis la D4, mais les masques arborés et bâtis rendent les éoliennes peu perceptibles (photomontage 17). **L'église est impactée de manière négligeable par le projet.**

Relation du projet avec les monuments historiques de l'aire rapprochée						
N°	Dpt.	Commune	Nom - description	Protection	Impact	Distance au projet (en km)
57	87	Bussière-Poitevine	Eglise	Inscrit	Négligeable	3,0

Tableau 19 : Inventaire et impacts du projet sur les monuments historiques de l'AER

Description des effets du projet sur les sites protégés

Une petite partie du site des rochers de l'Isop est coupée par le périmètre de l'AER. Des limites de ce site délimitées par la D26, des vues partielles vers les éoliennes sont possibles depuis la route. Comme vu précédemment dans l'analyse des effets du projet sur les sites protégés de l'AEIn, **le projet impacte faiblement ce site inscrit.**

Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Aucun site emblématique n'a été répertorié dans l'AER.

Description des effets du projet sur les lieux touristiques et récréatifs

Deux éléments architecturaux non protégés ont été répertoriés dans l'AER : les châteaux de Fredières et de Busserolles.

Le château de Fredières est situé à 1 615 m des éoliennes ouest du projet. Depuis le château, les vues vers les éoliennes sont coupées par un boisement de feuillus qui bordent l'est de la propriété, visible sur le photomontage 22. Le château n'est donc pas directement impacté par le projet, même si des vues sur les éoliennes sont possibles depuis les abords de ce dernier. **Les impacts sont faibles.**

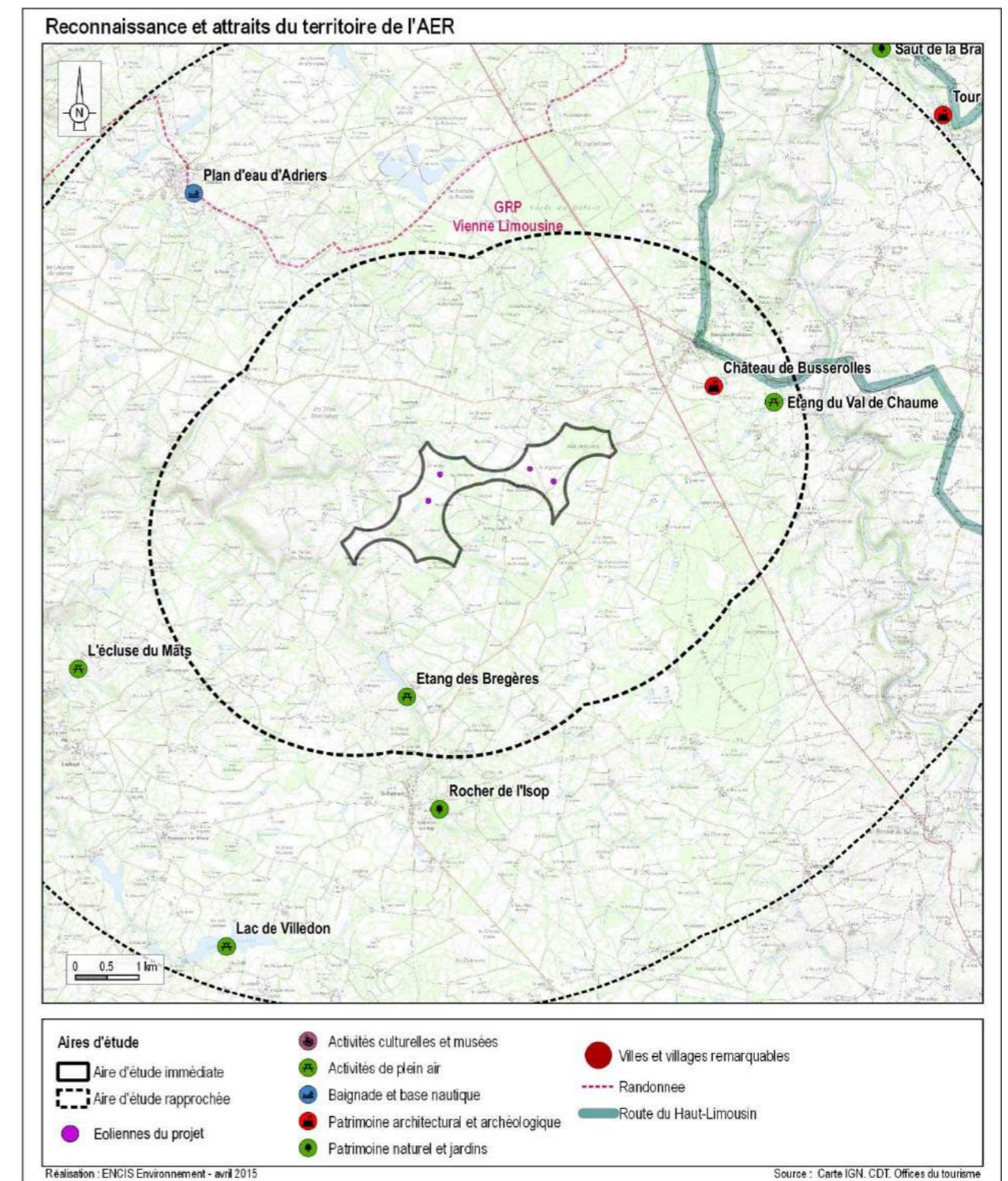
Le château de Busserolles est situé au sud de Bussières-Poitevine, à 3 000 m des éoliennes du projet. Des vues se dégagent depuis la D26 qui passe au pied du château, même si depuis ce dernier, entouré de murs, les vues semblent impossibles. **Les impacts sont donc faibles.**

Plusieurs points d'attrait touristiques ont été répertoriés dans l'AER. Le plan d'eau des Bregères, l'étang du Val de Chaume et une partie du circuit de la route du Haut Limousin.

Le plan d'eau des Bregères est un plan d'eau qui accueille les pêcheurs et une fête locale estivale. Il est situé à 2,5 km au sud des éoliennes du projet. Des secteurs accessibles de l'étang au nord-ouest, **aucune vue vers les éoliennes n'est possible**, comme l'illustre le photomontage 19.

L'étang du Val de Chaume est situé à Bussières-Poitevine, à 3,8 km à l'est du projet. **Aucune vue vers le projet n'est possible** depuis les rives de l'étang, de par sa position encaissée et l'abondant bocage qui l'entoure.

La route du Haut Limousin forme une boucle dans l'extrémité nord-est de l'AER, empruntant la D942 jusqu'au centre bourg de Bussières-Poitevine puis obliquant vers le nord par la D4. C'est depuis cette dernière qu'un automobiliste empruntant la route vers le sud pourra voir succinctement la silhouette du bourg, le clocher de l'église et les éoliennes du projet, sur un tronçon court. Succincte, cette vue n'a qu'un impact très limité sur le circuit touristique. **L'impact est négligeable.**



Carte 47 : Eléments touristiques de l'AER et localisation des éoliennes

Description des effets du projet sur les perceptions sociales de l'AER

Le chapitre présenté ici tente d'estimer les effets qui pourront être engendrés par l'implantation du projet éolien sur les éléments fondamentaux de l'AER, répertoriés pendant l'enquête réalisée sur le terrain.

Atmosphère et ambiance du paysage

L'ambiance générale décrite par les interrogés est celle d'un territoire propice à la découverte par l'utilisation des chemins agricoles nombreux auxquels s'ajoutent l'abondance de la végétation, notamment bocagère.

Le projet pourra perturber cette impression par la modification des chemins et l'ouverture visuelle créée par les coupes nécessaires à la construction du projet. Les éoliennes pourront également détonner du caractère naturel et tranquille mis en avant par les personnes interrogées. Elles pourront aussi peut-être faire partie des nouveaux éléments découverts lors de ces promenades.

Evolution du paysage

Le principal élément qui ressortait des entretiens est la crainte liée à la préservation du patrimoine bocager. Dans un premier temps, les coupes nécessaires à la construction pourront donc être perçues négativement, voire contradictoires avec l'implantation de systèmes de production « écologique » d'électricité. La mise en œuvre rapide des mesures visant à reconstituer des linéaires bocagers pourra contrebalancer cet effet, d'autant plus si les linéaires implantés représentent le double de ceux détruits et sont de bonne qualité esthétique. Une mesure visant à favoriser l'agroforesterie dans le secteur pourra également accroître la qualité « esthétique » de ces espaces cultivés.

Lieux et sites présentant un caractère particulier

L'étang des Bregères est à l'échelle de la commune et de l'AER un important lieu de loisir et de rassemblement. Le projet ne sera pas visible depuis cet étang, mais une mesure d'accompagnement (mesure n°7) a été décidée pour augmenter son attractivité. Ainsi, si la mesure ne compense pas directement un impact visuel, elle pourrait compenser en favorisant le lien social qui pourrait être perturbé par l'implantation du projet éolien.

Les axes de communication

C'est la N147 qui ressort comme axe de communication majeur, même si il ne sert pas directement dans les déplacements au sein de l'AER. Comme vu précédemment, l'impact du projet sur cet axe est négligeable.

Un paysage du quotidien

L'implantation du parc éolien pourra modifier les perceptions que les habitants ont de leur environnement proche, par la modification, pour certains hameaux, du cadre quotidien, avec l'implantation d'éléments inédits et particulièrement visibles que sont des éoliennes de 180 m de hauteur. Ces modifications se feront également lors des déplacements quotidiens au sein de l'AER.

5.3.8 Les effets du projet dans l'aire immédiate

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus. Les aménagements sont décrits dans la partie 5.2.

L'échelle de l'aire d'étude immédiate est celle des éléments et motifs paysagers composant le site d'implantation du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

Rappel des enjeux du site et effets global du projet

Dans l'état initial, le principal enjeu identifié à l'échelle de l'aire d'étude immédiate est le réseau dense de haies bocagères qui structurent le site et en conditionne les perceptions visuelles.

Voies d'accès

Les voies d'accès aux éoliennes viennent se connecter à partir du réseau routier existant, à savoir la route D107 qui relie Bussière-Poitevine à l'axe Adriers / L'Isle-Jourdain pour les accès à E1 et E2 et la route D4 qui relie Bussière-Poitevine à Saint-Barbant pour les accès à E3 et E4.

Les chemins existants seront élargis (5 m de bande roulante, 5,5 m de largeur minimum dégagée), représentant 6 689 m² en tout. Les nouvelles pistes créées représentent quant à elles 11 079 m². Le revêtement utilisé sera un concassé de granit de couleur beige/grise.

Ces chemins vont modifier les perceptions générales de l'AER pendant les premières semaines ou premiers mois après leur réalisation. Ce type de réalisation semble pourtant rapidement pouvoir être intégré dans le paysage quotidien, voire devenir des axes utilisés lors des promenades, permettant d'accéder à des espaces encore peu voire pas accessibles.

Plateformes

Les plateformes seront relativement peu impactante pour le paysage car ces plateformes ne seront pas visibles de loin ou depuis les axes de circulation. **Les plateformes auront un impact faible sur le paysage.**

Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront enterrées et donc invisibles. La repousse naturelle permettra de retrouver un enherbement initial en une année. **L'impact sera rapidement nul.**

Réseau d'évacuation de l'électricité

L'intégralité des réseaux sera enterrée et donc invisible. **L'impact est nul.**

Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium. Son emprise au sol est de 9 x 2,65 m, soit environ 23,8 m², pour une hauteur de 2,6 m.

Il a été choisi de l'habiller d'un bardage en bois afin de favoriser son intégration paysagère (cf. mesure 1). **L'impact est faible.**



Photographie 119 : Exemple de poste de livraison "brut"



Photographie 120 : Exemple de poste de livraison habillé d'un bardage bois

5.3.9 Les effets cumulés avec les projets connus

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulatifs et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets connus doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets connus est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R.214-6 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a été rendu public.

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets connus mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse doit permettre de comprendre comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets connus, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration/saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **négligeable ou faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et/ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré, ou fort**

5.3.9.1 Les projets connus de faible hauteur

Les projets connus autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude intermédiaire. Au-delà de ce périmètre, aucun risque de relation visuelle ne peut exister. Dans l'aire d'étude intermédiaire, aucun projet connu n'a été recensé.

5.3.9.2 Les parcs éoliens et projets connus de grande hauteur

Pour le projet de Saint-Barbant, les seuls projets de grande hauteur identifiés sont des projets éoliens. En mai 2016, dans l'aire d'étude éloignée, il n'y a qu'un seul parc éolien en exploitation. Il s'agit de celui d'Adriers, qui compte 10 éoliennes, à 6,3 km du site de Saint-Barbant.

Au total, 33 éoliennes sont autorisées dans le périmètre de l'étude et 50 sont en cours d'instruction.

Projets à effets cumulés

Il y a plusieurs « projets autorisés » inventoriés dans l'aire éloignée, qui sont donc susceptibles d'engendrer des effets cumulés :

- le projet éolien de Courcellas développé par Abowind et SEC 87,
- le projet éolien de Brillac - Oradour Fanais de Volkswind,
- le projet éolien de la Basse Marche porté par Ostwind qui après passage devant le tribunal administratif (TA) de Limoges et la cour d'appel (CA) de Bordeaux est actuellement autorisé.

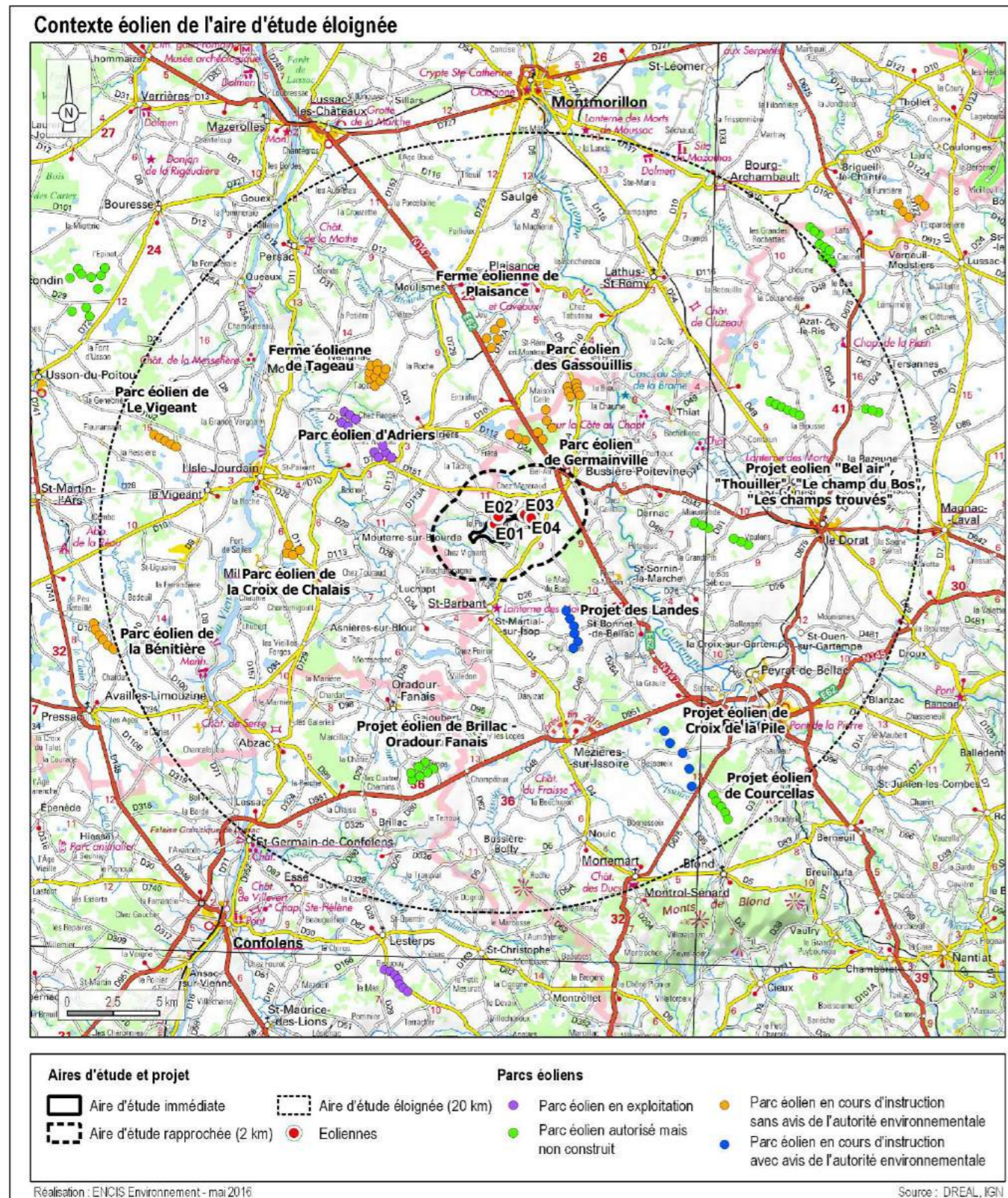
Projets à effets cumulés potentiels

Plusieurs « projets connus », déposés pour instruction en 2015 et bénéficiant d'un avis de l'AE sont également susceptibles d'engendrer des effets cumulés :

- le projet éolien des Landes de Valorem,
- le projet éolien de Croix de la Pile développé par Abowind et SEC 87.

Enfin, le porteur de projets a également souhaité que soient étudiés des projets déposés en 2015 et 2016 mais qui ne bénéficient pas de l'Avis de l'Autorité Environnementale (AAE) à l'heure de la rédaction du dossier :

- le projet éolien de Germainville de Gamesa,
- le projet éolien des Gassouillis de Valéco,
- le projet éolien de Plaisance de Volkswind,
- le projet éolien de la Croix de Chalais de JPEE,
- le projet éolien de Tageau de JPEE,
- le projet éolien du Vigeant de Sergies.



Carte 48 : Contexte éolien de l'aire d'étude

Analyse des effets cumulés

Deux types d'implantations se retrouvent sur le territoire : les implantations linéaires des projets de la Basse Marche, de Courcellas, de la Croix de la Pile ou du Vigeant, qui sont toutes d'orientation nord-ouest / sud-est, et les projets groupés, comme ceux de la Croix de Chalais, d'Oradour-Fanais, de Plaisance, d'Adriers, des Gassouillis et de Germainville.

La réalisation de l'état initial et des impacts a montré que les vues sur les éoliennes du projet sont, à l'exception de vues lointaines, souvent partielles et relativement cadrées par la végétation. Dans ces conditions, les vues conjointes entre les différents projets resteront rares. A contrario, des perceptions dynamiques pourront être plus fréquentes. Un automobiliste qui empruntera les réseaux routiers pourra, selon son trajet, voir de nombreux parcs éoliens dispersés sur le territoire. Le principal axe du secteur, la N147, reste peu ouvert aux vues vers le projet de Saint-Barbant, et ce dernier a donc un impact très limité sur cet axe routier principal. Les routes secondaires sont plus perméables aux vues, particulièrement dans un périmètre proche du projet.

Des secteurs routiers permettant des vues vers le projet dans l'AEE (carte n°36), des vues conjointes entre les différents projets éoliens et celui de Saint-Barbant sont possibles depuis :

- la D11 au nord de Moussac (vue conjointe avec les éoliennes du parc d'Adriers et du projet de la Croix de Chalais),
- la D10 à l'est de L'Isle-Jourdain avec les éoliennes d'Adriers,
- la D11 au pied des éoliennes du projet de la Croix de Chalais,
- la D729 au niveau de Saulgé avec les éoliennes du projet de Plaisance,
- la D4B en sortant du Dorat par le nord-ouest avec les six éoliennes du projet de la Basse Marche situées au sud de la D942,
- depuis la D675 au sud de Bellac, avec les éoliennes de la Basse Marche et celles du projet des Landes,
- depuis la D4 au nord du château de Fraisse avec les éoliennes du projet des Landes.

Dans l'AEE, les vues vers le projet de Saint-Barbant sont possibles par des ouvertures visuelles lointaines. La densité des projets éoliens dans ce secteur explique que depuis ces vues ouvertes, d'autres projets soient visibles de manière presque systématique. Si dans l'AEE, la présence d'éoliennes est importante, la visibilité très faible du projet de Saint-Barbant rend leur contribution à la création d'un horizon éolien **négligeable**.

Sur le même principe de perceptions communes depuis les routes de l'AEIn (carte n°37), des vues conjointes entre les différents projets éoliens et celui de Saint-Barbant sont possibles depuis :

- les tronçons routiers au sud-ouest d'Adriers, proches des éoliennes existantes d'Adriers, avec depuis quelques secteurs, également le projet des Landes.

- depuis quelques secteurs réduits de la D4 avec le projet des Landes,
- depuis les quelques secteurs de la traversée de Saint-Barbant avec les éoliennes du projet des Landes.
- Depuis la D10 au nord, les vues seront marquées par les projets des Gassouillis et de Germainville proches. De ce secteur, les vues sur les éoliennes de Saint-Barbant sont très partielles et furtives.

Depuis l'AEIn, les intervisibilités entre le projet de Saint-Barbant et les éoliennes d'Adriers ou celles des Landes, de Germainville et des Gassouillis se font toujours à proximité immédiate des éoliennes. Ce sont ces dernières qui ont une présence plus importante et dans l'ensemble de ces vues, les éoliennes du projet de Saint-Barbant sont peu perceptibles. **A cette échelle, les effets cumulés restent encore négligeables.**

Enfin, à l'échelle de l'aire rapprochée, l'effet s'inverse, avec une présence évidemment plus importante des éoliennes de Saint-Barbant, et quelques vues conjointes avec les éoliennes des projets proches de Germainville et des Gassouillis.

Globalement, les perceptions statiques permettant des intervisibilités sont réservées aux panoramas dégagés, cantonnés dans l'aire d'étude éloignée ; c'est le cas de quelques points de vue depuis les Monts de Blond, permettant de voir selon la position de l'observateur les projets des Landes et de la Croix de la Pile (photomontage 1 bis aux rochers de Puychaud et photomontage 3 bis depuis les abords de Bellac). Des points de vue en rebords de Vienne permettent des vues ouvertes sur les éoliennes d'Adriers ou de la Croix de Chalais. Quelques points de vue de l'aire intermédiaire permettent de voir les éoliennes de Saint-Barbant, de La Croix de Chalais ou d'Adriers, comme peut l'illustrer le photomontage 11 bis depuis Darnac.

Dans l'aire rapprochée, ce sont les deux projets de Germainville et des Gassouillis, les plus proches, qui peuvent être conjointement visibles (photomontages 24 bis et 25 bis) avec le projet de Saint-Barbant.

Le projet de Saint-Barbant ne crée pas d'effet cumulé important de sa seule présence, mais peut participer à une omniprésence éolienne dans un secteur qui en est encore aujourd'hui en majorité dépourvu. **A ce titre, l'effet cumulatif global est faible par accumulation avec les autres projets dans un périmètre relativement lointain, mais reste négligeable dans un périmètre plus resserré, car il ne crée pas d'effet d'encerclement.**

Tableau 20 : Inventaire des projets connus dans l'aire d'étude

Nom	Développeur - Exploitant	Communes d'implantation	Distance au parc	Description	Etat
Parc éolien de Germainville	Gamesa	Bussière-Poitevine, Adriers	4 km	- Déposé le 15/12/2015 - 8 éoliennes de 2,5 MW - Hauteur totale : 181 m	En cours d'instruction sans avis de l'AE
Projet des Landes	Valorem	St-Bonnet-de-Bellac, Saint-Martial-sur-Isop	5 km	- AAE le 23/10/2015 - PC le 16/07/2015 - 6 éoliennes de 2,7 MW - Hauteur totale : 200 m	En cours d'instruction avec avis de l'AE
Parc éolien d'Adriers	VALOREM	Adriers	6,3 km	- 10 éoliennes de 2 MW - Hauteur totale : 150 m	En exploitation
Parc éolien des Gassouillis	Valéco	Bussière-Poitevine	6,8 km	- 7 éoliennes de 2 MW - Hauteur totale : 182 m	En cours d'instruction sans avis de l'AE
Projet éolien « Bel air », « Thouiller », « Le champ du Bos », « Les champs trouvés » et « La Rivaille »	Ostwind	Azat-le-Ris, Dinsac, Le Dorat, Oradour-St Genest, St Sornin-la-Marche, Tersannes, Verneuil-Moustiers	8 km	- Avis de l'AE en 2010 - PC en 2011 annulé en 2013 - Jugement du TA annulé en 2015 par CA de Bordeaux - Conseil d'Etat saisi en 2015 - 24 éoliennes de 1,8 MW dont 9 hors AEE - Hauteur totale : 145 m	Autorisé
Ferme éolienne de Plaisance	Volkswind	Plaisance	8,7 km	- Déposé le 10/07/2015 - 5 éoliennes de 3,45 MW - Hauteur totale : 180 m	En cours d'instruction sans avis de l'AE
Parc éolien de la Croix de Chalais	JPEE	Millac	9,3 km	- Déposé le 17/12/2015 - 4 éoliennes de 3 MW - Hauteur totale : 179,9 m	En cours d'instruction sans avis de l'AE
Ferme éolienne de Tageau	JPEE	Adriers	9,7 km	- Déposé le 26/04/2016 - 10 éoliennes de 3,45 MW - Hauteur totale : 180 m	En cours d'instruction sans avis de l'AE
Projet éolien de Brillac - Oradour Fanais	Volkswind	Brillac - Oradour Fanais	12,1 km	- PC le 02/10/2014 - AE le 6/11/2014 - 7 éoliennes de 3 MW - Hauteur totale : 150 m	Autorisé
Projet éolien de Croix de la Pile	Abowind, SEC 87	Blond, Bellac, Mézières-sur-Issoire	13,3 km	- AAE le 12/10/2015 - PC accordé le 22/01/2016 - 5 éoliennes de 2 MW - Hauteur totale : 182 m	En cours d'instruction avec avis de l'AE
Parc éolien de Le Vigeant	Sergies	Le Vigeant	16,5 km	- Déposé le 06/01/2016 - 5 éoliennes de 3,2 MW - Hauteur totale : 149 m	En cours d'instruction sans avis de l'AE
Projet éolien de Courcellas	Abowind, SEC 87	Blond, Bellac	17,6 km	- Autorisation de construire et d'exploiter le 13/03/2015 - 5 éoliennes de 2 MW - Hauteur totale : 150 m	Autorisé

5.4 Synthèse des impacts

Les relations du projet avec les entités et structures paysagères

Le territoire d'implantation du projet éolien de Saint-Barbant est un territoire rural. Le projet se situe à la limite entre la Basse Marche (Haute-Vienne) et les Terres Froides (Vienne), qui partagent les mêmes caractéristiques de relief doux, animé par les dépressions des vallées et densément occupé par le bocage. Au sud, les Monts de Blond forment un relief original qui domine le plateau. Vers le nord et l'ouest, le paysage devient d'un plateau céréalier ouvert. Le projet se situe sur l'interfluve de la Blourde associée à la Vienne et de la Gartempe, ces cours d'eau marquant une direction nord-sud, en réalité peu perceptible sur le terrain. Les caractéristiques bocagères font que les vues sont dans l'aire d'étude éloignée peu fréquentes, limitées à quelques points de vue dominants. En se rapprochant du projet, les vues se multiplient sans être omniprésentes et si la dimension des éoliennes dans ces perceptions proches est très prégnante, les vues sont toujours composées de multiples éléments à différents plans, tempérant la hauteur des éoliennes.

Les modifications des perceptions sociales du paysage

L'enquête réalisée à l'état initial a mis en avant que malgré un intérêt pour les sites reconnus sur ce territoire riche en sites naturels et architecturaux, la valeur du paysage s'exprime plus fortement dans des sites plus ordinaires, qui ne suscitent pas de protection particulière. C'est le caractère naturel et traditionnel du bocage que le remembrement agricole a jusque-là relativement épargné et le côté « sauvage » des petites vallées qui forment les principales perceptions sociales de ce territoire. Ce sont donc les structures « communes » qui sont particulièrement mises en avant, celles qui ne font pas l'objet d'une appropriation réglementaire, et donc d'une protection. En ressort une certaine inquiétude quant aux moyens de les préserver. Ces structures communes sont en réalité des biens privés (les haies bocagères sont en immense majorité situées sur des parcelles agricoles privées), dont la préservation contrainte est délicate.

Les coupes nécessaires à la construction du projet éolien pourront donc être perçues négativement, voire contradictoire avec l'implantation de systèmes de production « écologique » d'électricité. La mise en œuvre rapide des mesures visant à reconstituer des linéaires bocagers pourra contrebalancer cet effet, d'autant plus si les linéaires implantés représentent le double de ceux détruits et sont de bonne qualité esthétique.

Enfin, l'implantation du parc éolien pourra modifier les perceptions que les habitants ont de leur environnement proche, par la modification, pour certains hameaux, du cadre quotidien, avec l'implantation d'éléments inédits et particulièrement visibles que sont des éoliennes de 180 m de hauteur. Ces modifications se feront également lors des déplacements quotidiens au sein de l'AER.

Les perceptions visuelles du projet depuis les différentes aires d'étude

Les vues lointaines sont assez rares, étant donné les caractéristiques bocagères du territoire. Lorsque le projet est visible, il reste toujours discret. La composition du projet en deux groupes de deux éoliennes ne permet pas de systématiser un principe de perception. Les éoliennes peuvent aussi bien apparaître en deux groupes symétriques qu'en un groupe compact. Ces modifications rapides de la manière dont on perçoit le projet semblent s'accorder avec les perceptions changeantes liées au bocage.

Depuis les **vues intermédiaires et rapprochées**, le parc est plus fréquemment visible, mais la proximité grandissante aux éoliennes augmente encore l'impression d'un projet changeant de forme. Assez fréquemment, seules deux des quatre éoliennes sont visibles. Le projet ne semble donc pas marquer de direction franche ou souligner un relief, mais apparaît comme une ponctuation dans les horizons boisés de la Basse Marche.

Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques

Dans l'aire d'étude éloignée, la rareté des vues engendre des impacts très réduits sur le patrimoine. Ainsi, les impacts sont au maximum négligeables sur sept monuments historiques, principalement pour des visibilités partielles sur les éoliennes depuis les périmètres de protection. Parmi les sites protégés, c'est le site inscrit du Saut de la Brame à Darnac qui est impacté faiblement, car si les quelques vues qui existent aux abords et depuis le périmètre sont toujours partielles, les éoliennes se distinguent du caractère très naturel du site.

Dans l'aire d'étude intermédiaire, le seul monument historique (le château de Montagrier) n'est pas impacté par le projet. La vallée de la Gartempe, site inscrit situé à 4,4 km à l'est du projet, est lui impacté de manière faible par les éoliennes, car si aucune vue n'a été identifiée depuis le périmètre direct du site, encaissé et boisé, des vues depuis les rives sont possibles et fréquentes, notamment depuis le rebord est, comme par exemple depuis la D26A1 qui longe le site par l'est. Plusieurs hameaux, comme par exemple les Brousses au nord-est permettent une vue conjointe entre la dépression de la vallée de la Gartempe et les éoliennes du projet, principalement sur les deux éoliennes est du projet. Les rochers de l'Isop sont eux situés à 4 km au sud du projet et sont également impactés faiblement. Dans la plupart des vues depuis le site le cadre bocager limite ou coupe les vues, les éoliennes pourront apparaître depuis quelques parcelles plus ouvertes, depuis des défilés créés par des alignements ou depuis des chemins d'accès, comme par exemple celui qui part du cimetière de Saint-Barbant. La densité bocagère tempère ces vues et limite la présence des éoliennes, qui pourront cependant se distinguer du caractère « naturel » du site.

Le patrimoine protégé réglementairement dans l'aire d'étude rapprochée est uniquement représenté par l'église inscrite de Bussière-Poitevine qui est concernée par une relation visuelle avec le projet éolien. Peu élevé, le clocher de l'église reste peu perceptible depuis les axes routiers qui convergent vers le village.

On peut le voir depuis la D942 en entrant dans le village par le nord-ouest et depuis la D4 qui « descend » de Bellevue vers le centre-bourg, même si quelques éléments de végétation masquent ponctuellement les éoliennes. Le projet n'est pas visible depuis la D942. Depuis la D4 a été identifié un secteur permettant une covisibilité entre le clocher et une partie supérieure des deux éoliennes est du projet. Les éoliennes n'apparaissant que très partiellement, détachées de la silhouette du clocher et depuis une partie limitée du territoire, l'impact du projet sur ce monument est négligeable. Une infime partie du site inscrit des rochers de l'Isop est couvert par le périmètre de l'AER. Ce site est impacté faiblement. Parmi les sites touristiques et le « petit » patrimoine de l'aire rapprochée, le château de Busserolles est impacté faiblement. L'étang des Bregères ou celui du Val de Chaume, importants lieux pour la reconnaissance sociale de ce territoire, ne sont pas directement impactés par le projet.

Globalement, les impacts du projet sur le riche patrimoine du secteur est très réduit. Les éléments touristiques, en grande partie composés du patrimoine historique protégé, mais également de secteurs plus naturels, sont également très peu impactés par le projet.

Les effets sur le cadre de vie

L'étude des impacts du projet sur les principaux lieux de vie de l'aire d'étude éloignée a montré que seules les villes du Dorat et L'Isle-Jourdain sont impactées de manière négligeable par le projet. Les vues vers les éoliennes sont en effet très rares, partielles et ne se développent que depuis quelques portions de territoire.

Dans l'aire d'étude intermédiaire, les bourgs d'Adriers, de Mouterre-sur-Blourde, Saint-Barbant et Saint-Martial-sur-Isop sont impactés de manière négligeable par les éoliennes du projet, qui est visible depuis les franges orientées vers le projet ou depuis les axes de sortie des villages. Ces vues sont très réduites et partielles. Les villages de Luchapt et d'Asnières-sur-Blour n'entretiennent aucune relation visuelle avec le projet. Le village de Darnac est le plus impacté dans l'aire intermédiaire. Les visibilités du projet sont possibles principalement depuis l'est du village, situé une dizaine de mètres plus haut que le reste du village. Cette différence d'altitude associée aux boisements isole la quasi-totalité de l'ouest du village, limitant les visibilités à une partie supérieure depuis quelques endroits seulement. De l'est, les vues sont plus complètes, les éoliennes marquant l'horizon, avec un angle visuel cependant limité (moins de 3°). Les impacts ont été estimés faibles sur ce village.

Dans l'aire d'étude rapprochée, le principal lieu de vie est le bourg de Bussière-Poitevine, qui est impacté de manière faible. Le projet est principalement visible depuis les routes orientées vers le projet et depuis quelques secteurs bâtis. La perception des éoliennes est toujours limitée par le bocage. Parmi les multiples lieux de vie proches du projet, les caractéristiques du bocage font que l'impact est presque exclusivement lié à la distance aux éoliennes, le bocage jouant le rôle de masque, puis de filtre.

L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat

Le bocage a été identifié comme l'élément principal du territoire pour les habitants. Sa densité impose pour toute construction dans un tel secteur que des coupes soient effectuées, principalement pour réaliser les accès aux éoliennes. Ces chemins vont modifier les perceptions générales de l'aire d'étude immédiate pendant les premières semaines ou premiers mois après leur réalisation. Ce type de réalisation semble pourtant rapidement pouvoir être intégré dans le paysage quotidien, voire devenir des axes utilisés lors des promenades, permettant d'accéder à des espaces encore peu voire pas accessibles. Les coupes auront un impact significatif sur les structures bocagères (estimé modéré à fort selon les secteurs). La mise en œuvre de mesure de replantation pourra à terme réduire cet impact.

Les effets cumulés avec d'autres projets connus

Dans l'aire d'étude éloignée, les vues vers le projet de Saint-Barbant sont possibles par des ouvertures visuelles lointaines. La densité des projets éoliens dans ce secteur explique que depuis ces vues ouvertes, d'autres projets soient visibles de manière presque systématique. Si dans l'AEE, la présence d'éoliennes est importante, la visibilité très faible du projet de Saint-Barbant rend leur contribution à la création d'un horizon éolien négligeable. Depuis l'aire d'étude intermédiaire, les intervisibilités entre le projet de Saint-Barbant et les éoliennes d'Adriers ou celles des Landes se font toujours à proximité immédiate des éoliennes. Ce sont ces dernières qui ont une présence plus importante et dans l'ensemble de ces vues, les éoliennes du projet de Saint-Barbant sont peu perceptibles. A cette échelle, les effets cumulés restent encore négligeables. Enfin, à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, l'effet s'inverse, avec une présence évidemment plus importante des éoliennes de Saint-Barbant, et quelques vues conjointes avec les éoliennes du projet des Landes ou celles existantes d'Adriers. Les deux projets les plus proches de Germainville et des Gassouillis sont depuis quelques points de vue conjointement visibles avec le projet de Saint-Barbant. Si le bocage et l'éloignement relatif entre ces projets et celui de Saint-Barbant limitent fortement la présence de ces projets, les horizons courts de ce secteur sont parfois marqués par différents plans d'éoliennes qui peuvent conduire à une impression d'omniprésence.

Globalement, les perceptions statiques permettant des intervisibilités sont réservées aux panoramas dégagés, cantonnés dans l'aire d'étude éloignée ; c'est le cas de quelques points de vue depuis les Monts de Blond, permettant de voir selon la position de l'observateur les projets des Landes et de la Croix de la Pile. Des points de vue en rebords de Vienne permettent des vues ouvertes sur les éoliennes d'Adriers ou de la Croix de Chalais. Quelques points de vue de l'aire intermédiaire permettent de voir les éoliennes de Saint-Barbant, de La Croix de Chalais ou d'Adriers.

Dans l'aire rapprochée, ce sont les deux projets de Germainville et des Gassouillis, les plus proches, qui peuvent être conjointement visibles avec le projet de Saint-Barbant.

Le projet de Saint-Barbant ne crée pas d'effet cumulé important de sa seule présence, mais peut participer à une omniprésence éolienne dans un secteur qui en est encore aujourd'hui en majorité dépourvu. **A ce titre, l'effet cumulatif global est faible par accumulation avec les autres projets dans un périmètre relativement lointain, mais reste négligeable dans un périmètre plus resserré, car il ne crée pas d'effet d'encerclement.**

Partie 6 : Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet

L'article R. 122-3, 4° du Code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit présenter « les mesures envisagées par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ».

D'après l'ADEME et le Ministère de l'Ecologie, « Le parti d'aménagement retenu doit être accompagné de mesures proposées par le maître d'ouvrage pour supprimer, réduire ou compenser les impacts négatifs qui lui sont associés. » (Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).

Cette partie nous permettra donc de présenter ces mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts. Certaines ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'intégrées dans le développement du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir.

Ces différentes mesures sont définies de façon chronologique, par ordre de priorité, au cours du développement du projet comme l'illustre le schéma suivant.

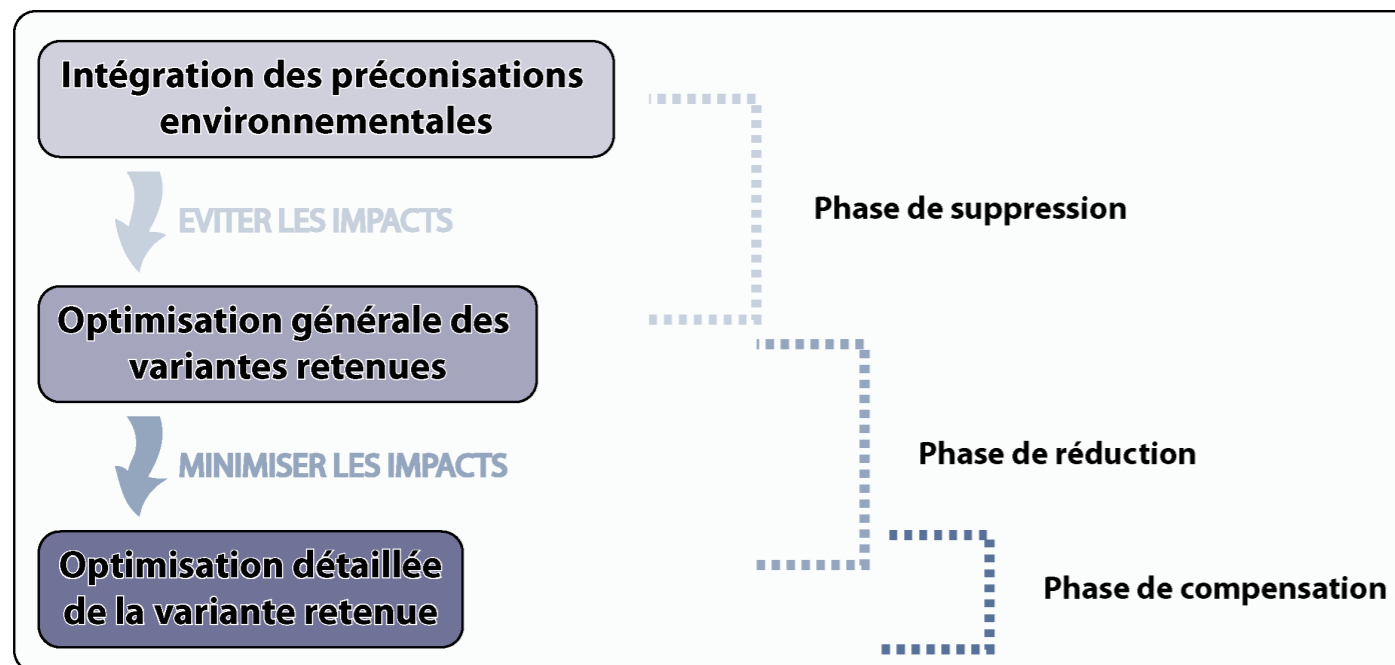


Figure 22 : Démarche de définition des mesures.

6.1 Les mesures d'évitement

Mesure 1 : Choix de la variante de moindre impact

Impact potentiel identifié : Le choix d'une variante dans laquelle les préconisations ne sont pas prises en compte peut aboutir à augmenter fortement les impacts sur le paysage, le patrimoine et le cadre de vie des riverains proches du projet.

Objectif de la mesure : Accroître la lisibilité du projet éolien en respectant les structures paysagères, réduire les impacts sur le patrimoine et le cadre de vie.

Description de la mesure : Les préconisations émises par le paysagiste à l'issue de l'état initial du paysage et du patrimoine sont intégrées à la réflexion globale sur le choix de la variante.

Impact résiduel : Le projet est plus en accord avec les structures du site, augmentant ainsi sa lisibilité et réduisant les impacts globaux.

Coût prévisionnel : Intégré aux coûts de l'étude.

Calendrier : Durant toute la phase de définition du projet.

Responsable : Maître d'ouvrage, paysagiste.

6.2 Les mesures de réduction

Mesure 2 : Intégration du poste de livraison

Impact potentiel identifié : Le poste de livraison « classique » n'est pas en adéquation avec le contexte boisé et l'architecture traditionnelle locale.

Objectif de la mesure : Réduire l'impact visuel du bâtiment en proposant une architecture plus adaptée au contexte local.

Description de la mesure : Utiliser des matériaux qui s'intègrent au contexte boisé du site éolien. Le bardage bois semble logiquement le plus adapté. Les portes seront peintes d'une teinte proche de celle du bois employé.

Impact résiduel : Le poste de livraison s'intègre mieux visuellement et est en accord avec le caractère boisé du site.

Coût prévisionnel : 5 000 à 6 000 €.

Calendrier : à l'installation du poste de livraison.

Responsable : Maître d'ouvrage.



Photographie 121 : Illustration d'un poste de livraison avec bardage bois

Mesure 3 : Mesure de plantations de linéaire bocager pour réduire l'impact visuel

Impact potentiel identifié : Destruction de linéaire bocager sur 800 ml, élément important dans les représentations sociales du secteur.

Objectif de la mesure : Réduire certaines perspectives visuelles et conforter le bocage dans un secteur proche du projet.

Description de la mesure : La coupe de haies bocagères nécessite la compensation par la replantation de linéaire bocager. Une partie de cette « enveloppe » de replantation peut être utilisée pour recréer ou conforter le bocage dans des secteurs proches des habitations impactées par le projet. Ainsi ont été identifiés 5 secteurs où ces plantations pourraient avoir à la fois un aspect esthétique, de filtre visuel et également écologique en reliant des linéaires existants. Ces plantations seraient effectuées en bordure de parcelles agricoles. Les secteurs retenus sont Chez Envaud, à l'ouest du Puy Catelin, à Gabillaud, à La Sermonière et à Asnières. Les linéaires envisagés sont présentés sur la carte ci-contre ci-dessous.

Description des plantations: Les caractéristiques des plantations seront les suivantes :

- Hauteur des plants : 40 à 60 cm pour les espèces arbustives et 2,50 m pour les arbres,
- Linéaire : 690 mètres linéaires
- Essences locales : le noisetier, l'aubépine, le prunelier, le houx commun, le cornoulier sanguin, le fusain d'Europe, le chêne pédonculé, le merisier et le charme,
- Protections : pose de filets de protection et paillage pour chaque arbuste,
- Garantie des plants : 1 an minimum.

L'organisation de la plantation devra faire l'objet d'un plan de plantations préalablement réalisé par un Paysagiste concepteur.

Programme d'entretien des haies plantées :

- 1 passage au printemps suivant la phase de plantation,
- le cas échéant recépage et/ou remplacement des plants n'ayant pas survécu (prévoir un contrat de garantie d'un an minimum),
- 1 passage annuel pour la taille et le dégagement de la végétation herbacée sans recours aux produits phytosanitaires.

Chez Envaud (350 ml)

Secteur ouest du Puy Catelin (140 ml)

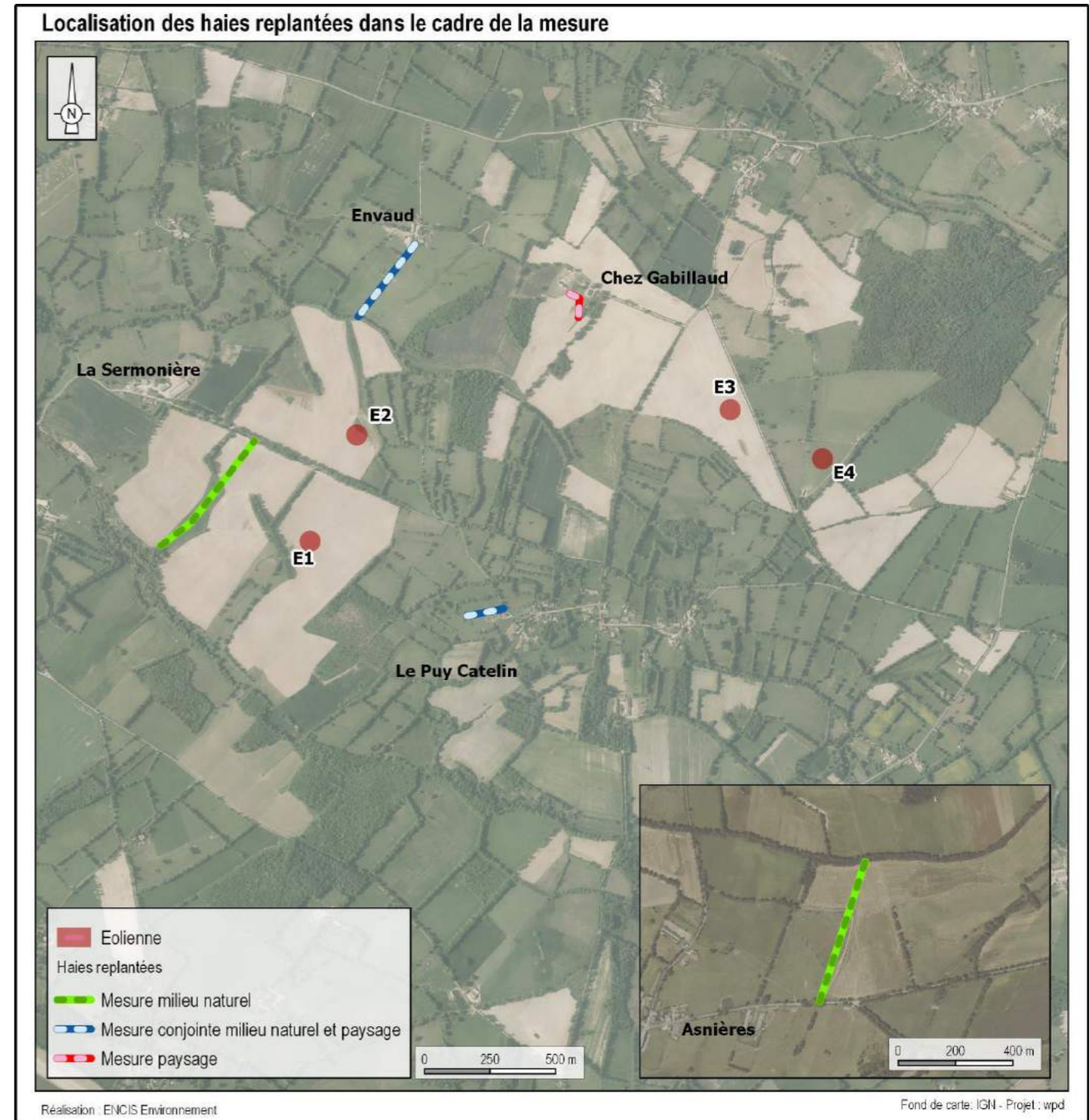
La Sermonière (540 ml)

Chez Gabillaud (115 ml)

Asnières-sur-Blour (510 ml)

Soit un total de 1 655 ml de haies bocagères plantés.

Notons que pour les secteurs d'Asnières et de la Sermonière, les plantations de haies pourraient être remplacées par un programme d'agroforesterie, comme le prévoit la convention signée avec le propriétaire.



Carte 49 : Localisation des haies plantées autour du projet

Coût prévisionnel : Environ 15€ du mètre linéaire, 500€ pour l'assistance et le suivi par un paysagiste concepteur, en association avec un écologue, soit un coût total de $15 \times 1\ 655 + 500 = 25\ 325\text{€}$ pour l'installation.

L'entretien des trois premières années (taille de formation) représente un coût de 2€ par mètre linéaire, soit **3 300€ annuel pour les trois premières années d'exploitation du parc.**

L'entretien annuel représente un coût de 1€ par mètre linéaire, soit **1 650€ annuel pour la durée d'exploitation du parc.**

Calendrier : plantations effectuées à l'automne suivant la construction du parc éolien

Coût prévisionnel : A la plantation, 25 325€, puis 3 300€ par an les trois premières années puis 1 650€ par an les années suivantes.

Responsable : Maître d'ouvrage– Paysagiste Concepteur / Ecologue

Mesure 4 : Financement de plantation chez des particuliers pour réduire l'impact visuel

Impact potentiel identifié : Visibilité importante des éoliennes du projet depuis certains hameaux

Objectif de la mesure : Réduire certaines perspectives visuelles en proposant un financement pour la plantation de haies chez des particuliers

Description de la mesure : La réduction des impacts sur l'habitat ne peut être réalisée que par la mise en place de masques, sous forme de plantation ou de panneaux opaques.

En imaginant que l'observateur est situé à 700 m de l'éolienne qui mesure 180 m de hauteur totale, il faut que le masque :

- mesure 12 mètres de hauteur s'il est situé à 40 mètres de l'observateur
- mesure 10 mètres de hauteur s'il est situé à 32 mètres de l'observateur
- mesure 8 mètres de hauteur s'il est situé à 24 mètres de l'observateur
- mesure 5 mètres de hauteur s'il est situé à 12 mètres de l'observateur
- mesure 3 mètres de hauteur s'il est situé à 5 mètres de l'observateur

Dans le cadre de l'insertion paysagère du parc éolien dans son environnement proche, des mesures de plantation de haies ont été prévues. **wpd** a consulté les riverains les plus proches du projet éolien pour leur proposer la mise en place de haies végétales brise-vue sur leur propriété.

Le porteur de projet se mettra à la disposition des riverains potentiellement impactés de manière importante par le projet. Ainsi, si dans un délai d'un an après la mise en service du parc éolien, les riverains pour lesquels un impact modéré à fort a été identifié dans le volet paysager de l'étude d'impact souhaite réduire l'impact visuel du parc éolien depuis leur habitation, des mesures de plantation de haies pourront être étudiées en concertation avec les riverains concernés et le porteur de projet. Une enveloppe de 1 500

€ est allouée à ces éventuelles plantations, ce qui représente un linéaire d'environ 105 m (voir détail ci-dessous).

En bordure d'habitation, il est proposé d'implanter un mélange d'arbustes et de petits arbres « classiques », caduques et persistants. A la plantation, les végétaux ont une taille comprise entre 125 cm et 175 cm selon les espèces. De croissance rapide, la majorité d'entre eux mesureront 4 m après 3 à 4 ans. Ces plantations seront effectuées dans un délai d'un an après la mise en place du parc éolien. La fourniture et la plantation des végétaux seront à la charge de **wpd**. L'entretien des végétaux sera à la charge des propriétaires concernés par ces plantations.

Par séquence de 15 m, il est proposé :

5 x *Corylus avellana* 125-150

3 x *Carpinus betulus* 150-175

4 x *Amelanchier Lamarckii* 125-150

3 x *Acer campestre* 150-175

La fourniture des végétaux pour cette séquence de 15 m représente un coût de 150 € HT, la plantation des 15 végétaux un coût de 60 € HT, soit un coût de 210 € HT pour 15 m ou 14 € HT du mètre.

Calendrier : plantations effectuées à l'automne suivant la construction du parc éolien, ou à l'automne de l'année suivant la construction du parc éolien,

Coût prévisionnel : 14€ HT du mètre linéaire

Mesure 5 : Financement de plantations arborées à la sortie du bourg de Saint-Barbant

Impact potentiel identifié : Commune d'accueil du projet éolien, quelques vues sont possibles sur le projet depuis la sortie nord du bourg sur la D4 ainsi qu'à proximité du cimetière.

Description de la mesure : mesure de plantation de linéaire d'arbres à la sortie du bourg et le long de la limite nord du cimetière pour créer des filtres végétaux qui limiteront les perceptions des éoliennes depuis le bourg.

Il est prévu de planter des arbres de haute tige. Les caractéristiques des plantations seront les suivantes :

Espèce : Fraxinus ornus

Hauteur des plants : 250-300 cm

Protections : pose de filets de protection, tuteurs et paillage pour chaque arbuste

Garantie des plants : 1 an minimum

Entretien annuel le temps de l'exploitation du parc éolien

L'organisation de la plantation devra faire l'objet d'un plan de plantations préalablement réalisé par un Paysagiste concepteur. Ce projet d'aménagement sera débuté par la mairie et la participation du porteur de projet sera effective lorsque les travaux du parc éolien auront débuté.

Calendrier : plantations effectuées à l'automne suivant la construction du parc éolien

Coût prévisionnel : 10 sujets seront plantés. La participation de **wpd** à la fourniture, la plantation et la garantie des arbres sera de 200 € par sujet, soit une enveloppe globale de **2 000€**.

Responsable : Maître d'ouvrage – Paysagiste Concepteur - Mairie de Saint-Barbant.

6.3 Les mesures de compensation**Mesure 6 : Assistance à la réalisation d'un cheminement doux le long du Giltrix**

Objectif de la mesure : Favoriser la découverte du « petit » patrimoine naturel local

Description de la mesure : un projet de réalisation de cheminements doux sur des parcelles communales le long du ruisseau du Giltrix est à l'étude. Pour soutenir ce projet, **wpd** propose de financer une assistance à la mairie par le biais d'un paysagiste concepteur et d'un écologue qui conseilleront la mairie dans la conception et la réalisation de ce chemin de circulation douce. Cette mission d'assistance sera complétée par la conception graphique de panneaux ayant pour thème le paysage du secteur, la mise en valeur et la découverte du patrimoine naturel des bords de ruisseau.

Calendrier : opération à l'issue de la construction du parc éolien.

Coût prévisionnel : assistance à la conception par un paysagiste concepteur et un écologue : 1000 €, réalisation graphique de 5 panneaux de découverte : 500€, réalisation des panneaux de découverte : 5 x 500€, soit un coût total de **4 000€**.

Responsable : Maître d'ouvrage – mairie de Saint-Barbant - Paysagiste Concepteur / Ecologue.

Mesure 7 : Financement d'équipements pour l'étang des Bregères

Objectif de la mesure : Augmenter l'attractivité de l'étang et y favoriser le lien social

Description de la mesure : par le financement d'achat d'équipement spécifique (jeux, mobilier extérieur), l'étang des Bregères qui est déjà le lieu ayant la plus forte attractivité sur la commune peut voir cette attractivité développée. L'implantation d'un équipement de qualité peut attirer en plus grand nombre les habitants du secteur et y favoriser le développement d'un lien social plus fort.

Calendrier : financement versé à la mairie de Saint-Barbant à l'issue de la construction du parc éolien.

Coût prévisionnel : 15 000€

Responsable : Maître d'ouvrage – mairie de Saint-Barbant.

6.4 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts

Mesures d'évitement, de réduction et de compensation – Volet paysager					
Numéro	Type	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure 1	Evitement	Choix de la variante de moindre impact	Intégré aux coûts conventionnels	Conception	Maître d'ouvrage - Expert indépendant
Mesure 2	Réduction	Intégration du poste de livraison Réalisation d'un bardage en bois	5 000 à 6 000€	Conception	Maître d'ouvrage
Mesure 3	Réduction	Mesure de plantation de linéaire bocager pour réduire l'impact visuel Recréation ou confortement du bocage dans des secteurs proches des habitations impactées par le projet (1 655 mètres linéaires)	25 325€ à la plantation 3 300€ par an les trois premières années puis 1 650€ par an	Automne suivant la mise en exploitation	Maître d'ouvrage - Expert indépendant
Mesure 4	Réduction	Financement de plantations chez des particuliers pour réduire l'impact visuel Réduction de certaines perspectives visuelles en proposant un financement pour la plantation de haies brise vue chez des particuliers	14€ du ml Enveloppe de 1 500€	Automne suivant la mise en exploitation et automne n+1	Maître d'ouvrage - Expert indépendant
Mesure 5	Réduction	Financement de plantations arborées à la sortie du bourg de Saint-Barbant Création de filtres végétaux qui limiteront les perceptions des éoliennes depuis le bourg	2 000 €	Automne suivant la mise en exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure 6	Compensation	Assistance à la réalisation d'un cheminement doux le long du Giltrix Favoriser la découverte du « petit » patrimoine naturel local	4 000€	Lancement de l'assistance à la mise en exploitation	Maître d'ouvrage - Expert indépendant
Mesure 7	Compensation	Financement d'équipements pour l'étang des Bregères Financement d'achat d'équipement spécifique pour augmenter l'attractivité de l'étang	15 000€	A la mise en exploitation	Maître d'ouvrage

Tableau 21 : Synthèse des mesures.

Table des illustrations

Figures

Figure 1 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation	20
Figure 2 : Synthèse de l'organisation du territoire.....	32
Figure 3 : Bloc-diagramme des valeurs paysagères de la Campagne-parc (Source : Atlas des paysages en Limousin)	34
Figure 4 : Gravures sur cuivre de Jean-Gabriel Daragnès d'un pont sur le Vincou. Illustration de Suzanne et le Pacifique, Cercle lyonnais du livre, 1928	40
Figure 5 : Huile sur toile, Charles Bichet, Pont à Châteauponsac, 1904, Musée des Beaux-Arts de Limoges	40
Figure 6 : Coupe de principe.....	45
Figure 7 : Perceptions depuis Bussière-Poitevine	86
Figure 8 : Perceptions depuis le Puy Catelin	86
Figure 9 : Perceptions depuis Chez Mazeraud et Chez Lochoux.....	87
Figure 10 : Perceptions depuis le Château de Fredières.....	88
Figure 11 : Perceptions le long de la vallée du Giltrix, au nord-ouest de l'AEIm	88
Figure 12 : Photomontages des variantes depuis lxxxxxxx.....	109
Figure 13 : Schéma de l'éolienne utilisée pour étudier les impacts (Vestas V136)	119
Figure 14 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage	124
Figure 15 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes	124
Figure 16 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).....	125
Figure 17 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale)	125
Figure 18 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage.	126
Figure 19 : Lisibilité du parc éolien	126
Figure 20 : Saturation de l'horizon (en haut) et co-visibilité « organisée » (en bas).....	127
Figure 21 : Paysage brouillé	127
Figure 22 : Démarche de définition des mesures.	173

Tableaux

Tableau 1 : Critères d'appréciation pour l'évaluation des impacts du projet.....	23
Tableau 2 : Inventaire des Monuments Historiques - Aire d'étude éloignée.....	55
Tableau 3 : Inventaire des sites protégés : sites inscrits/classés, ZPPAUP/AVAP, Patrimoine de l'UNESCO - Aire d'étude éloignée	60
Tableau 4 : Inventaire des sites répertoriés comme emblématiques ou de notoriété - Aire d'étude éloignée	63

Tableau 5 : Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude éloignée	67
Tableau 6 : Inventaire des Monuments Historiques - Aire d'étude intermédiaire.....	76
Tableau 7 : Inventaire des sites protégés : sites inscrits/classés - Aire d'étude intermédiaire.....	79
Tableau 8 : Inventaire des sites touristiques – Aire d'étude intermédiaire	81
Tableau 9 : Inventaire et évaluation des sensibilités des villes et hameaux de l'AER	90
Tableau 10 : Inventaire des Monuments Historiques – Aire d'étude rapprochée.....	94
Tableau 11 : Inventaire des sites touristiques et des sites protégés - Aire d'étude rapprochée	96
Tableau 12 : Synthèse des sensibilités	103
Tableau 13 : Inventaire et effets du projet sur les monuments historiques de l'AEE	142
Tableau 14 : Inventaire et effets du projet sur les sites protégés de l'AEE	143
Tableau 15 : Inventaire et effets du projet sur les sites emblématiques de l'AEE.....	144
Tableau 16 : Inventaire et effets du projet sur les sites touristiques de l'AEE.....	147
Tableau 17 : Inventaire et impacts du projet sur les monuments historiques de l'AEIn	152
Tableau 18 : Inventaire et impacts du projet sur les sites protégés de l'AEIn	153
Tableau 19 : Inventaire et impacts du projet sur les monuments historiques de l'AER	160
Tableau 20 : Inventaire des projets connus dans l'aire d'étude	166
Tableau 21 : Synthèse des mesures.....	177

Cartes

Carte 1 : Zones favorables du SRE Limousin	9
Carte 2 : Enjeux paysagers de la Haute-Vienne vis-à-vis de l'éolien (DREAL Limousin)	10
Carte 3 : Aires d'étude.....	16
Carte 4 : Situation administrative	28
Carte 5 : Hydrologie et relief.....	29
Carte 6 : Urbanisation et réseaux de communication	30
Carte 7 : Occupation du sol.....	31
Carte 8 : Unités paysagères.....	33
Carte 9 : Carte des grands ensembles paysagers du Limousin (Source : Atlas des paysages du Limousin)	34
Carte 10 : Carte des grands ensembles paysagers du Poitou-Charentes (Source : Atlas des paysages du Poitou-Charentes)	34
Carte 11 : Zone d'influence visuelle théorique en fonction du relief et des principaux boisements	44
Carte 12 : Sensibilité des réseaux de communication de l'AEE.....	49
Carte 13 : Localisation des Monuments Historiques de l'AEE	50
Carte 14 : Sites inscrit, sites classés et ZPPAUP de l'AEE.....	58
Carte 15 : Sites emblématiques de l'AEE	62
Carte 16 : Reconnaissance et attraits du territoire de l'AEE	65

Carte 17 : Aire d'étude intermédiaire	68	Photographie 5 : Horizon boisé du bocage	35
Carte 18 : Eléments constitutifs du paysage de l'aire d'étude intermédiaire (occupation des sols).....	69	Photographie 6 : Cloisonnement des espaces par la végétation	35
Carte 19 : Eléments constitutifs du paysage de l'aire d'étude intermédiaire (relief)	69	Photographie 7 : Elevage ovin	35
Carte 20 : Sensibilités des réseaux de communication et de l'urbanisation de l'AEIn	74	Photographie 8 : Ancienne prairie mise en culture.....	36
Carte 21 : Monuments Historiques de l'AEIn	75	Photographie 9 : Vue depuis Availles-Limouzine	36
Carte 22 : Sites inscrits, sites classés de l'AEIn	78	Photographie 10 : Rebord boisé et prairies au bord de la Gartempe à l'est de Bussière-Poitevine	37
Carte 23 : Reconnaissance et attraits du territoire de l'AEIn	82	Photographie 11 : Silhouette des Monts de Blond depuis la Basse Marche.....	37
Carte 24 : Eléments constitutifs du paysage de l'aire d'étude rapprochée	84	Photographie 12 : Grandes cultures et résidus de trame bocagère	38
Carte 25 : Sensibilité des hameaux de l'aire d'étude rapprochée.....	91	Photographie 13 : Vue sur le centre historique de Bellac depuis les rives du Vincou.....	40
Carte 26 : Monument Historique de l'AER.....	94	Photographie 14 : Vue du moulin du Quéroux sur les bords de la Gartempe.....	40
Carte 27 : Reconnaissance et attraits du territoire de l'AER.....	96	Photographie 15 : Pâturage au bord de la vallée de l'Isop.....	41
Carte 28 : Localisation de l'aire d'étude immédiate	99	Photographie 16 : Le bocage, une mosaïque de paysages (prairie pâturée, culture et petit étang).....	41
Carte 29 : Aire d'étude retenue	106	Photographie 17 : Hameau autour du château de Chercorat.....	41
Carte 30 : Scénario retenu.....	107	Photographie 18 : Ouverture dans la trame bocagère	42
Carte 31 : Variante 1	108	Photographie 19 : Arbre solitaire et cultures fourragères sur fond de trame bocagère.....	42
Carte 32 : Variante 2.....	108	Photographie 20 : Vue depuis le pont du Beissat sur la Gartempe.....	43
Carte 33 : Variante 2.....	109	Photographie 21 : Vue depuis les rebords ouest de la vallée	43
Carte 34 : Plan de masse du projet	121	Photographie 22 : Vue depuis les hauteurs du piémont en direction de l'AEIm.....	43
Carte 35 : Zone d'influence visuelle du projet éolien	135	Photographie 23 : La planéité des champs souligne cette ligne d'horizon sans relief dominant	43
Carte 36 : Zone d'influence visuelle du projet éolien avec superposition des unités paysagères	136	Photographie 24 : Vue ouverte depuis l'église	46
Carte 37 : Secteurs de visibilité du projet depuis les principaux axes routiers de l'AEE.....	139	Photographie 25 : Vue ouverte sur l'AEIm depuis la place Charles de Gaulle	46
Carte 38 : Localisation des monuments historiques l'AEE	140	Photographie 26 : Place de l'église de Lathus-Saint-Rémy	46
Carte 39 : Eléments constitutifs du paysage de l'AEIn	148	Photographie 27 : Vue depuis la D10 à la sortie est de l'Isle-Jourdain	46
Carte 40 : Secteurs de visibilité du projet depuis les principaux axes routiers de l'AEIn	151	Photographie 28 : Vue ouverte depuis les hauteurs d'Availles-Limouzine.....	47
Carte 41 : Monuments Historiques de l'AEIn	152	Photographie 29 : Vue depuis la sortie nord de Montrol-Sénard	47
Carte 42 : Sites protégés de l'AEIn	153	Photographie 30 : Vue depuis la N147.....	48
Carte 43 : Eléments touristiques de l'AEIn	154	Photographie 31 : Vue ouverte depuis la D11.....	48
Carte 44 : Eléments de l'AER et localisation des éoliennes	155	Photographie 32 : Vue ouverte depuis la D111.....	48
Carte 45 : Carte de synthèse des impacts du projet sur les hameaux de l'AER.....	157	Photographie 33 : Vue depuis la D10.....	48
Carte 46 : Secteurs de visibilité du projet depuis les principaux axes routiers de l'AER	159	Photographie 34 : Vue depuis les abords du château de Serre, en prenant la route qui remonte vers le nord	52
Carte 47 : Eléments touristiques de l'AER et localisation des éoliennes	161	Photographie 35 : Façade du château de Serre	52
Carte 48 : Contexte éolien de l'aire d'étude	165	Photographie 36 : 1 Eglise des Augustins de Mortemart / 2 Château de Serre / 3 Eglise Isle-Jourdain / 4 Collégiale du Dorat / 5 Château du Cluzeau / 6 Porte Brégère / 7 Pont du Cheix / 8 Tour de la Côte au Chapt / 9 Halle à Mortemart	53
Carte 49 : Localisation des haies plantées autour du projet	174	Photographie 37 : Vue depuis la D5 à proximité de Jouhe	56
		Photographie 38 : Vallée de l'Issoire au nord-ouest de Bussière-Boffy	56
		Photographie 39 : Château des Ducs à Mortemart	57
		Photographie 40 : Vue sur le centre ancien de Bellac	57
		Photographie 41 : Le chêne étend son ombrage sur la D54.....	57
		Photographie 42 : Vue sur la vallée de la Gartempe.....	57
Photographies			
Photographie 1 : Vue sur le plateau depuis les hauteurs de Montrol-Sénard (Monts de Blond)	29		
Photographie 2 : Vue sur la vallée de la Vienne à Availles-Limouzine	29		
Photographie 3 : Prairie pâturée entourée de haies bocagères au sud du Dorat.....	31		
Photographie 4 : Grande culture ouverte au sud de l'Isle-Jourdain.....	31		

Photographie 43 : Saut de la Brame.....	58	Photographie 80 : Vue vers l'ouest depuis le Puy Catelin.....	87
Photographie 44 : Vue sur la collégiale depuis les petites ruelles du Dorat.....	59	Photographie 81 : Vue vers l'AEIm.....	87
Photographie 45 : Château de Chercorat.....	61	Photographie 82 : Vue depuis Chez Mazeraud.....	87
Photographie 46 : Château et étang de Ris-Chauveron.....	61	Photographie 83 : Vue depuis Chez Lochoux.....	87
Photographie 47 : Château de Joncherolles.....	61	Photographie 84 : vue depuis la route au nord du château.....	88
Photographie 48 : Vue vers le sud-ouest, depuis la butte des landes de Frochet.....	61	Photographie 85 : vue depuis la route d'accès aux différents lieux-dits.....	88
Photographie 49 : Vue depuis le GR48 sur le parc d'Adriers avec en fond l'AEIm.....	64	Photographie 86 : Vue depuis la N147 au sud de Bussière-Poitevine.....	92
Photographie 50 : Vue depuis le GR Vienne Limousine sur le parc d'Adriers à l'ouest.....	64	Photographie 87 : Vue depuis la D4 au niveau de Chez Bacon.....	92
Photographie 51 : Vue depuis le GR Vienne Limousine, à l'ouest d'Adriers sur l'AEIm.....	64	Photographie 88 : Vue depuis la D202 au niveau de Montdésir, au sud de l'AEIm.....	93
Photographie 52 : Moulin du Breuil sur la Gartempe.....	70	Photographie 89 : Vue depuis la D107, à proximité du hameau Vilaine dans un contexte plus bocager.....	93
Photographie 53 : Site inscrit de la vallée de la Gartempe à Pont Saint-Martin, avec sa chapelle à clocheton.....	70	Photographie 90 : Vue depuis la D107 au nord-ouest de l'AEIm.....	93
Photographie 54 : Vue depuis la D26, horizon boisé du bocage de la Basse Marche.....	70	Photographie 91 : Eglise de Bussière-Poitevine.....	94
Photographie 55 : Vue depuis les rebords de la Gartempe sur le découpage de l'espace par le bocage.....		Photographie 92 : vue depuis la D4 à l'entrée nord-est de Bussière-Poitevine.....	94
Photographie 56 : Vue depuis les rebords ouest de la vallée de la Blourde.....	70	Photographie 93 : Vue depuis les abords du site, l'AEIm est cachée derrière le vallon de la Veyrat.....	95
Photographie 57 : Vue depuis l'étang d'Adriers.....	71	Photographie 94 : vue depuis l'accès secondaire du château de Fredières.....	95
Photographie 58 : Vue depuis les hauteurs du bourg.....	71	Photographie 95 : vue depuis l'étang du château de Busserolles.....	95
Photographie 59 : Vue depuis la rue principale (D4) à Saint-Barbant.....	71	Photographie 96 : vue à l'entrée nord-est de Bussière-Poitevine.....	95
Photographie 60 : Sortie nord de Saint-Barbant.....	71	Photographie 97 : Vue depuis les berges de l'étang de pêche des Bregères.....	96
Photographie 61 : Vue dégagée de Luchapt, sur la vallée de la Blourde.....	72	Photographie 98 : Vue depuis les hauteurs de la vallée du Giltrix.....	98
Photographie 62 : Mouterre-sur-Blourde, vue sur la ripisylve.....	72	Photographie 99 : Vue depuis le hameau de Chez Gerbaud.....	98
Photographie 63 : D4 au sud de Saint-Barbant.....	73	Photographie 100 : Vue depuis les berges de la Gartempe au niveau du Moulin Berger.....	98
Photographie 64 : D4 au sud de Saint-Barbant.....	73	Photographie 101 : 1 Route communale au centre de l'AEIm / 2 Route communale traversant le centre de l'AEIm / 3 Vue à travers la voute végétale des chemins agricoles / 4 Cheminement étroit entouré de végétation bocagère / 5 Chemin d'accès avec bande enherbée (passage d'engins) / 6 Croix au carrefour de chemins / 7 Champs cultivé ouvert sur l'AEIm / 8 Panorama depuis la D202 / 9 Vestige de haie bocagère.....	100
Photographie 65 : D4 au sud de Saint-Barbant.....	73	Photographie 102 : texture des pistes en concassé calcaire ou granit.....	120
Photographie 66 : D729 à l'ouest d'Adriers.....	73	Photographie 103 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : François Bonnenfant).....	125
Photographie 67 : D729 au nord-est d'Adriers.....	73	Photographie 104 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : Michaël Pierrot).....	126
Photographie 68 : D151 en limite Vienne Haute-Vienne.....	73	Photographie 105 : illustration d'un chantier éolien.....	132
Photographie 69 : D151 au croisement de la D113.....	74	Photographie 106 : extrait du photomontage 3 avec la silhouette de Bellac.....	138
Photographie 70 : D942 au nord de Darnac.....	74	Photographie 107 : extrait du photomontage 7 depuis la place Charles de Gaulle.....	138
Photographie 71 : Volière à l'entrée du château de Montagrier.....	75	Photographie 108 : extrait du photomontage 7 depuis la D729.....	139
Photographie 72 : Vue depuis le rebord du site de la vallée de la Gartempe.....	77	Photographie 109 : extrait du photomontage 6 depuis les abords du château de Serre.....	140
Photographie 73 : Prairie à proximité du hameau de Roche, parsemée de rochers arrondis.....	77	Photographie 110 : extrait du photomontage 12 depuis les rebords de la vallée de la Gartempe.....	148
Photographie 74 : Vue depuis le site entretenu et accessible des rochers de l'Isop, proche du hameau de Roche.....	77	Photographie 111 : photographie aérienne et secteurs de visibilité du projet depuis Adriers.....	149
Photographie 75 : Corridor boisé de la vallée de la Brame.....	78	Photographie 112 : photographie aérienne et secteurs de visibilité du projet depuis Mouterre-sur-Blourde.....	149
Photographie 76 : GR accompagné d'une végétation bocagère dense.....	80	Photographie 113 : photographie aérienne et secteurs de visibilité du projet depuis Darnac.....	150
Photographie 77 : Vue sur l'AEIm depuis la D49.....	80	Photographie 114 : photographie aérienne et secteurs de visibilité du projet depuis Saint-Martial-sur-Isop.....	
Photographie 78 : Motifs paysagers de l'AER : 1 Route de campagne suivie d'un double alignement / 2 Bosquet / 3 Linéaire de haies dégradées / 4 Hameau de la Bonnetière au cœur du bocage / 5 Espace de culture ouvert bordé de reliquats bocagers.....	85		
Photographie 79 : Vue depuis la sortie de Bussière-Poitevine.....	86		

<i>et Saint-Barbant</i>	150
<i>Photographie 115 : extrait du photomontage 24 depuis la D202</i>	155
<i>Photographie 116 : extrait du photomontage 25 depuis la D202</i>	155
<i>Photographie 117 : photographie aérienne et secteurs de visibilité du projet depuis Bussière-Poitevine</i>	156
<i>Photographie 118 : extrait du photomontage 20 depuis la N147 à Gatebourg-d'en-Bas</i>	159
<i>Photographie 119 : Exemple de poste de livraison "brut"</i>	163
<i>Photographie 120 : Exemple de poste de livraison habillé d'un bardage bois</i>	163
<i>Photographie 121 : Illustration d'un poste de livraison avec bardage bois</i>	173

Bibliographie

METHODOLOGIE GENERALE

- ADEME, Manuel préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens, éd. ADEME, Novembre 2000
- ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005.
- ADEME, Ministère de l'Environnement, Guide de rédaction, Étude d'impact sur l'environnement, Application aux parcs éoliens, 1997.
- ADEME et CLER, Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux, éd. ADEME, 2002.
- BCEOM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, L'étude d'impact sur l'environnement: objectifs, cadre réglementaire et conduite de l'évaluation, 2000.
- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Actualisation 2010.
- BVA, les Français et les Energies Renouvelables, pour le compte de l'ADEME, 2010
- Chataignier Stéphane et Jobert Arthur, « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », Flux, 2003/4 n° 54, p. 36-48.
- Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 20 octobre 2000, à Florence
- CSA, Les Français et les énergies renouvelables, France Energie Eolienne, Mars 2014
- Gueorguieva-Faye Diana, « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2705>
- IPSOS, Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, 2013
- Jallouli Jihen, La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes, Thèse, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, Nantes, 2009
- Labussière Olivier, Défi esthétique en aménagement, Vers une prospective du milieu, Le cas de lignes très hautes tensions et des parcs éoliens, Thèse, Université de Pau, 2007.
- Le Floch Sophie, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », Natures Sciences Sociétés, 2011/4 Vol. 19, p. 344-354
- Nadaï Alain, « Politique de l'énergie et paysages éoliens », in Walid Oueslati, Analyses économiques du paysage, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2011 p. 189-205.

Nadaï Alain, Labussière Olivier, Acceptabilité sociale et planification territoriale, éléments de Réflexion à partir de l'éolien et du stockage du CO2. Captage et stockage du CO2 Enjeux techniques et sociaux en France, Quæ, pp.45-60, 2010

GUIDES / CHARTES

- Syndicat mixte de Millevaches en Limousin, Projet de charte du PNR de Millevaches en Limousin, Juin 2003.
- Christèle Gernigon, Cellule Forêt/Paysage du Limousin, Office National des Forêts, Un guide paysager pour la forêt limousine, Février 2002.
- Atlas des Paysages du Limousin, DREAL Limousin, 23 octobre 2009

SITES INTERNET

www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm (Base architecture Mérimée)

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> (Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication)

www.geoportail.fr

www.earth.google.fr

www.monumentum.fr

www.limousin.developpement-durable.gouv.fr (DREAL Limousin)

www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr (DREAL Poitou-Viennes)

www.pegase-poitou-charentes.fr

www.pays-montmorillonnais.fr

www.domainedufan.com

www.vienne.pref.gouv.fr

www.haute-vienne.pref.gouv.fr

www.tourisme-hautevienne.com/